MORQUIDM
KSBIN DR
IGNESSOR DE
AKKREVLIS

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/autourdesaintehe01massuoft

FRÉDÉRIC MASSON
De l'Académie française.

AUTOUR
DE
SAINTE-HÉLÈNE

PREMIÈRE SÉRIE

Les Missionnaires de Sainte-Hélène. — Le Cas du général Gourgaud. — Le Cas du chirurgien Antommarchi. — Notes et Documents.

SIXIÈME ÉDITION

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
Librairie Paul Ollendorff
50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1909
Tous droits réservés.

AUTOUR

DE

SAINTE-HÉLÈNE

PREMIÈRE SÉRIE

ŒUVRES COMPLÈTES DE FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française.

COLLECTION IN-8° A 7 FR. 50

Mémoires et Lettres du Cardinal de Bernis	2 vol. in-8°.
Le Cardinal de Bernis depuis son ministère	1 vol. in-8°.
Journal inédit du marquis de Torcy	1 vol. in-8°.
Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804)	1 vol. in-8°.
Diplomates de la Révolution	1 vol. in-8°.

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

I. Manuscrits inédits de Napoléon (1786-1791)	1 vol. in-8°.
Napoléon dans sa jeunesse (1769-1793)	1 vol. in-8°.
La série est complète en deux volumes.	
II. Napoléon et les Femmes. — L'Amour	1 vol. in-8°.
Joséphine de Beauharnais (1763-1796)	1 vol. in-8°.
Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809)	1 vol. in-8°.
Joséphine répudiée (1809-1814)	1 vol. in-8°.
L'Impératrice Marie-Louise (1809-1815)	1 vol. in-8°.
La série sera complète en six volumes.	
III. Napoléon et sa Famille	9 vol. in-8°.
L'ouvrage complet formera douze volumes.	
IV. Napoléon et son Fils	1 vol. in-8°.
V. Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries	1 vol. in-8°.
La série comprendra six volumes	
VI. Cavaliers de Napoléon	1 vol. in-8°.
Le Sacre et le Couronnement de Napoléon	1 vol. in-8°.
La série comprendra six volumes.	

COLLECTION IN-18 A 3 FR. 50

Jadis (1re et 2e Série)	2 vol.
Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné	1 vol.
Souvenirs de Maurice Duviquet	1 vol.
L'Affaire Maubreuil	1 vol.
Jadis et Aujourd'hui	1 vol.

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous les pays, y compris la Suède, la Norwège, la Hollande et le Danemark.

S'adresser, pour traiter, à la Librairie Paul OLLENDORFF, 50, Chaussée d'Antin, Paris.

F. B
N216
Ymb

FRÉDÉRIC MASSON
De l'Académie française.

AUTOUR
DE
SAINTE-HÉLÈNE

PREMIÈRE SÉRIE

Les Missionnaires de Sainte-Hélène. — Le Cas du général Gourgaud. — Le Cas du chirurgien Antommarchi. — Notes et Documents.

SIXIÈME ÉDITION

PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
Librairie Paul Ollendorff
50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50
—
1909
Tous droits réservés.

105-307
3/10/10

IL A ÉTÉ TIRÉ A PART

4 exemplaires sur papier du Japon.
10 exemplaires sur papier de Hollande.

Numérotés à la presse.

AU LECTEUR

La profession d'historien passe pour paisible. Les familles qui cherchent pour leurs héritiers une existence à l'abri des tempêtes la leur recommandent volontiers. Sans doute n'est-elle guère brillante et n'apporte-t-elle ni gloire, ni argent, seulement quelque estime pour celui qui l'embrasse : Un volume d'histoire ne se lit guère ; s'il livre ses sources, il effraie par sa masse, il rebute par son appareil prétendu scientifique ; s'il s'abstient de notes, il est méprisé par les augures. C'est une œuvre de beaucoup d'années qui ne retient pas même un jour l'attention du grand public et qui, dans les chapelles, ne reçoit d'approbation que des habitués de celle qu'on fréquente et où l'on a subi l'initiation.

Il a fallu pourtant, pour mener à bien une telle œuvre, fut-elle médiocre, un labeur auquel ce fut peu de consacrer toutes ses heures, des recherches obstinées pour retrouver une documentation fugitive, une attention éveillée jusqu'au scrupule pour discerner les causes des événements et démêler la responsabilité des personnages, une ferme volonté de découvrir et de trouver la vérité, et parfois un certain courage pour l'écrire. Tout un grand morceau d'une vie qui eût pu être joyeuse, aimable et sans souci, tient dans chacun de ces volumes que peu lisent, que moins comprennent et qui vont bientôt rejoindre les livres oubliés, comme, dans les forêts, sur les feuilles des automnes écoulés, tombent, verdissantes encore, les feuilles du présent automne. Et pas plus de bruit, pas plus d'émoi des choses et des êtres, et bientôt l'égalisante pourriture.

Cela est ainsi, et on le sait : mais l'historien qu'a pénétré la passion de Justice, ne se soucie point qu'on l'écoute, et c'est assez pour lui qu'il ait imprimé ce qu'il croit avoir découvert. Quelque jour, dans ce fumier des livres entassés, un explorateur déchiffrera peut-être certains des caractères qu'il a tracés, retrouvera la pensée qui jaillit de son cerveau, lui fera sa part. Puis, qu'importe ? Rien ne périt. Il faut, pour la vigueur des arbres, l'annuel entassement des feuilles tombées ; il faut, pour la

reconnaissance de la vérité, le continuel amas des livres défunts. L'histoire ne se fait point en une fois ; elle se recommence à chaque génération ; mais, à chacune, elle s'épure, se précise, tend vers le définitif. A peine, après deux ou trois siècles écoulés, parvient-on à acquérir quelque certitude. Ceux qui s'efforcent sur le dernier siècle n'y sauraient prétendre ; mais, à l'édifice qui s'élève lentement, il faut beaucoup de pierres ; le tâcheron qui travaille à en poser une rangée est aussi nécessaire que le couvreur qui plantera le bouquet sur le faîte : le nom de celui-ci aura peut-être l'honneur de survivre, le nom de celui-là sera noyé d'ombre et demeurera ignoré. Qu'importe, s'il a rempli loyalement son office et s'il n'a fourni que des moellons sains et durs, taillés avec toute la justesse dont il fut capable, repiqués au marteau sans qu'il ait épargné sa peine, tels que leur masse robuste et bien liée supporte sans faiblir l'érection des étages.

Dans notre littérature au moins, pas un livre d'histoire n'a traversé les âges. Du XVIIe siècle, qui connaît l'*Histoire ecclésiastique* d'Antoine Godeau, la *Vie du Cardinal de Bérulle* de Germain Habert de Cérisy, l'*Histoire de Bertrand du Guesclin* de du Chastelet, la *Vie du Cardinal d'Amboisse* de Jean Sirmond, l'*Histoire de M. de Thou* de Pierre de Ryer ;

qui lit même l'*Histoire de France* de Mezeray? Ces hommes furent illustres en leur temps et, lorsqu'ils entrèrent à l'Académie, ils purent se croire *immortels*. Et que reste-t-il d'eux, pas une page, pas même leurs noms.

Quelques curieux regardent encore l'*Histoire de l'Académie française* de Pellisson ; ce sont presque des mémoires ; on parle de confiance de l'*Histoire d'Henri IV* par Hardouin de Péréfixe, mais on y préfère l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin dans l'espoir qu'elle portera scandale. Il faut arriver à Bossuet; mais, est-ce pour se renseigner d'histoire qu'on lit le *Dicours sur l'Histoire Universelle* et l'*Histoire des variations des églises protestantes?* De Charles Perrault, qui ne connaît les *Contes des Fées*, qui connaît le *Siècle de Louis XIV?* Comme historien, l'abbé de Choisy est aussi peu lu que l'abbé Fleury, que Louis Cousin, que l'abbé Dubos, que Languet de Gergy, que l'abbé d'Olivet. Peut-on dire que l'*Abrégé* du président Hénault soit de l'histoire ; et puis qui le regarde? Il y a Montesquieu. Est-il un historien au sens du mot, comme fut Jacques Hardion qui écrivit une *Histoire Universelle* en vingt volumes? Il y a Duclos, il n'y a pas Sainte Palaye, ni l'abbé Gaillard, ni l'abbé Millot, à peine Rulhière. Et deux siècles ont passé. Qui se vantera d'avoir lu Ségur père, Daru, Lacretelle jeune, Michaud, Bausset,

Lemontey, Droz? pourtant l'on touche ici à nos temps : Et voici Barante, voici Lamartine, voici Tissot, voici Thiers, Guizot, Mignet, Sainte-Aulaire, Ampère, Vatout, Saint-Priest, Montalembert... Leurs noms subsistent, leurs histoires sont dans l'oubli ; elles traînent aux margelles des quais, dans les boîtes à cinq sous, et celles qui furent le plus illustres ne trouvent plus d'acheteurs.

Rien de tout cela pourtant ne fut inutile, rien n'en doit être dédaigné. A un moment, cela fut pris pour la vérité, la vérité acquise, la vérité officieuse ou officielle, celle qu'on enseignait et qui faisait loi — et puis cela a passé, cela est tombé en oubli avant d'être tombé en mépris — à moins que l'une des chutes, comme il arrive pour M. Thiers, n'ait précédé l'autre.

Alors, reprenant les mêmes thèmes, quelqu'un s'est efforcé, d'une autre façon, selon une mode nouvelle, aux mêmes récits ou à des récits analogues. Sans qu'il l'avoue, il n'a pas manqué de regarder aux bouquins surannés qu'il dédaigne ostensiblement et qu'il se vante de remplacer ; mais, tout de même, pour y parvenir et parce que le succès est à ce prix, il ne se contente point de les rajeunir, il apporte quelques pièces qu'on n'avait point regardées avant lui, quelques témoignages qu'il a arrachés à des familles qui n'avaient point eu l'idée de les publier ou qui, aux premières générations mieux

instruites, s'en étaient gardées. Il profite des correspondances publiées, et celles-ci forment l'acquisition importante lorsqu'elles n'ont subi ni coupures trop visibles ni préparation trop savante. Elles fournissent, sur les faits, des témoignages authentiques et des vues directes, des dates précises, des observations dont le public ne tient pas compte, mais qui servent aux travailleurs. Il profite encore des mémoires imprimés — et c'est la vogue d'imprimer des mémoires, même de personnages n'ayant joué aucun rôle historique. Le public s'éprend pour ces reportages sur les êtres et sur les choses : il ne fait point le partage entre ce qui peut être exact et ce qui est certainement d'invention, mais cela a un air d'authenticité qui lui plaît — lors même que les mémoires sont apocryphes. Cela l'amuse par des détails, lui montre les êtres en leur déshabillé moral et parfois physique. La spéculation étant avantageuse de s'improviser éditeur des écritures des autres, lorsqu'on est incapable d'écrire soi-même, on ne chôme point de telles publications et. s'il en est d'oiseuses, il en est de décisives, — involontairement pour l'ordinaire, peut-on dire — car ni les familles qui ont livré les manuscrits, ni les amateurs qui en ont fait la copie et qui l'ont vendue à l'imprimeur, ne se doutent de ce qui s'y trouve, et n'ont conscience que, par là, un coin du passé s'éclaire et change d'aspect. Seulement, c'est aux

dépens de quelqu'un, et l'on ne fait pas d'histoire sans casser des réputations.

Et cela va ainsi et, dans sa marche lente, car elle ne franchit guère un tel stade à moins d'un demi-siècle, l'histoire gagne des vérités. Un travailleur se trouve qui compte le butin, condense, résume, formule les faits acquis et marque la borne d'arrivée. Aussitôt, le labeur recommence ; à peine écrit, le livre que son auteur a peut-être cru définitif, est visé, attaqué, déchiqueté. On voit mieux les trous et l'on s'efforce à les combler. On discerne mieux les contradictions et on les fait ressortir, et cela ira toujours ainsi ; car rien ne s'achève qui soit humain ; car les aspects varient selon les êtres qui en rendent compte ; car il y aura toujours quelque chose à trouver ; car, si pessimiste que que soit l'historien, l'humanité est pire encore qu'il ne la voit ; car, si hardi soit-il, il est des déductions qu'il hésite à suivre, des trahisons qu'il craint de révêler, des infamies qu'il soupçonne et qu'il n'ose flétrir ; et puis, en face de ceux qui, sans autre salaire que la satisfaction de leur conscience, s'efforcent à rechercher la vérité, se dressent ceux qui, pour d'autres intérêts, s'efforcent à la cacher, la travestir ou la tourner.

Pour certains, cela s'explique, sinon se justifie, par l'esprit sectaire — qu'il souffle de droite ou de gauche, de Dieu ou du diable. Ils ont une thèse à

soutenir pour les intérêts de leur parti, ils s'y emploient en conscience. Cette conscience, c'est de supprimer les documents qui leur déplaisent, de choisir ceux qui leur apportent un semblant de preuve, de détourner le sens des pièces qu'ils ne peuvent écarter, de tirer des conséquences de faits qui n'en ont point. Et ces contre-vérités, sacerdotalement enseignées sous peine d'excommunication majeure, valent ce que vaut l'esprit de parti — rien.

Pour d'autres, cela tient à leur mode même de travail, à leur absence d'esprit critique, à leur confiance en ce qui est officiel. Ils conçoivent la vérité d'après des témoignages diplomatiques, les lettres ministérielles, les pièces d'archives publiques et cela les mène loin.

On ne saurait dire que rien de ce qui est officiel n'est vrai, mais on doit en être convaincu. Depuis qu'il y a une diplomatie, il est admis que, de ministre à ambassadeur, il y a toujours deux séries de dépêches, souvent trois, parfois quatre : la première où on n'écrit rien qui soit un peu secret; c'est celle qui est destinée aux archives; la deuxième où l'on dit à peu près ce qu'on pense, fait et voit, et elle reste dans le portefeuille du ministre avec la troisième, où, s'il y a lieu, l'on fait ses prévisions et l'on donne ses avis. Prendre la première, qui seule est dans les dépôts publics, comme contenant une parcelle de vérité, c'est un enfantillage et c'est

une duperie : mais c'est commode et, depuis qu'on a ouvert au public les archives des Affaires étrangères et que quantité de gens qui n'y étaient point préparés, se sont découvert une vocation d'historiens, c'est devenu un sport presque élégant.

Pénétrer les êtres et discerner les faits est impossible au travers de ces dépêches que leurs rédacteurs se sont efforcés de rendre plates et grises, qu'ils ont tracées sans souci des événements — car ils savaient que nul ne les lirait et n'en tiendrait compte — et où ils n'ont énoncé même les nouvelles qui couraient le monde qu'avec une pudeur effarouchée. Ce gris se gagne. D'ailleurs il est distingué. Donc, on peint en camaïeu cette histoire falsifiée. On superpose à ce néant un autre néant. Comme l'impartialité est, paraît-il, la première vertu de l'historien, on ne tire aucune conclusion, on ne rend aucun jugement, on ne flétrit aucun acte : Comment ferait-on? Il faudrait, pour une conclusion, établir des prémisses; pour un jugement, discerner des faits; pour une flétrissure saisir des êtres : ni prémisses, ni faits, ni êtres — des phrases et du vent. Mais on reste dans les limites du bon goût et l'on se fait apprécier. Licence pourtant de louer pourvu que ce soient des personnages du second rang, gris, vertueux ou prétendus tels ; licence de flageller, pourvu que ce soit l'homme qui, par son génie, son caractère,

et ses talents s'est mis hors de pair. Outre que cela forme un paradoxe qui pique la curiosité, cela flatte la vilenie du lecteur; toute destinée d'exception offusque et contriste les médiocrités. En la rabaissant, en y cherchant et y trouvant des tares, en les faisant valoir, on est toujours assuré de plaire à quelqu'un, ne fût-ce qu'à soi-même. Qu'on répande, sur cette trame essentielle, des fleurs artificielles, d'ingénieuses figures, des parallèles et des morceaux, on a, dans son horreur apprêtée, figée et fausse, la grande histoire, l'histoire dite académique, celle qui attire à son auteur la considération des gens qui ne la lisent point et l'estime de ceux qui ont fait de la pareille besoigne, — l'histoire aussi qui met en fuite quiconque a souci de la vérité et quiconque est curieux de la vie. Quoi d'étonnant que traitée comme une composition de rhétorique, le lecteur la prenne pour un pensum.

Cette histoire-là, elle est de plein repos : elle est la joie des enfants et la sécurité des parents. Ceux-ci seront d'autant mieux inspirés d'y aiguiller leurs héritiers que, sans émouvoir de jalousies et sans leur attirer d'ennuis, elle leur vaudra la faveur raisonnée d'un cercle restreint, bienveillant et paisible, un mariage avantageux, des couronnes souhaitables et la réputation méritée de *garçon sérieux*.

Il est une autre forme d'histoire qui est plus rémunératrice encore — s'entend au point de vue

mondain — et qui prépare aux jeunes gens qui l'adoptent des succès encore plus flatteurs. C'est le genre biographique. Mais ici, il faut s'entendre, car, dans cette classe, il y a des sous-genres et pour être équitable, il les faut distinguer.

L'étude biographique d'un personnage, entreprise hors de toute ingérence familiale, expose déjà au danger de grossir son rôle et d'exagérer la portée de ses actes. Par une naturelle tendance, à proportion qu'on creuse un sujet, on est tenté de le croire plus profond, plus étendu, plus intéressant ; à l'attention qu'on porte à un homme, on est disposé à mesurer l'intérêt qu'il présente, à grossir son rôle et à enfler ses actes. Même arrive-t-il que, dans le cas où le personnage a été mêlé à des événements majeurs, on s'efforce de lui prêter la meilleure figure ; la suggestion peut être assez forte pour que, presque sans y penser, certains donnent le coup de pouce et, par amour de leur modèle, l'exemptent de crimes et le comblent de gloire ; mais le lecteur tient compte de l'illusion et remet les choses à leur point, les êtres à leur place, les événements à leur plan. Par de telles biographies, l'histoire générale peut être éclaircie, elle en est parfois encombrée, elle n'en est point dénaturée. Et ce sous-genre, tel quel, mérite l'estime et rend des services.

Il n'en va pas de même dans le suivant : S'il s'agit

d'établir que tel ou tel fut grand homme, et qu'on sollicite ou qu'on accepte, pour cette démonstration, la collaboration de sa lignée, cela mène loin, surtout si, désertant, en apparence, la forme du récit biographique, on s'étudie à faire entrer le personnage dans un épisode d'histoire générale où l'on prend pour guide sa correspondance ou ses mémoires demeurés interdits. Nul ne peut recevoir de descendants la communication de papiers dits de famille sans se lier les mains. Nul ne saurait réussir alors à contenter ses bienfaiteurs s'il ne met à leurs ordres un inépuisable fond d'optimisme et une docilité à toute épreuve. Le biographe est autorisé à louer les vertus du héros familial, son intelligence, sa perspicacité, son courage, son intégrité, la constance de son dévouement, même la beauté de sa figure, car il a fait souche; mais qu'il n'aille point gâter le tableau, même par de timides réserves, ou par des réticences inquiètes. Il doit prendre à son compte, yeux fermés et bouche close, des légendes que démentiraient l'examen de la chronologie, la comparaison des textes, la recherche d'autres témoignages — qu'infirment des publications qu'il a le devoir d'ignorer, de prévenir ou, s'il le peut, d'arrêter.

Qu'ainsi des descendants s'emploient eux-mêmes à magnifier leurs ancêtres, ils sont tout excusés; la vanité les aveugle et peut-être est-ce une part de

l'amour filial; mais pour les étrangers cela est grave. — Grave? cela dépend comme on l'entend. Un article de complaisance passe pour péché véniel. Pourquoi pas un livre? Entre les morts et les vivants, dès qu'il faut choisir, n'est-on pas en droit de préférer ceux-ci à ceux-là? Que peut rapporter de rendre justice aux morts, si c'est au détriment des vivants? De passer pour un Don Quichotte mal avisé, brutal, d'éducation douteuse qui, pour ses coups d'estramaçon mérite d'être déporté — s'entend hors du Monde; au contraire, si l'on a faussé, au profit des vivants, quelque partie d'histoire, quelle moisson de sourires, d'accueils, de bonnes grâces et de succès. La vie en est toute parfumée, et l'on est classé au premier rang de ces hôtes délicats qu'un salon s'honore de posséder et qui, sans paraître attacher d'importance à ce qu'ils écrivent — en quoi ils n'ont pas tort — se plaisent à passer d'abord pour des gentilshommes accomplis, aimables conteurs de propos galants.

Il ne faut pas confondre au moins ces façons d'être complaisant que sauvent l'habileté de la présentation et le détachement d'une oiseuse sincérité, avec les brutaux encensements des gagistes de métier. De ceux-là rien à dire : qu'ils signent ou non les pages sur qui on les fit peiner, ils n'en sont pas responsables. Ils copient, coupent et grattent selon l'ordonnance et, s'ils s'émancipent à discuter,

contester et injurier, cela sans doute est dans le contrat. Feu Charles Nisard a écrit un livre sur les Gladiateurs des lettres : La race en survit, mais, lorsque le savoir est médiocre, l'information imprécise et la documentation succincte, les représentants de cette race devraient ne point trop sortir de la discrétion modeste que comporte leur sous-genre de littérature.

Il a pourtant ses agréments tout comme l'autre qui est de degré supérieur : celui-ci met à la place d'honneur, celui-là en bout de table, mais c'est au même dîner. Et puis, on a l'opinion pour soi. Les gens de bien sont pleins d'indulgence pour l'histoire à la Philinte et peu leur importe que, par là, quelques traits de vérité se trouvent obscurcis : « Y a-t-il une vérité en histoire, disent-ils, et puis, qu'est-ce que cela fait ? » Sans doute, cela ne change rien aux lois de la gravitation, n'avance pas d'une minute la découverte de l'aviation et n'influe même point sur l'élection d'un conseiller municipal.

Et pourtant, c'est pour déterminer la cause de certains faits et la responsabilité de certains êtres, c'est pour s'efforcer à découvrir la vérité, que vivent et peinent quelques hommes ; ils estiment, ceux-là, que, leur conviction acquise, ils doivent à leur conscience de l'exprimer tout entière. Ils prennent au sérieux cette fonction de juges

qui leur fut impartie, qu'ils peuvent n'avoir point recherchée et dont il arrive qu'ils soient investis par les événements mêmes qu'ils ont entrepris de raconter. Cela s'est vu. Un fait se présente dans la vie d'un peuple ou d'un homme ; ce fait demeure inexplicable ou obscur ; il a été comme à dessein noyé d'ombre et quiconque y a participé s'esquive ou se dérobe quand on l'interroge. Peu ou point de témoignages et tous concernant l'extérieur ; nul allant au profond et donnant la signification de gestes entrevus ou de paroles surprises. Le problème est posé. Sous une enquête difficile et lente, des soupçons se forment ; des indices apparaissent, des détails se précisent : les dates, sévèrement contrôlées, démentent les alibis invoqués ; une conviction naît ; mais il faut *la preuve*. Il arrive qu'on la trouve ; qu'un bout de papier échappé aux auto-dafé la fournisse ; qu'elle sorte on ne sait d'où, de quelque grenier où des liasses poussiéreuses dorment depuis un siècle, d'une chaumière où un pillard apporta des lettres prises, il ne savait pourquoi, dans un château abandonné. Il est des sentiers mystérieux que suit la Vérité et qui l'amènent vers celui qu'elle sait empressé à lui faire accueil.

Il se produit parfois une coïncidence qui semble extra-naturelle, qu'on pourrait croire suggérée par la constance d'une volonté — exercée sur quoi, sur

qui ? sur un papier inerte, ou sur l'inconnu qui le possède ? Comme l'aimant attire le fer, l'historien attire la Vérité. Mais cette vérité, il le sent, ne lui appartient pas ; il ne l'a point reçue pour la cacher ; à tout risque, il *doit* la produire et non seulement sa conscience le lui commande, et en l'enfouissant il croirait commettre une méchante action, mais il sentirait s'évanouir cette sorte de puissance magnétique dont, à des jours, il peut se croire favorisé, puissance divinatrice qui, presque en dépit de lui-même, le conduit à travers les accumulations de phrases oiseuses vers le mot essentiel, qui, au milieu d'êtres en foule, encombrant les rapports de police, lui fait deviner celui qu'il doit retrouver, suivre, attendre, saisir et confesser.

Cela c'est l'histoire, dit-on, comme Alceste l'eût comprise, si la misanthropie ne l'eût empêché d'écrire. Point, c'est l'Histoire. Il faut, pour qu'elle porte fruit et qu'elle vaille le temps qu'on lui donne et la peine qu'on y prend, qu'elle soit loyale et sincère. Il faut que l'historien qui veut se rendre digne de l'Histoire, écrive sans haine et sans crainte et porte son verdict comme un juré. Seulement, cela a ses inconvénients. Outre qu'il faut prendre son parti de la situation gâtée, des attaques sournoises, de l'hostilité mondaine qui réagit sur la presse et vaut des éreintements ; outre qu'on est réputé de mauvaise compagnie, et qu'on passe pour le déni-

greur des *gloires nationales*, il arrive qu'un descendant d'un homme qui a passé à l'ennemi sur le champ de bataille et qui a livré sa patrie et ses compagnons d'armes, trouve mauvais qu'on rappelle ce trait familial, engage un procès et le gagne, et vous fasse condamner à l'amende, la prison et des dommages et intérêts. Cela s'est vu. Pour d'autres risques il n'est guère à en faire mention, ils sont peu fréquents, mais encore se présentent-ils.

Les curieux ont gardé souvenir qu'en 1825, le général baron Gourgaud, ayant trouvé offensantes pour la gloire de Napoléon certaines appréciations du général comte de Ségur sur la santé de Napoléon durant la campagne de 1812, s'institua le champion de l'Empereur, ouvrit avec M. de Ségur une polémique qu'il termina par un cartel, auquel son adversaire répondit par un coup d'épée[1]. Cette susceptibilité s'expliquait assurément chez un homme

[1] Le lecteur consultera utilement à ce sujet : *Histoire* et Mémoires par le général comte de Ségur. Tome VII, p. 289. Voici en entier ce passage :

« J'appris qu'une voix ennemie, entre quelques autres, s'élevait insidieusement ; que, m'attaquant par le côté le plus sensible dans un historien, sa véracité, elle niait, sous prétexte de défendre l'Empereur, la vérité d'une circonstance importante dont j'avais parlé. Voici le fait : Incontestablement la victoire si lointaine de la Moskowa n'avait point été assez décisive. On se souvient que j'en avais attribué l'une des causes à de certaines souffrances physiques de Napoléon. Cette assertion, non seulement était conforme à la vérité, mais se trouvait être en même temps une excuse favorable à la renommée de l'Empereur. Je ne compris

qui, devant à Napoléon tout ce qu'il était, devait saisir toutes les occasions de prouver qu'il lui avait été constamment fidèle. Toutefois, pour piquant que fût l'argument, il ne prouva point que M. de

donc pas pourquoi l'un de ses partisans, qu'alors je croyais sincère, démentait ce fait dont j'étais certain.

« Ah ! si l'Empereur eût été vivant, j'aurais si bien conçu le motif d'une semblable dénégation que je n'eusse certes pas publié mon œuvre : tout affaiblissement, même physique, avoué dans Napoléon, pouvant nuire à l'ascendant qu'il conservait. Ce n'est pas que j'eusse le moindre espoir de la possibilité de son retour ; mais il m'eût suffi de lui supposer cette espérance, ordinaire consolation de tout exil, pour m'interdire toute révélation qui eût pu le contrarier. Or, depuis trois ans, Napoléon n'existait plus ! Dès lors, pourquoi cette dénégation mensongère ? pourquoi ce maladroit, aveugle, ou faux étalage de dévouement ? J'en ai découvert depuis le triste motif, et j'en conserve en dépôt toutes les preuves ; je l'ignorais alors, mais, averti de l'agression il fallait m'en préserver.

« J'allai donc chez les docteurs Yvan et Mestivier, l'un chirurgien, l'autre médecin de l'Empereur en 1812. On a vu le texte des notes qu'ils me remirent. Elles sont aussi curieuses qu'explicites...

« Heureux d'avoir pu recueillir des témoignages aussi authentiques, je m'étais endormi sur les hostilités qu'on me préparait, lorsqu'une visite fort matinale d'Yvan, quelques jours après, réveilla mon attention sur le mauvais vouloir de mon adversaire. Le pauvre docteur entra chez moi tout effaré. Il venait me redemander les notes qu'il m'avait remises. « Chirurgien des Invalides, on était venu, me dit-il, le menacer de lui faire perdre sa place, s'il fournissait des pièces justificatives à mon ouvrage ! » Je ne pouvais ni le compromettre dans ma querelle, ni me dessaisir de pièces aussi importantes. Je les lui refusai et tout à la fois le rassurai, en lui promettant de n'en faire usage qu'après sa mort. Je m'en suis abstenu jusqu'à ce jour ; Yvan est mort depuis longtemps : on voit que je lui ai tenu parole.

« Je ne songeais plus à cette affaire, quand, bientôt après, M. Baudoin (l'éditeur), me rencontrant, m'arrêta. « J'allais chez vous, me dit-il, pour vous avertir qu'on prépare contre vous un violent pamphlet, et qu'il dépend de vous de fermer la bouche à son auteur. — Eh ! que m'importe, répondis-je, trop légèrement,

Ségur eût tort, ni que M. Gourgaud eût raison.

L'exemple est, je crois, resté unique, car, avant les temps de Louis XIII, Audigier, dans l'*Ancien usage des Duels*, ne rapporte point qu'un historien

j'en conviens : quelle critique peut être sérieuse contre une œuvre aussi sincère, et aussi hautement reconnue véridique par tant de témoins ? Comment d'ailleurs arrêter cette publication ? — Oh ! quant à cela, reprit mon éditeur, deux mots suffiront. Prévenez seulement que, si l'on vous attaque publiquement, vous en ferez connaître le véritable motif dans certains faits qu'on veut dissimuler par cet acte hostile et dont la preuve vous sera donnée. »

« Le conseil était salutaire, j'eusse peut-être dû le suivre ; il me répugna. Dans ce moyen proposé, je crus voir quelque chose de détourné qui sentait l'intrigue, une sorte d'aveu de la crainte d'une lutte que ma loyauté ne devait pas redouter. M. Baudoin m'objecta vainement que je mettais là un faux point d'honneur et que je comptais sans la mauvaise foi et sans les personnalités calomnieuses, habituelles à toute polémique. Tout cela fut inutile, je résistai et, comme tant d'autres, sacrifiant à tout hasard le repos à venir au repos présent, je me persuadai que ces appréhensions étaient exagérées et je m'en tins à une générosité intempestive.

« Elle fut telle que, quelque temps après l'événement, j'ignorais encore les révélations que j'avais refusé d'entendre. Mais, un jour, me trouvant à table chez M. de la Fayette, mon parent, et assis à coté de lui, il me surprit en me disant qu'il croyait là-dessus pouvoir contenter ma curiosité ; que précédemment sollicité par mon adversaire de prendre en main la défense d'une pétition à la Chambre des députés, il avait été averti par Lord Holland, son ami, de n'en rien faire ; Lord Holland lui même ayant refusé, à Londres, dans une occasion pareille, sur l'avis du comte de Bathurst, et après la lecture de diverses pièces que ce ministre lui avait communiquées de servir d'appui à ce même personnage.

« Au reste c'est aux faits à parler eux-mêmes. On les trouvera, si l'on veut, dans Walter Scott et dans les journaux anglais et français du temps. *Mais si l'on conteste après moi leur exactitude, d'irrécusables pièces justificatives, signées des témoins et déposées en lieu sûr prouveront qu'ici je n'avance rien légèrement.* »

ait eu à se battre pour son livre, et, de 1825 à nos jours, il n'y eut que le duel manqué, en 1847, entre Louis Blanc et Eugène Pelletan, à propos de quelques passages de l'*Histoire de la Révolution*. Pelletan ne trouvait point à son goût les autorités qu'avait invoquées Louis Blanc pour certaines appréciations sur Marie-Antoinette. Il s'établit le défenseur de la reine et déféra la cause à la Société des Gens de Lettres qui nomma des arbitres. M. Taxile Delort, du *Charivari*, fut chargé du rapport et conclut en faveur de Louis Blanc, mais Eugène Pelletan avait alors l'âme d'un garde du corps. Il fallut la Révolution de 48 pour réconcilier, dans le triomphe de l'émeute, le détracteur et l'apologiste de la reine.

Cela est pour faire rire. On ne rit point toujours. S'il n'y a point les coups d'épée, il y a les piqûres d'épingle et elles cuisent davantage. Mais le parti est pris ; la vocation décidée ; qu'on marche donc. Où que nous conduise la divine Vérité, il faut la suivre ; quoi qu'elle révèle, il faut l'écrire ; ce n'est point à des intérêts vulgaires, transitoires et menus, ce n'est point à des sourires ou des accueils qu'elle doit être sacrifiée. Voir sa face auguste est assez pour emplir la conscience d'une sérénité que rien n'altère, et d'un dédain que rien n'émeut.

*
* *

Pour continuer, achever peut-être ce livre, *Napoléon et sa famille*, dont le premier volume a paru voici douze ans, j'avais destiné cette année qui vient de s'écouler. En janvier, la Société des Conférences me fit l'honneur de me demander quelques lectures. Certaines, sur des études antérieures, demandaient médiocrement de temps et de travail; mais j'eus l'ambition de formuler, en attendant que mon livre fût au point, le résultat auquel m'a conduit un long temps de recherches sur les incidents qui ont rendu plus douloureux les derniers jours de Napoléon. J'intitulai cette dernière conférence : *Les Missionnaires de Sainte-Hélène*. Elle était, non pas une épisode du tome XII de mon livre, qui traitera uniquement des rapports de l'Empereur avec les siens, mais le résumé des incidents qui aggravèrent la captivité et déjouèrent les espérances qu'à tort peut-être, avaient conçues les fidèles.

Je savais que de telles révélations avaient leurs périls. J'avais, depuis plusieurs années, envisagé les conséquences qu'elles devaient porter : mais, s'il est possible d'éteindre certains jugements sur les hommes de second plan, et de laisser dans l'ombre

des figures sans signification historique, il est des cas où, à moins de forfaiture, l'on doit nettement poser les faits, et en tirer toutes les conséquences. Nul ne l'avait tenté jusqu'ici : en sorte que la suite des événements demeurait incompréhensible et qu'aucun esprit sincère ne pouvait se contenter avec les explications qui avaient été fournies.

Je dis ce que j'avais trouvé ; j'établis, avec la logique que m'imposait ma conscience, les résultats qu'avaient eues certaines démarches. Ce qui s'ensuivit, on le trouvera plus loin.

Après qu'un procès-verbal eut clos l'incident, je fus ramené sur le terrain historique où je me trouvai attaqué. Avais-je le droit de laisser cet appel sans réplique : je ne l'ai point pensé. Interrompant pour des mois un travail qui, peut-être, eût été plus nécessaire, j'ai dû reprendre de bout en bout la documentation, la compléter autant que mes moyens le permettaient, collationner les textes, recopier les pièces, de façon à mettre sous les yeux du public, en même temps que les motifs de ma conviction, le dossier entier sur lequel je l'avais formé[1].

[1] De même ai-je dû répondre à une autre attaque, celle-ci de bien moindre importance, mais qui m'a permis de publier, avec certaines pièces qui montrent au vrai avec le caractère du chirurgien Antommarchi, les éléments de conviction au sujet du masque de Napoleon qu'il édita en 1833. Le dossier ici est moins complet sans doute et, à bien des moments, le personnage m'a échappé,

Cela montrera peut-être que les opinions que j'ai eu l'occasion d'exprimer — sur ce point comme sur d'autres de l'histoire napoléonienne — n'ont point été conçues à la légère ; que, dans ma construction, si médiocre soit-elle et si indigente d'aspect, les dessous au moins sont solides et se défendent d'eux-mêmes : Je n'en ai pas moins perdu six mois à cette besogne et, à mon âge, plus qu'en campagne, les jours comptent double.

Perdu ? — Non. Étudier le drame de Sainte-Hélène ce n'est point perdre son temps. Rechercher et comparer les sources, surprendre dans leurs rapports avec l'Empereur — autant qu'on en a les moyens — les comparses qui l'entourent, mettre à part chacun d'eux, dégager leur caractère et peindre leur physionomie, procéder par des monographies aussi serrées qu'il est possible à une analyse qui seule, après qu'elle aura été suivie jusqu'au bout, fournira des éléments de synthèse, c'est un travail qui passionne d'autant plus qu'il est plus délicat et plus difficile.

Pas pour les premières années, 1815, 16, 17, les débuts de 1818. On trouve là des informations de valeurs différentes, d'ordres divers, mais qui permettent au moins des approximations. On a le mémorial de Las Cases, le journal de Gourgaud,

mais je ne crains point de penser qu'au moins apportai-je quelques faits nouveaux et incontestables.

le journal de Mme de Montholon, les publications diverses émanées de Sainte-Hélène, les lettres de Warden, les journaux de Lady Malcolm et de Jackson et les dépêches d'Hudson Lowe, de Balmain, de Stürmer, de Montchenu. C'est quelque chose.

Le *Mémorial* a été beaucoup trop dénigré, c'est à coup sûr un livre *composé* qui n'a point la valeur d'un journal ; et, si le journal authentique de Las Cases, d'après lequel le *Mémorial* a dû être rédigé, existe encore, rien ne serait plus précieux que sa publication ; car Las Cases a été assurément, pour les années 1815 et 16, le confident de l'Empereur. A prendre le *Mémorial* tel qu'il est, on y distingue aisément, outre des documents recueillis par l'auteur depuis son retour en Europe — certains déjà publiés et la plupart apocryphes — des développements d'une date incontestablement postérieure, mais dont l'*esprit*, sinon le texte, peut appartenir à Napoléon ; il y a là assurément beaucoup de littérature, mais cette littérature, bien intentionnée, n'est point contradictoire aux faits établis soit par d'autres mémorialistes, soit surtout par des lettres, des dépêches et des documents à date certaine.

Le journal d'O'Méara est dans le même cas que le *Mémorial ;* il a été incontestablement retranscrit, mais dans un sens opposé à celui où il avait été originairement rédigé — ceci au moins pour partie.

Il y a vraisemblablement encore des infidélités, mais moindres — seulement une interversion dans le sens approbatif et laudatif. Tel quel, il a une valeur de relation, bien qu'il n'ait point une valeur documentaire.

Le journal de Gourgaud est à part : il constitue à coup sûr, jusqu'ici du moins, le document le plus probant — moins sur l'Empereur peut-être que sur Gourgaud lui-même — mais Gourgaud, vivant dans la maison et inscrivant tout ce qui lui arrive, se trouve du même coup rapporter les incidents qui agitent la maison, les paroles et les conversations de l'Empereur; il met au courant d'infiniment de détails qui importent. Les souvenirs de Mme de Montholon sont insignifiants. Jusqu'ici c'est tout ce que l'on possède sur l'intérieur des Briars et de Longwood — car, sauf pour une ou deux anecdotes, on ne saurait faire confiance aux souvenirs de Mrs Abell (miss Betzy Balcombe); lady Malcolm n'entre qu'en visiteuse, Jakson n'entre pas, Hudson Lowe n'est pas reçu, Balmain et Stürmer non plus, Montchenu moins encore. Il n'ont que les conversations qu'on leur fait, les bribes qu'ils attrapent, les correspondances qu'ils échangent ou recueillent. Rien de tout cela n'est essentiel, mais, triés, juxtaposés, comparés, ces renseignements qu'ils fournissent, si menus soient-ils, s'agrègent, se complètent et font bloc.

Mais Las Cases part, puis Gourgaud, O'Méara, miss Balcombe, lady Malcolm, Stürmer, Balmain. Et c'est le moment où le drame atteint sa péripétie. De là jusqu'au dénouement, des premiers mois de 1818 aux derniers jours d'avril 1821, nous ne savons rien. L'ombre s'est étendue sur l'agonie du héros comme si, à de telles souffrances, nulle parole ne pouvait correspondre, comme si le rêve convenait seul pour les imaginer et pour émouvoir dans l'âme des descendants à la fois toutes les pitiés et toutes les colères.

Ce drame qui s'est accompli au milieu de l'Atlantique a eu pourtant, semblerait-il, bien des témoins. Oui, au dehors de Longwood, il y a des soldats, des marins, un état-major immense, mais tous ces gens ne voient point au travers des murs. A proximité, il y a le grand maréchal ; dans l'enceinte, Montholon, Marchand, Antommarchi, les deux prêtres, les domestiques. De deux de ceux-là, les écritures ont été publiées, Montholon et Antommarchi : tout le temps ils mentent. Les dires de l'un annulent ceux de l'autre et réciproquement. Il résulte de Montholon qu'Antommarchi a constamment déplu à l'Empereur qui a voulu le chasser, qui a reçu et accepté ensuite sa démission, qui n'a jamais causé avec lui... Nuls sur cette période de 1819-1821, les récits de Montholon se trouvent contredits par Montholon lui-même ; d'abord dans les

rapports qu'il fait à Montchenu et qui établissent Montholon dans une étrange posture — car l'Empereur à coup sûr ne sait rien de ces communications — ensuite, dans les lettres que Montholon écrit à sa femme.

C'est là le seul document, publié jusqu'ici, qui soit valide, qui porte des dates et qui présente des caractères d'authenticité. Dans les confidences à Montchenu, point de faits, des jugements sur les événements se passant en France, jugements qui semblent plutôt de Montholon que de l'Empereur. Dans les lettres à Mme de Montholon, des sentiments, des tendresses, mais aussi des faits, des racontars, des impressions.

Ces Lettres contredisent à toute page les *Récits*, mais c'est que les *Récits*, seul document qu'on eût jusqu'en 1906, n'ont aucune valeur historique, et voici pourquoi : A Sainte-Hélène, Montholon n'a point tenu de journal. Peut-être a-t-il commencé, mais il a cessé vite. Lorsqu'en 1844, il se résolut à faire imprimer les papiers de Sainte-Hélène qui n'avaient point été employés pour les *Mémoires*, qui n'avaient trouvé place dans aucune des publications de Gourgaud, de Bertrand ou de Marchand et qu'il reçut, vraisemblablement en *vrac*, de la succession du général Bertrand, il voulut encadrer ces dictées de l'Empereur de quelque récit, pour justifier le titre du livre vendu à Colburn *History of the Captivity*

of Napoleon at St Helena. Comme documents dont il pût se servir, il avait, peut-être, pour les premiers temps, quelques notes, mais surtout il avait le *Mémorial* de Las Cases et le journal d'O'Meara. De papiers qui lui fussent personnels et qui pussent le guider ensuite, vraisemblablement aucun. Il ne pouvait même pas recourir aux souvenirs de sa femme. — Cela pour de bonnes raisons que je donnerai quelque jour.

Il se réduisit donc à un récit fort bref où nulle date presque n'est alléguée [1]; puis, sans ordre et au hasard, il versa les dictées de l'Empereur, certaines déjà publiées, d'autres inédites, mais restées à l'état de brouillons. A court de texte pour remplir les quatre volumes, il y mit tout ce qu'il avait en mains et même ce qu'il n'avait pas, car que vient faire le récit de la translation des cendres à laquelle il n'a ni assisté ni participé puisqu'à ce moment il était prisonnier à Ham.

[1] Tome Ier. — I. L'Elysée Bourbon. II. Malmaison. III Rochefort. IV. Le Bellérophon. V. Le Northumberland. VI. Sainte-Hélène. VII. Longwood. VIII. Sir Hudson Lowe. IX. Traité du 2 août 1815. X. Torts de Sir Hudson Lowe. XI. Sir Pulteney Malcolm et les Commissaires. XII. L'argenterie de l'Empereur. XIII. Enlèvement du comte de Las Cases (jusqu'ici les sources ne manquent pas, puisqu'il y a O'Méara et le *Mémorial*). — Tome II. XIX. Détails sur la vie privée de Napoléon à Sainte-Hélène. XX. Lord Amherst. — Tome III. I. Enlèvement du Dr O'Méara. III. Nouveaux désagréments avec Hudson Lowe. IV. Souvenirs. V. Maladie croissante de l'Empereur. VI. Le testament de l'Empereur. VII. La mort de l'Empereur. Conclusion. — Même dans ces chapitres, des dictées sont intercalées. Comme on voit, à

Dans l'édition française, en même temps qu'il supprimait la plupart des dictées et que, pour des raisons d'ordre divers il brodait largement son récit, qu'il y introduisait entre autres, l'apocryphe aventure de la mission Gourgaud, dont je rends un certain compte plus loin, il s'avisait d'intercaler, à des dates précises les *dictées* qu'il conservait et quelques autres qu'il ajoutait et qui sont pour le moins suspectes. Or, ces dates sont démenties, en certains cas, par le texte même, ou l'ont été depuis par la publication des lettres du comte et de la comtesse de Montholon.

Dans ces conditions, quel crédit accorder aux *Récits de la Captivité ?* Le même qu'aux mémoires d'Antommarchi. Aucun.

Mais restent les *Lettres :* celles-là valent. Elles montrent assez de quoi est fait le dévouement dont se targue Montholon. Tout le monde veut partir, lui comme Bertrand, comme Mme Bertrand. Certes on les comprend. D'autres ont moins résisté. Las Cases a voulu partir ; Gourgaud a voulu partir, Mme de Montholon a voulu partir. Ces gens ont leurs affaires ; ils ont l'ennui ; ils ont le climat qui déprime les uns, affole les autres, qui remue, en ces Européens, l'excès des jalousies, des rivalités, des

partir du moment où manquent Las Cases et O'Méara. Montholon, pour les années 1818 fin, 1819, 1820 et 1821, n'a trouvé matière qu'à cinq petits chapitres dont les pièces officielles remplissent la plus grande partie.

passions *coloniales*. Sans cet élément de fièvre *coloniale*, tout reste incompréhensible ; avec cet élément, tout devient lucide. On s'invective, on se provoque, on se malmène, on se bat, on voudrait s'assassiner. C'est *colonial*. Hudson Lowe et ses frénésies, Balmain et ses amours, Gourgaud et ses folies de jalousie, de tendresse filiale et de désir sexuel, *coloniaux*. Une déformation s'exerce sur les êtres qui, de normaux en Europe, deviennent anormaux sous l'équateur, n'ont plus ni les mêmes passions, ni les mêmes sentiments, ni les mêmes idées. Il faudrait *la Relève*. Il faudrait à ce Service d'Honneur — certes oui d'honneur, mais celui-là de dévouement et de péril ! — un personnel de remplacement.

Et ce personnel se dérobe. Nul ne veut entendre parler de Sainte-Hélène. Mme de Montholon bat le rappel, nul ne se présente. Pressenti, nul n'accepte. La vanité n'y trouve point son compte, ni l'intérêt ; quant à la reconnaissance, il n'en faut pas parler. Après deux ans de recherche vaine, on n'a trouvé qu'un petit capitaine sans nom : Planat, et on l'empêche de partir.

Oui, il faudrait la *Relève*, mais Lui on ne le relèvera pas ! La mort seule ! Comme elle est lente ! Comme elle tarde ! Il sent bien comme il pèse à tous et quel supplice c'est pour ceux qui l'entourent d'être ou de paraître dévoués. Il sent bien, qu'encore un peu

de temps, et lui, l'Empereur ! lui qui a eu cette Cour, cette France, cette Europe, il ne trouvera, pour l'assister à l'heure suprême, que des serviteurs mercenaires, un prêtre imbécile, un médecin ignare, des gens qu'il paie. Et son orgueil en souffre plus encore que son cœur ! Il a trop vu d'humanité pour avoir sur elle de grandes illusions, mais, enfin, de ces hommes dont il a fait le nom, la fortune, l'illustration, qu'il ne s'en trouve pas un — pas un ! — qui, pour quelques années, quelques mois peut-être, consente à s'expatrier, qui échange cet ennui d'un voyage et d'un séjour contre ce qu'il donnera, lui qui va mourir : l'Immortalité !

Et, dans l'angoisse des jours alternativement pluvieux et torrides, reclus en cette misérable cabane dont les rats trouent le parquet pourri et les murs en délabre, vêtu de ses vieux habits de chasse rapetassés, retournés, avec la place plus foncée des galons décousus tranchant sur le vert passé, chaussé de souliers de paysan anglais qui blessent ses pieds, lui, remâche sans cesse son empire détruit : Pourquoi ceci et non pas cela ? Pourquoi Blucher arrivant, et non Grouchy ? Pourquoi ? Et le coup de canif du cancer qui se forme, et la rancœur de l'hépatite qui s'accroît, et la souffrance que rien ne soulage, que nul ne plaint ; mais il ne veut point être plaint. Sortir de cette cabane, se montrer aux agents des Anglais, c'est

renoncer, c'est reconnaître que l'Europe a un droit sur lui ; abdiquer son titre, c'est abdiquer sa gloire, c'est renoncer pour son fils au trône qu'il lui prépare. Il est l'Empereur, il reste empereur, ne serait-ce que pour ces deux Français qui demeurent seuls près de lui et qu'il tient debout devant lui, en uniforme et l'épée au côté. Car c'est rester l'Empereur devant l'Europe, et c'est le rester devant la postérité. Et il meurt, l'Empereur.

Mais quelle existence pour ceux qui ont partagé sa prison !

Dans ces recherches *Autour de Sainte-Hélène*, j'ai été amené par Le *Cas du général Gourgaud*, ce personnage éminemment représentatif de l'*officier de fortune* tel que l'ont fait les guerres de l'Empire, à en étudier quelques autres qui ne sont guère moins figuratifs : D'abord *Antommarchi* dont je n'ai point suivi le rôle à Sainte-Hélène, parce qu'il a été suffisamment mis à jour, mais dont j'ai tenté de reconstituer les aventures à son retour en Europe, en m'attachant surtout à ce qui lui vaut seulement un peu d'intérêt, l'*Affaire du masque ;* c'est le *hâbleur corse ;* puis ce *Piontkowski* qui, on ne sait par quelles protections ni par quels moyens, parvint à rejoindre l'Empereur à Sainte-Hélène, y vécut à peu près une année, fut retiré de l'île on ne sait pourquoi et, depuis lors jusqu'à sa mort, vécut sur son prétendu dévouement. Nul n'avait tenté

d'éclaircir ce qu'avait été au juste le *Colonel Comte Piontkowski;* sans me flatter d'être arrivé à saisir cet être mystérieux, j'ai du moins réuni sur lui plus de renseignements qu'on n'avait fait jusqu'ici. Celui-là c'est l'*aventurier*. Enfin, malgré qu'une publication décevante et creuse ait été faite, presque à son sujet, j'ai voulu recueillir quelques informations sur ce *marquis de Montchenu*, commissaire de S. M. T. C. à Sainte-Hélène dont la physionomie m'intriguait. C'était justice : Vainement essaierait-on, avec des couleurs empruntées, de peindre un tel personnage ; il faut le voir et l'entendre : C'est l'*émigré*. Il m'a entraîné plus loin que je ne comptais aller, mais c'est que, bien difficilement, trouverait-on son pareil, non pas qu'en 1814, il n'y en eût légion et que je n'en aie rencontré jadis qui lui ressemblaient fort lorsque je regardais les dépêches et les dossiers des diplomates du début de la Restauration, mais qu'on chercherait vainement, avec une telle abondance de renseignements directs et de confessions plaintives, une carrière plus vide, un dévouement plus inactif, une foi plus platonique — et en même temps une plus âpre convoitise d'honneurs et d'argent.

Je sais fort bien qu'en face de ces trois types il en faudrait trois autres, Bertrand, Marchand et Montholon. Pour les deux premiers, je veux

encore espérer qu'on se déterminera à publier leurs souvenirs ; pour le troisième, malgré l'abondance des documents que j'ai recueillis, il y a encore trop de points douteux et trop d'histoires suspectes. On ne déchiffre point aisément le mystère d'une telle vie, la plus agitée peut-être qu'un homme ait vécue et où, sur tant de ses actes, il s'est ingénié à épaissir l'obscurité.

Quelques études de détail qui ont le même objet, qui portent, soit sur des faits que j'ai essayé de tirer au clair, comme l'histoire des *Lettres des souverains à Napoléon*, soit sur des figures d'arrière-plan, comme les *Cuisiniers de l'Empereur*, ou cette aventurière de l'Ile d'Elbe, la *Comtesse de Rohan Mignac* qui trouva encore moyen de se mêler à Sainte-Hélène, complètent cette première série d'études où je souhaite apporter à l'histoire de la Captivité la contribution de quelques éclaircissements et de quelques documents. Je ne dis point que je n'y reviendrai pas : certaines parties du drame me paraissent encore accessibles par des monographies et j'ai déjà recueilli bien des éléments : j'espère qu'il en viendra d'autres. Je dois une partie de ceux-ci aux bontés dont daigne m'honorer S. A. I. le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch de Russie. Grâce à sa haute protection, les archives des Affaires étrangères de Russie ont été singulièrement libérales envers moi, et je ne saurais

sans ingratitude passer sous silence les secours que j'ai reçus de S. Exc. M. Serge Goriaïnow et du prince Galitzyne. Quant aux archives francaises, j'y ai trouvé comme toujours un accueil cordial et empressé dont je suis profondément reconnaissant.

F. M.

Clos des Fées, 15 août 1908.
au 139e anniversaire de la naissance du Héros.

AUTOUR
DE SAINTE-HÉLÈNE

LES MISSIONNAIRES DE SAINTE-HÉLÈNE [1]

Raconter dans le détail ce que furent les six années de la Captivité, je n'en aurais point le temps ici — et nul n'en a les moyens. Tant que les Souvenirs du grand maréchal Bertrand et du valet de chambre Marchand demeureront inédits, une lacune se creusera dans les témoignages français et rendra impossible la critique des sources anglaises. Presque tout ce qui pouvait être déduit utilement des documents publiés l'a été par lord Roseberry. Un Anglais, le premier, a mis en lumière certaines contradictions, suspecté certaines complaisances, formulé un jugement équitable. Pour aller plus loin et faire mieux, il faut attendre.

Mais, si l'on ne doit point songer à un « Sainte-

[1] Conférence donnée, le 27 mars 1908, à la Salle de la Société de Géographie, sous les auspices de la *Société des Conférences*.

Hélène vu de Sainte-Hélène », on peut regarder Sainte-Hélène, d'ailleurs, d'Europe. Non plus alors s'efforcer de suivre les misérables querelles qui s'agitent autour du héros, ni les mesquines persécutions d'un geôlier qu'affole sa responsabilité et qui accroît, par ses maladresses, la rigueur des ordres qu'il exécute ; non plus s'essayer à dégager la marche de la maladie de consultations médicales dont pas une n'a le caractère scientifique et dont le diagnostic varie, moins selon l'ignorance des praticiens que suivant les instructions qu'ils ont reçues et les intérêts qu'ils servent ; mais chercher ce que, d'Europe, on a su de Sainte-Hélène, ce qu'on y a appris du traitement auquel était soumis le prisonnier, ce que les souverains et les peuples en ont pensé, sur quels éléments cette opinion s'est formée, quelle répercussion ont eue, sur la destinée du prisonnier, les récits et les témoignages de ceux de ses compagnons qui l'avaient quitté.

Obligé d'aller vite et de franchir en une heure ces six années, je prie que l'on me fasse crédit si j'énonce à quelque moment des faits qui étonnent, si j'allègue des états d'esprit qui surprennent. Je n'avance rien dont je ne sois prêt à fournir les preuves — et dix preuves pour une. Mais ces preuves qui sont, pour la plupart, inédites, au moins en France, seraient trop longues à présenter et elles ne sauraient trouver place que dans un livre qui ne paraîtra point avant plusieurs mois.

*
* *

A partir du moment où, cédant à des souvenirs de jeunesse, à de récentes impressions, aux assurances de ses compagnons, aux promesses ambiguës des officiers anglais, Napoléon a mis le pied sur le *Bellérophon* et qu'il a disparu avec le navire qui l'emportait, sa destinée s'est enveloppée, pour les nations d'Europe, d'ombre et de mystère. On a su qu'à cette lettre par laquelle il réclamait l'hospitalité « du plus puissant, du plus constant, du plus généreux de ses ennemis », par laquelle il annonçait qu'il venait, comme Thémistocle, s'asseoir au foyer du peuple britannique, le ministère anglais avait répondu par la déportation dans la plus lointaine et la plus malsaine de ses possessions équatoriales ; mais l'on eût ignoré jusqu'à ce drame suprême si les oligarques avaient pu contenir leurs cris de joie, si les pamphlétaires et les caricaturistes à leur solde ne s'étaient, dans leur triomphe, empressés à célébrer les horreurs de cette île déserte, dont, avec les rats qui y foisonnaient, Napoléon allait devenir le Robinson.

Puis rien. Qu'était-ce même Sainte-Hélène? A cette page où, en 1788, le lieutenant Bonaparte, étudiant, à Auxonne, la géographie élémentaire, énumérait les *Possessions des Anglais en Afrique*, la destinée avait comme arrêté sa main après qu'elle eut tracé ces quatre mots : *Sainte-Hélène, petite île*. C'était alors tout ce qu'il en savait, et, à présent, on n'était guère

mieux instruit. Cet îlot était si loin, si hors du rayon d'action des Français ! Même ceux qui, allant aux Indes, contournaient l'Afrique, évitaient, depuis vingt ans, de passer en vue de cette vigie redoutable que l'Angleterre avait dressée sur l'Océan. Quelque chose de grandiose et de sacré s'ajoutait au mystère de ce nom, évoquant à la fois l'impératrice d'Orient telle qu'elle apparaît dans la splendeur des mosaïques dorées et l'Invention de la croix d'ignominie sur laquelle mourut un Dieu. Et c'était la prison choisie à présent, entre tous les lieux malsains et torrides, pour y déporter le forçat de la Sainte-Alliance. Pour le retenir, ce n'était point assez d'un état-major de geôliers, de deux bataillons d'infanterie, de cinq cents canons, d'une flotte entière : il fallait l'immensité. Ses plaintes, s'il en laissait échapper, se perdraient dans la plainte éternelle des mers, et les flots incorruptibles monteraient autour du rocher une garde plus exacte que l'armée britannique tout entière.

A présent, vers ce point inconnu de l'espace, cinq années durant, rois et sujets ont les yeux braqués ; les espérances des uns, les craintes des autres y convergent. La terre a changé d'axe ; un pôle magnétique tire toutes les âmes vers Sainte-Hélène. S'Il allait apparaître ; si, comme au 1er mars 1815, on allait apprendre qu'Il est débarqué, qu'Il marche, qu'Il est là, tous les cœurs jetés au-devant de Lui, tous les peuples précipités vers Lui, le héros vengeur des libertés opprimées ! Où qu'Il poserait le pied,

Amérique espagnole ou portugaise, États-Unis, Espagne, Italie, Allemagne ou France, le sol tremblerait et Lui fournirait des soldats ! Un immense remords étreint les patriotes de toutes les nations ; ils comprennent à présent quelle a été la lutte et de quels intérêts ils ont été les jouets. Ses adversaires les plus acharnés proclament leur repentir. A Son nom seul, les peuples s'émeuvent, comme à Grenoble ; et, au nombre des têtes innocentes que tranche le bourreau, on peut mesurer la peur des maîtres. Si le bruit court de Son évasion, écoutez Chateaubriand : « Jeté au milieu des mers où le Camoëns plaça le génie des tempêtes, Buonaparte ne peut se remuer sur son rocher sans que nous ne soyons avertis de son mouvement par une secousse. Un pas de cet homme à l'autre pôle se ferait sentir à celui-ci. Si la Providence déchaînait encore son fléau, si Buonaparte était libre aux États-Unis, ses regards, attachés sur l'Océan, suffiraient pour troubler les peuples de l'ancien monde : sa seule présence sur le rivage américain de l'Atlantique forcerait l'Europe à camper sur le rivage opposé. »

Ainsi pensent les champions des trônes ; ainsi espèrent les champions des peuples. Partout on attend sa venue comme celle du Messie ou de l'Antéchrist : mais il n'est pas un homme qu'il laisse indifférent, qui ne frémisse pour lui d'un amour porté jusqu'au culte ou d'une haine poussée jusqu'à la détestation.

Quelque jour on dira la fabuleuse épopée de ces

hommes, dispersés du golfe du Mexique aux embouchures du Colorado, qui, sans argent, sans navires, sans armes, sans contact même des uns aux autres, jetés au milieu de peuples dont ils ignoraient la langue, les coutumes et l'esprit, conspirèrent pour la délivrance du prisonnier ; ici, construisant une escadrille et formant avec des Français émigrés ou proscrits un bataillon sacré ; là, provoquant les Brésiliens à la révolution ou s'enrôlant avec les Américains insurgés contre l'Espagne ; partout, s'efforçant, avec une ténacité inventive, à créer des moyens, à combiner des plans, à imaginer des machines.

Mais si, comme il semble, certains parvinrent, au milieu d'obstacles qui paraissaient insurmontables, à faire passer quelque avis au prisonnier, même à l'aborder, à l'instruire de leurs projets et à solliciter ses ordres, rien n'en transpira, et le mystère couvre encore leurs desseins, leurs préparatifs, leurs noms même. Nul d'entre eux n'a daigné, après l'échec de ses rêves, révéler ses espoirs, et c'est là, de la part de ces courtisans de l'adversité, une des formes du sacrifice les plus impressionnantes et les plus nobles.

Partout, en Europe, l'impatience s'exaspère du mystère dont Napoléon reste enveloppé, du silence que l'on ordonne sur lui, de l'ignorance où l'on est de ce qui le touche. En France, nul journal ne peut même imprimer son nom. En Angleterre, où l'on est un peu mieux informé, on lit avec avidité

les *Lettres écrites à bord du vaisseau de Sa Majesté* le Northumberland *et à Sainte-Hélène*. Guillaume Warden, chirurgien du navire, a employé la traversée à recueillir les confidences des personnes de la suite de l'Empereur qui parlaient anglais ; quant à Napoléon, il n'a pu l'aborder, moins encore lui parler ; mais l'Empereur n'ignorait point qu'il prenait des notes et il a encouragé ses compagnons, Las Cases et les Bertrand, à flatter par des *interviews*, comme on dirait à présent, la vanité d'un homme qui, ne manquant pas d'une certaine naïveté, s'est trouvé fort aise d'approcher un grand homme, et qui, par la publication de ses notes, voudra apprendre à ses concitoyens qu'il a eu cet honneur. Par là, des nouvelles filtreront et une première mise au point sera faite vis-à-vis des Anglais. Cela était bien raisonné : en moins d'une année, cinq éditions anglaises et une américaine n'épuisèrent point le succès des lettres de Warden, dont une traduction française parut à Bruxelles en 1817. A la vérité, la plupart des journaux s'indignèrent qu'un officier de Sa Gracieuse Majesté eût parlé de l'Empereur sans l'injurier et qu'il eût rapporté, sur certains points de son histoire, des versions qui lui parussent favorables ; bien que Warden eût adopté comme épigraphe *non ego, sed Democritus dixit*, il n'échappa point à un juste châtiment et il fut rayé de la liste des chirurgiens de la Marine.

Il n'avait pourtant relaté que de très petits faits

et des observations très superficielles, des bribes de conversation, des anecdotes controuvées, des noms estropiés ; mais il fournissait un aliment à une curiosité passionnée, qui, chez beaucoup d'Anglais, s'apprêtait à tourner en sympathie depuis que Napoléon leur appartenait. Un tel trophée rehaussait leur victoire, la leur rendait plus sensible et plus glorieuse, et nul détail sur leur prisonnier ne leur devenait indifférent.

D'ailleurs, durant ces vingt ans écoulés, en même temps que l'oligarchie anglaise, poursuivant un but ennobli, sinon justifié, par l'ambition nationale, préparait, par la déchéance du héros et par l'abaissement de la France, la subordination du monde aux intérêts britanniques ; en même temps que, pour une telle lutte, coalisant à sa solde les empereurs et les rois avec les anarchistes et les révolutionnaires, elle usait sans scrupule aussi bien des canons et des baïonnettes que des poignards et des machines infernales ; en face d'elle, se perpétuait une lignée forte et glorieuse d'hommes d'Etat, non moins fermes en leur amour pour la patrie anglaise, mais plus scrupuleux en leurs moyens, moins exclusifs en leur doctrine, plus pénétrés d'humanité, admettant que d'autres nations eussent le droit d'exister, de grandir, de jouir de la liberté, de choisir leur gouvernement, et reconnaissant que la paix et la bonne intelligence avec elles pouvaient même profiter à l'Angleterre. Dès qu'ils en avaient eu l'occasion et le pouvoir, ils avaient tenté de

réconcilier leur patrie et la France consulaire; venus sur le continent, ils avaient appris à estimer Bonaparte, sinon à l'admirer; depuis lors, ils s'étaient efforcés de pratiquer entre les deux nations une entente également honorable à l'une et à l'autre; ils s'étaient empressés à l'île d'Elbe autour de l'Empereur, et ils avaient achevé de dissiper ainsi leurs derniers préjugés. Cette admirable suite de libéraux conscients, qui, dans la Révolution, n'avaient point vu que des crimes et en Bonaparte qu'un « aventurier corse », n'était pas si dédaignable qu'ils n'eussent acquis une influence sur une partie au moins de l'opinion, et leur générosité qui, en France, s'était exercée, aux dépens même de la liberté de quelques-uns d'entre eux, en faveur des proscrits, ne leur faisait point envisager comme la conséquence du triomphe britannique la perpétuation d'un système de calomnieuses attaques contre le vaincu, d'un système de basses persécutions contre le prisonnier. L'excès des outrages devait d'ailleurs produire une réaction, et, à force d'avoir été injurié, caricaturé, vilipendé, *Little Boney* était au moment voulu pour devenir populaire.

Ce que l'opinion attendait pour se déclarer, c'était une parole de Napoléon qui fût une justification et un plaidoyer; une vue d'ensemble jetée sur sa vie qui en apprît la suite à ceux qui l'ignoraient; quelque chose comme une confession où les grands accidents de sa carrière, l'ascension et

la chute de sa fortune, fussent présentés sans déclamation, dans une forme brève, personnelle et pourtant impartiale ; un précis qui exposât, rapprochât, expliquât des faits qui, à la mémoire des hommes, même contemporains, n'apparaissaient que confus, dispersés, revêtus des couleurs dont les polémiques quotidiennes et les intérêts momentanés les avaient peintes.

Justement alors une brochure parut chez le libraire Murray : *Manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue.* Impossible d'en méconnaître l'auteur. « Je n'écris pas des commentaires, lisait-on à la première page ; car les événements de mon règne sont assez connus et je ne suis pas obligé d'alimenter l'opinion publique. Je donne le précis de ces événements parce que mon caractère et mes intentions peuvent être étrangement défigurés, et je tiens à paraître tel que j'ai été, aux yeux de mon fils comme aux yeux de la postérité. »

Un tel écrit répondait si bien à l'attente universelle qu'il semblait fait exprès pour la satisfaire. En quelques jours, à Londres, les éditions se succédèrent, bien que le *Manuscrit* fût en français. Nul ne mit en doute qu'il ne fût de l'Empereur. Ce fut bien mieux lorsque, grâce aux valises diplomatiques, il eut envahi l'Europe. Comme c'était une rareté, on se l'arracha. A Paris, dans les salons royalistes, chez la duchesse de Duras, et chez la duchesse d'Estissac, on en faisait avec appareil la lecture à haute voix devant des auditoires triés.

« Jamais publication de mon temps n'a fait autant d'effet, a dit Mme de Boigne. Il n'était pas permis d'élever le moindre doute sur son authenticité, et, plus on avait approché l'Empereur, plus on soutenait l'ouvrage de lui. » Tout le monde concluait à la façon de ce Russe, Fedor Golovine, qui se piquait de littérature : « *Candide* n'est pas de Voltaire, si ceci n'est pas de Buonaparte. »

La magistrature, qui est infaillible, le proclama solennellement en condamnant à la destruction le *Censeur européen* où Comte et Dunoyer avaient eu l'audace d'imprimer le *Manuscrit* à titre de document : tribunal correctionnel, Cour royale, Cour de cassation, la magistrature à tous les degrés se porta forte que la brochure était de Buonaparte et qu'elle outrageait le roi.

Des gens avisés en suspectaient bien l'authenticité, publiaient bien en réponse des articles et des brochures, mais ces critiques et ces invectives, dont le public suspectait le désintéressement, ne faisaient qu'accroître sa curiosité et sa passion pour un livre aussi violemment attaqué.

Les éditions clandestines imprimées en Belgique, et partout où l'on disposait secrètement d'une presse et de caractères, ne suffisaient point à l'émotion générale : nul livre, depuis des temps très reculés, peut-être depuis l'invention de l'imprimerie, ne fut autant de fois copié à la main. C'est par milliers qu'on en trouve des copies. Chaque semaine, à présent, on en propose à ceux qu'on sait rechercher

les vieux papiers, et toujours le possesseur rapporte ou imagine des circonstances romanesques qui ont mis entre ses mains le plus précieux des documents, la vie de l'Empereur écrite par lui-même. Et de très grands savants, des historiens hors de pair y ont été pris. Traduit en toutes les langues, constamment réimprimé, au point que les éditions contemporaines ne sauraient en être comptées, publié hier encore en feuilleton dans un journal des Etats-Unis, le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène* est devenu comme un évangile, et, ainsi qu'il convient, il est apocryphe.

Pour se distraire, durant un séjour à la campagne, un Genevois qui avait des lettres et qui avait suivi les événements de son temps, M. Lullin de Châteauvieux, s'était amusé à ce pastiche, et, pour en voir l'effet, l'avait, *d'une manière inconnue*, fait parvenir à l'éditeur Murray. Et la bombe a éclaté. Les aveux grotesques, les erreurs flagrantes, les apologies royalistes, les ironies qui veulent être fines, la méconnaissance du caractère de l'Empereur, tout disparaît, balayé, avec les chausse-trapes, par le vent d'enthousiasme qui mue ces pages mystificatrices en un livre sacré et qui, de ce corps pour la première fois donné à l'histoire éparpillée de l'Homme, fait jaillir la Légende. Cette origine qu'elle prend explique bien des altérations que la vérité a subies ; le caractère réel de l'Empereur en est resté faussé ; combien de gens ne se doutent pas qu'ils suivent

encore les errements de Lullin de Châteauvieux!

S'il était philosophe, ce Lullin, et s'il haïssait l'Empereur, comme il sied à un bon Genevois, qu'il a dû s'amuser ! De son ermitage aux bords du Léman, il a suivi des yeux la trajectoire de cette bombe ; il en a entendu l'explosion ; il en a recueilli les retentissements par l'Europe : enthousiasme des napoléoniens, colère des royalistes. C'est une apologie, disent les uns ; c'est un pamphlet, disent les autres ; on se querelle sur l'authenticité ; tout le monde, et Napoléon lui-même, cherche le mot de l'énigme : C'est Maret. — Non, c'est un conseiller d'Etat. — Non, c'est Mme de Staël, c'est Benjamin Constant, c'est l'abbé de Pradt, c'est Sieyès, c'est un sieur Bertrand, parent de Siméon, c'est tout le monde et ce n'est personne. Car Lullin se tient coi, il laisse dire, il n'avoue ni ne réclame, il assiste au spectacle sans mettre personne dans son secret ; il se tient à cette jouissance, autrement délicate qu'une tapageuse renommée d'un jour, de regarder la fortune que fait son libelle, l'influence qu'il exerce sur le monde, les conséquences qu'il portera dans l'avenir, d'être l'unique à savoir le pourquoi des choses, de comparer à part soi la cause à l'effet et de rire solitairement des hommes.

*
* *

L'atmosphère était créée, la légende était en

marche; pour que Napoléon en profitât, pour que l'opinion imposât quelque adoucissement à sa captivité, il suffisait d'une occasion : ce furent les ministres anglais qui la fournirent.

Leur prisonnier leur coûtait cher; tout, même les denrées les plus communes, étant apporté du cap de Bonne-Espérance ou d'Europe, la vie d'un Européen à Sainte-Hélène atteignait des prix qui sembleraient incroyables si les commissaires des puissances alliées ne les attestaient unanimement. Napoléon ne demandait pas mieux que de payer une partie au moins de ses dépenses, mais il se refusait à dire d'où il tirerait ses fonds ; car on eût aussitôt confisqué ses capitaux. Il avait subsisté jusque-là sur des emprunts faits à Las Cases et à Bertrand — à celui-ci surtout qui avait placé sa fortune presque entière en Angleterre ; puis, sur la vente d'une portion de son argenterie brisée ; mais ces moyens s'usaient, et, d'ailleurs, le gouvernement anglais, sans voir combien cette question de gros sous était misérable pour ceux qui la soulevaient, trouvait exorbitant ce qui restait à sa charge. Pour le restreindre, il s'était déterminé à diminuer le nombre des compagnons ou des domestiques de l'Empereur. Au premier qu'ils avaient désigné, nulle objection ; c'était un Polonais, nommé Piontkowski, que Napoléon ne connaissait point et n'avait point demandé, que les ministres anglais avaient envoyé à Sainte-Hélène on ne sait pourquoi, qu'ils rappelaient de même et qui, durant son séjour

inexpliqué, s'était rendu suspect aussi bien aux Français qu'aux Anglais. Pour démêler des mensonges et des hâbleries dont Piontkowski est coutumier une parcelle de vérité, il faudrait beaucoup de temps et cela serait de pure curiosité. Il suffit de dire que, par ordre, le grand maréchal lui délivra, presque comme aux domestiques renvoyés en même temps, un livret sur lequel il recommanda seulement aux parents de l'Empereur qu'ils reconnussent Piontkowski dans le grade de chef d'escadrons et qu'ils lui comptassent une gratification d'une année de ses appointements. Piontkowski reçut pour instructions — au moins à ce qu'on peut croire, car lui qui parle de toutes choses reste muet sur ce point, le seul intéressant — de s'aboucher, lors de son arrivée à Londres, avec le comte Lieven, ambassadeur de Russie, et de lui remettre copie de la protestation, en date du 18 août 1816, que l'Empereur avait adressée, sous forme d'une lettre signée par le comte de Montholon, au gouverneur anglais contre le traité du 2 août 1815 qui le constituait prisonnier des cinq puissances coalisées et qui confiait sa garde au gouvernement britannique [1].

En même temps, trois domestiques avaient été désignés pour partir : le second piqueur Archambaud jeune et l'argentier Rousseau, qui furent

[1] On trouvera plus loin une étude sur Piontkowski, où, sans avoir la prétention d'éclaircir tout de ce personnage mystérieux, j'ai du moins réuni sur son compte plus de notions qu'on n'en avait jusqu'ici.

chargés par l'Empereur de porter de ses nouvelles au roi Joseph, heureusement arrivé aux Etats-Unis, et l'huissier de la Chambre, Giovan-Natale Santini, qui reçut une mission plus importante.

Ce Santini, qui avait servi aux Tirailleurs corses de l'an XI à 1812, et qui, ensuite, avait été employé comme estafette au grand quartier général, avait spontanément suivi à l'île d'Elbe l'Empereur qui le fit huissier-gardien du portefeuille. De là à Paris, où il eut le même emploi : puis à Rochefort, à Plymouth, à Sainte-Hélène. N'ayant plus de portefeuille à garder, il passait ses journées à la chasse, se montrait peu accommodant vis-à-vis des Anglais, et, par attachement pour son maître, il eût volontiers exercé la vendetta contre le gouverneur, sans même la déclarer. Dangereux là, il pouvait être utile ailleurs. Comme il savait à peine lire et moins encore écrire, on lui apprit mot à mot la protestation de l'Empereur, jusqu'à ce qu'il la récitât d'une façon imperturbable. On lui en remit de plus une copie écrite à l'encre de Chine sur des bandes de satin blanc, faciles à dissimuler. On s'en rapporta à lui pour le meilleur usage à en faire, soit en Angleterre, s'il en trouvait l'occasion, soit en Italie, s'il parvenait jusqu'aux parents de l'Empereur.

Fouillés infructueusement à leur sortie de Longwood, transportés au Cap, où, pour un temps plus ou moins long, devait *obligatoirement* être gardé en observation tout Français qui quittait l'Empereur, les

quatre serviteurs furent, après deux mois d'attente, embarqués sur *l'Orontes*, venant de l'île de France. Ils relâchèrent le 31 décembre 1816 à Sainte-Hélène, où on ne leur permit point de profiter des provisions que leur maître leur avait envoyées, et, le 12 février 1817, ils débarquèrent à Portsmouth. Pendant que Rousseau et Archambaud repartaient aussitôt pour les Etats-Unis, Santini s'empressa de demander, à destination de Rome, un passeport qui lui fut accordé et, pour attendre une occasion, il se rendit à Londres. Piontkowski y était déjà ; il avait, semble-t-il, obtenu une audience du comte Lieven, auquel il avait, à l'en croire, remis la protestation de l'Empereur, toute autre chose, à en croire Lieven, mais là s'était borné son zèle. Il trouvait plus avantageux de se prodiguer dans les sociétés, affublé d'un titre de comte et d'un grade de colonel qu'il s'était donnés, d'accepter les dîners auxquels on le conviait, de s'y poser en *ami* de Napoléon, de rouler carrosse et de prodiguer l'argent, car, par chaque courrier, il recevait de généreux anonymes des bons de 5, 20 et 30 livres, qu'il encaissait aussitôt. Les gens de poids le tenaient pour un aventurier, mais les autres le prenaient au sérieux, et il en profitait.

Santini, durant ce temps, manœuvrait à la muette. Ayant su d'un Italien de sa connaissance, rencontré dans une rue de Londres, quel rôle sir Robert Wilson avait joué dans l'évasion de Lavallette, il se procura son adresse, alla le trouver, et

lui communiqua la protestation de l'Empereur. Wilson le conduisit chez lord Holland, puis chez l'éditeur Ridgway, qui lui fournit un homme de lettres pour mettre ses récits en anglais. Le 13 mars 1817, en même temps que tous les journaux d'opposition reproduisaient la protestation de Napoléon, paraissait une brochure : *Appel à la nation anglaise sur le traitement éprouvé par l'empereur Napoléon dans l'île de Sainte-Hélène*, par M. Santini, huissier du cabinet de l'Empereur, et lord Holland s'apprêtait à interpeller le ministère à la Chambre des lords. Lord Holland s'est défendu d'avoir été déterminé par les récits de Santini : « Ma motion, a-t-il écrit, n'avait aucune connexité avec ce pamphlet ou son auteur. » Sans doute, un pair du Royaume-Uni, même lorsqu'il s'est appelé Fox, ne saurait former ses résolutions sur les confidences d'un domestique ; mais n'est-ce point là une vanité puérile, lorsque, grâce à ce domestique, on inscrit son nom dans l'histoire de Napoléon, à une page restée blanche : celle de la généreuse pitié envers le vaincu ?

Le retentissement de la motion de lord Holland fut immense. En répondant, lord Bathurst ne put nier les vexations exercées par son agent contre le prisonnier ; il ne put nier que l'Empereur se disait malade, qu'il l'était peut-être et qu'il était médiocrement soigné ; il contesta bien des points ; il ergota, disputa, mentit, se rendit insolent et chercha des suffrages par des violences d'outrage, — ce qui est

d'une tactique courante, — mais, se rendant compte que l'opinion tournait, il laissa entendre qu'au moins des adoucissements seraient apportés aux mesures imposées par le gouverneur, et il en donna personnellement l'assurance à lord Holland.

Par les voies les moins favorables et les plus inattendues, la vérité se faisait jour. Une lettre que le marquis de Montchenu, commissaire du roi de France à Sainte-Hélène, avait écrite à un de ses amis et où, au milieu d'invectives contre Buonaparte, il attestait la désolation et l'insalubrité de l'île, le prix fantastique de tout ce qui était nécessaire à la vie, était, on ne sait comment, mise en circulation, copiée par des milliers de fidèles et reproduite dans les journaux anglais[1]. Les membres d'une ambassade anglaise à la Chine, qui, au retour, avaient relâché à Sainte-Hélène, et qui avaient été admis auprès de l'Empereur, s'empressaient, dès leur arrivée, de faire leurs confidences au public.

L'opinion anglaise, toute disposée, à présent, à trouver du génie à l'homme que l'Angleterre avait vaincu et à en accroître son orgueil, s'indignait de la dureté du gouvernement, de la stupidité grossière du geôlier, et elle faisait reculer les ministres qui se cherchaient presque des excuses. D'Angleterre, ces nouvelles sautaient le détroit, se répandaient

[1] Voir ci-dessus le texte de cette lettre dans l'étude que j'ai consacrée au Marquis de Montchenu.

par la France, gagnaient l'Italie et l'Allemagne, la Russie même. Partout, malgré les douanes et les censures, on parlait de *Lui*, on plaignait ses souffrances, on s'attendrissait sur sa captivité. Des poètes mineurs s'enhardissaient à mettre sa gloire en des chansons que les peuples répétaient. C'est ainsi que s'inaugurent les épopées.

Devant ce mouvement d'universelle pitié pour le captif, que menaient dans l'Europe entière les libéraux, mais auquel accédaient des monarchistes convaincus, les alliés prenaient quelque honte d'avoir ainsi abandonné à l'Angleterre le prisonnier de la Sainte-Alliance. Les rapports qu'ils recevaient de leurs commissaires à Sainte-Hélène leur prouvaient que rien n'était exagéré, ni de la suffisante sottise du geôlier, ni de l'insalubrité du climat, ni de la cherté et de la difficulté de vivre. De tous les côtés à la fois, l'on apprenait que l'Empereur était malade, très malade; malade du climat que nul Européen ne pouvait supporter longtemps, malade de la claustration à laquelle sa dignité le condamnait; que peut-être il allait mourir. Et la responsabilité de cette mort pesait sur eux.

*
* *

Au moment où ces impressions qui avaient déjà fait admettre des facilités dans les relations entre le prisonnier et sa famille, pour les envois de fonds, de lettres, de provisions, de vêtements et de livres,

allaient s'accentuer peut-être jusqu'à produire des résultats plus sérieux, le général Gourgaud arriva à Londres.

A la suite de déplorables incidents qu'on a vainement tenter de pallier et qu'il faudra raconter un jour, le premier officier d'ordonnance s'était séparé de l'Empereur et avait quitté Longwood le 13 février 1818. Il avait été accueilli avec empressement par le gouverneur et par les commissaires alliés et constamment fêté par eux. Il avait beaucoup parlé, — beaucoup trop, — donné à lire ses notes et ses lettres. Il avait dit que l'Empereur se portait à merveille, que toutes les plaintes qu'il faisait sur sa santé étaient une comédie ; il avait dit que l'Empereur avait à sa disposition des sommes considérables et que tout ce qu'il alléguait au sujet de sa pénurie était une comédie ; il avait dit que l'Empereur pouvait s'évader quand il voudrait et qu'il correspondait comme il voulait avec qui il voulait. Il avait raconté toutes les querelles, et même la chronique secrète de Longwood. Il n'avait point fait à Hudson Lowe seulement ce que lord Bathurst appelle *sa confession ;* il l'avait faite au commissaire autrichien Sturmer, qui, aussitôt, en avait donné part au Russe et au Français.

Le 14 mars, dispensé par exceptionnelle faveur du stage obligatoire au Cap, Gourgaud s'embarque pour l'Angleterre : il emporte des lettres qu'Hudson Lowe lui a remises pour les ministres et pour

cinq ou six de ses amis personnels, des lettres de Montchenu pour l'ambassadeur de France à Londres, le marquis d'Osmond, des lettres de Balmain pour le comte Lieven. Hudson Lowe lui a prêté 100 livres, mais l'Empereur lui a envoyé 12 000 francs et lui a assuré ci-devant une pension annuelle de 12 000 francs avec les moyens d'en toucher les arrérages.

Le 1er mai, il est en vue de Plymouth; le 8, il est autorisé à débarquer à Gravesend, et, le même jour, il est à Londres. Sa première visite, le 9, est pour le sous-secrétaire d'État aux Colonies, M. Goulburn, auquel il renouvelle sa confession et qui l'invite à dîner. Sa seconde visite est pour le marquis d'Osmond. Ne l'ayant point trouvé, il retourne chez lui le 10. Il a avec lui une conversation de quatre heures. A la fin, il annonce son désir de rentrer en France, son intention de reprendre du service, mais ce ne serait que comme général. Or, les Bourbons n'ont point reconnu les grades donnés par Napoléon durant les Cent-Jours, et le colonel Gourgaud a été promu général de brigade trois jours après Waterloo, le 21 juin 1815.

Plus tard, beaucoup plus tard, quand se furent évanouies les espérances qu'il avait fondées sur les acquiescements courtois du marquis d'Osmond, Gourgaud s'aperçut qu'il avait fait fausse route. Il chercha à se réhabiliter aux yeux des libéraux anglais et des exilés français et à tirer parti des dictées sur la campagne de 1815 qu'il

avait emportées de Sainte-Hélène; pour en assurer le lancement et pour donner un gage, il écrivit à l'impératrice Marie-Louise une étrange lettre qu'il rendit publique. L'*Alien Bill* lui fut alors appliqué sur la demande de l'ambassadeur de France et il fut transporté à Cuxhaven, d'où il se rendit à Hambourg. De là, il réclama au prince Eugène, chargé des fonds de l'Empereur, les arrérages de sa pension de 12 000 francs, à compter de 1817, date où l'ordre en avait été écrit : ces arrérages lui furent régulièrement payés et le capital consolidé de sa pension lui fut même versé par le prince Eugène en janvier 1822 : il avait, dès le 20 mars 1821 — quatre mois avant qu'on connût la mort de l'Empereur, — obtenu de rentrer en France.

Ceci n'importe.

Le mal était fait, il était irréparable. Les efforts de la pitié universelle, les supplications d'une mère, les témoignages des fidèles, tout devait échouer contre ces allégations de Gourgaud. Là contre va se briser l'actif dévouement de Las Cases.

*
* *

Las Cases, enlevé avec son fils de Longwood, le 25 novembre 1816, pour avoir, maladroitement peut-être, tenté de faire passer en Europe quelques lettres où il rapportait, non sans violences littéraires, les détails de la captivité, s'est consulté

avec lui-même lorsque le gouverneur, comprenant quel effet produirait en Europe la contrainte exercée à l'égard du seul homme dont la société fût agréable à l'Empereur, lui a proposé, moyennant certaines conditions, de retourner près du captif. Las Cases a senti la nécessité que Napoléon ait en Europe un interprète autorisé qui parle et écrive ; un commissionnaire qui réunisse les fonds nécessaires, les objets utiles, et les fasse passer à Sainte-Hélène, qui s'institue l'intermédiaire entre l'Empereur et sa famille et qui s'ingénie à procurer les adoucissements souhaitables, et à disposer l'opinion. Ce que Santini exécute à la même époque presque inconsciemment, par la seule puissance de son dévouement, Las Cases rêve de l'accomplir par ses écrits et par son action. Qu'il voie la gloire d'un tel rôle, qu'il escompte l'immortalité qui s'attachera ainsi à son nom, qui le lui reprochera? L'illustration qu'on acquiert par la fidélité aux vaincus, par le zèle désintéressé pour les servir, n'est point pour tenter les âmes communes. Issu d'une des maisons les plus anciennes de l'Andalousie, descendant directement de ce Charles de Las Cases qui, ayant accompagné en France la reine Blanche de Castille, s'y établit, acquit de grandes terres et y fit souche, allié à ce qui est le mieux en noblesse, marié à une femme digne de lui, ayant fait, durant son émigration comme au Conseil d'État, ses preuves d'intelligence et d'habileté, Las Cases eût pu tout demander au roi res-

tauré et tout en obtenir : il a préféré l'exil et la captivité avec celui qui lui a inspiré la plus profonde des admirations et le dévouement le plus entier. Mieux qu'à Sainte-Hélène, il croit pouvoir à présent le servir en Europe. Il se résigne à y venir, échangeant ainsi la captivité contre la proscription.

Mais Hudson Lowe a eu vent de ses desseins et il sait en retarder au moins les effets. Parti de Sainte-Hélène le 31 décembre 1816, débarqué au Cap le 17 janvier 1817, Las Cases y est retenu pendant huit mois, jusqu'au 20 août, bien moins par les ordres du ministère que par les suggestions du gouverneur de Sainte-Hélène. D'Angleterre où, le 15 novembre, on ne lui permet point d'atterrir, il doit prendre sa route par la Belgique où on ne le laisse point résider, pour Francfort-sur-le-Mein, où il arrive malade, épuisé, presque aveugle, le 11 décembre. Surveillé par les représentants de toutes les puissances, persécuté par le ministre du roi de France à Francfort, ce Reinhard dont le zèle royaliste surpasse l'ancien zèle républicain ou bonapartiste, Las Cases paraît redoutable parce qu'il est fidèle. Au reste, dès qu'il a obtenu une autorisation de résider, il s'emploie avec une admirable activité à la mission qu'il s'est assignée. Recueillir des nouvelles de la Famille et les expédier à Sainte-Hélène, constituer un fonds pour les besoins du prisonnier, attirer l'attention des puissances sur la situation qui est faite à l'Empereur,

y obtenir des adoucissements et, s'il est possible, déterminer les souverains, et celui en particulier qui passe pour le chef de la Sainte-Alliance, à désigner un autre lieu de déportation, tel est le travail auquel il s'applique durant les premiers mois de 1818 : le moment semble propice. Un congrès va s'ouvrir à Aix-la-Chapelle ; les empereurs et les rois s'y rencontréront ; pourront-ils résister aux supplications d'une mère et à la pression de l'opinion ?

A vrai dire, les choses n'étaient plus au point où Las Cases les eût trouvées s'il fût arrivé en Europe, comme il avait dû raisonnablement l'espérer, au début de 1817, tout de suite après Santini. En Angleterre, la curiosité commençait à se blaser. Si les lettres de Warden y avaient retenti, si les pamphlets de Santini avaient trouvé de l'écho même à la Chambre des lords, si le *Manuscrit* surtout avait été dévoré dans l'Europe entière, la première publication qu'on pût authentiquement attribuer au prisonnier de Sainte-Hélène : les *Lettres du Cap de Bonne-Espérance, en réplique à M. Warden*, n'avaient point fait tout le bruit qu'on en pouvait attendre, malgré le sous-titre engageant : *avec des extraits du grand ouvrage maintenant en cours pour la publication, sous l'inspection de Napoléon.* On n'en était plus à Warden. Sans doute la presse anglaise s'était occupée des *Lettres du Cap*, et le *Times* leur avait consacré quatre grands articles, mais les éditions ne s'enlevaient point. Il

fallut près de deux années pour qu'elles franchissent la Manche et trouvassent en Belgique des presses complaisantes. D'autres pamphlets laissaient le public presque indifférent : ainsi le *Manuscrit de l'île d'Elbe*, les *Lettres de Sainte-Hélène*, les *Observations sur le discours de lord Bathurst*. La spéculation était encore bonne pour O'Meara qui s'était fait le pourvoyeur du libraire Ridgway ; mais la continuelle répétition des mêmes griefs lassait, et les pages étincelantes du *Manuscrit de l'île d'Elbe* étaient peu ou point comprises.

S'il était ainsi du public anglais, en Europe l'opinion fermentait de plus en plus ; mais ce n'était point à Napoléon empereur qu'elle s'attachait : c'était au général, au consul, au défenseur de la Révolution française, à la Révolution même, à ses doctrines et à leurs effets. Les nations, opprimées depuis 1815 par ceux qui, au nom de la liberté, les avaient précipitées sur la France, se tournaient vers celui qui, dans l'Europe presque entière, avait inauguré, par ses constitutions, ses codes, son administration, un ordre nouveau. Les souverains de la Sainte-Alliance voyaient se dresser du fond de l'Océan celui qu'ils avaient cru terrasser et leurs peuples frémissaient à son nom de criminelles espérances. Que viendrait-on leur parler à présent d'adoucir sa captivité? Depuis le mois de mai 1818, n'avaient-ils point, contre tout ce qu'alléguerait les parents ou les amis de l'Em-

pereur, une réfutation toute prête : les déclarations de Gourgaud?

De cela, ni Las Cases, ni les Bonaparte dont il s'était fait l'avocat, ne pouvaient se douter. Le Congrès était réuni : Madame-mère était désignée pour y porter ses plaintes et ses prières. Elle le fit en des termes qu'elle n'eût vraisemblablement point choisis et qui paraissent un peu littéraires ; mais la lettre qu'elle signa était belle et noble. Las Cases crut devoir y joindre des lettres en son propre nom : ce qui était excessif.

La Russie se chargea de répondre. Il faut lire l'annexe au protocole 31 du Congrès, en date du 13 novembre 1818, et le protocole 42, en date du 30 novembre : pièces essentielles qu'on ne peut que résumer ici.

Rien ne doit être changé au traitement du prisonnier, le général Gourgaud ayant « révélé des particularités qui ne pouvaient manquer de fixer l'attention des alliés ». Et voici ces particularités : « Napoléon, selon lui, n'excite envers le gouverneur de Sainte-Hélène toutes les tracasseries dont il le fatigue que pour mieux cacher ses véritables desseins. Les correspondances secrètes avec l'Europe et le trafic d'argent ont lieu dans toutes les occasions qui se présentent. Le projet d'évasion a été agité par les gens attachés à sa suite et il aurait été exécutable si leur chef n'avait pas mieux aimé le différer. Le moment de l'exécution de ce projet devait coïncider avec celui de l'évacuation du ter-

ritoire français par les troupes alliées et avec les troubles que cet événement devait faire naître. »

Comme le Congrès a pour objet principal de combiner des mesures de salut européen « contre tout ce résidu criminel des temps révolutionnaires » ; comme Napoléon Bonaparte est le chef incontesté « des ennemis de l'ordre » ; comme « l'odieux que les révolutionnaires de tous les pays cherchent à jeter sur la mesure de sa détention, quoique autorisée par la justice et commandée por la nécessité », devient pour eux comme « un mot de ralliement », il n'y a qu'à approuver toutes les mesures restrictives prises par le gouvernement anglais, à recommander une surveillance de plus en plus étroite, à interdire, comme attentatoire à la sûreté européenne, « toute correspondance avec le prisonnier, envoi d'argent ou communication quelconque qui ne serait pas soumise à l'inspection du gouvernement britannique ou de ses commissaires. »

C'en est fait ; la porte de la prison est murée ; désormais le prisonnier de l'Europe ne peut plus être délivré que par la mort.

Ce n'est point sa santé qui peut émouvoir. Dès le 16 mai 1818, lord Bathurst a écrit à Hudson Lowe : « J'ai tout lieu de croire, d'après les informations données par le général Gourgaud à M. Goulburn..., que la santé du général Buonaparte n'a en aucune manière souffert de sa résidence à Sainte-Hélène ; que l'enflure des jambes n'a été ni plus fréquente

ni plus étendue qu'elle ne l'était parfois antérieurement et d'habitude, et que les rapports de M. O'Meara sont très mensongers. » C'est la condamnation sans appel d'O'Meara : il devra être chassé de Sainte-Hélène. Napoléon, parmi les médecins anglais, n'a confiance qu'en celui-là ; il n'admet point qu'on lui en impose un autre. Eh bien ! il se passera de médecin. Aussi bien, il n'est pas malade.

Il l'est pourtant, O'Meara le certifie, mais puisque O'Meara est un menteur ! Lorsque, à partir du 17 août, commencent à paraître dans le *Morning Chronicle* les documents relatifs à sa querelle avec le gouverneur, qu'il a envoyés de Sainte-Hélène ; lorsqu'en octobre, lui-même, arrivé à Londres, réunit ces pièces en brochure sous le titre : *Exposé des événements arrivés à Sainte-Hélène depuis la nomination de sir Hudson Lowe*, il faudrait, pour juger la cruauté des hommes qui ont enlevé à Napoléon le seul médecin qu'il veuille consulter, admettre ce *postulatum* qu'il est malade. Mais puisqu'il n'est point malade ! C'est une faute contre l'honneur, presque un crime de lèse-majesté, de déclarer qu'il le soit : lorsque, le 17 janvier 1819, sur une crise plus violente que les autres et qui paraît suprême, le grand maréchal Bertrand, ne pouvant se résigner à laisser son maître mourir sans secours, se détermine à demander au gouverneur que le docteur Stokoë, médecin du vaisseau-amiral le *Conqueror*, dont O'Meara a garanti les talents et la discrétion, vienne

visiter l'Empereur ; lorsque Stokoë constate la gravité du cas et qu'il prétend remplir son devoir en honnête praticien et en brave homme, le gouverneur lui fait le même sort qu'à O'Meara — pire même. Incapable de se prêter à ce que qu'Hudson Lowe a exigé de lui ; pris entre sa conscience et des menaces de conseil de guerre, Stokoë a allégué sa santé, il a obtenu un certificat de maladie et il est parti pour l'Angleterre. A peine y est-il arrivé que, sur la demande d'Hudson Lowe, on le renvoie à Sainte-Hélène où l'amirauté ordonne qu'il soit jugé « pour avoir fait des rapports mensongers ». Il est jugé sur de faux témoignages, par des juges qui se sont rendus ses accusateurs, et il est condamné à être rayé des contrôles.

Ces médecins anglais qui diagnostiquent unanimement une hépatite chronique du caractère le plus grave ne peuvent être que séduits ou achetés par Napoléon. Bathurst et Goulburn, l'empereur Alexandre et l'empereur François ne sont pas si sots que de s'y laisser prendre. Napoléon n'est pas malade. Gourgaud l'a affirmé. Cela suffit.

*
* *

Toutefois, aux yeux de l'Europe et de la postérité, les geôliers ne veulent point assumer le rôle qu'ils jouent réellement. La pudeur exige qu'on paraisse donner des soins au prisonnier, qu'on paraisse lui rendre un médecin puisqu'il en réclame

un ; et comme aussi — pour achever la comédie sans doute — il demande un prêtre catholique, n'y en ayant pas à Sainte-Hélène, les souverains réunis en Sainte-Alliance, sous l'invocation de la Très Sainte Trinité, ne peuvent le lui refuser : d'ailleurs, c'est le pape même qui s'est fait ici l'avocat de Napoléon.

Formulée le 22 mars 1818, au lendemain du jour où le gouverneur a interdit à O'Meara l'entrée de Longwood, la demande de l'Empereur a été accueillie le 10 août par le gouvernement anglais. Lord Bathurst a laissé au cardinal Fesch, agissant au nom de Madame-mère, le choix d'un prêtre catholique romain et d'un médecin français *d'une réputation établie :* on pourra également envoyer un maître d'hôtel et un cuisinier pour remplacer un mort et un rapatrié. Pour le médecin, un choix paraissait s'imposer : celui du praticien distingué qui, après avoir suivi l'Empereur durant la campagne de 1814, l'avait accompagné à l'île d'Elbe, avait rempli pendant les Cent-Jours les fonctions de premier médecin, et n'avait renoncé au voyage de Rochefort que sur l'injonction formelle de son maître, à cause du mandat de Représentant qu'il avait à remplir. Non seulement Foureau de Beauregard se tenait aux ordres de l'Empereur, mais, pour être plus à portée de les solliciter et de les recevoir, il était venu en Italie servir dans la maison d'un des Bonaparte. Sa nomination ne faisait doute pour aucun des fidèles. Fesch en décida autrement : il désigna un jeune homme

orse, point docteur, pas même médecin, employé n second dans l'académie chirurgicale de Florence ù il répétait l'anatomie. De même, point de prêtre rançais : un Corse, de soixante-cinq ans, ancien-nement curé au Mexique, venu en 1814 de Corse à 'île d'Elbe pour y être aumônier de Madame-mère, t, en cette qualité, l'ayant suivie à Paris. Il avait léjà subi une ou deux attaques d'apoplexie et « parfois il ne pouvait pas s'exprimer ». Vu les nfirmités de ce Buonavita, Fesch lui adjoignit un autre prêtre corse, très jeune, sur lequel il n'avait pris aucun renseignement. La princesse Pauline, s'étant réservé le choix du cuisinier, a donné le sien, ancien page de cuisine aux Tuileries, et le maître d'hôtel est aussi un ancien serviteur de la famille.

Les décisions prises par Fesch et confirmées par Madame semblaient inexplicables ; l'itinéraire tracé aux membres de la petite caravane n'eût point été différent s'il eût été calculé à dessein pour retarder indéfiniment leur embarquement. Aussi bien, n'était-ce pas le but que se proposaient Fesch et sa sœur ? A quoi bon médecin, prêtres, cuisinier, maître d'hôtel iraient-ils à Sainte-Hélène, puisque l'Empereur n'y était plus ? « Je ne sais, écrit Fesch à Las Cases le 5 décembre 1818, quels moyens Dieu emploiera pour délivrer l'Empereur de sa captivité, mais je ne suis pas moins intimement convaincu que cela ne peut pas tarder. J'attends tout de lui : et ma confiance est pleine ; » et le 27 février 1819,

dévoilant une partie de son secret, il écrit : « Quelqu'un nous assure que, trois à quatre jours avant le 19 janvier, l'Empereur a reçu la permission de sortir de Sainte-Hélène et que les Anglais le portent ailleurs. Que vous dirai-je? Tout est miraculeux dans sa vie et je suis très porté à croire encore ce miracle. D'ailleurs, son existence est un prodige et Dieu peut continuer à faire de lui ce qui lui plaît. »

Ce quelqu'un qui a révélé à Fesch et à Madame que l'Empereur a été enlevé de Sainte-Hélène, non par les Anglais, mais par les anges, est une voyante allemande qui s'est complètement emparée de leur esprit et qui, de 1818 à 1821, sans que rien puisse altérer leur aveugle confiance, les bercera de ses contes bleus, s'interposera entre eux et la vérité et les fera vivre de mensonges. C'est là l'ironie suprême. Au moment où l'Empereur peut recevoir des siens les secours matériels et moraux qui lui adouciraient le suprême départ, où l'Angleterre le permet, où les rois y consentent, que lui envoie Fesch ? Pour le corps, un barbier corse, le plus mal éduqué, le moins exact à son devoir, le plus ignorant dans sa profession ; pour l'âme, un vieux prêtre hébété et aphone, avec un jeune qui sait à peine lire et écrire !

L'autorisation du ministère anglais était en date du 10 août 1818 ; la petite caravane ne partit de Rome qu'à la fin de février 1819 ; elle arriva à Sainte-Hélène le 20 septembre. L'Empereur, dont

l'état était déplorable, jugea au premier coup le médecin et les prêtres : ils ne pouvaient lui être d'aucun secours. Qu'importait aux souverains, puisqu'il n'était pas malade ! Qu'importait à Madame et à Fesch, puisqu'il n'était plus à Sainte-Hélène ! « Quoique les gazettes et les Anglais, écrit Fesch à Las Cases, veulent toujours insinuer qu'il est à Sainte-Hélène, nous avons lieu de croire qu'il n'y est plus ; et, bien que nous ne sachions ni le lieu où il se trouve, ni le temps où il se rendra visible, nous avons des preuves suffisantes pour persister dans nos croyances... Il n'y a pas de doute que le geôlier de Sainte-Hélène oblige le comte Bertrand à vous écrire comme si Napoléon était encore dans les fers, mais nous avons des certitudes supérieures... »

Deux mois avant l'arrivée de Buonavita et d'Antemmarchi, le 3 juillet, Mme de Montholon a quitté Sainte-Hélène avec ses enfants. Pourquoi ? dans quel but ? Raisons de santé, besoin des eaux, éducation des garçons ? on ne sait. Dans ses *Souvenirs de la captivité*, Montholon ne mentionne même pas le départ de sa femme, que, d'après les lettres qu'il lui adresse, il comptait rejoindre en Europe le plus tôt possible, au cas que les trois prêtres ou médecins dont les journaux annonçaient la venue fussent à la hauteur de leur rôle. Comme les Montholon, les Bertrand étaient las de l'exil et de la prison. Cette vie leur pesait ; ils aspiraient à

partir, et le mobile véritable du voyage de Mme de Montholon, était de chercher et de trouver, s'il était possible, des suppléants à son mari et au grand maréchal.

Un homme se présenta de bonne volonté qui, depuis qu'il avait été séparé de l'Empereur à Plymouth, n'avait aspiré qu'à le rejoindre ; c'était Planat, ancien aide de camp de La Riboisière et de Drouot, officier d'ordonnance aux Cent-Jours ; mais des difficultés de tous les genres, soulevées par divers membres de la famille, prolongèrent la négociation durant l'année 1820 tout entière.

L'Empereur pourtant souffrait de ce dégoût croissant qui menaçait de lui enlever ses derniers compagnons, et qui, en attendant, rendait son existence insupportable ; il s'effrayait et s'indignait de cette solitude menaçante, aussi pénible pour son orgueil que douloureuse à ses derniers jours. Il n'avait pu tolérer plus d'une année cet Antommarchi, qui manquait à son service comme aux usages, mécontentait tout le monde, Français et Anglais, et à tout instant réclamait son congé. Il était las de Buonavita dont la santé s'affaiblissait visiblement. Si Planat devait arriver, ce serait quelque chose, bien que Planat ne représentât guère et n'eût point de surface, mais il désirait quelqu'un de plus qualifié pour remplacer Bertrand — car Montholon ne semblait plus penser à le quitter. Il se détermina alors à une démarche qui devait singulièrement lui coûter et qui montre d'autant plus le prix qu'il y

attachait. Les 27 et 30 janvier 1821, il fit parler et écrire au gouverneur pour demander un compagnon, un médecin et un prêtre. Pour compagnon, il désignait, au choix, les ducs de Vicence ou de Rovigo, les comtes de Ségur, de Montesquiou, Drouot, Daru, de Turenne, ou Denon, ou Arnault. Pour le médecin, il s'en rapportait à Desgenettes, à Percy ou à Larrey, de même que, pour le prêtre, à qui de droit : *qui de droit*, ce n'était point sa famille qui l'avait si mal servi : c'était le roi de France. « Tout ce qu'il est nécessaire de faire, écrit Montholon sous la dictée de l'Empereur, ne peut l'être que par l'intermédiaire du gouvernement français ou anglais. »

Mme de Montholon, qui avait mis un zèle infini dans la négociation au sujet de Planat, ne porta pas moins d'activité à la nouvelle affaire dont, en l'absence de tout autre intermédiaire, elle se trouvait chargée. Près des hommes qu'avait désignés l'Empereur, elle n'obtint aucun succès. Ils étaient, la plupart, ralliés à la royauté légitime : Ségur, Montesquiou, Daru, pairs de France; les autres ne se souciant point de l'exil et de la captivité. De ceux-ci, qui se récusaient ou qui s'excusaient, elle dut, pour découvrir quelqu'un qui consentît à venir à Sainte-Hélène, descendre à des gens de lettres tels que Casimir Bonjour, auquel on offrit la place de secrétaire, et qui refusa parce qu'il avait une pièce à faire jouer. Du côté du gouvernement royal, au contraire, toute facilité. Commissionné

par le ministre des Affaires étrangères, le baron Desgenettes désigna, comme médecin, le docteur Pelletan, fils du chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, lui-même homme des plus distingués et des plus savants, médecin par quartier du roi — et, ce qui ne gâte rien, homme de cœur.

Quant au prêtre, lorsque M. de Quélen, coadjuteur de Paris et secrétaire général de la grande aumônerie avec future succession, apprit que l'Empereur demandait un aumônier, il se présenta. Que sa famille dût quelque chose à Napoléon, son frère ayant été écuyer de Madame et baron de l'Empire, lui-même attaché au cardinal Fesch, cela ne comptait point; il voyait plus haut. Le ministre lui ayant confié son embarras pour trouver un prêtre qui voulût aller à Sainte-Hélène : « J'irai moi-même, dit-il ; je m'offre volontiers pour conquérir cette âme à Dieu. »

Le geste était beau. On fit comprendre au coadjuteur qu'il ne pouvait quitter le diocèse dont le grand âge du cardinal de Périgord lui abandonnait la charge, mais on le laissa libre de son choix. Il désigna un jeune prêtre, dont l'Eglise attendait beaucoup, quoique, ayant en 1814 interrompu ses études pour combattre l'Invasion, il ne fût ordonné que depuis un an. C'était l'abbé Gaspard Deguerry, celui que nous avons vu curé de la Madeleine, celui qui, le 27 mai 1871, tomba à la Roquette près de son archevêque, fusillé comme lui en haine de la religion dont il avait été l'apôtre et dont il était le martyr.

Il fallait qu'on se pressât. Le 17 mars 1821, l'abbé Buonavita, qui n'a pu résister plus longtemps au climat, a quitté Sainte-Hélène.

Il a été chargé de dire à ceux qui doivent venir de hâter leur départ. L'Empereur, qui n'a point d'illusion ni d'espérance, veut au moins qu'on connaisse la vérité tout entière. Par ses ordres, Montholon écrit à la princesse Pauline : « Il meurt sans secours sur cet affreux rocher ; son agonie est effroyable. »

A l'arrivée de Buonavita, Pauline veut partir, aller retrouver son frère ; elle écrit à lord Liverpool pour implorer sa déportation comme une grâce.

C'est le 11 juillet : depuis deux mois, là-bas sous l'équateur, la mort a fait son œuvre, elle a délivré le prisonnier.

Un mois jour pour jour avant qu'il expirât, le 6 avril, le grand maréchal, en présence des tortures qu'il endurait, s'est déterminé à appeler le docteur Arnott, le seul médecin qui, dans l'île, soit en une espèce de réputation — et cela malgré qu'Arnott doive faire son rapport au gouverneur. « Il paraît croire, écrit sir Thomas Reade à Hudson Lowe, que le général — c'est Napoléon — n'est atteint d'aucune maladie sérieuse et que son mal même est plutôt moral que physique. Le comte Bertrand lui ayant demandé son opinion, il a répondu qu'il n'y avait aucune espèce de danger. » Trois jours avant la mort, le 2 mai, le commissaire

du roi de France et de l'empereur d'Autriche, le marquis de Montchenu, écrit au prince de Metternich : « J'ai eu l'honneur de mander à Votre Altesse dans ma dernière dépêche que Napoléon avait recommencé à se dire malade. Comme nous sommes accoutumés depuis cinq ans à ces prétendues maladies, quand il méditait un plan nouveau, cela ne voulait dire pour nous que : *Tenons-nous sur nos gardes.* »

Ainsi, jusqu'au dernier jour, jusqu'au dernier instant, la consigne de la Sainte-Alliance a été fidèlement gardée. Pour prouver qu'il était malade, Napoléon n'avait qu'un moyen : mourir. L'Europe ne lui en demandait pas davantage. Maintenant qu'il est mort, on peut constater si ses souffrances prétendues ont été une comédie : on ouvre son corps; on trouve l'estomac adhérent par toute la partie supérieure à la concavité gauche du foie. A un pouce du pylore, un ulcère en a perforé les parois, et le trou est assez grand pour laisser passer le petit doigt. La surface interne du viscère est un amas de matières cancéreuses ou de squirres en décomposition. Sur l'hépatite chronique, le cancer s'est greffé. Quelle en a été l'évolution? A quelle époque remonte son apparition? Deux ans, trois ans peut-être. Et pas un secours, pas un palliatif, pas un soporifique, pas un calmant — rien, pas même un médecin!

Cela n'a point d'importance : il est mort.

*
* *

Il vit pourtant et d'une toute autre vie que les vivants qui nous entourent. Il vit et nous vivons par lui. Tout ce que nous sommes, nous le rapportons à lui ; tout ce que nous pouvons être, nous le devons à lui. De tous les points du monde, d'autres, qui ne sont pas Français, viennent en pèlerinage au tombeau de l'homme de guerre qui reste le maître et le modèle des soldats ; mais, nous autres, Français de France, nous ne glorifions pas seulement en Napoléon le chef des armées, le conquérant et le stratège ; nous réclamons l'organisateur, le pacificateur, le médiateur entre la France ancienne et la nouvelle ; l'homme qui, des débris du passé et des matériaux informes du présent, a construit l'édifice qui, depuis cent ans, abrite notre société. Son nom est le mot de ralliement qu'échangent ceux qui prétendent qu'elle vive. Il a suffi que vous appreniez que quelques hommes de bonne volonté s'étaient groupés à dessein de parler de lui, pour que, négligeant vos affaires et vos plaisirs, vous soyez accourus de tous les points de la grand'ville. Vous eussiez voulu qu'on la déroulât entière devant vous, cette existence frémissante de génie et illuminée de gloire qui, à proportion qu'elle recule dans le passé, emplit l'histoire tout entière et jette sur les âges un pan d'ombre d'autant plus épaissi qu'ils s'en éloignent davantage. Vous eussiez

souhaité des voix d'éloquence et de poésie dignes de célébrer le surhomme en qui les civilisations antiques eussent trouvé leur dieu ! Mais, pour dire des mots qui s'égalent à lui, qui donc depuis Hugo ? Il nous reste de l'étudier avec minutie, de le chercher dans le détail de ses résolutions et de ses actes, de discuter les mobiles de ses décisions, de lui demander, pour nos âmes flétries par le néant de nos ambitions, pour les âmes aveulies de ceux qui nous suivent et qui semblent renoncer même à nos rêves, la leçon d'énergie dont sa vie est l'étonnante illustration. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui, c'est ce que nous ferons demain, tant qu'il nous restera une voix et une plume, racontant son histoire, présentant sa doctrine, dressant, en face de l'anarchie dominante et lâchement subie, cette hiérarchie dont il fut l'instituteur, qui combinait toutes les forces de la nation, respectait tous ses intérêts moraux et matériels, lui assurait l'honneur, l'ordre et la prospérité.

LE CAS DU GÉNÉRAL GOURGAUD[1]

En 1827, sir Walter Scott publiait à Londres *The Life of Napoleon* qui fut la même année traduite en français, sous le titre de *Vie de Napoléon Bonaparte, empereur des Français*. Il y établissait (t. IX, p. 189 et suiv.)[2] d'après les rapports officiels de sir Hudson Lowe, gouverneur de Sainte-Hélène, du baron Sturmer, commissaire d'Autriche et de M. Goulburn, sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, quelle avait été, vis-à-vis de l'Empereur, l'attitude prise par le général Gourgaud en sortant de Longwood, d'abord à Sainte-Hélène, puis à Londres.

Le général Gourgaud répondit aux *Imputations calomnieuses de sir Walter Scott* par une lettre, en

[1] Je désire mettre sous les yeux du lecteur les pièces sur lesquelles j'ai établi ma conviction, celles au moins dont le texte fut imprimé ci-devant ou qui se trouvent dans des dépôts publics. Elles ne sont point les seules que je pourrais invoquer, mais je ne me crois pas le droit de disposer, en ce moment, de documents dont, à la vérité, les copies authentiques m'appartiennent, mais dont je ne saurais assumer la publication immédiate.

[2] On trouvera à l'appendice Pièce I les extraits de la *Vie de Napoléon Bonaparte* se rapportant au général Gourgaud.

date de Paris le 28 août 1827, dans laquelle il disait : « C'est seulement... lors des démarches qu'exigeait mon embarquement que le gouverneur et M. de Sturmer parlèrent devant moi de l'Empereur qui, bien qu'à des titres divers, intéressait là tout le monde et était le noble sujet de toutes les conversations. Je ne connais pas la tournure donnée dans les dépêches de sir Hudson Lowe aux choses que j'avais à répondre, que j'avais à dire dans ces conversations, mais j'en trouve l'intention indignement travestie dans les extraits publiés par le romancier anglais. Quoique placé dans une situation aussi délicate que difficile, quoique condamné à des ménagements envers ceux à l'arbitraire desquels je me trouvais livré, jamais, comme l'insinue Walter Scott, je n'ai acheté la sécurité de mon retour en Europe par aucune parole indigne de moi... A Londres, je n'ai vu ni lord Bathurst ni aucun des ministres. J'ai été seulement mandé et je devais l'être, chez M. Goulburn, sous-secrétaire d'Etat. Il paraît qu'il n'espéra pas obtenir beaucoup de moi, car il ne me fit appeler en tout que deux ou trois fois. »

Le général Gourgaud s'étendait ensuite sur « les misérables insinuations, les perfides réticences d'un étranger, ennemi implacable et insensé de la France et des Français ».

Walter Scott riposta en publiant : 1° *Les notes relatives aux communications du général Gourgaud à sir Hudson Lowe et aux commissaires des Puis-*

sances alliées à Sainte-Hélène, extraites des 16 volumes de correspondance qui lui avaient été communiqués au Département des Colonies ; 2° la copie intégrale de la lettre écrite à lord Bathurst par M. Goulburn, contenant « le rapport officiel des communications du général Gourgaud au sujet de Napoléon et de sa résidence à Sainte-Hélène [1] ».

Le général Gourgaud répliqua par une réfutation dont voici, d'après lui-même, le *Résumé* (Broch. publiée en 1827, p. 41). « Toutes les prétendues *informations*, *communications*, que me reproche sir Walter Scott, se réduisent à des conversations sans importance comme sans effet. Et, quand on songe combien il est difficile de reproduire avec fidélité les paroles d'un entretien dans une langue étrangère, quand on songe également à l'intérêt que le gouvernement anglais pouvait avoir alors à se préparer, ou, depuis, à se créer des moyens de revêtir de quelque apparence de nécessité les atroces persécutions dont Napoléon fut l'objet, on s'étonnera sans doute que la correspondance citée par sir Walter Scott et extraite de seize volumes in-4° de lettres se soit bornée à répéter des allégations tellement puériles pour la plupart que je pourrais les avouer aujourd'hui, sans crainte d'être accusé d'avoir manqué à aucun sentiment, à aucun devoir. »

Les documents publiés par sir Walter Scott et

[1] Pièce II.

les témoignages allégués par lui se sont trouvés, depuis 1827, confirmés et complétés :

1° En 1843, par la publication faite par Walter Henry, chirurgien du 66e (*Events of a military Life*, Londres, in-8°, t. II, p. 46 et suiv.), des confidences que le lieutenant Jackson avait reçues à Sainte-Hélène du général Gourgaud [1] ;

2° En 1853, par la publication faite par Forsyth dans l'*Histoire de la Captivité de Napoléon à Sainte-Hélène, d'après les documents inédits et les manuscrits de sir Hudson Lowe* (édition anglaise, 3 vol. in-8°, t. II, p. 246 ; édit. française, 4 vol. in-8°, t. II, p. 399), des extraits des minutes du major Gorrequer, d'un mémorandum de M. Baxter, de deux lettres de sir Hudson Lowe à lord Bathurst des 14 et 15 mars 1818 et (édit. angl., t. III, pièce 125, p. 392 ; édit. française, t. IV, pièce 118) des lettres du baron de Sturmer au prince de Metternich [2].

3° En 1870, par la publication faite dans les *Russkie Archiv.* (Exercice 1869, Moscou, in-8°, p. 655 et suiv.) des rapports du comte Balmain en date des 25 janvier, 18 et 27 février, 14 et 16 mars [3] ;

4° En 1886, par la publication faite par le Dr Hanns Schlitter, dans *Berichte des Kais. Kön. Commissars Bartholomæus Freihernn von Sturmer aus St-Helena* (Vienne, in-8°, p. 121 et suiv.) des

[1] Pièce III.

[2] Pièce IV.

[3] Pièce V.

rapports de Sturmer en date des 23 février (trois rapports), 14 et 31 mars et de la lettre de Jackson à Hudson Lowe (p. 288)[1];

5° En 1894, par la publication, d'ailleurs fragmentaire et infidèle, faite par M. Georges Firmin-Didot dans la *Captivité de Sainte-Hélène d'après les rapports inédits du marquis de Montchenu* (Paris, in-8°, p. 132, 134, 137) d'extraits des rapports de ce commissaire[2];

6° En 1903, par la publication des *Notes et reminiscences of a staff-officer lieutenant-colonel Basil Jackson* (Londres, in-8°, p. 148 et suiv.)[3].

Ces témoignages concernent ce qui s'est passé à Sainte-Hélène, et les communications faites par le général Gourgaud, au gouverneur anglais, à ses officiers et aux commissaires des puissances alliées.

En ce qui touche les communications faites à Londres, les pièces publiées par sir Walter Scott se sont trouvées confirmées :

1° En 1853 par la publication faite par Forsyth (t. IV) du rapport de M. Goulburn à lord Bathurst déjà publié par Walter Scott[4];

2° En 1888, par la publication faite par le Dr Hanns Schlitter, dans *Kaiser Franz I und die Napoleoniden*, Vienne, in-8°, p. 566) du post-scrip-

[1] Pièce VI.

[2] Publiés d'après les textes. Pièce VII.

[3] Pièce VIII.

[4] Pièce IX.

tum du même rapport de Goulburn à Bathurst;

3° En 1908, par la publication faite par M. Fremeaux dans les *Derniers jours de l'Empereur* (Paris, in-18), des dépêches adressées par le marquis d'Osmond, ambassadeur de France, au duc de Richelieu les 12 et 13 mai 1818 [1].

En ce qui touche les conséquences des communications de Gourgaud, les faits ont été établis : 1° par la publication faite par Forsyth des lettres de lord Bathurst à sir Hudson Lowe en date des 5, 16 et 18 mai [2];

2° par la publication faite par le Dr Hanns Schlitter, dans l'ouvrage cité plus haut (p. 571), de l'annexe au protocole 31 du Congrès d'Aix-la-Chapelle, en date du 13 novembre 1818, et du protocole 42, en date du 31 novembre [3].

Telles étaient (mis à part les *Récits de la captivité* du général Montholon et le *Journal* du général baron Gourgaud) les sources imprimées d'après lesquelles il était permis de former sa conviction. Les sources manuscrites n'ont apporté à un tel ensemble que des confirmations. Ainsi, les dépêches originales du marquis de Montchenu, commissaire de France à Sainte-Hélène ; l'ensemble des

[1] Pièce X.

[2] Pièce XI.

[3] Pièce XII. L'annexe publiée postérieurement par M. Georges Firmin-Didot, *La captivité de Sainte-Hélène*. Pièce justificative n° 8, p. 293.

dépêches du marquis d'Osmond, ambassadeur de France et du comte Lieven, ambassadeur de Russie à Londres. D'ailleurs le journal de l'acteur principal, tel que le fournirait une publication *intégrale* présente toutes les précisions qui seraient désirables — telles qu'elles ont été données dans la conférence : *Les Missionnaires de Sainte-Hélène.*

A la suite de cette conférence, faite le 27 mars à la salle de la Société de Géographie, le petit-fils du général Gourgaud se tint offensé par les appréciations données par quelques journaux du rôle prêté à son grand-père par le conférencier et lui fit demander des explications qui, après divers incidents, motivèrent le procès-verbal suivant :

« M. le baron Gourgaud a prié deux de ses amis, le prince Murat et le colonel Nitot, de demander à M. Frédéric Masson des explications au sujet des analyses données par certains journaux d'une conférence sur *les Missionnaires de Sainte-Hélène.*

« M. Frédéric Masson a mis ces messieurs en relation avec MM. Maurice Barrès et Edouard Detaille.

« Les quatre témoins ont constaté que certains journaux avaient prêté à M. Frédéric Masson, à propos du général Gourgaud, des termes que le conférencier n'avait pas employés et des conclusions qu'il n'avait pas tirées. Les quatre témoins ont décidé de s'en rapporter à M. Frédéric Masson pour

rectifier ces inexactitudes par une lettre aux journaux.

« Cette lettre ayant été publiée[1], les témoins déclarent que l'incident est clos.

« Le deux avril 1902.

Pour M. le baron Gourgaud : *Signé :* JM. MURAT. S. NITOT.

Pour M. Frédéric Masson : *Signé :* MAURICE BARRÈS. EDOUARD DETAILLE.

La conférence, telle qu'elle avait été lue sur épreuves, a paru, sans aucun changement, dans le numéro de la *Revue hebdomadaire* portant la date du 4 avril.

Le 5 avril, le *Figaro* publia l'article suivant :

DOCUMENTS POUR L'HISTOIRE

UNE RÉPONSE A M. FRÉDÉRIC MASSON

Nos lecteurs savent (ils ont su les premiers) que le baron Gourgaud avait prié deux de ses amis de demander à M. Fré-

[1] Cette lettre, insérée dans le journal *Le Temps*, était ainsi conçue :

Mon cher directeur,

L'analyse que votre distingué rédacteur M. Maurice Dumoulin a faite, dans le numéro de vendredi, de la conférence que j'avais donnée à la Société de Géographie sur les *Missionnaires de Sainte-Hélène*, me prête, sur le général Gourgaud, des termes que je n'ai pas employés et des conclusions que je n'ai pas tirées. Je vous serais obligé de bien vouloir le dire.

Croyez, etc.

Signé : Frédéric MASSON.

éric Masson des explications au sujet des analyses données par ertains journaux d'une conférence sur « les Missionnaires de ainte-Hélène ». Après une conversation qui eut lieu entre les moins, il fut décidé de s'en remettre à M. Frédéric Masson our rectifier ces inexactitudes dans une lettre qui a été rendue ublique. C'est ce qui a été fait très loyalement. L'incident ivé relatif au conférencier est donc clos. Mais la « Revue con-mporaine » (sic), *ayant donné hier le texte complet de la confé-ence, le baron Gourgaud a jugé qu'il devait répondre maintenant l'historien, pour rétablir, en l'honneur du grand nom qu'il orte, la vérité méconnue par M. Frédéric Masson.*

M. Masson prétend que le général Gourgaud, en arrivant Londres en mai 1818, déclara au sous-secrétaire d'Etat aux olonies que la situation de Napoléon Ier était contraire à celle ue celui-ci dénonçait, que l'Empereur se portait à merveille, ue ses plaintes sur sa santé étaient une comédie, etc.

Quatre documents, que nous sommes heureux de publier, ément formellement la version de l'éminent conférencier. t la lecture en est aussi probante qu'émouvante.

Quand le général Gourgaud quitta Sainte-Hélène, l'Empe-eur lui donna des instruction secrètes qui ont été publiées avec n Journal de Sainte-Hélène » (*page* 351, *tome II*). *Il devait en, utre écrire à Joseph en Amérique, à Marie-Louise et au prince ugène. Voici les lettres qui établissent avec quelle fidélité il acquitta de la mission qui lui avait été confiée.*

Ces quatre documents sont :

1° La lettre du général Gourgaud à l'archiduchesse Marie-Louise, duchesse de Parme, en date du 25 août 1818, telle qu'elle fut publiée, en septembre 1818, dans les journaux et, en 1822, dans le *Recueil de pièces authentiques sur le captif de Saint-Hélène* (t. IV, p. 292) ;

2° La minute, portant la date du 2 octobre, d'une

lettre écrite par le général Gourgaud à l'empereu de Russie ;

3° La minute, portant la date du 25 octobre, d'un lettre écrite par le général Gourgaud à l'empereu d'Autriche ;

4° La minute sans date, mais présumée de no vembre 1818, d'une lettre écrite par le général Gour gaud au prince Eugène [1].

Tels étaient les documents qui « *démentent for mellement la version du conférencier.* » Ils sont comme on vient de le voir, en date des 25 août, 2, e 25 octobre.

Le général Gourgaud, dès sa première lettr à sir Walter Scott, avait glissé sur la durée d son séjour à Londres : « Bientôt après (ces deu ou trois audiences de M. Goulburn), écrivait-il, l gouvernement m'appliquant avec une atroce rigueu l'Alien Bill, me fit enlever dans mon domicile fit saisir mes papiers et me jeta sanglant sur u coin du continent [2] ».

Dans la seconde lettre il était aussi affirmatif Il disait : « Revenu en Europe... j'ai assuré qu'i était temps de prévenir les effets combinés du cha grin et du climat... C'est dans cet esprit qu'a ét conçue ma lettre à l'impératrice Marie-Louise [3].

Cette lettre à Marie-Louise porte la date d

[1] Ces documents sont intégralement publiés pièce XIII.

[2] *Réponse*, p. 46.

[3] *Réponse*, p. 36.

25 août 1818. Elle n'a certainement été rendue publique que postérieurement au 8 septembre, où le général Gourgaud la communiqua, encore manuscrite, à diverses personnes, mais peu importe : la lettre a été écrite le 25 août ; soit !

Gourgaud a quitté Longwood le 13 février, Sainte-Hélène le 14 mars : c'est du 13 février au 14 mars qu'il a tenu les discours rapportés par Hudson Lowe, Jackson, Balmain, Sturmer et Montchenu. Il est arrivé à Londres le 8 mai : C'est du 8 au 30 mai qu'il a tenu les discours rapportés par Goulburn, d'Osmond et Lieven — lesquels discours ont provoqué les restrictions du gouvernement anglais et les décisions du Congrès d'Aix-la-Chapelle.

La question n'est point de faire valoir ce que Gourgaud a dit, écrit ou imprimé postérieurement au 25 août 1818, mais d'infirmer les témoignages concordants et identiques sur les discours qu'a tenus Gourgaud du 13 février au 31 mai.

Que le général Gourgaud se soit ensuite déjugé et qu'il ait tenté de contredire les discours qu'il avait tenus ci-devant; c'est ce qui se trouve officiellement constaté par cette lettre écrite par M. Goulburn à sir Hudson Lowe, le 14 novembre 1818, le jour même où l'Alien Bill était appliqué au général Gourgaud : « Vous aurez probablement vu par les journaux la lettre adressée par le général Gourgaud à la duchesse de Parme ; elle contient, sur la santé du général Buonaparte et sur la manière

dont il est traité, des *détails en désaccord avec tout ce qu'il nous avait dit antérieurement à vous et à moi :* d'où provient ce changement de conduite de sa part, c'est ce qu'il nous est impossible de dire, mais il s'est complètement associé dans ces derniers temps avec O'Meara et d'autres personnes connues pour être dans la confidence du général Bonaparte. Comme la permission de résider ici ne lui avait été donnée qu'à la condition de s'y conduire convenablement, les dispositions de l'Alien-act lui ont été appliquées et il a été envoyé à Hambourg d'où, je suppose, il promulguera de temps en temps, sur la manière dont on traite le général Bonaparte, des récits semblables à ceux que ses anciens compagnons de voyage se sont plu à fabriquer dans d'autres parties d'Europe.[1] »

Quant aux lettres à l'empereur de Russie et à l'empereur d'Autriche, elles existent sans doute, dans les archives du général Gourgaud, à l'état de minutes, mais toutes les recherches faites aux archives du ministère des Affaires étrangères à Saint-Pétersbourg pour retrouver l'expédition de la seconde ont été infructueuses et, si la première existait aux archives de Vienne, M. le Dr Hanns Schlitter n'eût point manqué de la publier.

La simple constatation des dates fait donc justice de la valeur historique de ces pièces et rend

[1] Forsyth III, 131. Voir aussi Jackson pièce VIII et d'Osmond pièce X.

nutile d'y insister. Même si elles existent autrement qu'en minutes, même si elles ont été expédiées et qu'elles soient parvenues à leurs destinataires, elles ne présentent, dans le cas particulier, aucun intérêt. C'est des discours tenus par Gourgaud de février à mai 1818 qu'il s'agit, non des discours qu'il a pu tenir et des écrits qu'il a pu rédiger d'août à octobre. Qu'on démontre que les témoins qui, pour les avoir recueillis à Sainte-Hélène et à Londres, avaient identiquement rapporté les propos du général Gourgaud, ont faussé volontairement la vérité ; qu'on annule leurs témoignages par des témoignages certains, concordants et synchroniques, l'on pourra discuter, mais il faudra que ces trois conditions soient remplies ; il faudra l'autorité des témoins et la validité de leur parole ; il faudra l'identité des témoignages ; il faudra que ces témoignages aient été rendus à l'époque même où les faits se sont produits, qu'ils ne puissent être ni suspectés de complaisance, ni taxés de partialité.

Encore, comment ces témoignages, quels qu'ils puissent être et de qui qu'ils puissent émaner, supprimeraient-ils les conséquences produites par les discours attribués à Gourgaud, savoir les restrictions de 1818, le départ d'O'Méara et les protocoles du Congrès d'Aix-la-Chapelle ?

Ce sont là des faits que nulle puissance divine ni humaine ne saurait effacer. Ils sont acquis à l'histoire et rien ne peut faire que l'histoire ne les ait pas enregistrés.

*
* *

Reste pourtant une hypothèse, que soulève l'ar
ticle du *Figaro :* celle d'une mission que l'Em
pereur aurait confiée au général Gourgaud. « *Quan*
le général Gourgaud quitta Sainte-Hélène, écrit l
rédacteur du *Figaro, l'Empereur lui donna de*
instructions secrètes qui sont publiées avec so
journal de Sainte-Hélène (p. 531, t. II). »

Si Gourgaud a reçu de l'Empereur une mission
tout ce qu'on a pu penser et dire est invalidé : l'o
peut trouver qu'il a étrangement rempli cett
mission, qu'il y a donné des conséquences tra
giques, que, par l'inconséquence de son langage
il a fourni aux ennemis de l'Empereur des arme
dont ils se sont hâtés de profiter, mais c'est alor
maladresse, inadvertance, même excès de zèle ; l
mission couvre tout.

Dès lors, il convient de rechercher :

1° Quelle serait cette mission ;

2° Par quelles preuves cette mission serait au
thentiquée ou démentie ;

3° De quelle façon cette mission aurait été rem
plie.

Jusqu'en 1846, l'on n'en entend point parler
L'on est trop près des événements et l'on trou
verait trop de témoins qui le démentiraient. L
bruit des querelles entre Gourgaud et Montholon
été trop répandu pour que les biographes, mèm

es mieux disposés, soient dispensés d'y faire allusion. Ainsi, les rédacteurs de la *Galerie historique des Contemporains*[1], favorables pourtant à Gourgaud, écrivent : « Revenu en Europe en 1818, à la suite de quelques différends survenus entre le comte de Montholon et lui, le général Gourgaud s'est fixé en Angleterre où, vers la fin de la même année, et à la suite d'une prétendue conspiration tramée à Sainte-Hélène dont les fils s'étendaient dans l'Europe et qui, disait-on, avait pour but de rendre la liberté à Bonaparte, le général Gourgaud est devenu, de la part du ministère, l'objet d'une persécution à la fois odieuse et ridicule... »

Que les Montholon, et en paticulier Mme de Montholon, fussent la cause de son départ, Gourgaud, en cette année 1819, n'en faisait point mystère, au moins à ses amis. Peut-on même dire que ce soit un ami, le général — vraisemblablement Flahaut — auquel, de Hambourg, le 19 septembre 1819, il adresse cette lettre à laquelle les éditeurs du *Journal* ont, par mégarde, donné place dans l'appendice[2] et dont voici le début : « Mon cher général, le départ de Londres de notre ami commun, Forbin-Janson, me fait avoir recours à votre obligeance pour vous prier de me rendre un service ; j'apprends que Mme de Montholon vient d'arriver en Angleterre, et je désirerais bien vivement :

[1] Bruxelles. 1819. V. 184.
[2] *Journal*. II, 549.

1° avoir des nouvelles de toutes les personnes qu cette dame vient de quitter; 2° que cette dame. *qu m'a forcé de me séparer de celui à qui je m'étai dévoué en entier*, pût savoir que, quelque grands qu soient mes malheurs, *son ouvrage*, j'en comprim en ce moment *le ressentiment* dans mon cœur et que si je puis lui être utile pour diminuer les souffrance de l'Empereur, elle peut compter sur moi en tou et pour tout... »

Gourgaud ne fait donc alors aucun mystère d ses querelles avec les Montholon. Mais l'Empereu meurt; ses compagnons reviennent en Europe Gourgaud court à Londres ; il se réconcilie ave Montholon; il va commencer avec lui la publi cation des *Mémoires pour servir à l'histoire d France sous Napoléon* écrits à Sainte-Hélène pa les généraux qui ont partagé sa captivité[1]. On es convenu de jeter un voile opportun sur les dis sensions de Sainte-Hélène et, pour couper court au bruits qui courent, l'on imagine la version suivant qui, grâce à la publicité qu'elle reçoit dans la *Biogra phie nouvelle des Contemporains*[2], devient officielle « A peine arrivé à Sainte-Hélène, le général Gour gaud y tomba si dangereusement malade qu'après un séjour de plus de trois années, les médecins déci dèrent qu'il devait changer de climat. Il fut don

[1] 1822-1825. 8 vol. in-8°.

[2] Rédigée par Arnault, Jay, Jouy et Norvins, elle est l'effor du parti bonapartiste en face de la *Biographie des hommes vivants* d'esprit royaliste.

condamné à se séparer du grand homme malheureux pour lequel il avait tant de fois exposé sa vie sur le champ de bataille. De retour en Europe à l'époque du Congrès d'Aix-la-Chapelle, le général Gourgaud écrivit aux empereurs de Russie et d'Autriche pour leur faire connaître le sort déplorable auquel Napoléon était réduit et engager ces souverains à donner quelque adoucissement à une aussi grande infortune. On croit pouvoir attribuer à cette démarche l'envoi à Sainte-Hélène d'un aumônier, d'un médecin et de trois domestiques. Ce fut aussi dans ce sentiment que le général Gourgaud écrivit de Londres, le 25 août 1818, une lettre tant de fois imprimée, où l'on remarque les passages suivants... Fatigué d'entendre journellement injurier à Londres l'armée française qui avait combattu à Waterloo, le général Gourgaud publia la relation qu'il avait rédigée de cette bataille à Sainte-Hélène. Cette publication et les démarches qu'il avait faites en faveur de Napoléon, indisposèrent contre lui le duc de Wellington et le ministère, qui, dans la supposition que des papiers importants seraient trouvés chez lui, le firent arrêter, piller, presque assassiner et, à la fin, jeter sur le continent au rivage de Cuxhaven[1]. »

Gourgaud, s'il n'a point donné le texte de cet article, en a assurément fourni la trame. Certains renseignements — sur les lettres à l'empereur de

[1] *Biographie nouvelle des Contemporains*, VIII, 261.

Russie et à l'empereur d'Autriche en particulier, — ne peuvent venir que de lui. Certaines phrases lui serviront de nouveau pour ses lettres à Walter Scott de 1827. Les rédacteurs de la *Biographie des Contemporains* sont ses amis, et ils ont mis leur amour-propre à donner un air de vraisemblance au roman qu'ils signent. Pourtant, si on y regarde, les dates suffisent à en démentir tous les traits : Du 14 octobre 1815, où les passagers du *Northumberland* aperçurent Sainte-Hélène au 13 février 1818, il ne s'écoula pas « plus de trois ans », mais deux ans et quatre mois ; Gourgaud n'arriva point en Europe « à l'époque du Congrès d'Aix-la-Chapelle » qui ouvrit en octobre, il y arriva en mai ; Gourgaud ne put avoir aucune influence sur l'envoi à Sainte-Hélène d'un aumônier, d'un médecin et de trois domestiques, puisque, formée par l'Empereur le 23 mars 1818, soutenue par le cardinal Consalvi que Madame mère remercie le 27 mai, cette demande est accueillie le 10 août par le gouvernement anglais. Chaque date qu'on vérifie dément cette version, mais on ne vérifie point, et telle sera, au moins pour vingt années, la version officielle[1].

Il n'y est, comme on voit, nulle part question d'une mission.

De même, n'en est-il pas question dans la lettre

[1] Contestée dans la *Biographie des Hommes du jour* qui reproduit les accusations de Walter Scott (1835, in-4°, t. III, 2e partie, p. 151 et suiv.) elle est accueillie et développée en 1836 dans la *Biographie universelle et portative des Contemporains* (T. II, p. 1931).

que le 7 août 1824[1], Gourgaud a obtenue de la complaisance des généraux Bertrand et Montholon et par laquelle ils attestent que « le général Gourgaud, dont le nom ne se voit pas sur les listes (des légataires de l'Empereur) qui ont été publiées, a été l'objet d'une disposition spéciale de l'Empereur, en reconnaissance de son dévouement et pour les services qu'il lui a rendus pendant dix ans, comme officier d'ordonnance et aide de camp, soit sur les champs de bataille en Allemagne, en Russie, en Espagne et en France, soit sur le roc de Sainte-Hélène ».

Bertrand a pu s'associer à cette déclaration qui contenait une part de vérité : l'Empereur ayant constitué, le 11 juillet 1817, sur la tête de Mme Gourgaud une pension de 12 000 francs réversible sur son fils[2]. Eût-il été plus loin, cela est douteux. Si l'Empereur avait confié une mission à Gourgaud, comment Bertrand et Montholon eussent-ils négligé d'en parler, alors qu'ils amplifiaient ainsi les services de Gourgaud, qui, officier d'or-

[1] Lettre au *Galignani's Messenger*, publiée Antommarchi. *Mém.* II, 454, republiée *Lettre de Sir Walter Scott et réponse du général Gourgaud*. Pièce XVII, p. 76.

[2] Montholon a publié (*Récits de la Captivité*, II, 505, édition française), une note que l'Empereur aurait écrite au crayon pour servir à la rédaction d'un testament qu'il brûla le 7 avril 1821. Dans cette note Gourgaud figure sous le n° 10 pour une somme de 150 000 francs. La même note avait été publiée, l'année précédente, par le même Montholon, dans l'édition anglaise (*History of the Captivity of Napoleon*, III, 171). Gourgaud n'y figure point. N'y eût-il que ce fait que tout le monde peut vérifier, l'authenticité des *Récits* se trouverait anéantie.

donnance du 3 juillet 1811, n'a point servi l'Empereur pendant dix années, mais au plus durant sept, et qui, général et aide de camp du 21 juin 1815, n'a paru en cette qualité sur aucun champ de bataille ?

Trois années plus tard, en 1827, paraît l'*Histoire de Napoléon Bonaparte* par sir Walter Scott. Gourgaud y est formellement mis en cause et les accusations portées contre lui sont d'une extrême gravité. Le moment est venu à coup sûr d'invoquer cette mission et d'en fournir les preuves. Bertrand et Montholon sont vivants, et il est sans doute bien d'autres témoins : Madame, Fesch, Joseph, Lucien ; seul Eugène est mort. Bien sûr, Gourgaud va parler ; il va requérir et ceux qui ont vu l'Empereur l'investir de sa mission, et ceux vers qui il fut envoyé. Quel inconvénient ? L'Empereur est mort depuis six ans. Tous ses compagnons de captivité sont rentrés en France. Les publications sur Sainte-Hélène abondent. O'Meara a publié en 1822 l'édition française de *Napoléon en exil ;* Las Cases a publié en 1823 le *Mémorial ;* Antommarchi a publié en 1825 *Les derniers moments de Napoléon.* Quel inconvénient à révéler que Napoléon a tenté de faire améliorer son sort ? Or, dans ces lettres où il a ramassé tous les arguments en sa faveur, présenté tous les certificats, recueilli dix-sept pièces justificatives, que dit Gourgaud ? — Simplement ceci :

« Mon départ de Sainte-Hélène ne fut causé ni

par le besoin de revoir ma famille, ni par l'affaiblissement de ma santé. L'allégation de maladie au foie ne fut de ma part qu'un prétexte. J'avais subordonné à Napoléon malheureux toutes mes affections, tous mes intérêts et, à Sainte-Hélène, ma seule ambition était de mourir pour lui ; mais n'importe quelle fut la cause de mon départ, je quittai Longwood le 13 février 1818[1]. »

Où est la mission ? Qu'attend-on pour l'invoquer ? Quel moment sera meilleur pour la dévoiler ? — Non, le silence ! Et voici les *Glorieuses*, l'apothéose de Napoléon, les histoires qui sortent de tous côtés, les biographies des compagnons de la Captivité qui s'accumulent. Gourgaud commande l'artillerie des places de Paris et de Vincennes (5 août 1830), il est confirmé dans le grade de maréchal de camp pour prendre rang du 1er janvier 1816 (21 février 1831), il est grand-officier de la Légion d'honneur (20 avril 1831), il est aide de camp du roi (20 avril 1832), il est lieutenant général (31 décembre 1835). Que peut-il craindre ? Sarrut et Saint-Edme le mettent en demeure de s'expliquer : Silence. Lorsqu'il parle, c'est dans la *Biographie portative des Contemporains* pour reproduire littéralement, sur son départ de Sainte-Hélène, la version donnée en 1822 dans la *Biographie* d'Arnault.

Il y a mieux : En 1846, M. de Montholon publie

[1] *Lettre de sir Walter Scott et réponse du général Gourgaud*, p. 45.

à Londres, en anglais, la première version des *Récits de la Captivité*[1]. On est en droit de penser qu'elle a été rédigée durant la captivité de Ham, à une date sensiblement antérieure, car il a fallu du temps pour la traduction des quatre volumes ; vraisemblablement remonte-t-elle à 1844 où Montholon fait cette déclaration reproduite en fac-simile à la tête du premier volume :

« Ham, 30 octobre 1844.

« Les instructions de l'Empereur en date du 25 avril 1821 m'imposent un dernier devoir : publier ses dictées sur son retour de l'île d'Elbe et sur sa guerre d'Egypte.

« J'avais cédé au désir que le général Bertrand me témoigna de se charger de ce soin et je lui avais remis copie de ces dictées. Sa mort me rend religieusement responsable de l'exécution des dispositions de la volonté de l'Empereur. »

L'*History of the Captivity of Napoleon at St-Helena* contient surtout en effet des dictées de l'Empereur ; elle est grossie d'un récit du retour

[1] Londres, Colburn 1846, 4 vol. in-8°. Un écrivain récent a déclaré ceci : « L'édition anglaise ne diffère de l'édition française que pour ce qui est des dictées de Napoléon insérées dans l'ouvrage. » (*Les origines et la légende napoléonienne*, par Ph. Gonnard, p. 167, note 2.) On a vu ci-dessus, à propos du testament brûlé le 7 avril 1821, combien cette assertion est peu fondée ; les exemples qu'on va trouver plus loin prouvent, ou que M. Ph. Gonnard n'a point fait la comparaison des textes, ou qu'il y a porté une singulière légèreté, ou qu'il a été mû par une extrême complaisance.

des Cendres sans aucun intérêt ; mais certains chapitres au moins renferment quelques détails sur le séjour à Sainte-Hélène. Là, sans aucune préparation, sans aucune explication préalable ni postérieure, est timidement énoncée, pour la première fois, la prétendue mission [1].

C'est en ces termes : « Le départ du général Gourgaud était devenu nécessaire en raison du mauvais état de sa santé et l'Empereur s'était convaincu lui-même de l'opportunité de faire connaître en Europe la vérité réelle concernant ses souffrances. Le souvenir de la fraternelle amitié que l'empereur Alexandre lui avait offerte à Tilsitt et lui avait solennellement jurée à Erfurth, la sainteté des liens qui l'unissaient à l'empereur d'Autriche, lui apparaissaient par moments comme des lueurs d'espérance d'un meilleur sort. Nul ne pouvait être mieux désigné pour remplir cette mission que le général Gourgaud, parce qu'il avait eu souvent l'honneur d'approcher ces souverains et que son service dans la Maison de l'Empereur l'avait fait admettre dans l'intimité de l'impératrice Marie-Louise. On pouvait donc entretenir l'espoir qu'il obtiendrait d'être entendu et, la vérité une fois connue, l'espoir d'un changement pouvait raisonnablement être nourri.

« Le général Gourgaud obtint de sir Hudson Lowe

[1] T. II, p. 3.

[2] L'unique mention qui soit antérieurement faite des affaires privées de Gourgaud est celle-ci (T. II, p. 498) : « Le général

la permission d'éviter la sévère peine de faire à son voyage l'addition inutile de 2000 lieues, ce qui aurait été le cas, s'il avait été obligé d'aller en Europe par la voie du Cap de Bonne-Espérance ; il s'embarqua sur un navire frété directement pour l'Angleterre. Immédiatement à son arrivée à Londres il écrivit une lettre d'un grand intérêt politique au grand maréchal et, peu après, donna une preuve éclatante de ses efforts dans la lettre suivante qu'il adressa à l'impératrice Marie-Louise. »

Suit le texte de cette lettre : celle du 25 août 1818.

Montholon énonce un fait matériellement faux lorsqu'il écrit que le général Gourgaud eut souvent l'honneur d'appprocher l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche, puisque, nommé officier d'ordonnance le 3 juillet 1811, il n'a pu accompagner l'Empereur ni à Tilsitt, — il était alors lieutenant en premier, aide de camp du général Foucher — ni à Erfurth — il était alors capitaine en second au 6e d'artillerie [1] — et ce sont là les deux seules occa-

Gourgaud était mélancolique ; des lettres qu'il avait reçues de sa mère l'avaient beaucoup affligé : l'Empereur avait constaté sa tristesse, mais avait en vain cherché à en connaître la cause. Deux ou trois jours se passèrent. Un vaisseau allait faire voile pour l'Europe. L'Empereur envoya chercher Gourgaud et lui mit dans les mains une lettre ouverte, lui commandant de l'envoyer à Paris et lui permettant d'en lire le contenu. C'était un ordre pour une pension de 12 000 francs à payer à Mme Gourgaud et après la mort de celle-ci, à son fils. Cette manière de prouver à ses officiers l'intérêt qu'il leur portait était une habitude de l'Empereur, je l'ai souvent expérimenté. »

[1] Etats de services.

sions où l'Empereur a rencontré l'empereur Alexandre. Gourgaud n'a pas davantage accompagné l'Empereur à Dresde, ainsi qu'en témoigne le *Journal des voyages*[1], et c'est la seule occasion où l'Empereur ait rencontré l'empereur François.

Nulle part, dans les documents manuscrits qu'on a entre les mains, il n'est fait mention de la lettre d'un grand intérêt politique que Gourgaud aurait écrite au grand maréchal aussitôt après son arrivée à Londres.

A ce moment, l'unique preuve que donnât Montholon de la mission Gourgaud était la lettre que Gourgaud avait adressée à l'Impératrice le 25 août.

C'est là tout ce qu'on trouve dans l'édition anglaise relativement à la mission, sauf mention, à une date indéterminée, de l'arrivée d'une lettre de Gourgaud qui serait parvenue à Sainte-Hélène avant le 15 août 1820. « Une lettre du général Gourgaud *nous* fit beaucoup rire[2] : il comparait notre captivité à un plan d'asperges semé en 1815 ; mais il nous croyait meilleurs jardiniers que nous n'étions, car aucun de nous ne savait au bout de combien d'années le semis d'asperges doit donner. Nous n'aurions point compris du tout la comparaison, si l'Empereur n'avait eu l'idée d'interroger Noverraz qui,

[1] Doc. part. Aucun des officiers d'ordonnance ne paraît à Dresde dans la suite de l'Empereur.

[2] Dans l'édition française : « fit beaucoup rire l'Empereur ».

étant Suisse, pouvait avoir appris toutes ces choses dans sa jeunesse. »

Il n'y a point lieu de s'arrêter à ces asperges.

Comme on voit, cette première version est bienveillante, mais sans plus. Montholon, sans doute, omet tout ce qui touche à ses querelles avec Gourgaud, mais c'est là le mot d'ordre suivi depuis 1821 ; il entre dans la prétendue mission près de l'empereur Alexandre, mais cette mission est anodine ; il n'en apporte aucune preuve, il n'y rattache aucun document, et l'unique pièce sur laquelle il insiste est cette lettre à Marie-Louise qui, depuis 1818, sert de texte à toutes les justifications de Gourgaud. De fait, sauf la révélation des *asperges*, c'est la version adoptée par Arnault, Jay, Jouy et Norvins, abstraction faite toutefois des démarches de Gourgaud pour l'envoi à Sainte-Hélène du médecin et de l'aumônier.

Un an s'écoule avant l'apparition de l'édition française des *Récits de la Captivité*. Dans l'intervalle, des faits se sont produits dont on ne peut jusqu'ici affirmer, faute de documents probants, la répercussion sur Montholon, mais dont l'énoncé fournit une hypothèse au moins vraisemblable.

M. le comte de Montholon n'a-t-il pas contracté des obligations envers son ancien ennemi de Sainte-Hélène et ne prétend-il pas lui prouver sa reconnaissance ? Si M. de Montholon, condamné par la

Cour des Pairs à vingt années de détention, pour avoir, en 1840, pris part à la tentative du prince Louis Napoléon sur Boulogne, a été libéré en juillet 1846, ne peut-on penser qu'il doit quelque part de cette faveur à l'aide de camp du roi, lieutenant général et pair de France, qui a eu pitié de sa détresse et de sa déchéance?

Quels moyens emploiera-t-il pour lui témoigner sa gratitude, et, au moment de faire argent de ses souvenirs de Sainte-Hélène, comment esquivera-t-il le récit de ses luttes avec Gourgaud qui ont formé un des épisodes les plus retentissants des dernières années de son séjour? Les passer sous silence, cela est bien, mais, quand même, il faut donner une explication quelconque du départ de Gourgaud.

Ce sera *la Mission*.

Plus tôt, nul n'eût osé de la risquer. Mais peu à peu ont disparu tout ceux dont le témoignage pouvant se fût opposé à un roman plus ample. Que la famille Bonaparte gardât des ménagements vis-à-vis d'un ancien serviteur de l'Empereur, dont le prince Eugène et sa veuve avaient seuls eu personnellement à se plaindre[1]; que le grand maréchal eût quelques complaisances pour un compagnon d'armes auquel il avait accordé toujours de l'amitié, auquel le liaient tant d'anciens souvenirs et dont l'hostilité n'eût point été négligeable, cela s'expli-

[1] *Mém. du Prince Eugène*. T. X, p. 411.

quait ; mais Bertrand, comme la mère, l'oncle et les frères de l'Empereur, n'eussent point été jusqu'à donner leur estampille à un roman qu'ils eussent reconnu apocryphe.

Madame est morte le 3 février 1836, Fesch le 13 mai 1839, Lucien le 29 juin 1840, Bertrand le 31 janvier 1844, Joseph le 28 juillet 1844. Des témoins, restent seuls Montholon et Gourgaud.

L'édition française des *Récits de la Captivité* diffère totalement de l'édition anglaise en ce qui concerne la mission Gourgaud. A présent, Montholon en note et en décrit la genèse : elle a été provoquée par une suite d'entretiens confidentiels que Gourgaud a eus, depuis le milieu de 1816, avec le comte Balmain, commissaire de Russie, entretiens où, au nom de l'empereur Alexandre, des promesses ont été faites qui prouvent son entière bonne volonté à l'égard de l'Empereur.

Par quel procédé, M. de Montholon parviendra-t-il à accréditer une telle fable ? En interpolant dans son journal, à des dates précises, des notes établissant la continuité des relations de Gourgaud et de Balmain. Quel danger court-il ? Qui peut le contredire ? Nulle de ces notes ne figure dans le texte anglais, mais qui vérifiera ?

La première mention que fait Montholon de l'arrivée à Sainte-Hélène des commissaires des puissances alliées est sous la date du 18 juin 1816[1]

[1] MONTHOLON, I, 309.

Sous la date du 22 juin, il se fait dire par l'Empereur : « Vous devez connaître quelqu'un de la famille du commissaire français ? — Mais non, Sire ! — Bah ! c'est impossible... Vous vous lierez facilement avec lui... *Gourgaud se chargera du Russe...*[1] »

Sous la date du 22 juillet il écrit : « Quant au comte Balmain, il affecta de ne se mêler de rien, de respecter tous les caprices de sire Hudson Lowe ; mais il manœuvra si bien qu'il se mit en intimité avec nous et *vit presque chaque jour le général Gourgaud*[2]. »

Sous la date du 1er janvier 1817[3] : « Le général Gourgaud rencontrait assez souvent dans les promenades à cheval le comte Balmain, commissaire russe, et leur conversation avait toujours plus ou moins d'intérêt. Le compte qu'il en rendait à l'Empereur reportait en général ses pensées vers des événements qui le distrayaient des impressions de Longwood.

« Heureusement le hasard voulut que le même jour (d'une scène avec Hudson Lowe) le retour du général Gourgaud lui apprît des nouvelles importantes et qui effacèrent momentanément le souvenir de la scène scandaleuse que venait de faire sir

[1] Montholon, I. 314.

[2] Montholon, I. 335. Balmain rend compte, le 8 septembre 1816, de ce qu'il a appris de l'Empereur et de ses entours (Dép. 5) : « Gourgaud, neveu de Dugazon le comédien, est un officier de fortune, brave et fanfaron. Il ne se mêle pas d'intrigues, mais il est tapageur, fat et suffisant. C'est tout ce qu'on en peut dire. »

[3] Montholon, II. 9.

Hudson Lowe. M de Balmain avait reçu des lettres de Saint-Pétersbourg dont il ne pouvait communiquer le contenu, mais qui l'autorisaient à faire savoir à Longwood que l'empereur Alexandre regrettait que des malentendus eussent rompu des liens d'amitié auxquels il avait attaché un grand prix et qu'il désirait sincèrement que des explications qu'il était prêt à provoquer justifiassent ses regrets et lui fissent un devoir de prêter à la position de l'empereur Napoléon toute l'aide de sa puissante intervention. »

Les mentions s'espacent, mais les rapports sont constants et le contact est maintenu. Ainsi les entrevues des 28 juillet[1], 12 septembre[2], 4 octobre[3], 8 octobre[4] préparent le coup de théâtre du 2 novembre[5] : « A six heures, Gourgaud vient rendre compte de sa conversation pleine d'intérêt avec le commissaire russe. L'empereur Alexandre a approuvé la conduite de cet agent et *l'a chargé* de communication, pour l'empereur Napoléon. »

Désormais, la mission a son objet ; il n'est que de le suivre. Alors, sous la date du 8 décembre 1817, Montholon écrit[6] : « Le général Gourgaud a pu monter à cheval aujourd'hui pour aller au rendez-

[1] Montholon, II, 160.
[2] Montholon, II, 195.
[3] Montholon, II, 209.
[4] Montholon, II, 212.
[5] Montholon, II, 221.
[6] Montholon, II, 231.

vous que le comte Balmain lui a fait donner. A son retour, que l'Empereur attendait avec impatience... il l'a fait appeler immédiatement. Il l'a gardé deux heures à le questionner; il m'a ensuite dicté plusieurs pages de renseignements sur les causes de la guerre de 1812 et sur la mission du comte de Narbonne lorsque déjà l'armée française campait sur les bords du Niémen; il rejette sur le maréchal Davout l'occupation du duché d'Oldenbourg. »

Sous la date du 17 décembre, il écrit[1] : « Il me paraît résolu à faire partir Gourgaud pour l'Europe; sa pensée travaille; elle repousse les difficultés. Il ne veut se rappeler que les protestations d'amour fraternel dont il a été l'objet à Tilsitt et à Erfurth. Sa confiance se base principalement sur la conduite de l'empereur Alexandre au mois d'avril 1814, alors qu'il lui faisait transmettre mystérieusement les conseils d'une loyale amitié pour sauver la couronne impériale en la déposant sur la tête du Roi de Rome; il ne veut pas admettre la différence des circonstances. Dieu veuille qu'il ait raison et que les explications verbales dont il pense charger Gourgaud puissent hâter le terme de son martyre. Mais je ne vois rien dans les communications du comte Balmain qui motive tant d'espérances et je ne puis voir dans le départ de Gourgaud qu'une surcharge du fardeau déjà si lourd qui pèse sur Longwood. »

[1] Montholon, II. 237.

Sous la date du 11 janvier 1818[1] : « Communication importante du comte Balmain transmise par le général Gourgaud. Rêves d'un retour en Europe et d'une hospitalité royale en Russie. »

Enfin, sous la date du 10 février 1818, Montholon reproduit (éd. française, II, 251) les termes de l'édition anglaise (III, 3) mais en supprimant la première phase : « *Le départ du général Gourgaud était devenu nécessaire par suite du mauvais état de sa santé et l'Empereur s'étant convaincu de l'opportunité de faire connaître en Europe la vérité réelle concernant ses souffrances...* »

Il omet de même la phrase terminale à laquelle il substitue celle-ci : « Cette pensée préoccupait constamment l'Empereur depuis quelque temps; elle l'a enfin décidé, et il m'a dicté *cette nuit*, ce qui suit :

« *Ceci devra servir de bases à toutes communications verbales et secrètes*[2]. »

Ces instructions, destinées à permettre de traiter avec l'empereur de Russie, contiennent des réponses à diverses questions que le comte Balmain aurait pu poser et renferment ces mots : « Et j'accepte, comme étant d'un frère les assurances qui m'ont été transmises de sa part par le comte Balmain, ainsi que l'hospitalité qu'il m'offre dans ses Etats, en m'exprimant le regret que je ne la lui aie pas

[1] Montholon, II. 246.

[2] Voir le texte ci-dessous à la pièce n° XVI.

demandée au lieu de me fier à l'hospitalité britannique. »

Il est possible que cette pièce émane de l'Empereur ; il est probable qu'elle a été dictée par lui, à un moment où de fausses espérances avaient exalté son imagination ; — il est certain qu'elle est restée à l'état de brouillon, qu'elle n'a été ni reprise, ni corrigée. Encore, certaines phrases y sont suspectes et sentent l'interpolation.

Montholon n'ose avancer nulle part, ni que cette pièce a été remise à Gourgaud, ni même que Gourgaud en a eu connaissance. Il se contente d'insinuer qu'elle peut se rattacher à son départ, et, en précisant qu'elle fut écrite dans la nuit du 10 au 11 février, de donner à cette insinuation un caractère de probabilité.

Telle est, dans sa genèse, son développement et sa terminaison, l'histoire que raconte Montholon dans l'édition française des *Récits de la Captivité*. Pour l'admettre, il fallait une crédulité rare et une absence totale d'informations. Quoique les documents contradictoires fussent alors peu nombreux, ceux qu'avait publiés Walter Scott subsistaient et ne se trouvaient infirmés en rien par les assertions de Montholon. A la vérité, celui-ci s'efforçait ensuite par des notes placées sous les dates des 29 février, 4, 7 et 11 mars, 28 décembre 1818 et août 1820[1] d'établir que

[1] Voir le texte ci-dessous pièce n° XX.

Gourgaud avait, d'accord avec l'Empereur, joué le gouverneur, les commissaires et les officiers anglais, mais, ici, les affirmations se faisaient plus timides et de moins en moins précises. Le but essentiel était atteint : M. de Montholon avait prouvé sa gratitude au général Gourgaud en fournissant une base à une légende qui, désormais, pouvait être utilement exploitée et qui se substituait à la précédente, médiocre et peu sûre.

Le succès de l'édition française des *Récits de la Captivité* fut des plus minces. Après 1850, l'éditeur Paulin réclamait au Prince Louis-Napoléon, devenu président de la République, les frais d'impression qui n'étaient point couverts et qui, disait-il, lui avaient été garantis[1]. L'opinion n'en fut point changée. Il est vrai qu'elle ne le fut pas davantage par la publication faite, en 1853, par Forsyth, de l'*Histoire de la Captivité de Napoléon à Sainte-Hélène* d'après les documents officiels inédits et les manuscrits de Sir Hudson Lowe. Forsyth ajoutait

[1] « Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a huit jours pour vous prier de prendre les ordres de M. le Président de la République à l'effet de me faire payer une somme de 12 000 francs, montant d'un engagement souscrit par lui, en 1846, pour garantir jusqu'à due concurrence, les risques d'une publication entreprise à sa demande, les *Récits de Sainte-Hélène*, par le général Montholon.

« La situation de mes affaires m'oblige à insister sur le prompt paiement de cette somme et je regrette d'avoir à vous en importuner en revenant à la charge, etc.

« Paris, 27 janvier 1850. *Signé :* PAULIN. »

(*Coll. part.*)

pourtant aux pièces déjà connues et qu'avait publiées Walter Scott des pièces d'un intérêt capital : d'abord une lettre de lord Bathurst à sir Hudson. Lowe en date du 13 décembre 1817[1] prouvant que, à la date du 5 septembre, Gourgaud avait formellement demandé au gouverneur l'autorisation de rentrer en Europe ; ensuite, deux lettres de lord Bathurst à sir Hudson Lowe, en date des 16 et 18 mai 1818[2], démontrant que les confidences faites à Londres par le général Gourgaud avaient déterminé le renvoi d'O'Meara, médecin de l'Empereur, et de nouvelles *restrictions* contre Napoléon et ses compagnons de captivité.

Ces documents semblaient, indirectement au moins, infirmer la légende de la *mission*, dont Forsyth ne semblait point avoir eu connaissance. Quant aux autres témoignages qu'il publiait sur le séjour de Gourgaud à Sainte-Hélène après sa sortie de Longwood, témoignages de Hudson Lowe, des officiers anglais et des commissaires, ils cessaient d'être valides, dès qu'on admettait, avec Montholon, que Gourgaud avait, vis-à-vis d'eux tous, joué une comédie ; cette comédie, il l'avait jouée au mieux et il avait atteint son but : retourner directement en Europe pour y remplir sa mission.

Si les *Récits de la Captivité* n'avaient eu guère de succès, le livre de Forsyth en eut moins encore :

[1] Ed. fr., pièces just. 102. T. IV, p. 297.
[2] Ed. fr., pièces just. 124, 125. T. IV, p. 375.

les quatre volumes soldés s'en furent dans les boîtes du quai, et il n'en fut ni plus ni moins.

En 1857, la *Biographie Universelle* (Michaud) s'en tenait uniquement aux pièces publiées par Walter Scott et les déclarait probantes ; la même année, la *Nouvelle Biographie Universelle* de Hœfer[2] quoique plus indulgente, ne faisait nullement état de la mission découverte par Montholon. En 1862 M. Thiers dans le tome XX de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*[3] ne l'admettait pas davantage. S'il cherchait des atténuations à la conduite de Gourgaud, qu'il avait personnellement connu, il passait sous silence Montholon comme Forsyth et s'arrêtait, pour expliquer le départ de Gourgaud, à une rivalité entre les Montholon et les Bertrand où Gourgaud se fût mêlé et qui eût amené un duel entre lui et Montholon. D'ailleurs, il glissait, soit ignorance, soit plutôt complaisance.

La publication, en 1870, des rapports du comte Balmain, celle, en 1886, des rapports du baron de Stürmer, en confirmant les rapports d'Hudson Lowe ne pouvait, pas plus que celle, en 1894, des rapports du marquis de Montchenu, apporter rien de neuf pour la *Mission*. Cette *Mission* avait nécessairement dû rester ignorée, au moins de Stürmer et de Montchenu, sans quoi Gourgaud se fût trouvé arrêté dès ses premiers pas vers Plantation House.

[1] Tome XVII, p. 253.

[2] Tome XXI, p. 439.

[3] Tome XX, p. 675.

Assurément, on eût pu s'étonner que Balmain ne parût point dans la confidence d'événements dont, au dire de Montholon, il avait été le principal moteur : mais la publication dans les *Archives Russes* des rapports Balmain avait à ce point passé inaperçue que le Dr Hanns Schlitter, éditant seize années plus tard les rapports de Stürmer, n'y faisait pas plus d'allusion que, après vingt-quatre années, M. G. Firmin-Didot éditant les rapports de Montchenu. Il est vrai que M. Georges Firmin-Didot mutilait, contestait, réfutait et travestissait ces derniers documents, mais il imprimait, en appendice, comme inédite, une annexe à un des protocoles du Congrès d'Aix-la-Chapelle qui démontrait quelle influence avait eue la prétendue mission de Gourgaud. Cette annexe, avec le nouveau protocole auquel elle avait donné lieu, avait d'ailleurs été publiée, dès 1888, par le Dr Hanns Schlitter dans son livre *Kaiser Franz I und die Napoleoniden ;* mais c'était hors de France.

Bien que, de cet ensemble de documents, il ne fût guère possible de tirer des arguments directs qui invalidassent les assertions de Montholon ; bien que, exception faite des rapports Balmain, on fût en peine d'y opposer point par point, date à date, des témoignages nettement contradictoires, la conviction qu'on emportait d'une lecture comparative des pièces imprimées était formelle : les discours tenus par Gourgaud, qui avaient porté de si graves conséquences, n'étaient point ceux d'un

homme jouant une comédie, mais d'un homme exaspéré, parlant à tort à travers, que la haine, l'envie et la jalousie aveuglent, et qui n'est capable d'aucun contrôle sur lui-même.

Telle fut la situation jusqu'en 1899, où MM. le vicomte de Grouchy et Antoine Guillois publièrent le journal tenu par Gourgaud de 1815 à 1818[1]. Cette publication était accompagnée d'une préface et de pièces justificatives. Le *Journal*, en soi, apparaissait dans des conditions de nature à le rendre le document le plus précieux et le plus sincère qu'on eût sur Sainte-Hélène. Ecrit au jour le jour, incorrect, abréviatif, nullement préparé pour être imprimé jamais, il relatait, sans atténuation, les colères, les déboires, les petites misères de la vie quotidienne, les fougueuses répliques de Gourgaud à l'Empereur, ses querelles continuelles avec Las Cases, avec Bertrand, avec Montholon, avec les domestiques; il fournissait au vrai les traits du caractère de l'auteur, et les raisons même de son départ. Il ne pouvait, semblait-il, laisser aucune illusion sur la prétendue mission.

Entrait-on dans le détail, confrontait-on Montholon avec Gourgaud, interrogeait-on celui-ci sur chacune des entrevues que celui-là lui attribuait avec le commissaire de Russie, les contradic-

[1] Général Baron Gourgaud. Sainte-Hélène. Journal inédit de 1815 a 1818. Paris S. D. (1899) 2 vol. in-8°. Nous nous référons à la dernière édition en 2 vol. In-18.

tions étaient flagrantes et telles que cette simple comparaison de textes enlevait tous les doutes.

Ainsi, à la date du 15 janvier 1817, Gourgaud écrit : « Le Russe est venu se promener hier dans nos parages ; *je l'ai vu souvent sans le connaître*[1]. » Donc Gourgaud qui, selon Montholon, depuis le mois de juillet 1816, « voyait presque chaque jour le comte Balmain », ne savait pas encore, le 15 janvier 1817, qui il était.

C'est seulement le 4 avril que Gourgaud fait, aux courses de Deadwood, la connaissance de Balmain. « Lady Lowe, écrit-il[2], descend de l'amphithéâtre avec le comte Balmain *qui se fait présenter à moi.* » Puis, il le rencontre le 10 avril : « Tout le monde nous observe et c'est bien inutile, je n'ai rien à dire[3] » ; le 25, où il échange avec lui des nouvelles[4] ; le 28, où il converse relativement à la présentation des commissaires[5].

Il faudrait rapprocher les versions contradictoires de Montholon et de Gourgaud sur l'emploi des journées des 28 juillet[6], 12 septembre[7], 4 oc-

[1] Journal, I. 412.

[2] *Ibid.*, II, 3.

[3] *Ibid.*, II, 11.

[4] *Ibid.*. II, 29.

[5] C'est vraisemblablement cette conversation que Balmain raconte dans sa dépêche du 1er mai 1817, *la première* où il parle de Gourgaud.

[6] Montholon, II, 160. Gourgaud, II, 232.

[7] Montholon, II, 195. Gourgaud, II, 308.

tobre[1], 8 octobre[2], 2 novembre[3]. Ici Montholon, comme on a vu, a parlé pour la première fois de communications que le comte Balmain est chargé par son souverain de faire à l'Empereur ; c'est à Gourgaud que Balmain en a fait la confidence. Gourgaud n'en sait rien, mais peu importe.

Il y a mieux. Le 8 décembre est un jour décisif : Gourgaud, selon Montholon, a eu, avec Balmain, une conversation à la suite de laquelle l'Empereur l'a interrogé pendant deux heures ; après quoi, l'Empereur a dicté à Montholon plusieurs pages sur la guerre de 1812.

« Sa Majesté, écrit Gourgaud[4], me demande à deux heures, me parle artillerie. Il faut plus de caissons, que les pièces portent des coffrets à gargousses. Voilà son système qui changera la tactique. Elle me dicte là-dessus une note à laquelle je fais des objections. On joue ensuite aux échecs

[1] Montholon, II, 209. « Gourgaud a rencontré le commissaire russe ; ils ont eu ensemble une longue et intéressante conférence. » Gourgaud, II, 343 : « Je rencontre près de chez les Chinois Balmain et Gors. Je leur dis bonjour sans m'en retourner avec eux comme ils le voudraient. » ... « Je ne me suis pas arrêté avec eux ».

[2] Montholon, II, 212. Gourgaud, II, 352.

[3] Montholon, II, 221. « A six heures, Gourgaud vient rendre compte de sa conversation pleine d'intérêt avec le commissaire russe. L'empereur Alexandre *a approuvé la conduite de cet agent et l'a chargé de communications pour l'Empereur Napoléon* » (sic). Gourgaud, II, 375. « Je monte à cheval à quatre heures et rencontre M. de Balmain. Sa conduite est approuvée par son gouvernement. » Rien de plus. Or il s'agit de la présentation des commissaires.

[4] Journal, II, 404.

jusqu'à huit heures où Sa Majesté rentre. Mme de Montholon est toujours malade[1]. »

A la date du 11 janvier 1818, où Montholon note une *communication importante* du comte Balmain, transmise par le général Gourgaud[2], Gourgaud écrit[3] : « L'enfant de Bertrand est malade. Pour faire plaisir à l'Empereur, nous allons sur la route, mais le Russe ne vient pas. A six heures, salon, jeu d'échecs jusqu'à huit heures, puis conversation sur l'armement des places en canons de fer. Mme Bertrand ne vient pas. »

Ainsi, le texte du *Journal* de Gourgaud détruit à chaque page les allégations de Montholon : il n'en est pas une qui ne trouve là sa contradiction. Par contre, à des affirmations formelles de Gourgaud, Montholon n'oppose que le silence.

De la querelle que lui a cherchée Gourgaud, il ne fait pas même mention. Que ç'ait été une feinte, soit, mais encore eût-il dû indiquer qu'il y eut feinte, pourquoi, dans quelles conditions. — Rien. Tous ces documents que Gourgaud a rendus publics,

[1] La dépêche du comte Balmain, en date du 13 décembre 1817, qui devrait rendre compte de cette conversation décisive, accompagne seulement la transmission de deux rapports, en date des 7 et 12 décembre, fournis par le Dr Baxter, inspecteur des hôpitaux de Sainte-Hélène, sur la santé de l'Empereur, d'après les renseignements d'O'Meara. Je suis en mesure d'affirmer qu'il n'existe aux archives des Affaires étrangères de Russie aucune autre dépêche de même date écrite par le comte Balmain.

[2] II, 246.

[3] Journal, II, 437.

qu'il a communiqués au gouverneur, aux officiers anglais, aux commissaires des puissances, par quoi, devant eux, il a établi l'impossibilité où il était de rester à Longwood, n'existent point pour Montholon; que celui-ci ait reçu un cartel, qu'il l'ait porté, clos et fermé, à l'Empereur, qu'il l'ait décliné par ordre de l'Empereur, il ne s'en souvient pas, et cela d'ailleurs est sans importance. Pourtant il sait, à n'en pas douter, quelle publicité ont eue ces pièces et lui, officier général, n'a pas même l'idée qu'elles intéressent son honneur[1].

C'est un nouveau sacrifice qu'il a fait à la reconnaissance; l'on peut penser qu'il est méritoire.

Tel est donc le texte du *Journal;* s'il abonde en mauvaises lectures, s'il s'arrête fâcheusement au départ de Sainte-Hélène, alors qu'on eût souhaité connaître, par Gourgaud lui-même, les démarches qu'il a faites à Londres; dans l'essentiel, on doit faire confiance aux éditeurs. Ils ont révélé un document qui, pour pénible qu'il est pour le lecteur et pour diffamatoire qu'il est pour l'auteur, est singulièrement instructif et singulièrement précieux, puisque, en donnant le détail des querelles qui agitaient chaque jour les commensaux de l'Empereur, il fait mieux comprendre les tristesses infinies de cette captivité.

Après l'avoir lu, nul doute dans l'esprit de tout

[1] Voir ces pièces en annexe à la dépêche de Balmain, du 18 février 1818. (Pièce V).

homme sincère ne subsiste sur la *Mission* prétendue.

Or, la préface du *Journal* est consacrée à démontrer — d'après Montholon — que Gourgaud a reçu cette mission! Jamais si violent contraste et si étrange conclusion! Dans le *Journal*, dans ce qui émane de Gourgaud lui-même, rien qui ne confirme ce qu'ont rapporté Hudson Lowe, Gorrequer, Jackson, Balmain, Sturmer et Montchenu; dans la préface, Montholon seul, soit le Montholon des *Récits de la Captivité*, soit un Montholon inédit, qui se prodigue pour fournir, sur les points qu'il sait le plus faibles, un renfort de documents justificatifs dont, il faut le remarquer, le général Gourgaud n'a jamais été tenté de se servir, qu'il n'a jamais communiqués à qui que ce soit et qu'il a laissé dormir dans un coin, avec ce journal, oublié vraisemblablement lui aussi.

Montholon imagine, intervertit, supprime dans ses *Récits* ce qui le gêne et, de l'édition anglaise à la française, compose un livre tout différent. — Cela est démontré. Suivant les rédacteurs de la préface au *Journal* de Gourgaud, c'est l'ouvrage de Montholon qui est authentique — l'édition française, — c'est lui qui n'a subi ni interpolations ni changements; et c'est le journal de Gourgaud, ce journal même qu'ils publient, qui est supposé. Pour faire passer les scènes que Gourgaud fait à l'Empereur, les mots qu'il lui dit, les querelles qu'il cherche à ses compagnons, les résolutions qu'il prend de quitter Sainte-Hélène, ils supposent que tout cela a

été ajouté à dessein par Gourgaud. Son manuscrit, disent-ils, pouvait être surpris et il fut un des accessoires nécessaires de la comédie qu'il jouait. Son journal tout entier, iraient-ils jusqu'à dire, n'a été écrit que dans ce but. Quoi! il ne serait pas de premier jet, comme tout l'atteste; il aurait été recopié et maquillé! Quoi! Gourgaud, entre le 10 et le 13 février aurait récrit son journal : 1072 pages d'impression! Il l'aurait récrit tout entier de sa main pour y aggraver les invectives contre l'Empereur, Bertrand, Las Cases, les Montholon et les domestiques! Il l'aurait rendu odieux pour paraître aux yeux des Anglais mieux désabusé de l'Empereur et se faire mieux accueillir ; il l'aurait « CORSÉ », c'est le terme qu'ils emploient, en faussant le récit de ses altercations avec l'Empereur; mais si, par là, le journal est menteur, ailleurs, pourquoi serait-il sincère? Ou le témoignage est véridique en tout, ou il ne l'est en rien; s'il est entaché de faux ici, où commence, où s'arrête le faux? Tout devient suspect et comment a-t-on pensé à publier un document dont une partie, au moins, et l'essentielle, est un roman?

Mais non! Nulle confession humaine d'une telle sincérité, d'une telle véracité, d'une telle naïveté. L'homme se présente à nu devant lui-même, car c'est lui qu'il a pour objet bien plutôt que Napoléon; ce sont ses ennuis, ses chagrins, les passe-droits qu'on lui fait, les espoirs qu'il forme, les rebuffades qu'il reçoit, les réponses piquantes qu'il trouve

les privations qu'il éprouve, les passions qu'il croit inspirer ; son journal, c'est le miroir où s'il s'est regardé et où la postérité voit à présent un homme, le seul qui soit ainsi — et c'est Gourgaud. On vient dire qu'il a communiqué son journal à l'Empereur ! Qu'on le lise donc ! Qu'on l'imprime tel qu'il fut écrit ! A chaque ligne, à chaque mot, Napoléon se fût soulevé d'indignation légitime ; et c'est lui, lui qu'on accuse d'avoir tout combiné pour fausser l'histoire en sa faveur, pour créer sa légende, qui eût laissé subsister devant la postérité un tel document ; qui eût pris des mesures pour que son intérieur, sa vie, ses actes les plus intimes et dont il était le plus jaloux, fussent au besoin livrés aux Anglais. D'ailleurs, quelle preuve, quel indice, quel mot où accrocher une telle hypothèse ?

Gourgaud n'a pas plus écrit son journal pour le donner à lire que pour le donner à imprimer. Il l'a écrit parce qu'il a eu besoin d'un confident, fût-il muet, d'un ami, fût-il de papier. Après avoir vainement cherché quelqu'un à qui se livrer, il s'est livré à son écritoire. Et ce journal, dont la sincérité éclate à chaque mot, qu'on tient à bon droit, sur tous les autres articles, comme un témoignage probant, essentiel, irréfutable, qui est ainsi reconnu et accepté par tous ceux qui ont étudié Sainte-Hélène, ici seulement, en ce qui concerne la mission, serait mensonger ; il le serait seulement en ce qui concerne la rivalité avec Montholon, la haine contre

Mme de Montholon, le cartel et le départ — et, sur ces points seuls, Montholon, si souvent et si justement contredit par Gourgaud même, serait excellent et inattaquable.

En vérité c'est trop de complaisance pour celui-ci, trop de suspicion contre celui-là. Entre le journal de l'un, préparé, maquillé, rédigé en vue de l'impression, et, d'une édition à l'autre, de l'anglaise à la française, remanié de façon que l'ordre en soit changé, que les faits y soient altérés et que la comparaison des textes montre à toute page les buts poursuivis, et le journal de l'autre, resté, deux générations durant, manuscrit, conservé peut-on dire par hasard, nullement revu par son auteur qui n'a jamais pensé à le publier, qui ne l'a communiqué à aucun des historiens de l'Empire avec qui il fréquentait, pas même à M. Thiers ; ce journal incorrect, abréviatif, compréhensible à des pages pour l'auteur seul, tracé au cours des colères, des désespoirs filiaux, des exaspérations d'un tempérament excessif et inassouvi, entre ces deux documents, quelle comparaison ? Gourgaud qui, à toute page, se porte son propre accusateur, qui se peint à chaque ligne, qui, de la même plume, de la même encre, du même style, se prend à Rochefort, se suit à Spithead, à Sainte-Hélène, à Londres, à Cuxhaven, à Hambourg, ce Gourgaud-là vaut d'être cru tout entier.

Aussi bien, les éditeurs n'ont-ils pas eux-mêmes fourni la preuve matérielle de la sincérité de Gour-

gaud lorsqu'ils ont publié cette lettre du 19 septembre 1819 qui, elle seule, confirme tout ce que Gourgaud a écrit, infirme tout l'échafaudage de la *Mission?*

La *Mission* — quelle qu'elle soit; car Montholon ne se contente point d'attribuer à Gourgaud une mission près de l'empereur de Russie, il lui en fournit en même temps une autre : c'est de lui, on n'en saurait douter, de lui revenu à des sentiments meilleurs vis-à-vis de Gourgaud, qu'émanent des *Instructions de Napoléon pour Gourgaud au moment de son départ de Sainte-Hélène* que les éditeurs du *Journal* ont publiées en appendice (pièce 22, t. II, p. 351), et, qui, selon le rédacteur du *Figaro*, contribuent, autant que les lettres à Marie-Louise, à l'empereur Alexandre, à l'empereur d'Autriche et au Prince Eugène « à démentir la version » des *Missionnaires de Sainte-Hélène*.

Ces nouvelles instructions n'ont aucun rapport avec les précédentes. Elles sont absolument anodines, ne présentent aucun intérêt, traitent uniquement de communications à faire à Joseph, Fesch, Lucien, Marie-Louise, Eugène, sans indiquer aucun point qui ait une importance et qui les justifie. Une adresse qu'elles renferment est incompréhensible et une phrase qu'on y trouve autorise tous les doutes : « Bertrand pourrait écrire deux mots à Eugène relativement à nos intérêts. *Ces billets peuvent être placés dans les semelles des chaussures.* » Ainsi, ce serait dans un document qui peut

être saisi qu'on révélerait ainsi, sans nul besoin, où seraient cachées les pièces destinées à l'Europe! Ce serait en vérité par trop de naïveté de la part de prisonniers qui sont parvenus à faire sortir de Sainte-Hélène tous les manuscrits qu'ils ont voulu.

On n'a point dit, en publiant ce document, quels caractères d'authenticité il présente, par quelle main il a été écrit, ni sur quel papier. S'il est une copie d'une main inconnue et qu'on ne puisse l'attribuer à aucun des serviteurs de l'Empereur à Sainte-Hélène, tous les doutes sont permis; s'il est de la main de Montholon, on peut croire qu'il n'a point été écrit à la date, ni sur les lieux mêmes; s'il est de Bertrand, de Marchand ou de Saint-Denis, il est valide. Tel quel, le texte le rend suspect, et sauf expertise du document, il n'y a pas lieu d'en tenir compte[1].

Reste une pièce dont on a fait état en faveur de Gourgaud dans l'introduction au *Journal* (I, p. 15), et à laquelle Montholon ne fait aucune allusion dans les *Récits*. « *Ce billet*, dit-on, *lève tous les doutes et son importance capitale n'a pas besoin d'être soulignée* ». C'est une lettre de Montholon à Gourgaud. En voici le texte :

« L'Empereur trouve, mon cher Gourgaud, que « vous chargez trop votre rôle. Il craint que si « H. Lowe n'ouvre les yeux. Vous savez combien « il a d'astuce. Soyez donc constamment sur vo

[1] Voir ci-dessous pièce n° XIX.

« gardes et hâtez votre départ sans cependant « paraître le désirer. Votre position est très diffi- « cile. N'oubliez pas que Stürmer est tout dévoué « à Metternich : évitez de parler du Roi de Rome, « mais mettez en toute occasion la conversation « sur la tendresse de l'Empereur pour l'Impéra- « trice. Méfiez vous d'O'Meara. Sa Majesté a lieu de « craindre qu'il n'ait conservé quelque rapport avec « sir H. Lowe. Tâchez de savoir si Cipriani n'est « pas double. Sondez Mme Stürmer puisque vous « croyez être en mesure. Quant à Balmain, il est à « nous autant qu'il le faut. *Plaignez-vous haute-* « *ment de l'affaire des* 500 £ *et écrivez dans ce sens* « *à Bertrand. Ne craignez rien de ce côté-là ; il ne* « *se doute pas de votre mission.* Votre rapport « d'hier m'est bien parvenu. Il a fort intéressé Sa « Majesté. Montchenu est un vieil émigré, homme « d'honneur, qu'il faut faire bavarder ; mais voilà « tout. Toutes les fois que vous allez en ville, « remettez un rapport à 53 ; c'est au définitif la « voie la plus sûre,

15, 16, 18

« *Signé :* MONTHOLON. »

« Longwood, le 19 février 1818.

C'est pour de tels pauvretés que, sans aucun intérêt et sans aucune utilité, Montholon risquerait, au cas que cette étrange lettre fût saisie, de perdre à la fois Gourgaud et sa prétendue mission, O'Meara, Balmain et lui-même. Pourquoi dire ? Rien que

Gourgaud ne doive savoir mieux que qui que ce soit, s'il joue le rôle qu'on lui attribue. Pas un mot qui soit nécessaire, pas un qui résulte de l'action, pas un qui sonne vrai. Quoi ! Montholon écrit *en clair* les noms d'Hudson Lowe, de Stürmer d'O'Meara, de Cipriani, de Mme Stürmer, de Balmain, de Bertrand et de Montchenu, et il chiffre la salutation ! Quoi ! si l'on admettait qu'il y eût partie liée avec les commissaires ou certain d'entre eux, Montholon écrirait : « Quant à Balmain, il est à nous autant qu'il le faut. » Certes, on comprend à merveille l'objet de cette lettre : il est tout entier dans cette phrase : « Plaignez-vous hautement de l'affaire des 500 £ et écrivez dans ce sens à Bertrand. *Ne craignez rien de ce côté-là ; il ne se doute pas de votre mission.* » Cela est pour démontrer, si le journal du grand maréchal est publié, comme il sera muet sur la mission Gourgaud, que Bertrand n'a pas été mis dans les confidences[1].

Lord Roseberry a écrit : » Nous avouerons que si c'était Las Cases qui publiait cette lettre nous serions disposés à la révoquer en doute[2]. » C'est

[1] Cette pièce est datée du 19 février, Or le 21 (Journal, II. 474) Gourgaud écrit : « Je rencontre O'Meara qui me demande pourquoi je ne veux pas des 12 000 francs ; » même refus le 23 (p. 475). La question des 12 000 francs n'est réellement soulevée que le 13 mars. Le rapprochement des dates suffit à démontrer la fausseté du document qui a été imaginé pour annuler l'effet de la lettre de Gourgaud au grand maréchal et du rapport Jackson (Annexe à la dépêche de Balmain, pièce V).

[2] Napoléon. *La dernière phase*, p. 44.

là une condescendance singulière. La lettre n'est pas seulement suspecte; elle porte l'indéniable caractère d'une fabrication postérieure à la mort de l'Empereur, même à la mort du grand maréchal.

Ce sont là les traits essentiels.

Par suite, on n'examinera pas ici, en les contrôlant par le texte authentique du journal de Gourgaud, les assertions contenues dans la seule édition française des *Récits de la Captivité* aux dates des 29 février, 4, 7 et 11 mars, 28 décembre 1818, et vers août 1820 (*Ed. fr.*, II, 419. *Angl.*, III, 136[1]).

On a examiné jusqu'ici dans quelles conditions s'était formée et propagée la légende de la *Mission*. On en a déterminé l'origine et découvert l'auteur. Mais il convient de passer à un autre ordre de démonstration. Les documents imprimés s'accordent tous — à l'exception d'un seul — à démontrer que Gourgaud n'a reçu de l'Empereur aucune mission; mais il suffit de l'unique témoignage contradictoire pour obliger à rechercher, par tous les moyens dont on peut disposer, si cette mission fut réelle ou si elle a été supposée.

Ce travail ne saurait être utilement tenté qu'au moyen de documents la plupart inédits, puisqu'on a épuisé les imprimés.

Si la mission est réelle, elle a été préparée par des conversations avec le comte Balmain; le commissaire de Russie, à peine de forfaiture, a fait

[1] Voir ci-dessous pièce n° XX où j'ai prouvé l'inanité de ces assertions.

part à son gouvernement des entretiens qu'il a eus et des paroles qu'il a échangées. Il convient donc de reprendre, dans la correspondance du comte Balmain, soit avec le ministre des Affaires étrangères, soit avec le comte Lieven, ambassadeur de Russie à Londres, tous les passages où il prononce le nom de Gourgaud.

La première fois que Balmain annonce avoir causé avec lui, c'est dans la dépêche du 1er mai 1817 :

« Le général Gourgaud que j'ai rencontré ce matin à la promenade, écrit-il, m'a assuré que Bonaparte était fort impatient de nous voir. « Il a pour « vous, me dit-il, des dispositions tout à fait ami- « cales. Venez le trouver sans gêne, sans façon, vous « nous ferez à tous un extrême plaisir. » Je le remerciai beaucoup de son honnêteté et je lui expliquai en peu de mots que, MM. de Stürmer et de Montchenu n'ayant pas reçu encore de réponses d'Europe à l'affaire du procès-verbal, je leur devais en quelque façon de ne pas faire de démarche isolée, mais que, quand ces messieurs sauraient à quoi s'en tenir à cet égard, je m'arrangerais avec le gouverneur sur la manière de voir Bonaparte. C'est en effet ce que je compte faire dès que les nouveaux ordres que nous attendons seront arrivés. »

Jusqu'au 8 juillet, silence sur Gourgaud. Dans la dépêche de cette date, Balmain écrit : « Depuis l'arrivée du *Conqueror*, Bonaparte est dans l'impatience de nous voir. Il sait que l'affaire du procès-verbal est

erminée, que les commissaires d'Autriche et de France peuvent aller à Longwood comme particuliers. Il détache ses Français l'un après l'autre pour nous y attirer. Gourgaud me cherche, me suit partout et me presse avec importunité de contenter son maître. Bertrand en fait autant à Mme de Stürmer. »

A la date du 20 juillet, Balmain rend compte à son gouvernement de la correspondance qu'il a échangée avec sir Hudson Lowe au sujet de la visite qu'il demandait l'autorisation de faire au général Bertrand pour être par lui présenté à l'Empereur. Il joint copie de la lettre qu'il a écrite au gouverneur et de la réponse de sir Hudson Lowe. Il annote celle-ci soigneusement : Au sujet de Gourgaud, le gouverneur a écrit[1] : « Vous serez peut-être surpris, Monsieur, d'apprendre que, dans les entrevues occasionnelles que vous avez eues pendant quelques-unes de vos promenades à cheval*[2], entrevues pour lesquelles aucune permission antérieure n'avait été donnée avec mon assentiment, vous avez plus conversé avec un officier de la suite du général Bonaparte que je ne l'ai fait moi-même pendant toute la durée de mon séjour dans cette île. Vous observerez de plus que je ne suis pas informé d'aucune des conversations qu'il a pu tenir avec vous**, ce qui n'aurait pu arriver dignement à tout

[1] Annexe inédite à la dépêche du 20 juillet.

[2] Les explications de Balmain sont à la suite et désignées par les astérisques *, ** et ***.

citoyen britannique, à tout officier dépendant de ma propre autorité ***. »

Balmain donne sur ces trois points les explications suivantes qu'il ne destine point à sir Hudson Lowe, auquel il n'a garde de les communiquer, mais qu'il adresse au ministre des Affaires étrangères de Russie, son chef, à l'empereur de Russie, son maître, et qu'il leur envoie par le canal du comte Lieven, ambassadeur à Londres, son protecteur. Si donc Balmain est véridique, c'est dans ce document essentiel.

« * Voici le fait : Je sors un jour à cheval et je rencontre près de Longwood le général Gourgaud. Il s'offre à m'accompagner et nous passons vingt minutes ensemble à causer de choses et d'autres. C'est la seule fois, depuis mon arrivée à Sainte-Hélène, que je l'ai vu sans témoin. Le lendemain, l'amiral Malcolm m'avertit en secret que le gouverneur, inquiet de ce tête-à-tête, veut m'en demander raison. N'ayant manqué en aucun point à mon devoir, je l'attends de pied ferme, mais il change d'avis et me laisse tranquille. Peu de jours après, je rencontre de nouveau le général Gourgaud. Faisant semblant alors de ne pas le voir, je passe mon chemin à cent pas de lui. Il me rejoint au galop. Je m'arrête un instant pour le saluer et répondre à ses honnêtetés. Puis, je le quitte brusquement. Le gouverneur, alarmé tout de bon de ces deux rencontres, se décide enfin à m'en parler. Je lui raconte le fait comme il s'est passé. Il me remercie beaucoup

de ma sincérité, se confond en excuses d'avoir osé m'importuner, me questionner inutilement, veut, dans l'effusion de son cœur, me révéler l'affaire de Las Cases, mais s'arrête tout court et disparaît. La chose en resta là.

« ** Gourgaud ne m'ayant parlé que de bagatelles ou de choses indifférentes, je n'ai pas cru devoir en rendre compte aux autorités anglaises. S'il m'eût fait quelque révélation importante, il y a longtemps que j'en eusse écrit au ministère impérial. Sied-il en outre au gouverneur, auquel je dis et répète sans cesse que l'empereur (Alexandre) est curieux de nouvelles de Sainte-Hélène et qui, malgré cela, fait mystère de tout, de me reprocher de manquer de confiance? Je pourrais, sans compromettre mon devoir, interroger Gourgaud à fond sur l'affaire de Welle, de Las Cases, sur tout ce qui se passe à Longwood. Je ne l'ai pas fait, et, loin de me savoir gré de ma conduite, toujours la même depuis douze mois, il prend ombrage d'une demande juste, naturelle, et s'accroche à tous les mots d'un simple billet pour me payer de mauvaises raisons.

« *** Ceci est faux. Je connais beaucoup d'Anglais qui voient Gourgaud, Bertrand, causent des heures entières avec eux et ne rendent compte à personne de discours insignifiants. Des officiers supérieurs que j'ai questionnés sur ce règlement, m'ont assuré qu'il n'a jamais existé et que le gouverneur m'a fait un conte. »

Il a fallu reproduire les trois paragraphes. Le

deuxième est essentiel : il prouve que, à la date du 20 juillet 1817, Balmain n'avait parlé avec Gourgaud que de « bagatelles ou de choses indifférentes », et qu'aucune des conversations n'avait mérité que le commissaire russe en rendît compte à son gouvernement.

Faut-il croire que, par la suite, ses communications furent plus intéressantes : on trouvera à l'Appendice la dépêche n° 12, du 23 juillet, les extraits relatifs à Gourgaud des dépêches n° 17 du 10 septembre, n° 20 du 1er octobre, n° 21 du 14, n° 23 du 2 novembre, n° 3 du 25 janvier 1818 [1]. Ce sont les seules dépêches adressées au ministère impérial où le nom de Gourgaud soit prononcé. Il est impossible d'y trouver la moindre trace d'un encouragement quelconque venu de l'empereur Alexandre.

Si la *Mission* est réelle, malgré que rien dans la correspondance antérieure du comte Balmain ne dénote qu'elle ait été le moins du monde préparée, Gourgaud, dès qu'il est sorti de Longwood et qu'il a pris directement contact avec le commissaire russe, n'a point manqué, sans doute, d'entrer en confidence avec lui. Il lui fait en effet deux communications ; Balmain joint la première à la dépêche n° 5 du 18 février : elle consiste dans les copies de la lettre que Gourgaud a écrite à Montholon le 4, de la réponse

[1] V. Groupe V. Pièce XVI.

de Montholon même date, de sa réplique même date, de la lettre qu'il a écrite le 8 à Hudson Lowe, de la lettre qu'il a écrite le 11 à l'Empereur, de la réponse de l'Empereur du 12; à la dépêche n° 8 du 16 mars, Balmain joint copies de la lettre sans date du général Gourgaud à Bertrand, du rapport, en date du 15 mars, fait par le lieutenant Jackson au gouverneur, de la lettre du gouverneur à Montchenu pour attester la bonne conduite de Gourgaud. Les dépêches n° 5 en date du 18 février, n° 6 en date du 27, n° 7 en date du 14 mars, n° 8 en date du 16, ne portent aucune trace que Gourgaud ait fait à Balmain la moindre ouverture relative à une mission[1].

Il faut pourtant tenir compte de cette pièce que Montholon a dit lui avoir été dictée par l'Empereur à la date du 10 février : cette pièce qui débute par la phrase : *Ceci devra servir de base à toutes communications verbales ou écrites* et que Montholon a présentée comme les instructions destinées à Gourgaud[2]. Il suffit d'en examiner le texte pour constater que la pièce — prise pour authentique — ne concerne en rien une mission donnée à Gourgaud près de l'empereur Alexandre ; la phrase : « *Ceci bien établi, répondre aux trois questions posées par cet agent* (le comte Balmain) *par ordre de l'empereur*

[1] (Publiées *Russkie Archiv.*, p. 656, 658, 661 et 662 sans les Annexes). Voir ci-dessous pièce n° V.

[2] V. ci-dessous pièce n° XVII.

Alexandre... » prouve d'une façon irréfutable qu'il s'agit de communications à faire à Balmain et non à d'autres.

Ces communications, qui était chargé de les faire ? — Bertrand, puis Montholon. Il résulte du rapport de Balmain, en date du 15 janvier 1818, qu'une première tentative a été faite près de lui, vers cette date, par le général Bertrand ; il résulte des rapports de Balmain en date des 10 avril, 11 juillet et 14 août, que, *postérieurement au départ de Gourgaud*, ces démarches ont été renouvelées par Montholon et qu'elles sont allées jusqu'à une tentative de corruption et à des offres d'argent à peine déguisées [1].

Si Gourgaud avait une mission et qu'il eût gagné déjà d'être renvoyé directement en Europe, comment, à Sainte-Hélène, n'eût-on pas attendu l'effet de cette mission? Comment, un mois, trois mois, quatre mois après son départ, eût-on recouru, alors qu'on le savait en Angleterre, à des procédés aussi dangereux et aussi compromettants ?

Ce qui semble certain, c'est que les deux faits l'idée de s'adresser à l'empereur de Russie et la dernière querelle de Gourgaud avec Montholon se sont sensiblement produits vers la même époque que Gourgaud, déjà suspect, a été tenu en dehors des tentatives faites près de Balmain et qu'il n'en a rien connu ; que Montholon, profitant de la quasi

[1] Pièce XVIII.

simultanéité des deux faits, les a confondus pour trouver au départ de Gourgaud une explication ne l'obligeant point à entrer lui-même dans des explications qui, de quelque façon qu'il les présentât, eussent été douloureuses.

Voilà pour Sainte-Hélène : Gourgaud, dira-t-on, n'a point voulu parler à Balmain ; Balmain était amoureux de la fille de Lady Lowe; Balmain eût peut-être communiqué à Hudson Lowe les confidences de Gourgaud; en tout cas, Balmain eût été obligé d'en écrire et ses dépêches fussent parties par le bateau qui emmenait Gourgaud et fussent arrivées en même temps que lui. Balmain a muni Gourgaud d'une lettre d'introduction près du comte Lieven, ambassadeur de Russie à Londres, grand personnage dont la femme est elle seule une puissance. C'est à Lieven que Gourgaud réserve ses confidences, c'est à Lieven qu'il va livrer son secret; c'est de Lieven qu'il attend que le sort de l'Empereur soit adouci. Que dira-t-il à Lieven ?

Voici ce que Lieven écrit de Londres, le 13/25 mai au ministre des Affaires étrangères comte Capodistria[1] :

« Il me reste à rendre compte à Votre Excellence d'une entrevue que je viens d'avoir avec lui (le

[1] Cette dépêche est longue. La première partie fait presque double emploi avec les dépêches de Bathurst, de Goulburn et du marquis d'Osmond, toutefois avec des détails confirmatifs et des appréciations nouvelles. Je la publie ci-dessous pièce XI, réservant le texte de la seconde partie qui est essentielle.

général Gourgaud) en conséquence d'une lettre qu'il m'avait portée de la part du comte de Balmain et de la demande qu'il m'avait faite de pouvoir me la remettre lui-même. — J'ai cru ne devoir point me presser de le recevoir, afin de laisser au gouvernement anglais et à l'ambassadeur de France les prémices de ses révélations. Je ne leur ai point laissé ignorer mon intention de voir le général Gourgaud. Ce ne fut que huit jours après que je l'invitai à passer chez moi.

« Je remarquai que, soit la situation moins gênée dans laquelle il se trouvait naturellement vis-à-vis de moi, soit déjà les effets de son séjour à Londres et des espérances qu'il pouvait y avoir puisées, il s'annonçait avec beaucoup plus d'assurance qu'il n'avait montré au commencement de son arrivée.

« Il me répéta en masse tout ce que je viens d'avoir l'honneur de mander plus haut à Votre Excellence, observant cependant quelque réserve de plus dans ses dénonciations. Comme il ne m'appartenait pas d'établir vis-à-vis de lui ce genre d'interrogatoire, j'écoutai sans les provoquer ses confidences à cet égard, bornant les questions au détails de la vie du prisonnier qui pouvaient offrir matière à intérêt.

« Il m'assura que Bonaparte et sa suite avaient à leur disposition tous les moyens de communication qu'ils pouvaient désirer ; que son honneur et sa délicatesse lui interdisaient le rôle de délateur

mais qu'au reste, pour connaître les voies d'intelligence qui existent, il faudrait nommer tout le monde, puisque, soit intérêt, soit inclination, tous étaient également prêts à offrir leurs services.

« Ayant cherché à approfondir les motifs qui avaient déterminé le général Gourgaud à se séparer de son ancien maître après lui avoir donné de si grandes preuves de dévouement, il me dit que l'humeur de Bonaparte était devenue si atrabilaire et l'existence auprès de lui si dure et pénible qu'il ne s'était plus senti la patience de l'endurer et qu'en dépit de son attachement pour lui, il s'était déterminé à le quitter; que tels étaient les motifs de son départ et que sa prétendue querelle avec Montholon y avait seulement servi de prétexte, puisque un sentiment de respect et de délicatesse envers Bonaparte lui avait interdit l'aveu de la cause véritable de sa séparation d'avec lui.

« Il m'a confirmé ce qu'il avait dit de la santé de Bonaparte, qui est parfaite. Les rapports du Dr O'Meara à cet égard sont faux. Bonaparte exerce sur cet individu le même ascendant, la même séduction qu'il emploie avec succès auprès de tout le monde. C'est un talent que Gourgaud lui reconnaît éminemment.

« L'ayant questionné sur les occupations de Bonaparte, il me dit que, dès le commencement de son arrivée dans l'île, il s'était voué, avec la plus grande application, à tracer l'histoire de ses campagnes; que celle en Egypte l'avait particu-

lièrement absorbé et qu'il y avait travaillé avec le plus de plaisir. Il avait commencé la relation de la guerre en Russie, il l'a abandonnée ainsi que celle de la bataille de Waterloo, comme des sujets dont il coûtait trop à sa sensibilité de s'occuper lui-même. Il en chargeait tour à tour Bertrand, Montholon et Gourgaud ; d'après cela, le dernier me dit se trouver en possession de documents du plus grand intérêt. — Il ajoute que, depuis quelques mois, Bonaparte avait cependant cessé de travailler à ses mémoires ; il diversifie beaucoup ses occupations ; il fait des notes sur les campagnes de Frédéric II. — Cet ouvrage offre, à l'avis de Gourgaud, le plus de traits de génie. Il trace quelques nouveaux principes de tactique et de stratégie. La littérature l'occupe aussi à son tour ; il déclame les tragédies de Racine.

« Je demandai au général Gourgaud ce qu'il pensait de l'écrit publié en Angleterre sous le titre *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*. Il me dit qu'il *en ignorait l'auteur* de l'accent d'un homme qui veut persuader tout le contraire. Quant aux autres publications qui ont paru dans le temps sur le compte de Bonaparte, c'est sir Robert Wilson qui en est l'auteur ; et c'est lui que Bonaparte a nommé de suite en prenant connaissance de ces écrits. — L'ouvrage de l'abbé de Pradt sur son ambassade à Varsovie, et le portrait qu'il y trace de son ancien maître a vivement blessé Bonaparte.

« Son humeur, me dit le général Gourgaud,

dépend de l'arrivée des malles d'Europe. Le moindre indice favorable qu'il croit trouver dans les feuilles publiques remonte ses esprits. Il établit sur ces bases les espérances les plus exagérées et les conserve jusqu'à ce qu'une autre série de gazettes vienne les détruire. Gourgaud dit qu'à cet égard il montre un enfantillage et une légèreté tout à fait inexplicables. Je lui observai qu'il pouvait bien manifester une confiance qu'il ne partageait peut-être point sincèrement, dans la vue d'entretenir celle de ses entours ou seulement afin de se conserver de leur part des égards et du respect. Gourgaud me répliqua que, sans doute, ce motif pouvait bien y avoir quelque part, mais qu'il croyait de bonne foi Bonaparte plein d'espoir. — Au reste, ajouta-t-il, s'il était à même de juger comme je le fais, depuis que je suis en Angleterre, de la manière dont on pense de lui et dont on s'exprime sur son compte, il serait pleinement justifié dans ses espérances.

« Gourgaud ne m'a point témoigné un grand empressement à se rendre en France ; cela ne l'arrangerait qu'au cas où il y fût parfaitement libre. Il ne veut se soumettre à aucune espèce de surveillance.

« En combinant les diverses données que je viens de soumettre à Votre Excellence dans cette dépêche, elle ne manquera pas d'y trouver matière à des observations assez curieuses. J'ose le répéter : le général Gourgaud, malgré la confiance qu'il paraît inspirer, ne me semble pas hors d'atteinte du soupçon ; et les révélations qui semblent en appa-

rence établir le plus de probabilité en faveur de sa franchise et de son détachement des intérêts de Bonaparte ; savoir, ce qu'il avance relativement aux moyens de communication qui sont à la disposition de l'ex-empereur, me paraîtraient presque prouver plus que toute autre chose sa finesse et sa duplicité. Car, en provoquant par là des restrictions plus sévères dans l'existence de Bonaparte, ce serait un moyen de plus d'intéresser l'opinion en sa faveur. — Et, dans tous les cas, en répandant adroitement la nouvelle que son maître a des moyens de communication, qu'il en aurait même d'évasion, c'est ranimer l'espoir et l'audace de ses partisans. Ce que Gourgaud avance à l'égard de la santé de Bonaparte pourrait bien avoir également ce dernier motif pour but. »

Quoi qu'on pense des réflexions qu'avaient suggérées au comte Lieven les discours de Gourgaud, l'on a désormais la certitude que l'Empereur n'a jamais confié à Gourgaud aucune mission pour l'empereur de Russie.

Trois faits le démontrent :

1° A Sainte-Hélène, hors de Longwood, Gourgaud ne fait à Balmain aucune communication qui puisse être interprétée comme une amorce quelconque à une telle mission — hormis la demande d'une lettre pour le comte Lieven[1].

[1] Journal, II, 484.

2° A Londres, Gourgaud, muni de la lettre de Balmain, se présente chez Lieven, et lui répète ›urement et simplement les communications qu'il . faites à Goulburn et à d'Osmond. Toutefois avec les atténuations qu'explique cette phrase remarquable rapportée par Lieven : « Au reste, s'il Napoléon) était à même de juger comme je le fais lepuis que je suis en Angleterre, de la manière ont on s'exprime sur son compte, il serait pleinenent justifié dans ses espérances. »

3° A Londres encore, lorsque, revenu au sangroid et à une forme de penser plus conforme à son passé et à ses véritables intérêts, il minute, le octobre, un projet de lettre à l'empereur Alexandre[1], nulle part il ne fait la moindre allusion des commissions dont il soit chargé, à des explications qu'il doive donner, à une audience même u'il sollicite.

Ainsi la légende de la prétendue mission se rouve dissipée, non seulement par ce que rapporent les interlocuteurs de Gourgaud, mais par les ctes et les écrits de Gourgaud lui-même.

Il n'y a point de *Mission*.

*
* *

La vérité, bien plus simple, est, il convient de dire, bien plus honorable pour Gourgaud.

[1] V. ci-dessous pièce n° XIII, 2.

C'est un homme jeune — trente-cinq ans à peine, intelligent, ambitieux, dont la carrière atteste le mérite, car, parti de bas, il est monté, sans protection qu'on lui trouve, à une place d'où, par son courage et par ses services, il est parvenu en trois années aux premiers grades.

Gaspard Gourgaud, né à Versailles le 14 novembre 1783, était fils de Etienne-Marie Gourgaud, musicien ordinaire de la Chapelle du Roi — l'un des quatorze violons à 1500 livres d'appointements et 500 livres de gratification chacun[1] — et de Hélène Gérard, qui fut berceuse du duc de Berry[2]. Son grand-père, Pierre-Antoine, après avoir débuté sans succès à la Comédie-Française en 1739, dans l'emploi des valets, s'était engagé dans une troupe de province[3]. Il avait eu pour enfants, outre Etienne-Marie, Jean-Baptiste-Henri, dit Dugazon, qui fut l'un des premiers comiques de la Comédie-Française et qui épousa Louise-Rosalie Lefèvre, de la Comédie-Italienne, la célèbre Mme Dugazon;

[1] *Etat de la France* 1789, I, 33.

[2] Le Reverend. *Armorial de l'Empire.*

[3] Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve. *Biographie nouvelle des contemporains*, II, 1437. D'après un livre récemment paru : *Les Vestris*, par Gaston Capon, Pierre-Antoine Gourgaud aurait été directeur d'hôpitaux militaires, se serait ruiné et sa femme, accompagnée de ses deux filles, aurait été chercher d'abord fortune au théâtre de Stuttgard. Campardon (*Les Comédiens du Roi de la troupe française*, p. 98 et suiv.) le qualifie d'après son acte mortuaire : ancien directeur des hôpitaux de l'armée d'Italie, lui donne, comme femme, Marie-Catherine Dumay et, comme père, Pierre-Antoine Gourgaud, conseiller du Roi au siège des bâtiments, ponts et chaussées de France.

puis, une demoiselle Marianne du Gazon qui débuta en 1768 à la Comédie dans les soubrettes[1], et Marie-Rose Gourgaud-Dugazon qui, mariée à Paco-Vestris, acteur de la Comédie-Italienne, et frère de Vestris I, le fameux danseur de l'Opéra, obtint, sous le nom de Mme Vestris, un ordre de début à la Comédie le 19 décembre 1768, et fut reçue en 1769, premier rôle tragique et comique[2].

La différence de cinq ans existant entre le duc de Berry et Gaspard Gourgaud, exclut ce que dit Montholon qu'il fut le frère de lait du duc de Berry[3]; il avait une sœur plus âgée qui est devenue madame Tiran et ç'aurait pu être après la naissance de cette fille que Mme Gourgaud aurait été désignée comme nourrice ; elle semble avoir été simplement berceuse. Gaspard connut-il le duc de Berry avant la Révolution? Peu, en tous cas, car il n'avait que six ans, lorsque les princes, fils du comte d'Artois, suivirent leur père en émigration au mois de juillet 1789. On dit qu'il fut destiné à la peinture, passa même à l'atelier de Regnault, puis fut attiré par le militaire. Il entra à seize ans, en 1799, à l'Ecole Polytechnique, fut élève à l'École de Châlons le 22 octobre 1801, et en sortit lieutenant en second au 7e d'Artillerie à pied le 23 septem-

[1] *Etat actuel de la musique du roi et des trois spectacles de Paris.* Paris, 1770. In-16.

[2] *Biog. univ.* Voir dans *Les Vestris* la correspondance de cette actrice avec l'architecte Antoine.

[3] *Récits,* II, 190.

bre 1802[1]. Trois mois plus tard, le 4 janvier 1803, il était désigné comme adjoint au professeur de fortifications à l'Ecole de Metz et il y passait lieutenant en premier le 27 mai 1803. Aide de camp du général Foucher (Foucher de Careil) lorsque celui-ci quitta le commandement de l'Ecole de Metz pour prendre le commandement en second de l'artillerie au camp de Saint-Omer, il fit avec son général les campagnes d'Allemagne et de Prusse, fut blessé à Austerlitz et reçut l'étoile de la Légion après Pultusk, le 3 mars 1807. Capitaine en second le 30 août 1808, et rentré, le 22 septembre même année, au 6e d'Artillerie, il fut employé au siège de Saragosse. Son ambition était d'être nommé officier d'ordonnance de l'Empereur, mais « toutes les places étaient remplies; il y avait même des surnuméraires », et, malgré que Gourgaud se fît recommander, la porte à laquelle il frappait resta alors fermée. Il fit ainsi avec sa batterie la campagne d'Autriche, au retour de laquelle, le 24 février 1810, il fut détaché à la manufacture d'armes de Versailles. Au 14 août 1810, « il fut compris dans le travail que M. de Nansouty tenait prêt pour être présenté à Sa Majesté sur ses officiers d'ordonnance, mais jusqu'à présent, répondit le duc de Frioul, Sa Majesté s'est refusée à faire aucune nomination et les a ajournées indéfiniment[3] ».

[1] *Etats de services.*

[2] Documents particuliers.

[3] Documents particuliers.

Enfin, après une mission à Dantzick qui pouvait passer pour un essai, le capitaine Gourgaud fut officiellement proposé en 1811, avec cette note : « A de l'instruction et des talents, a bien fait la guerre — est en état de bien observer et de bien rendre ce qu'il a vu — sait bien dessiner — parle espagnol et allemand[1]. » Il fut nommé, le 3 juillet, officier d'ordonnance de l'Empereur, et, dès le 1er janvier 1812, reçut une dotation de 2 000 francs. Dans la campagne de Russie, il chercha et trouva les occasions de se signaler, fut blessé devant Smolensk le 16 août, entra le premier au Kremlin et y découvrit la mine que les Russes avaient préparée — ce qui lui valut d'être nommé, le 3 octobre, baron de l'Empire[2] ; son zèle s'en trouva augmenté et il fut cité à l'ordre de l'armée avec cette mention : « A passé la Bérésina à la nage avant l'établissement des ponts pour en reconnaître les rives. Cette rivière était couverte des glaçons qu'elle charriait. »

Promu chef d'escadron le 27 mars 1813, il devait quitter l'état-major de l'Empereur ; mais les qualités qu'il avait déployées lui valurent qu'on l'y conservât et qu'on suivît pour lui le précédent créé, en

[1] Bibl. Nat. Fonds fr. 6577.

[2] Il eut le 4 août une gratification de 2 400 francs, le 9 décembre une de 6 000 (Peyrusse, 91), le 2 janvier 1813, une de 6 000 (*Caisse des Théâtres*). Il reçut pour armoiries : coupé au I, d'azur à la fortune sur sa roue d'or, adextrée en chef d'une étoile du même, et des *barons militaires :* au II, d'argent au saint Georges à cheval terrassant un dragon, le tout de gueules et soutenu de deux torches de sable en sautoir, allumées de gueules. (Le Revend. *Armorial*, II, 255.)

1810, pour Deponthon, lors de sa promotion au grade de chef de bataillon. L'Empereur prit donc, le 27 mars, un décret ainsi conçu : « Il y aura près de nous un premier officier d'ordonnance du grade de chef d'escadron. Il sera chargé de régler le service de nos officiers d'ordonnance, de signer les instructions à leur donner et de correspondre avec eux pour les missions qu'ils doivent remplir [1]. » Le même jour, il nomma aux fonctions de premier officier d'ordonnance le sieur Gourgaud, chef d'escadron d'artillerie à cheval.

« Le premier officier d'ordonnance avait, pour son travail, l'accès au cabinet intérieur de l'Empereur ; il avait place à la table des secrétaires du cabinet, logement dans les palais ; il accompagnait l'Empereur dans ses voyages et avait toujours l'état des officiers avec l'indication des lieux où ils se trouveraient [2]. » Par décret du 5 juillet, son traitement fut fixé à la somme de 12 000 francs sur la Cassette de l'Empereur, indépendamment du traitement de son grade dans l'armée [3].

Le 20 juin 1813, le commandant Gourgaud obtint une nouvelle dotation de 4 000 francs ; le 30 août, après la bataille de Dresde, il fut promu officier de la Légion d'honneur. Mais il ne se ménagea pas plus dans la campagne d'Allemagne que dans celle de France. « Le 29 janvier 1814, le soir de la bataille de

[1] Bib. Nat. Fonds fr., p. 678.

[2] Doc. part.

[3] Doc. part.

Brienne, il a tué d'un coup de pistolet à bout portant, un cosaque qui était sur le point de percer l'Empereur d'un coup de lance[1]. » Le 11 février il fut blessé à la bataille de Montmirail[2]. « Le 8 mars, ayant sous ses ordres deux bataillons et trois escadrons de la Vieille Garde, il tourna et surprit la nuit l'ennemi à Chivi et le poursuivit jusqu'à Laon[3]. » « Le 14 mars à la prise de Reims ayant sous ses ordres deux bataillons d'infanterie et une batterie, il força les barricades et, après une vive résistance, s'empara du faubourg et entra le premier dans la ville[4]. » A la suite de ces actions d'éclat, il fut nommé, le 15 mars, colonel d'artillerie à cheval et le 23 commandant de la Légion. Le 14 avril, à Fontainebleau, l'Empereur le congédia de son service avec une gratification de 50 000 francs et une lettre des plus élogieuses. « J'ai été très satisfait, disait-il, de votre conduite et de vos bons services. Vous soutiendrez la bonne opinion que j'ai conçue de vous en servant le nouveau souverain de la France avec la même fidélité et le même dévouement que vous m'avez montrés[5]. »

Rétabli, à la Restauration, colonel au corps royal de l'Artillerie à la date du 14 juillet 1814, Gourgaud, quoiqu'il fût signalé par les bulletins de police pour

[1] *Etats de services.* Citation.
[2] *Tableaux des officiers tués et blessés,* par Martinien, p. 56.
[3] *Etats de services.* Citation.
[4] *Ibid.*
[5] Doc. part.

l'emportement qu'il mettait lorsqu'il parlait des Bourbons, paraît, d'après ses propres dires, avoir été présenté au duc de Berry et avoir été honoré de sa protection. Qu'il ait, au milieu des innombrables promotions, reçu comme tant d'autres la croix de Saint-Louis, ce n'était point une faveur; mais c'en était une qu'il fût nommé le 7 novembre, chef de l'état-major de l'artillerie de la 1re division militaire sous le comte Maison et le général Doguereau. Le 19 mars, à l'arrivée de Napoléon, il fut désigné par le général Evain pour servir dans l'armée royale, à l'état-major général de l'artillerie de l'armée, sous les ordres du lieutenant général comte Ruty[1]. Après des incidents que Planat de la Faye a rapportés[2], il fut, le 3 avril, confirmé dans les fonctions de premier officier d'ordonnance; il suivit l'Empereur durant la campagne de Belgique et, trois jours après Waterloo, le 21 juin, fut nommé général de brigade aide de camp de l'Empereur. L'Empire n'existait plus et ce fut assurément l'une des seules grâces — sinon l'unique — que l'Empereur ait accordée au retour de Waterloo. Gourgaud avait trente-deux ans.

Telle a été sa carrière jusqu'au départ pour Rochefort. Il en a eu la tête échauffée. Dès Moscou et sa nomination de baron, « son orgueil n'avait plus de bornes[3] ». Violent, brutal, « mauvais coucheur »,

[1] Doc. part.
[2] *Vie de Planat de la Faye*, 198 et 201.
[3] Castellane. *Journal*, I, 202.

prompt à s'abandonner et à se désespérer[1] « jusqu'à pleurer, crier, et jurer qu'il va se brûler la cervelle si l'Empereur refuse de le recevoir »; il est très sincèrement dévoué à Napoléon comme il le serait à sa propre fortune, mais il l'est jalousement comme si, avec l'Empereur, sa fortune lui échappait. Son éducation première a été médiocre et ne l'a point assoupli; son intelligence réelle, mais spécialisée, a été poussée dans ses travers par l'instruction mathématique, qui déforme le jugement, par l'esprit *artilleur*, qui est de critique et de dénigrement, par la rapidité sans exemple d'un avancement justifié par les services rendus, mais tel qu'il autorise toutes les ambitions et que l'arrêt dans un tel essor d'honneurs et d'argent devient une injustice de la destinée; son tempérament excessif le domine et le mène : c'est un être sanguin, congestionné, toujours inassouvi, ombrageux, susceptible, incapable de se contrôler. Il ne manque pas de répartie, mais il n'a pas de bon sens; il ne sait point se tenir à sa place parce qu'il voudrait la première et que l'infatuation qu'il a prise le fait souffrir partout ailleurs. Il a suivi l'Empereur à Rochefort; il a demandé, exigé de l'accompagner à Sainte-Hélène, alors que Planat était désigné, mais il n'a point trouvé ce qu'il attendait. Il avait rêvé qu'il serait le compagnon, l'ami, le confident de l'Empereur, et au premier rang, tout au plus après Bertrand et

[1] *Vie de Planat de la Faye*, 201.

à égalité avec lui : il est au quatrième, après Las Cases, après Montholon, celui-ci surtout. Car, s'il dispute parfois avec Bertrand, s'il a Las Cases en mépris et s'il le poursuit d'épithètes à chaque page de son journal, c'est les Montholon qu'il hait surtout, moins encore que le mari, la femme. Ah ! celle-ci elle est pour lui, dès Rochefort, l'objet d'horreur, la *persécutrice*.

Et Sainte-Hélène est sous l'équateur : Pas plus en 1815 qu'un siècle plus tard, les Européens n'échappent à cette action qui, à présent, s'atteste chaque jour par des actes lamentables et par des procès retentissants. Français, Belges, Allemands, nul n'y échappe. Il y a comme une exaspération de toutes les passions brutales, un goût de verser le sang, et de repaître ses yeux de supplices. Il y a des haines qui, sous un vent de folie, ne peuvent se satisfaire que par l'assassinat ; il y a la mise en oubli de tous les devoirs militaires, jusqu'à la révolte armée contre le drapeau ; il y a une sorte de délire érotique qui modifie toutes les relations des êtres civilisés et qui, par l'appât de la femelle, les ramène à la barbarie. Il y a, chez l'homme blanc, qui est intelligent, instruit, sociable, comme un afflux des violences irraisonnées de l'homme noir. La responsabilité s'atténue, la conscience s'atrophie, la loi morale s'abolit. Il n'y a plus qu'une humanité primitive où les plus forts terrassent et oppriment les plus faibles — pour en tirer de l'or,

du caoutchouc, de l'ivoire, du plaisir — car c'est ainsi que cela se nomme, — et qui tuent pour tuer. Pour échapper à cette maladie, quelques-uns, par un régime alimentaire spécial, par une contension de la volonté, s'efforcent et y parviennent. — Si peu! Et il faut savoir, et à Sainte-Hélène, on ne savait pas, et l'on vivait comme en Europe, même avec plus de viandes et de boissons alcooliques.

Et à Sainte-Hélène, dans le terrible et pesant ennui de cette petite cour à sept, puis à cinq, où les antipathies sont portées, par ce perpétuel et obligatoire contact, à la haine, puis à l'exaspération, où, les Las Cases partis, les Bertrand retirés par prudence en leur à-part, Gourgaud reste en présence des Montholon, est contraint de dîner avec eux, de passer la soirée avec eux, c'est une sorte de folie qui s'empare de lui : il ressent, comme une personnelle offense, chaque attention que l'Empereur témoigne à Montholon qui se rend utile, à Madame qui se rend agréable ; tout lui est occasion pour se trouver mortifié ou blessé ; il répond aux avances de l'Empereur par des boutades d'insolence ou par de grossières vérités ; dans cette lutte continuelle avec un homme de cour que Sémonville a élevé — c'est tout dire — et avec une coquette qui excelle aux intrigues, il est constamment en infériorité, le sent, s'en énerve d'autant plus. Même ce qui est le meilleur en lui, sa passion pour sa mère et sa sœur, le besoin qu'il éprouve de leur

faire passer des nouvelles, les angoisses qu'il ressent au sujet des privations qu'elles peuvent subir, les pleurs qu'il verse, les lamentations qu'il pousse, lui donnent, vis-à-vis de ses adversaires, des faiblesses dont ils profitent et le posent devant l'Empereur comme n'étant pas dévoué exclusivement, uniquement à lui, ainsi que se disent être les Montholon. Et, rentré dans sa petite chambre, cet homme qui est seul, sans confident, sans ami, sans femme — sans femmes surtout — arrive à une forme de violence où il n'a plus conscience qu'il se perd. Il ne peut plus y tenir ; il ne peut plus supporter une telle vie ; il veut en sortir à tout prix.

De longue date, il a formé le dessein de quitter Longwood. D'après son propre journal, il a résolu son départ le 26 mai 1817[1] ; il a voulu partir le 15 juillet[2], le 30 juillet[3], le 1er août[4] (« je vais écrire au gouverneur que je préfère partir ») et du 1er au 5 septembre[5]. Ici les choses ont été bien plus loin qu'il ne semblerait d'après le *Journal* tel qu'il a été publié, puisque, par une lettre en date de ce même jour, 5 septembre 1817, sir Hudson Lowe a demandé des ordres à Lord Bathurst au sujet du départ de Gourgaud[6], et qu'il a obtenu en sa faveur un

[1] « A la première porte qui se présentera, je compte m'en aller. » (Journal, II, 92.)

[2] II, 208 et suiv.

[3] II, 238 et suiv.

[4] II, 241 et Forsyth, II, 322.

[5] II, 285 et suiv.

[6] Forsyth, IV, 297. Voir Pièce XV.

certificat singulièrement laudatif du ministre des Colonies [1].

Après ces velléités qui se succèdent depuis huit mois, Gourgaud a pris son parti [2], au moins depuis le 30 janvier 1818. Le 3 février, il a de nouveau écrit au gouverneur, mais il a besoin d'une occasion ou d'un prétexte. Peut-être ne veut-il partir que sur un coup d'éclat et après s'être vengé. Il provoque Montholon. Que peut faire l'Empereur? Rien que donner raison aux Montholon dont il n'ignore aucune des tares, mais qui lui sont nécessaires et dont il pense qu'il se les attache à toujours, et donner tort à Gourgaud, qu'il estime, mais dont il est excédé et qu'il sent rappelé vers la France par des liens plus forts que ceux qui l'attachent à lui. D'ailleurs, il ne saurait agir autrement : le cartel de Gourgaud est un scandale qu'il ne peut tolérer.

Gourgaud qui, exaspéré, est venu à Plantation House, parle, parle dans une colère que quatre mois calmeront à peine. Pense-t-il avant de parler? Sent-il que des conversations, indifférentes à Longwood, sont graves ailleurs ? Sait-il qu'on enregistre ses discours et qu'ils formeront grief contre l'Empereur ? Non ! Il est comme emporté par un besoin de confiance, il prend pour amis tous ceux qu'il rencontre, Hudson Lowe, Jackson, Henry, Stürmer, Balmain, Montchenu, n'importe qui. Il a besoin de parler et de se répandre; il vide ses rancœurs

[1] Voir encore 12 oct., II, 360, 8 nov., II, 381, 29 nov., II, 394.
[2] Journal, II, 459.

accumulées, ses colères rentrées, ses rivalités de trois années, et comme, dans son incontinence de parole, il va où on le conduit, c'est autant de l'Empereur qu'il parle que des Montholon. A Londres, l'accès dure encore, mais il va s'atténuant. L'esprit qu'il trouve en Angleterre le fait réfléchir ; quelques amis, Montesquiou, Forbin-Janson entre autres, lui ouvrent les yeux ; l'espoir qu'il a formé au début de rentrer en France, de retrouver, avec un grade, des moyens d'aisance pour sa mère, s'éloigne et lui échappe. Il cherche à se remettre avec les bonapartistes et les libéraux ; il rédige au net, pour les publier, des notes sur la campagne de 1815 que l'Empereur lui a dictées à Sainte-Hélène et qu'il ne l'a point autorisé à emporter ; il compose une préface qu'il lit à tout venant, il va lancer ce livre ; mais, en même temps, pour en assurer le succès et pour se réhabiliter tout à fait de ses premières fréquentations, il écrit et il adresse aux journaux cette lettre à Marie-Louise, dont il sait bien l'inutilité — sauf en ce qui le concerne. Puis, il se mêle à ce monde français, si étrangement composé, qui grouille à Londres, pense à d'autres publications, se laisse aller à confier ses projets aux espions de l'ambassade de France ; il est enlevé, déporté à Cuxhaven, et il touche, d'Eugène, sa pension napoléonienne.

Il y a dans son cas de l'inconscience, de la colère, du « mauvais coucheur » qui s'exaspère, de la jalousie, de l'abstinence, un tempérament conges-

tionné et incoercible ; il y a le légitime orgueil de sa valeur ; il y a une ambition qui, à trente-deux ans, après les satisfactions les plus vives qu'un soldat ait rencontrées, se trouve brusquement arrêtée ; il y a un besoin d'activité qui ne trouve plus à se dépenser, il y a de la jeunesse, de la fougue, de l'intempérance — mais c'est tout. Gourgaud n'a point volontairement nui à son maître ; il n'a point su le mal que ses discours avaient produit ; il n'a vraisemblablement jamais eu conscience qu'il l'ait causé. Si on le lui avait révélé, il eût dit : Quoi ! des bavardages, des mots en l'air, des histoires que tout le monde savait ! Eh c'est ce qu'il a dit, en 1827, lorsque Walter Scott a révélé les rapports d'Hudson Lowe, de Stürmer et de Goulburn : car il n'enregistrait qu'à moitié, dans son journal, les propos que la colère et le désappointement lui avaient arrachés et, sans doute, ce journal, il ne l'a jamais relu — autrement, il l'eût brûlé !

Et puis, ce n'est qu'en 1888 qu'on a appris, par la publication des protocoles, de quel poids ces *bavardages* ont pesé sur les décisions du congrès d'Aix-la-Chapelle.

*
* *
*

En vérité, c'est assez de romans, qu'ils aient été imaginés par Montholon ou qu'ils aient été suggérés aux éditeurs du *Journal* par l'atmosphère créée par certains événements contemporains. L'excuse,

de ceux-ci est d'avoir rencontré des pièces dont le texte fournissait une explication tentante de faits dont la constatation pure et simple eût sans doute empêché leur publication. Pour écarter ces pièces et les rejeter, il eût fallu un examen attentif de tous les témoignages. Encore, faute de certains éléments, pouvait-on s'y tromper.

Tel qu'il est publié et mises à part les annexes suspectes, le *Journal* montre l'homme comme il fut : violent, brutal, jaloux, mais vrai ; emporté et bavard, mais sincère. Un double jeu, joué par un tel homme, outre qu'il est impossible à imaginer, le gâterait à jamais et infirmerait toutes ses allégations. Et, d'ailleurs, à quoi eût mené ce double jeu, suivi avec une telle adresse que ni les officiers anglais, ni les commissaires, ni le sous-secrétaire d'État, ni les ambassadeurs, ni personne, en quatre mois, n'en eût rien soupçonné ? Quel objet, quel but, quel résultat ? Si Gourgaud eût reçu une mission, ce n'eût pu être que près de l'empereur de Russie. Où et quand eût-il tenté de la remplir? Ce n'est pas à Sainte-Hélène auprès de Balmain, ce n'est pas à Londres auprès de Lieven. Reste la *velléité* du 2 octobre : Mais, dans ce projet de lettre à l'empereur Alexandre, où est l'allusion à une mission dont l'Empereur l'eût chargé ? Où, quand, par quoi a-t-il manifesté l'intention d'approcher l'empereur de Russie ? La Russie, dira-t-on, lui était fermée ; mais l'empereur Alexandre était en Allemagne en 1818 : l'Allemagne était-elle fermée à Gourgaud ? Si, de

sa personne, il ne pouvait venir, Las Cases n'était-il pas à Francfort? Gourgaud ne pouvait-il s'associer à ses démarches, lui fournir des arguments, lui envoyer les plus récentes nouvelles de Longwood? Ou, si sa rivalité persistait avec Las Cases, que ne l'imitait-il en s'adressant publiquement aux souverains réunis en congrès, en protestant lui aussi pour son maître. Mais il n'a garde d'entrer en communication avec Las Cases, et Las Cases non plus n'a garde de le requérir, ayant reçu de Bertrand ce billet significatif : « Le général Gourgaud est parti il y a peu de jours. Il est parti mal disposé. Il a été logé près d'un mois à Plantation House sans que nous l'ayons vu. Ceci pour votre règle [1]. »

Il y a bien mieux : il y a l'aveu formel de Gourgaud lui-même. Lorsque, le 25 octobre 1818, il minute ce projet de lettre à l'empereur d'Autriche, qui semble aux éditeurs du *Journal* l'une des pièces essentielles « *pour rétablir la vérité méconnue* », que dit-il [2] ? « Peut-être Votre Majesté a-t-elle été informée de mon retour en Europe il y a quelques mois. Les motifs de ce retour ont été dans le public le sujet d'interprétations bien diverses ; *la vérité est que, bien que le délabrement de ma santé me fît envisager une mort prompte en me prolongeant mon séjour, cette raison n'eût jamais eu assez de force pour me déterminer à partir, si,*

[1] *Vie de Planat de la Faye*, p. 347.
[2] Pièce XIV. C.

par suite de manœuvres et d'intrigues, on n'était parvenu à indisposer l'Empereur contre moi. La réclusion, l'isolement absolu dans lequel nous vivions, tenaient sans cesse en fermentation des humeurs qui ne pouvaient jamais s'exhaler au dehors. J'avais tout quitté pour l'Empereur (parents, fortune, patrie), je lui aurais fait sans murmurer le sacrifice de ma vie, mais il voulut plus... il fallut nous séparer, et j'eus l'extrême douleur de penser que celui à qui j'avais consacré toute mon existence, celui que je quittais pour me trouver sans fortune, sans état, sans patrie, ne voyait peut-être en moi qu'un homme que le mécontentement a aigri ou que la constance de ses malheurs a lassé. »

Voilà l'explication qu'il donne lui-même à la fin d'octobre 1818; qu'on la dépouille des artifices littéraires dont il l'enveloppe et des précautions oratoires dont il la pare, que reste-t-il? Exactement ce qu'il a dit dans son *Journal*. Et cela parce qu'il est un homme vrai, parce qu il ne sait pas mentir, parce qu'il n'eût jamais, de lui-même, allégué, pour excuser sa conduite, des inventions aussi compliquées et qui répugnaient à sa véracité.

La réalité, outre qu'elle est plus vraisemblable et plus simple, qu'elle ne prête point à des romans où l'on distribue à Gourgaud un rôle qu'il n'eût pu tenir, qu'il n'a jamais assumé et qu'il n'a jamais tenté de remplir, outre qu'elle est logique et qu'elle découle à la fois des faits connus et du caractère

es divers personnages, est infiniment plus honorable pour Gourgaud même, qu'elle montre constant dans sa nature, incapable des duplicités dont on accuse, irresponsable des conséquences qu'ont eues les bavardages, lesquels, s'ils avaient été raisonnés, ils avaient été combinés pour *amorcer* Hudson Lowe seraient étrangement coupables et l'exposeraient à ce sévère jugement de Walter Scott : « Le général Gourgaud peut représenter l'ensemble de ses communications comme un tour joué aux ministres anglais pour les induire à lui garantir sa liberté personnelle. Mais je ne puis imiter ce manque d'égards du général envers la civilité commune au point de le supposer capable d'un total défaut de véracité lorsqu'il appuie son témoignage sur sa parole d'honneur. En représentant la santé de l'Empereur comme bonne, ses finances comme amples, ses moyens d'évasion comme aisés et fréquents, quoiqu'il sût que, dans chaque cas, la situation fût inverse, le général Gourgaud eût dû sentir que les vues trompeuses imprimées ainsi aux ministres anglais auraient pour naturel effet d'ajouter aux rigueurs de la prison de son maître[1]. »

A l'étudier historiquement et sans parti pris, avec l'unique souci de constater les faits et de rechercher leurs explications, le drame de Sainte-Hélène présente déjà des parties que nul écrivain

[1] LOCKHART'S. *Life of Scott.* I, 667. Ap. SEATON, *Napoleon's Captivity in relation to sir Hudson Lowe,* Lond., 1903, 8°, 197.

de bonne foi ne saurait prétendre élucider. Les deux témoins qu'on souhaiterait le plus entendre se dérobent ; pour des motifs qu'on n'a point à examiner, leurs héritiers ou les légataires de leurs descendants se refusent à publier leurs dépositions. L'on est réduit pour les sources françaises à Las Cases, Gourgaud, Montholon, Antommarchi. Trois de ces sources sont suspectes à des degrés divers et pour des raisons différentes. A dater de février 1818, l'on est en fait réduit aux sources anglaises : encore deviennent-elles singulièrement rares et les témoignages ne portent-ils que sur l'extérieur : c'est l'histoire d'une ville assiégée écrite par les assiégeants.

Si à ces obscurités qui s'épaississent devant le travailleur, on laisse s'ajouter des légendes complaisamment imaginées et savamment construites qui dénaturent les scènes les plus émouvantes du drame, il ne reste plus aucune chance de démêler la vérité.

Cette polémique, pour pénible qu'elle fut, aura du moins eu un avantage : celui, il le faut espérer, d'écarter désormais de tout esprit sérieux le moindre doute sur la prétendue mission confiée à Gourgaud et de rétablir des faits que Montholon, et lui seul, avait eu intérêt à dénaturer.

LE CAS DU CHIRURGIEN ANTOMMARCHI

Quiconque, de nos temps, a étudié le drame de Sainte-Hélène a acquis sur le chirurgien Antommarchi une opinion semblable à celle que j'exprimais dans la Conférence : *Les Missionnaires de Sainte-Hélène*.

Lord Rosebery[1] et M. Philippe Gonnard[2], pour ne citer que deux des derniers venus, ne l'ont point ménagé et M. Anatole France, si instruit de l'histoire napoléonienne, se trouve lui avoir, dans un de ses romans, appliqué une épithète fort analogue à celles dont je me suis servi pour le peindre.

Cette quasi-unanimité ne m'a point mis à l'abri de réclamations qui furent publiées dans le journal le *Temps* du 16 juin 1908. Voici la lettre dont un parent du docteur Antommarchi réclama l'insertion.

Monsieur le directeur,

Dans le compte rendu de la conférence de M. Frédéric

[1] *La dernière phase* (éd. fr.), p. 30.
[2] *Origines de la légende napoléonienne*, p. 177.

Masson sur *les Missionnaires de Sainte-Hélène* paru dans le *Temps* du 28 mars, je lis les deux phrases ci-après :

« Fesch choisit un jeune homme point médecin, pas même docteur, employé en second à l'Académie chirurgicale de Florence, Antommarchi. »

Et un peu plus loin :

« Ainsi Madame Mère et Fesch envoyaient à Napoléon, pour le corps, un barbier corse, le plus mal éduqué, le moins exact, le plus ignorant dans sa profession... »

Ceci est faux en tous points.

Antommarchi fut reçu docteur en médecine à l'Université de Pise en 1808 et docteur en chirurgie à l'Université de Florence en 1812. Il fut ensuite attaché comme prosecteur, non à l'Académie de Florence, mais à celle de Pise.

Quant à dire qu'Antommarchi était un barbier corse, M. Masson, qui a dû lire les *Mémoires* du docteur sur son séjour à Sainte-Hélène, aura pu y lire (tome I, page 82, édition 1835) qu'il était fils d'un notaire de Morsiglia (Corse), et je ne sache pas qu'il y ait jamais eu des perruquiers dans ma famille.

Au sujet de l'éducation et de l'instruction du docteur, je me contenterai de dire à M. Masson qu'après son retour de Sainte-Hélène — des lettres du général Bertrand que j'ai en ma possession en font foi — il était resté dans les meilleurs termes avec l'ancien grand-maréchal — un parfait galant homme — qui ne manqua pas de le remercier des bons soins à lui donnés, ainsi qu'à sa famille, et lui fit même cadeau d'une théière ayant appartenu à l'Empereur. Or, si le docteur Antommarchi avait été l'homme que l'on décrit, il n'eût pas conservé cette relation et il est peu probable que Napoléon, dans son testament, l'eût recommandé à Marie-Louise pour qu'elle se l'attachât.

Je vous serais obligé, monsieur le directeur, de m'aider à réfuter cette futile erreur historique du brillant historien de Napoléon, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Baron Antomarchi.

Santiago-de-Cuba, 23 avril 1908.

Voici ma réponse qui fut insérée dans le même numéro du *Temps :*

« Il est venu déjà de la famille Antommarchi, et de divers membres de cette famille, des réclamations, lorsqu'on s'est avisé d'écrire sur le chirurgien de Napoléon. D'ordinaire, ces réclamations portaient sur le *Masque* qui fut pris après la mort de l'Empereur. Ainsi, le *Salut Public* de Lyon reçut, en juin 1902, les réclamations d'un capitaine Stella, habitant Romans (Drôme). Ce capitaine Stella disait que la famille d'Antommarchi, se composait, lors de sa mort à Cuba, en 1838, de son frère Dominique, demeurant à Morsiglia (Corse), puis d'un autre frère, Joseph-Marie, résidant à Caracas (Venezuela) dont la veuve était venue s'établir à Santa-Fé-de-Bogota, et de lui-même.

« En janvier 1902, les héritiers d'Antommarchi, résidant à Santa-Fé-de-Bogota, faisaient publier des articles annonçant leur intention de vendre les reliques qu'ils disaient posséder de l'Empereur. Le ministre de France à Bogota en envoyait au département la liste et les photographies.

« Il paraît que les héritiers d'Anto*mm*archi, qui à présent se nomment Anto*m*archi et sont barons, ont encore changé de résidence, puisque la lettre adressée au *Temps* est datée de Santiago-de-Cuba.

« Sans rechercher le degré réciproque de parenté du capitaine Stella, de Romans, des Anto*mm*archi, de Morsiglia, des Anto*mm*archi, de Santa-Fé-de-

Bogota et des Anto*m*archi, de Santiago-de-Cuba, voyons les réclamations de ceux-ci.

« Planat de la Faye, l'ancien officier d'ordonnance de l'Empereur, homme entre tous véridique et recommandable, était à Florence en 1818, et voici ce qu'il écrit au roi Louis le 18 décembre 1819 : « Votre Majesté apprendra avec peine que les renseignements pris sur Antommarchi ne justifient nullement la bonne opinion qu'on avait conçue de lui. C'est un homme qui n'a aucune connaissance et qui était tout simplement préparateur des dissections à l'amphithéâtre de Florence. Deux illustres professeurs de la faculté de Toscane ont sur la conscience de lui avoir donné de beaux certificats qui ont déterminé le choix du cardinal et de Madame, à l'exclusion de M. Foureau. »

« L'unique notice qui puisse passer pour documentée est celle publiée par le Dr Isidore Bourdon, dans le *Dictionnaire de la Conversation*. Elle porte qu'Antommarchi aurait étudié la chirurgie à Pise, où il aurait été reçu docteur. Mais faisait-on à Pise des docteurs en chirurgie ? Tout le monde — et Antommarchi lui-même — s'accorde à dire qu'en 1818, après avoir suivi les leçons de Mascagni à Florence, à l'hôpital de Santa-Maria-Nuova, il était devenu un de ses prosecteurs.

« Le cardinal Fesch, avec ses divers correspondants, insiste sur ce fait que l'Empereur a demandé un *chirurgien*, non un médecin, et c'est comme *chirurgien* qu'il envoie Antommarchi. Or, en France,

ıu moins jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, la chi-
·urgie était exercée par les barbiers-perruquiers-
·hirurgiens, à preuve le mémoire que rédigea, en
'aveur de ceux de Lyon, un homme qui eut de la
·éputation comme chirurgien, M. Vitet. Olivier le
)aim était barbier-chirurgien de « Sa Gracieuse
Majesté Louis XI » ; mais c'est à la corde plus qu'au
'asoir qu'il a dû sa célébrité. Boudet, au temps de
Louis XIII, se qualifiait « premier barbier et chi-
·urgien du Roi » ; Jehan Martin, seigneur de la
Martinière, était barbier et valet de chambre ordi-
aire du Roi et maître chirurgien à Paris ; bien
nieux, sous Louis XIV, François Félix, premier
hirurgien du Roi, était, à ce titre, « le chef de la
orporation des barbiers-perruquiers-chirurgiens »,
t. le 3 mai 1669, il se démit de la charge de pre-
nier barbier du Roi, en faveur de huit barbiers valets
e chambre dont les offices venaient d'être créés.
Barbier n'a donc rien qui étonne lorsqu'on parle
e chirurgien — s'entend à la fin du XVIIIe siècle
u au début du XIXe.

« Le nom d'Antommarchi ne figure point dans le
·stament de l'Empereur, ni dans aucun des codi-
iles authentiquement *signés* qui l'accompagnent.
l figure seulement dans un huitième codicille, *non
'gné*, en date du 27 avril 1821, qui n'est point
ompris dans les copies faites par Marchand à bord
u navire de retour, que j'ai entre les mains. L'ar-
cle 2 de ce huitième codicille serait ainsi conçu :
Je prie ma bien-aimée Marie-Louise de prendre à

son service mon chirurgien Antommarchi, auque je lègue une pension pour sa vie durant d 6 000 francs, qu'elle lui payera. » Expédition d ce codicille, en date du 12 juin 1823, paraît avoi été délivrée par les exécuteurs testamentaires Bertrand, Montholon, Marchand. Il résulterait d plus, d'une lettre du comte Montholon en date d 25 février 1826, adressée au Dr Antommarchi, « qu l'empereur Napoléon aurait ordonné, alors qu l'épuisement de ses forces physiques lui défendai de continuer d'écrire ses dispositions, de remettr à Antommarchi sur les fonds libres de sa succes sion la somme de 100 000 francs, Sa Majesté recon naissant que la pension de 6 000 francs qu'ell chargeait l'Impératrice de lui faire était un tro faible témoignage de sa satisfaction des soins qu'i lui avait donnés depuis son arrivée à Sainte-Hélèn et de ceux surtout que son dévouement lui inspira depuis sa maladie ».

« Ces assertions se trouvent en contradiction ave tout ce qu'on sait de la dernière maladie de l'En pereur. La conduite d'Antommarchi a été mise a jour, et la valeur de son livre a été nettement éta blie par lord Rosebery (*La Dernière phase*, p. 3 et suiv.). Sa valeur médicale a été justement appr ciée dans le livre récent de M. Paul Frémeau (*Les Derniers jours de l'Empereur*, p. 308). L'autei de ce livre a eu le grand mérite de révéler a public français un document singulièrement rar même en Angleterre, où il a paru en 1822 : l

brochure du Dr Archibald Arnott, chirurgien du 20e régiment, intitulée : *An Account of the last illness, decease and post mortem appearances of Napoleon Bonaparte*. L'analyse que donne de cette brochure M. Frémeaux est d'un poignant intérêt, et à toute ligne, Antommarchi s'y trouve mis en cause.

« L'on ne saurait assurément s'étonner que les descendants, à quelque titre que ce soit, des hommes dont le nom s'est trouvé illustré par leur présence sur le roc de Sainte-Hélène, durant la captivité de l'Empereur, prennent en mauvaise part les tentatives que font certains écrivains d'aujourd'hui pour rechercher la vérité, et substituer des faits historiques à une légende complaisamment créée et savamment accréditée ; mais, quelques ménagements que demandent les personnes, l'histoire en exige davantage, et, puisqu'il s'agit de Napoléon et de ses serviteurs, qu'il faudrait, pour plaire aux descendants de ceux-ci sacrifier celui-là, tout le moins atténuer, en parlant de l'un, les misères que les autres lui ont fait subir, je me déclare incapable de leur être agréable, et, étant du parti de la vérité, je reste, ici comme ailleurs, du parti de Napoléon. »

*
* *

Il y aurait bien plus à dire sur le Dr Antommarchi que je n'ai pu le faire dans un bref article

de réponse où je ne pouvais aborder les questions que de biais et selon les termes de l'attaque : s Antommarchi fut reçu docteur en philosophie e en médecine à l'Université de Pise en 1808, avan l'annexion du royaume d'Etrurie, cela est possible, et l'on sait, par l'exemple de Joseph Bonaparte, qu'il en coûtait peu de présence pour prendr le bonnet, mais, pour docteur à l'Université d Florence, il l'en faut défier : Il n'y avait poin d'Université à Florence, pas même une Académie c'était à Pise qu'était l'Académie, avec son recteu et ses cinq facultés ; il y avait seulement à Sienn une école de médecine auxiliaire. Au surplus malgré que le baron Anto*m*archi me rectifie, il es rectifié lui-même par le Dr Anto*mm*archi. « Je fu reçu, dit celui-ci dans ses mémoires[1], docteur e philosophie et en médecine à l'Université de Pis au mois de mars 1808[2] ; je passai ensuite à Florenc où je me livrai à des recherches physiologiques j'étais attaché à l'hôpital de Sainte-Marie Neuve En 1812, j'obtins de l'Université impériale l diplôme de docteur en chirurgie. Le grand maîtr me nomma prosecteur d'anatomie attaché à l'Académie de Pise. Je résidais comme tel à Florence. »

Cela prouve-t-il que M. Antommarchi fût docteu en médecine au sens où nous l'entendons ; qu'i

[1] I, 85.

[2] A dix-neuf ans — cela montre une précocité géniale ou cel prouve la valeur des grades à l'Université de Pise avant l'an nexion.

eût fait des études et que ce ne fût pas pour son coup de début comme *médecin* qu'il partit pour donner, à Sainte-Hélène, ses soins à l'Empereur ? Il était un prosecteur habile, soit, et il savait de l'anatomie, d'accord, mais il n'avait pratiqué sur vivants, ni Florentins ni Pisans ; sur morts à la bonne heure ; peut-être, après tout, n'était-il envoyé à Sainte-Hélène qu'en vue de la prochaine autopsie.

Comment qualifier un homme qui, sans aucune connaissance en thérapeutique, assume volontairement une telle mission ?

Antommarchi a vu la gloire, il a vu aussi les 0000 francs par an que Fesch lui offrait — honoraires de pauvre diable, en vérité ! Il a cru qu'il en tirerait du bien-être pour sa vie entière — en quoi il n'aurait point eu tort, si son infatuation, son esprit d'ambition et son instabilité ne l'avaient constamment entraîné à des fausses démarches qui l'ont empêché de se fixer à un sort assuré, mais médiocre, de se rendre estimable par des travaux qui fussent incontestablement personnels, et de se défendre de démarches qui ne pouvaient que compromettre son caractère [1].

La valeur d'Antommarchi comme médecin et

[1] Je suis extrêmement frappé du tour *romantique*, à la Dumas père, qu'ont ses mémoires ; je crois à un teinturier homme de lettres qui a, sur quelques notes médicales, météorologiques, etc. brodé des récits, des conversations, plaqué des documents, etc. Cela sent à plein nez le romantisme historique et cela détonne près des lettres qui sont réellement du personnage, et qu'on trouvera plus loin.

comme homme est jugée ; sa valeur comme mémorialiste est jugée ; reste, et cela est peu de chose en sa vie, tout peut être en sa renommée présente et future, sa renommée comme *mouleur*.

*
* *

« Il est un service rendu par Antommarchi, dit Lord Rosebery, un service qui, à lui seul, efface presque les mensonges de son livre : il a pris un moulage de la figure de Napoléon après sa mort. L'original de ce moulage est aujourd'hui en Angleterre [1] ; il nous rend la beauté première, l'esquise beauté de ce visage, après que la maladie avait fait son œuvre, substituant la patience à la passion et après que la suprême et sereine touche de la mort avait restitué aux traits la finesse et la régularité des jeunes années. Tous ceux qui ont vu le cadavre ont été frappés de cette transformation. « Comme il est beau ! » s'écriaient les Anglais qui le virent alors. Mais Antommarchi a eu des combats à soutenir même pour l'authenticité de son moulage. Les phrénologistes sont tombés sur lui et l'ont mis en pièces. Ils ont déclaré que le crâne n'avait

[1] Je crois que c'est là une fausse indication : L'original du moulage était, comme on va le voir, resté aux mains de Mme la comtesse Bertrand ; il passa après la mort du grand maréchal aux mains de sa fille Mme Thayer ; et celle-ci le légua à S. A. I. le prince Victor Napoléon. J'ai été témoin à l'inventaire, dressé à la requête de M. le marquis de Biron, héritier de Mme Thayer, et je suis en mesure d'affirmer que certaines caractéristiques m'ont paru rendre indéniable que ce fût là le plâtre original.

pas les bosses voulues, le développement osseux requis pour faire un crâne de héros. D'autres ont prétendu que c'était plutôt la face du Premier Consul que celle de l'Empereur, et c'était vrai. D'autres encore ont fait remarquer qu'Antommarchi n'avait pas produit le moulage avant la fin de 1830. Nous nous contenterons de conclure d'un mot : « Nous croyons que ce plâtre ne ment pas. Si, par hasard, il se trouvait être aussi peu authentique que le livre, nous serions forcés de donner raison aux phrénologistes[1]. »

Lorsqu'on reprend la polémique soutenue, en 1834 dans la *Revue du Progrès social* par le Dr Fuster, dans la *Gazette Médicale* et dans le *National* par le Dr Peïsse, dans le *Journal de la Société Phrénologique*, par M. David Richard, on est frappé de l'incertitude des arguments dans un sens comme dans l'autre. Seul, M. David Richard insiste sur le fait « que le plâtre est incomplet et très probablement retouché » ; « que cette pièce est incomplète et manque de la partie postérieure de la tête qui renferme les organes des instincts et des sentiments les plus actifs dans Napoléon » ; que « l'oreille, centre auquel on doit rapporter les appréciations phrénologiques des organes spéciaux, paraît avoir été rajoutée après coup et mal placée », mais il ne tire aucun argument contre Antommarchi de ce que celui-ci n'a produit et mis en vente

[1] Lord Rosebery. La dernière phase (éd. fr.), p. 36.

qu'un moulage incomplet. Il se contente de dire : « Les excuses qu'il a données pour n'avoir pas moulé toute la tête de Napoléon nous paraissent purement spécieuses et ne prouver qu'une chose : C'est que le docteur n'a reconnu qu'à Paris l'importance scientifique de son précieux trophée. »

Ainsi posée la question l'est mal. Elle n'en a pas moins, récemment encore, été abordée de cette façon par un écrivain illustre, justement curieux de tous les problèmes de la vie[1]. « M. Daniel Salomon, écrit Anatole France, fit observer que le masque dont parlait Duvicquet, le moulage pris sur le visage inanimé de l'Empereur et rapporté en Europe par le Dr Antommarchi, avait été, pour la première fois, coulé en bronze et édité par souscription sous Louis-Philippe en 1833 et qu'alors il avait inspiré de la surprise et de la défiance. On soupçonnait un Italien, apothicaire de comédie, bavard et affamé, de s'être moqué du monde. Les disciples du Dr Gall, dont le système était alors en faveur, tenaient le masque pour suspect. Ils n'y trouvaient point les bosses du génie et le front, examiné d'après les théories du maître, ne présentait dans sa conformation rien de remarquable. »

Ce n'était point exactement ce que soutenaient les membres de la Société Phrénologique : ils établissaient un tableau approximatif des organes des facultés affectives et intellectuelles de Napoléon :

[1] Anatole France. *Le Lys Rouge*, p. 53.

		ORGANES			
		TRÈS GRANDS	GRANDS	MOYENS	PETITS
FACULTÉS AFFECTIVES	I. GENRE. 11 Penchants.	Destructivité. Sécrétivité. *Combativité.* *Affectionnivité.*	Acquisivité. *Philogéniture.* *Habitavité ou concentravité.* *Amativité.*	Constructivité.	Amour de la vie Alimentivité.
	II. GENRE. 12 sentiments	Part. ant. de circonspection. — d'espérance. *Fermeté.* *Estime de soi.* *Part. post. de circonspection.* — *d'espérance.*	Merveillosité. Idéalité. Vénération. Bienveillance. *Approbativité.* *Conscienciosité.*	Gaîté. Imitation.	
FACULTÉS INTELLECTUELLES	I. GENRE. 12 perceptives	Individualité. Configuration. Etendue. Eventualité.	Localité. Pesanteur ou résistance. Ordre. Temps.	Calcul. Langage.	Ton. Coloris.
	II. GENRE. 2. Réflectives.	Comparaison. Causalité.			

Tout en déclarant qu'il leur était impossible de tirer des conclusions formelles d'un crâne incomplet, ils n'avaient pas moins fait exécuter « des copies du masque de Napoléon divisées d'après ce tableau approximatif » qu'on pouvait se procurer au Cabinet de Phrénologie, rue de l'École-de-Médecine, n° 4.

Ce tableau méritait même d'être reproduit, ne fût-ce que pour fixer quel était en 1835 l'état d'une science singulièrement problématique.

Que le masque représente le visage de Napoléon, l'on serait mal venu à en douter ; que ce masque ait été retouché et que, en particulier, on ait rajouté l'oreille et qu'on l'ait mal placée, c'est ce qui résulte de l'opinion exprimée par deux statuaires également éminents et qui tous deux avaient fait une étude particulière de la tête de Napoléon : Guillaume et Gérôme[1] ; que ce masque ne donne point l'impression immédiate de beauté que tous les témoins s'accordent à trouver sur le visage de l'Empereur mort, c'est ce qui s'explique par le moment où il fut pris : « Dans cet état — une fois

[1] Devant l'admirable buste de Napoléon, par Houdon, dont l'original est au Musée de Dijon et dont un moulage en plâtre était chez la princesse Mathilde, Gérôme tirait argument contre l'emplacement de l'oreille, du masque d'Antommarchi et, comme on lui faisait observer que dans tous les autres bustes, de Boizot, de Chaudet, de Canova, etc., l'oreille était autrement placée, il refusait le témoignage unanime des artistes pour s'en tenir au moulage, s'appuyant uniquement sur ce que l'oreille, là, était située plus bas. Cette démonstration m'a toujours laissé inquiet, de même que celle, analogue, que faisait mon regretté confrère, M. Guillaume, sur de pareilles raisons.

rasé par Noverraz — dit Marchand dans ses mémoires inédits, l'Empereur avait sa figure de consul; sa bouche, légèrement contractée, donnait à son visage un air de satisfaction et il ne paraissait pas avoir au delà de trente ans... *Si, dans ce moment on eût pris son plâtre, il eût été beaucoup mieux que celui pris deux jours après, dont le caractère est vieillardé par l'affaissement des chairs qui alors étaient tendues.* »

Seuls, les mémoires de Marchand, s'ils sont jamais publiés[1], exposeront les efforts faits par les fidèles serviteurs de Napoléon, pour garder de la périssable physionomie de leur maître une effigie indestructible. Tous les moyens furent tentés, tous les procédés qu'ils purent imaginer furent employés, et il semble bien probable qu'un au moins de ces masques, pris avec du papier mâché,

[1] Il ne faudrait point qu'on oublie que Marchand a destiné ses souvenirs à la publicité. « J'avais eu la pensée, a-t-il écrit dans la préface au *Précis des Guerres de César* par Napoléon (Paris, 1836, in-8°, p. 11) de rattacher à cet ouvrage (mais non pas sous la forme d'un journal, j'aurais craint de manquer au respect et à la fidélité dont nous étions tous pénétrés pour la personne de l'Empereur, en me permettant d'en tenir un sans son autorisation), mes souvenirs sur l'île d'Elbe, les Cent-Jours et Sainte-Hélène ; lorsque, mieux inspiré, j'ai pensé que cette dictée sur les Commentaires de César devait faire suite aux manuscrits publiés et à publier; que, par conséquent, c'était pure de tout entourage qu'il fallait la livrer à la publicité.

« Mes souvenirs seront donc dus à ma mémoire, à la mémoire du cœur qui ne me manquera jamais. *Puisse la publicité que je me propose de leur donner un jour*, montrer l'Empereur tel que je l'ai vu, grand de génie, de talents et de gloire sur le trône, grand de courage et de résignation dans l'adversité, foudroyé... mais debout. »

se trouve actuellement en Italie, chez le comte Pasolini. Ce ne fut que très tard qu'on parvint à se procurer du plâtre de la qualité nécessaire pour mouler un masque formel. Qu'on se reporte au récit si bizarrement vague d'Antommarchi. Il raconte l'arrivée du gouverneur : « Vous m'avez fait demander du plâtre pour prendre le masque du défunt, fait-il dire à Hudson Lowe ; un de mes chirurgiens est fort habile dans ces sortes d'opérations, il vous aidera. » Je remerciai Son Excellence, continue Antommarchi ; le moulage est une chose si facile que je pouvais me passer d'aide. Mais je manquais de plâtre ; Mme Bertrand n'avait reçu, malgré ses instances, qu'une espèce de chaux. Je ne savais comment faire; lorsque le Dr Burton nous indiqua un gisement où se trouvait du gypse. Le contre-amiral donna aussitôt des ordres ; une chaloupe mit en mer et rapporta, quelques heures après, des fragments qu'on fit calciner. J'avais du plâtre, je moulai la figure... »

Rien des tentatives antérieures, aucune explication au sujet du moulage de la face seule et non de la partie postérieure de la tête. Antommarchi passe brièvement. Pourtant que de points il eût pu et dû éclaircir.

Jusqu'ici, nul témoignage anglais qui contredise ou confirme ses allégations. Seul, le colonel Gorrequer, dans une lettre adressée le 6 mai à sir Georges Bingham, dit : « Diverses tentatives pour sa ressemblance (some attempts at likeness) furent

faites avant et après qu'il fut habillé ; je n'en ai cependant vu aucune vraiment telle. Un masque de plâtre de Paris fut aussi pris de lui et un buste fait de ce masque, qui est maintenant dans la possession de Mme Bertrand. »

Cette note, précieuse à bien des égards, puisqu'elle authentifie la première épreuve qui ait été tirée, n'apprend ni quand, ni par qui, ni dans quelles conditions, le masque a été pris. Or, un document annoncé il y a quelque vingt ans (décembre 1886) dans la *Revue des Autographes* et aujourd'hui entre mes mains, permet de répondre à ces questions, et, tout en précisant comment et pourquoi le masque est authentique, d'expliquer pourquoi il est incomplet ; en même temps de démontrer quelle valeur il convient d'attribuer aux dires d'Antommarchi. Je publie ici ce document entier :

LE MASQUE DE NAPOLÉON N'A PAS ÉTÉ FAIT PAR ANTOMMARCHI

EXTRAIT D'UNE LEÇON DU Dr GRAVEL

Dans ma dernière leçon je vous ai indiqué les altérations pathologiques observées dans l'estomac de Napoléon ; j'ai tiré ces détails, publiés depuis longtemps, d'un manuscrit original, écrit au

[1] *Cornhill Magazine, More Light on St Helena.* February 1901. p. 169.

moment même de l'autopsie de Bonaparte et dans la chambre où elle fut faite. Ce document curieux et digne de foi, est signé par tous les médecins anglais qui étaient présents et, entre autres, par mon cousin, le Dr Burton. C'est à l'obligeance de sa famille que je dois cette pièce et quelques autres également intéressantes, trop peu connues, toutes relatives au buste de Napoléon.

Avant de commencer, il est de mon devoir de dire que le Dr Burton était un homme d'un grand talent, d'un caractère des plus honorables et de principes sévères. Si jamais il exista au service de la Grande-Bretagne un officier à la parole de qui on pût se fier, ce fut le Dr Burton. Fort estimé des professeurs de Dublin, sous les auspices desquels il commença ses études chirurgicales, Sir J.-Mc. Gregor, chef du service de santé, le distinguait encore parmi tous les médecins de l'armée, pour son talent, son exactitude et sa loyauté. Je tiens à constater le caractère moral du Dr Burton parce qu'il ne permet pas de douter de la vérité de la narration suivante. Dirai-je encore que le Dr Burton fut plusieurs années chirurgien au 4e régiment d'infanterie, où son humanité éclairée et infatigable le fit tellement aimer de ses frères d'armes qu'ils lui offrirent une pièce d'argenterie quand il quitta le régimeut. Après la guerre, il habita quelque temps Edimbourg, y obtint un grade, puis, cédant aux instantes prières de Sir J.-Mc. Gregor, reprit du service actif dans le 66e régiment et par-

tit pour Sainte-Hélène. C'est ici que commence notre narration.

Certainement, si ceux qui entourèrent Napoléon pendant les dernières phases de sa vie et qui tirèrent tant de profit des détails qu'ils publièrent après sa mort, dans leurs volumes d'anecdotes privées où se trouvent tant de faits historiques importants, ont été aussi peu soucieux de la vérité que le furent quelques-uns des membres de sa suite, dans les circonstances que nous allons rapporter, le monde court grand risque d'être trompé sur tout ce qui concerne la cour de Bonaparte. Ce grand homme s'était toujours refusé aux instances de ceux qui le priaient de laisser mouler sa tête, aussi devenait-il, à sa mort, de la plus haute importance de remplir cette lacune. C'est au Dr Burton, et à lui seul, que la postérité est redevable d'un masque aujourd'hui faussement réclamé par un autre, car j'ai sous les yeux le prospectus suivant :

« PUBLICATION PAR SOUSCRIPTION DU MASQUE DE NAPOLÉON, COULÉ DANS LE MOULE ORIGINAL PRIS SUR LA FIGURE DE L'EMPEREUR IMMÉDIATEMENT APRÈS SA MORT PAR LE Dr ANTOMMARCHI. »

Jamais imposture plus grossière et plus hardie n'a couru par le monde. Ecoutons la narration du Dr Burton.

« J'arrivai du Cap le 31 mars. A cette époque,

on savait que Bonaparte était souffrant, mais la nature et le degré de sa maladie n'étaient connus que de ceux que cela regardait directement. Son état empira graduellement. A la fin d'avril, les symptômes devinrent très alarmants et, le 5 mai, vers six heures et demie du soir, il expira. Je le vis le lendemain matin, à six heures, en présence de son propre état-major, du gouverneur et de l'état-major du gouverneur. Le visage de Bonaparte était certainement alors le plus frappant que j'aie jamais contemplé; je n'oublierai jamais ce que j'éprouvai en voyant ainsi étendu celui qui avait gouverné d'une main de fer la plus grande partie du monde civilisé ; son visage avait encore cet air de commandement qu'il avait conservé à ses derniers moments et son large front indiquait, suivant les doctrines phrénologiques que ses facultés intellectuelles étaient largement développées[1].

« Cette circonstance me frappa et je proposai de suite au gouverneur d'en prendre un moule en plâtre de Paris[2]. Le maréchal Bertrand et son épouse désiraient également que l'on en fît un. Je

[1] Certains écrivains se sont abstenus de nommer le Dr Burton parmi les médecins anglais qui ont pris part à l'autopsie : sa présence est attestée par Montholon (éd. ang., III, 222) par Hudson Lowe (ap. Forsyth. éd. fr. III, 302 et IV, 509). Sa signature figure au procès-verbal officiel publié par Hereau (140). Il est remarquable que Antommarchi (II, 157) le passe sous silence « parmi les autres médecins au nombre de huit que, dit-il, *j'avais invités* ».

[2] Remarquer l'expression qui est celle qu'emploie le colonel Gorrequer.

ne mis donc à l'œuvre, mais, dans les boutiques lu pays, on ne trouva pas de plâtre convenable. Je ʼus alors obligé de préparer une espèce de plâtre ɔrut que l'on trouvait à l'autre extrémité de l'île ·t que le gouverneur envoya chercher avec ses ɔateaux[1]. Cela demanda tant de temps que le plâtre ıe fut prêt que quarante heures après la mort de Napoléon[2]. Les Français désiraient que le Dr Antommarchi, médecin de Bonaparte, exécutât le moule, ıais lui, voyant la mauvaise qualité du plâtre, efusa d'essayer, disant qu'il était impossible de ʒussir. Mais, n'ayant jamais rien regardé comme ıpossible avant de l'avoir essayé, je me mis à ıeuvre et réussis heureusement, à mon grand ɔntentement et à celui de tous ceux qui étaient résents. La ressemblance est admirable pour le ıoment où elle fut prise. La mauvaise qualité du âtre m'empêcha de prendre plus d'un creux sur modèle[3]. Mme Bertrand s'en empara et refusa de je le rendre, malgré mes promesses de lui donner meilleure épreuve que l'on ferait en Angleterre ı le plâtre de Paris est d'une excellente qualité. ·pendant le maréchal Bertrand et son épouse me ·omirent une épreuve dès qu'ils seraient dans un ·u où on pût en faire une, et qu'alors je pourrais s multiplier autant qu'il me plairait. Je regrettai vement qu'il me fût impossible de me procurer

[1] Aveu d'Antommarchi ci-dessus.
[2] Concordance avec le témoignage de Marchand ci-dessus.
[3] Cf. Gorrequer ci-dessus.

du bon plâtre ; je désirais vous envoyer une épreuve comme objet de curiosité. »

Dans son récit, le Dr Burton passe sous silence quelques détails que je lui ai souvent entendu raconter et qui furent connus de tous les officiers anglais qui étaient alors à Sainte-Hélène.

Le Dr Burton avait eu beaucoup de peine à se procurer le plâtre brut qu'il n'avait trouvé qu'en petite quantité, dans des endroits éloignés et d'un accès difficile ; dans un climat aussi chaud, le temps était précieux et chaque heure menaçait de détruire la ressemblance qui survit quelque temps à la mort. Le Dr Burton fut donc obligé de chercher le plâtre à la lumière des torches et, sans le secours de l'amiral qui eut l'obligeance d'envoyer plusieurs bateaux, les efforts eussent été vains. Cela fait, il retourna au quartier prendre quelques rafraîchissements et annoncer à ses chefs et à ses collègues que le succès avait dépassé de beaucoup son attente ; ils désiraient voir le moule et, quand il leur dit qu'il était à Longwood, un d'entre eux, d'un grade élevé, qui connaissait bien la valeur des promesses solennelles des courtisans, s'écria aussitôt : « Vous avez été trompé, vous ne reverrez jamais votre moule. »

Le Dr Burton fit observer qu'il était impossible que l'on songeât à violer un engagement pris devant d'aussi nombreux témoins, car, outre lui et Mme Bertrand, là étaient présents le comte Montholon, le Dr Rutledge et M. Payne, qui tous pou

raient témoigner des engagements pris avant qu'il ne commençât son travail. Cependant, il retourna immédiatement à Longwood et trouva les craintes de ses amis justifiées par l'événement ; le moule avait été enlevé pendant son absence et, depuis, il ne l'eut jamais en sa possession. Il paraît que le vol fut commis par des personnes qui n'en avaient pas grande habitude, car la seule portion prise fut le masque, ou cette partie du moule qui correspond à la face, ne comprend ni les oreilles, ni la partie supérieure du front et ne s'étend pas au delà du contour du menton. Le reste fut laissé parce que l'on ne comprit pas son importance et sa valeur, et qu'on ne se douta nullement à quoi pouvaient servir les autres parties du moule. Le Dr Burton les enleva aussitôt et voilà qui explique pourquoi le prétendu faiseur de moules, Antommarchi, ne publia pas et ne put publier autre chose que le masque volé. La tête de Napoléon n'était-elle pas digne d'un moule ? Les savants de l'Europe étaient-ils indifférents à la forme, à la proportion, au volume et aux développements phrénologiques du crâne d'un tel homme ? Certainement non.

Quand, pour me servir de sa propre phrase, Antommarchi « conçut l'heureuse idée de faire le moule en plâtre de cette illustre face », comment ne conçut-il point l'heureuse idée de faire un moule en plâtre de cette illustre tête ? La raison en est simple : ce ne fut pas lui qui conçut, ce ne fut pas

lui qui exécuta l'heureuse idée. Même quand le plâtre eut été recueilli et préparé par le Dr Burton Antommarchi refusa encore de faire le moule. Ceci ressort de la lettre suivante adressée par le Dr Burton à Mme Bertrand.

COPIE D'UNE LETTRE DU Dr BURTON
A LA COMTESSE BERTRAND

James-Town, Sainte-Hélène, 22 mai 1821.

« MADAME,

« Je sais que tout est prêt pour l'embarquement du 66e régiment Je ne pourrai avoir l'honneur de vous accompagner en Europe sur le même navire et je suis extrêmement inquiet du masque de Napoléon que je n'ai réussi à faire qu'avec la plus grande peine ; vous excuserez, Madame, je l'espère, la liberté que je prends de vous adresser cette lettre, cherchant à vous importuner le moins possible dans un moment où vous avez tant d'occupations. En même temps, je désire vous exposer les faits d'une façon plus claire que cela, je pense, n'a été fait jusqu'ici. Mon intention était de prendre une autre épreuve du moule et, de cette façon, j'aurais pu vous en laisser une, mais la mauvaise qualité du plâtre fit que le Dr Antommarchi et moi convînmes d'attendre notre arrivée en Angleterre ; comme, cependant, j'ai su, par vous et par d'autres, que votre débarquement en Angle

terre n'était rien moins que certain ; je désire naturellement avoir le masque en ma possession, vous faisant la promesse solennelle et sur l'honneur, que vous aurez la meilleure épreuve faite à mon arrivée à Londres. Je vous l'enverrai ici ou dans telle autre partie du monde que vous me désignerez. Ceci, Madame, chacun en conviendra avec moi, est tout ce que vous pouvez espérer, puisque le masque n'existerait pas sans moi.

« Le bruit court ici que le Dr Antommarchi a l'intention de l'emporter en Italie : il ne peut y avoir aucun droit ; vous, Madame, le comte Montholon, le Dr Rutledge, M. Payne, le peintre de portraits, et quelques autres qui étaient dans la chambre, vous êtes tous témoins qu'il refusa de l'essayer, disant que le succès était impossible. Il n'offrit son assistance que lorsqu'il vit que je réussissais ; je l'aurais, malgré cela, volontiers laissé prendre une épreuve, mais je proteste positivement contre sa possession de l'original. Le monde conviendra certainement avec moi que ce serait une grande injustice, si je n'avais ni la gloire, ni la possession de mon propre ouvrage. Aussi bien, Madame, le portrait peut être fait d'après celui que l'artiste exécuta très peu de temps avant que j'eusse réussi à prendre le moule. Permettez-moi aussi de vous dire que je possède la partie postérieure de la tête, sans laquelle le buste sera incomplet dans les parties qui marquent si fortement le caractère d'un grand homme. Ainsi, j'espère, Madame, que vous

ne refuserez pas de m'envoyer le moule et je vous renouvelle ici la promesse solennelle de vous faire parvenir, ainsi qu'au Dr Antommarchi, les meilleures épreuves qui puissent s'exécuter à Londres.

« J'ai l'honneur, etc. »

Il n'est pas besoin de dire que la lettre du Dr Burton reçut une réponse peu satisfaisante et qu'il n'avait pas la plus petite chance de redevenir possesseur du moule tant que la suite de l'Empereur demeurerait à Sainte-Hélène. Quand il arriva à Londres, il eut immédiatement recours au Revenue Office et au lord-maire, déposa que Mme Bertrand était en possession d'un masque à lui appartenant et demanda une enquête ; mais les magistrats déclarèrent qu'ils ne pouvaient eux, en Angleterre, sur une déposition du Dr Burton concernant une fraude qu'il disait avoir été commise à Sainte-Hélène, mettre arrêt sur cette propriété. Ainsi se termina l'affaire et le Dr Burton garda le moule de la tête, tandis que le masque fut porté en France.

Il est important de remarquer que le masque de Napoléon ne fut jamais réclamé publiquement par Antommarchi, comme ayant été conçu et fait par lui, pendant tout le temps que vécut le Dr Burton ; Antommarchi craignait de faire une démarche si hardie, mais, quelques années après la mort du Dr Burton qui succomba à une apoplexie du pou-

mon, lorsque Antommarchi et ses complices crurent que les moyens de prouver leur fraude étaient perdus ou oubliés, il se mit en avant et proclama au monde le secret bien gardé de son propre mérite. Il est dégoûtant d'entendre un tel homme parler de son désintéressement comme il le fait dans un prospectus publié à Paris en 1833 et à Londres en 1835 :

« Le Dr Antommarchi a apporté le masque de Napoléon en Europe et l'a confié aux mains d'un ami sur une terre étrangère ; de grands avantages lui furent offerts pour l'acquisition de cette précieuse relique, qui offrait un vaste champ à la spéculation ; mais le docteur ne se crut pas la liberté de disposer d'une propriété qu'il regarde comme celle de la France, quand elle aura cessé d'être la sienne propre. »

Concluons : c'est au Dr Burton et non à Antommarchi que la France et l'Europe doivent cet inestimable masque.

Tel est le récit du Dr Gravel. Qu'en faut-il penser ? Tandis que le récit d'Antommarchi est à ce point confus, imprécis et abréviatif qu'on ne saurait y prendre aucune confiance et qu'on doive seulement en garder la mention de la présence à l'opération du Dr Burton que, en 1825, Antommarchi

n'a point osé passer sous silence, le récit de Burton concorde, exactement et sur tous les points, avec les rares témoignages émanés de Marchand et de Gorrequer. A défaut des mémoires de Marchand qui lèveraient tous les doutes, on est pour le moins tenté d'accepter tel quel le récit du Dr Burton, et d'en tirer une première conclusion.

On est en droit de croire, malgré l'obscurité de certains termes non techniques employés par le Dr Burton et par le Dr Gravel — son interprète et vraisemblablement son traducteur — que, à Sainte-Hélène, l'opération fut double. Il y eut prise d'un moulage entier de la tête, puis tirage d'une épreuve unique ; ce fut de cette épreuve que s'empara Mme Bertrand. Burton dit expressément : « La mauvaise qualité du plâtre *m'empêcha d'en prendre plus d'un creux sur le modèle* » ce qui signifie : *m'empêcha de tirer plus d'une épreuve du moule*. Burton répète dans sa lettre à Mme Bertrand : « *Mon intention était de prendre une autre épreuve du moule*, et de cette façon j'aurais pu vous en laisser une, mais la mauvaise qualité du plâtre, etc. »

Si on n'avait tiré une épreuve, comment aurait-on constaté que l'opération du moulage avait réussi et comment se serait-on assuré que le moule reproduisait nettement les traits de l'Empereur[1] ?

Il paraît donc hors de doute qu'une épreuve fut tirée par Burton et que cette épreuve fut gardée et

[1] Le témoignage de Gorrequer est ici particulièrement décisif, en ce qu'il relate formellement les deux opérations.

emportée en Europe par Mme Bertrand : Il y a toute probabilité que c'est cette épreuve qui, religieusement conservée par Hortense Bertrand — Mme Thayer — fut par elle léguée au prince Victor Napoléon.

Ce qui est de nature à établir une confusion, c'est que le Dr Burton ou son traducteur le Dr Gravel, emploient alternativement les mots *modèle*, *moule* ou *masque*, qu'il s'agisse du moulage total ou de la partie antérieure enlevée par Antommarchi, mais cette confusion est purement de mots et n'atteint pas le fait.

Donc, après avoir tiré la première épreuve dont s'empare Mme Bertrand, Burton est allé prendre quelques rafraîchissements au camp : lorsqu'il revient, la partie antérieure du moule a disparu ; Antommarchi l'a prise et l'a cachée. Avec Antommarchi, les rapports des médecins anglais sont des plus froids : d'ailleurs Antommarchi ne parle point anglais ; c'est donc à Mme Bertrand que Burton s'adresse et, sans doute, jusqu'à la veille de l'embarquement, essaie-t-il de négocier. On le berne et, croyant sans doute que Mme Bertrand était en possession du moule comme de l'épreuve, c'est à elle, et non à Antommarchi qu'il s'adresse à Londres.

Ici le récit du Dr Burton se trouve confirmé en fait par deux documents : d'abord le récit d'Antommarchi lui-même[1] : « J'avais la mesure de l'anti-

[1] II, 218.

pathie ministérielle (contre Napoléon) ; je croyais que *** l'avait fait passer dans l'âme de ses agents. Je me trompais : Un d'entre eux m'avait suivi de Sainte-Hélène à Londres dans l'espoir de s'emparer du masque de Napoléon, et avait exposé une plainte portant que : *parmi les effets du comte Bertrand et dans la maison même qu'il habitait se trouvait un buste en plâtre du général Bonaparte qui lui appartenait et que pourtant le comte et la comtesse retenaient avec obstination.* En conséquence, il fut autorisé à employer la force armée et à s'en saisir ; le grand maréchal accourut, le commissaire de police, instruit de l'espèce de propriété de Burton, retira l'autorisation qu'il avait donnée ; je restai possesseur du masque que je conserve religieusement. L'autorité s'était récusée ; on eut recours aux offres. On me proposait 6 000 £ si je voulais le céder et n'en garder qu'une copie, mais je me proposais d'en présenter une à Madame Mère ; je voulais en garder une, je refusai. »

Il est inutile de faire ressortir les contradictions volontaires d'Antommarchi : ce qui est en question, ce n'est point le moule dont il s'est emparé, c'est le moulage qui est aux mains de Mme Bertrand. Pourquoi Burton, au lieu d'attaquer Antommarchi, attaque-t-il uniquement les Bertrand, c'est ce qu'expliqueraient vraisemblablement des questions de domicile, peut-être la conviction où il était que les Bertrand détenaient le moule du masque en même temps que le *buste*.

En tous cas, qu'il ait attaqué Bertrand et que celui-ci, pour se défendre ait allégué des faits qu'on peut croire controuvés, c'est ce qui résulte du document suivant que M. Jean de Mitty a extrait du *Times* de septembre 1821 et qu'il a publié, il y a quelques années, dans un journal parisien[1] : « Le cinq de ce mois, s'est présenté devant M. Birnie, au bureau de police de Bow-Street, le comte Bertrand, assisté de sir Robert Wilson. Il venait demander le retrait d'un permis de perquisition délivré contre lui au Dr Burton, ex-chirurgien à Sainte-Hélène, aux fins suivantes :

« Après la mort de Bonaparte, paraît-il, le comte Bertrand pria le Dr Antommarchi de prendre un moulage de la figure de l'illustre défunt. Le Dr Burton se chargea de fournir les matériaux nécessaires. Il prépara une pâte et l'apporta au Dr Antommarchi. Celui-ci la jugea mauvaise, en composa une autre et réussit l'opération par ses propres moyens. L'œuvre terminée, on convint que des épreuves en seraient tirées et que M. Burton en aurait une, aussi bien que M. Antommarchi. Mais, le plâtre de Sainte-Hélène laissant à désirer, le travail de reproduction fut différé et devait se faire à Londres. Dans cette ville, M. Burton réclama son épreuve : on lui dit qu'on ne pouvait la lui donner sans le consentement de la famille Bonaparte. Considérant cette réponse comme un

[1] J'ai pris la coupure du *Matin* sans noter la date qui peut être de décembre 1892.

refus déguisé, le chirurgien anglais résolut de s'emparer du moulage. Il s'adressa au bureau de Bow-Street et, sur ses explications, deux officiers de police reçurent l'ordre de l'accompagner au domicile du comte Bertrand et d'y pratiquer des recherches.

« Le comte Bertrand et sir Robert Wilson, son conseil, demandèrent alors à voir M. Birnie et à s'expliquer devant lui.

« Le comte Bertrand a déclaré au magistrat que le moulage appartenait à la famille Bonaparte, qu'il n'en était que le dépositaire, et ne se croyait pas le droit d'en disposer, encore moins de s'en dessaisir.

« M. Birnie ayant fait affirmer au comparant par serment la qualité d'exécuteur testamentaire dont il excipait, a jugé le cas en dehors de sa compétence et renvoyé le Dr Burton à se pourvoir ailleurs. Le permis de perquisition a été annulé. »

Il s'agit ici du *moulage*, non du *moule*, mais, sauf sur le point où Bertrand attribue à Antommarchi — selon les nécessités de sa défense — ce qui appartient à Burton, ce document confirme le récit de Burton et contredit celui d'Antommarchi.

Ce qui lèverait tous les doutes, et ce qui serait pour l'iconographie napoléonienne un trésor sans prix, ce serait la découverte chez les héritiers ou les descendants de Burton de la face postérieure

du moule, ce qui permettrait de revoir, telle qu'elle fut le 7 mai 1821, à dix heures du matin, la tête de l'Empereur.

On a dit que, d'Angleterre, Antommarchi était venu directement dans son village natal, Morsiglia (Cap Corse), où il aurait déposé le masque, « auquel étaient attachés des cheveux de l'Empereur » et qui était conservé précieusement dans une boîte d'acajou capitonnée de velours ». Cette version est peu probable. Selon le prospectus de la *Souscription nationale*, « il a confié le masque aux mains d'un ami sur une terre étrangère ». Cela n'est point impossible, car, selon ses mémoires, il est venu directement de Londres à Paris, où il a aussitôt fait ses préparatifs pour aller en Italie, et ce fait est exact. D'après les notes de police — et son passage en chaque endroit est signalé au besoin par dépêche télégraphique — il est arrivé à Calais le 18 septembre 1821, à Paris le 24, et il a demandé aussitôt un passeport pour Rome par le Pont-de-Beauvoisin. Il se qualifiait *médecin*, non docteur. Il est parti, le 27, de l'hôtel de Suède, rue de Richelieu, où il était descendu en compagnie d'un sieur Cavaron, son ami : mais on ne peut croire qu'il ait emporté le masque avec lui ; il est arrivé le 3 novembre à Rome. A Buffalora, on lui a donné deux jours pour sortir des *confins lombards*, à Parme deux jours. « Ici, écrit, de Rome, le 6 novembre, l'ambassadeur, M. de Blacas, il a vu fréquemment la famille Bonaparte,

mais il ne paraît pas désireux de continuer ses rapports avec la partie de cette famille qui réside à Rome. » En effet, Antommarchi n'a pas, à l'en croire lui-même trouvé meilleur accueil à Rome qu'à Parme. A Parme, il s'est présenté devant le comte de Neipperg, muni d'une lettre des exécuteurs testamentaires de l'Empereur, en date de Londres le 12 septembre 1821, déclarant que, « dans ses derniers moments, l'Empereur les avait chargés de faire connaître à Sa Majesté qu'il la priait de faire payer à M. Antommarchi une rente viagère de 6 000 francs[1] »; on l'a éconduit avec une bague dont il a paru fort mal content. Il n'a fait aucune allusion au masque[2]. A Rome, il dit avoir été reçu deux fois par Madame Mère qui lui fit présent d'un diamant, une fois par le comte de Saint-Leu, par Pauline et par le cardinal Fesch « qui ne lui fit pas une question[3] ». Nulle

[1] On trouvera ci-dessous tous les détails que j'ai pu réunir sur l'affaire du legs fait (?) à Antommarchi par l'Empereur. Ici je me tiens uniquement à la question du *Masque*.

[2] Néanmoins, il est à remarquer que, selon un article inséré dans le *Salut Public* de Lyon du 13 juin 1891, intitulé *Souvenirs*, « M. le comte de Bombelles refusa 1 500 francs d'un masque de Napoléon Ier moulé sur son visage après sa mort. » M. le comte de Bombelles fut le troisième mari de l'archiduchesse Marie-Louise. Il aurait donc pu, à la rigueur, recevoir d'elle le masque moulé par Burton et offert ou vendu par Antommarchi. Mais rien ne dispose à croire que Marie-Louise ait été tentée de posséder même un moulage du visage de son premier mari.

[3] L'abbé Lyonnet (II, 660), dont on sait par ailleurs les étonnantes allégations, écrit : « Peu de mois après (l'envoi au cardinal des objets légués par l'Empereur) le comte de Montholon ou le général Bertrand, je ne sais laquelle de ces deux fidélités

allusion au masque qu'il n'a pourtant conservé que parce qu'il appartenait « aux héritiers de Napoléon Bonaparte », et dont, à l'en croire, il destinait la première épreuve à la mère de l'Empereur.

Le masque, dit-il, était placé entre les mains d'un ami, sur une terre étrangère. Il ne sortit de ce lieu sûr qu'après la mort du Dr Burton.

En août 1833, Antommarchi ouvre à son profit, une souscription pour la reproduction du masque en plâtre. Il écrit au roi Joseph :

« Mon Prince,

« J'ai l'honneur de vous adresser le prospectus de la souscription ouverte au sujet du plâtre ou masque de l'Empereur que j'ai moulé à Sainte-Hélène sur sa figure après sa mort.

« J'espère que cette grande œuvre aura l'approbation de Votre Majesté, attendu qu'elle ne peut que perpétuer le souvenir du grand homme dont la patrie s'enorgueillit toujours.

modèles, rapporta au cardinal, outre le service de table dont l'Empereur se servait à Sainte-Hélène, l'empreinte ou le masque de cette gigantesque figure qui, après être apparue comme une vision sur la terre, était retournée à son créateur. Le prélat, autant par respect que par sensibilité, n'osa pas de longtemps toucher à ce précieux dépôt : il se contentait, en montrant la caisse qui le renfermait, de dire à ceux qui venaient le visiter : « C'est le masque de l'Empereur » et des larmes venaient aussitôt mouiller ses yeux. »

Cela peut être une épreuve du masque publié en 1833, et rien ne prouve qu'il s'agisse d'une épreuve tirée antérieurement.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,
Mon Prince,
De votre Majesté,
Le très humble et très obéissant serviteur,

« F. ANTOMMARCHI,
Paris, le 26 août 1883. « Rue Favart, n° 8. »

Il n'a donc rien offert jusque-là à la famille de l'Empereur.

Il met aussitôt en branle tous les journaux auxquels il adresse une annonce circulaire, portant que le roi Louis-Philippe et sa famille, la famille de Napoléon, etc., etc., « viennent de souscrire pour de nombreux exemplaires du plâtre ou masque du grand homme » moulé par lui à Sainte-Hélène. Pour obtenir des insertions, il arrive à une réclame plus bruyante encore que ne l'a dit le Dr Gravel. « Aucun défigurement, aucune altération de mort, écrit-il à M. Paulin le 17 septembre 1833, n'existent sur la figure de l'empereur Napoléon, malgré les douleurs d'une longue et affreuse agonie. Les magnifiques traits de cette tête illustre n'ont rien perdu de ce calme, de cette dignité, de cette expression de génie qui, pendant tant d'années, ont commandé le respect et l'admiration des hommes : on dirait, en le voyant, que l'Empereur, ayant perdu son embonpoint, est tombé dans un profond sommeil, un léger rire sardonique couvrant ses lèvres... »

D'ailleurs, il n'entre dans aucune explication, ni au sujet de la possession du masque, ni au sujet de l'époque qu'il a choisie pour le publier. Malgré une réclame poussée si loin qu'on put lire dans un journal : « Tout le monde aura le masque de Napoléon et, dans quelques années, on le verra dans toutes les chaumières à côté de la croix sur laquelle est mort notre Sauveur », l'affaire rend peu : le plâtre, bien qu'il soit supérieur, à tant d'égards, aux autres procédés de reproduction, entraîne des inconvénients nombreux qu'on ne saurait prévenir qu'en le mettant sous verre. Antommarchi ne tarde donc pas à vendre le droit de reproduire le masque à deux fondeurs très réputés, L. Richard et Quesnel, qui le répandent à un grand nombre d'exemplaires. Ceux des premiers tirages se distinguent à la signature des fondeurs et à l'apposition, en avant de la base, d'une petite médaille de Napoléon lauré avec l'exergue : Souscription Antommarchi.

Quoi qu'il soit de l'origine de la possession, il devient indéniable, après ces explications, que le masque, tel qu'il est aujourd'hui connu, est authentique ; qu'il demeure, malgré le moment défavorable où il fut pris, malgré les retouches qu'il a subies, et malgré l'absence à tout jamais regrettable de la partie postérieure, le document peut-être le plus caractéristique que nous possédions sur le visage de Napoléon. Mais les recherches de ceux qui, en Angleterre, s'intéressent aux études napoléo-

niennes peuvent seules, en nous rendant la partie du moule restée aux mains du Dr Burton et de ses héritiers, nous procurer la vue à jamais désirable de la tête impériale.

LE CAS DU GÉNÉRAL GOURGAUD

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Il m'a paru nécessaire de mettre sous les yeux du lecteur le dossier complet de l'affaire Gourgaud. Les pièces en sont dispersées dans des livres que leur ancienneté et le lieu de leur publication, leur rareté, les langues dans lesquelles ils sont imprimés, rendent difficiles à se procurer; elles doivent pourtant être présentées d'ensemble afin que, jugeant sur elles, on adopte ou l'on repousse mes conclusions.

Ces pièces sont d'ordres assez divers et, pour en rendre le rapprochement plus facile, je les ai partagées en cinq groupes.

1er Groupe. — Premières allégations de sir Walter Scott au sujet de la conduite du général Gourgaud, et pièces publiées par lui, en 1827, en réplique à la lettre du général.

2e Groupe. — Pièces établissant, dans leur ordre chronologique de publication, la sincérité des allégations de sir Walter Scott, en ce qui touche les discours tenus à Sainte-Hélène par le général Gourgaud. Les témoi-

gnages du comte Balmain et du marquis de Montchenu ayant été publiés d'une façon insuffisante ou incomplète, j'ai dû recourir aux originaux et c'est d'après les originaux que j'ai rétabli ces documents essentiels[1].

3e Groupe. — Pièces établissant, dans leur ordre chronologique de publication, la sincérité des allégations de sir Walter Scott, en ce qui touche les discours tenus à Londres par le général Gourgaud. J'ai joint ici, aux témoignages publiés, ceux plus amples du marquis d'Osmond, ambassadeur de France à Londres[2], dont partie seulement a été récemment imprimée, et ceux inédits du comte Lieven, ambassadeur de Russie près la même cour[3].

4e Groupe. — Pièces établissant les conséquences des discours tenus à Sainte-Hélène et à Londres par le général Gourgaud.

5e Groupe. — Pièces tendant à la justification du général Gourgaud, savoir :

A) Pièces publiées à la suite du *Journal* du général Gourgaud et réimprimées dans le *Figaro* du 5 avril 1908 pour servir à l'apologie du général et « *rétablir la vérité méconnue* ».

B) Pièces relatives aux missions attribuées au général Gourgaud par le comte Montholon et par les éditeurs du *Journal* du général Gourgaud.

Si une volontaire réserve m'empêche de publier

[1] Copie-lettres du comte Balmain (qui me fut jadis communiqué. — Rapports Montchenu aux Archives des Affaires étrangères de France.

[2] Affaires étrangères de France. Corr. de Londres et Fonds France.

[3] Affaires étrangères de Russie.

l'autres pièces que j'ai entre les mains, mais que je n'estime point avoir le droit d'imprimer, il est telles occasions où la défense de la vérité historique m'imposerait des devoirs supérieurs auxquels ne saurait plus me soustraire alors des scrupules de conscience.

J'établis donc le groupement des pièces de la façon suivante :

GROUPE I

Extraits de l'*Histoire de Napoléon Bonaparte*, par sir Walter Scott (1827)

. Pièces publiées par sir Walter Scott en réponse au général Gourgaud (1827) (A et B).

GROUPE II

A SAINTE-HÉLÈNE

TÉMOIGNAGES SUR LES CAUSES DU DÉPART DU GÉNÉRAL GOURGAUD

. Extraits de : *Events of a military life* by Walter Henry, surgeon of the forces (1843).

. Extraits de : *Histoire de la captivité de Napoléon à Sainte-Hélène,* par W. Forsyth (1853).

A) Extraits des minutes du major Gorrequer. — Rapport de sir Hudson Lowe. — Rapport de M. Baxter.

B) Rapport du baron Sturmer au prince Metternich.

Extraits des rapports du comte Balmain, commissaire de Russie à Sainte-Hélène (1869).

N°s 4, 5 et annexes, 6, 7, 8 et annexes.

VI. Extraits des rapports du baron de Sturmer, commissaire d'Autriche à Sainte-Hélène (1886). Nos 4, 5, 6, 8, 11.

VII. Extraits des rapports du marquis de Montchenu, commissaire de France à Sainte Hélène (*En partie inédits*).

VIII. Extraits de : *Notes et reminiscence of a Staff officer relating to Waterloo et St Helena by* Lieut. Col. Basil Jackson (1903).

GROUPE III

A LONDRES

TÉMOIGNAGES, RAPPORTS ET RELATIONS SUR LES COMMUNICATIONS FAITES PAR LE GÉNÉRAL GOURGAUD

IX. Rapport de M. Goulburn à lord Bathurst, en date de Downing Street le 10 mai 1818, publié par Forsyth, moins le post-scriptum, d'après la copie envoyée par lord Bathurst à sir Hudson Lowe — le post-scriptum publié par Schlitter. *Kaiser Franz und die Napoleoniden*. Vienne, 1888, p. 234. — Voir ci-dessus Pièce II.

X. Extraits de la correspondance du marquis d'Osmond, ambassadeur de France à Londres (*Inédits*, sauf les parties publiées par M. Frémeaux, *Les Derniers jours de Napoléon*. Paris, 1908.)

XI. Extraits de la correspondance du comte Lieven, ambassadeur de Russie à Londres (*Inédits*).

GROUPE IV

ONSÉQUENCES DES COMMUNICATIONS DU GÉNÉRAL GOURGAUD

II. RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE.

Pièces publiées par *Forsyth*, IV, 373 et suiv.

A) Lettre de lord Bathurst à sir Hudson Lowe du 5 mai 1818 (Restrictions).

B) Lettre de lord Bathurst à sir Hudson Lowe du 16 mai 1818 (Expulsion d'O'Meara).

C) Lettre de lord Bathurst à sir Hudson Lowe du 18 mai 1818 (*id.*)

Pièce publiée *Castlereagh*. 3rd sér. IV. 41.

D) Lettre de Lord Bathurst à Lord Castlereagh du 25 septembre 1818.

III. RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT RUSSE ET PRISES PAR LE CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE.

A) Annexe au Protocole 31.

B) Protocole 42.

Pièces publiées par le Dr Hanns Schlitter (*Kaiser Franz und die Napoleoniden* (1888).

GROUPE V

TENTATIVES POUR JUSTIFIER LE GÉNÉRAL GOURGAUD

IV. Pièces publiées en appendice au *Journal* du général Gourgaud et republiées dans le Journal le *Figaro* du 5 avril 1908.

A) Lettre à l'impératrice Marie-Louise, en date du 25 août 1818.

B) Minute, en date de 2 octobre 1818, d'une lettre à l'empereur Alexandre.

C) Minute, en date du 25 octobre 1818, d'une lettr à l'empereur d'Autriche.

D) Minute, sans date, d'une lettre au princ Eugène.

XV. Pièces établissant la demande de départ formé par le général Gourgaud en août et septembre 181 (Extrait de Forsyth Ed. Angl. II. 188 et Ed. franç. IV, 297).

XVI. Extraits des dépêches du comte Balmain contenan le détail de ses relations avec le général Gourgau depuis le mois de février 1817 jusqu'à janvier 1818 (Extrait des *Archives russes*, et, pour partie, d copie-lettres du comte Balmain.)

XVII. Instructions que le comte Montholon prétend avoir été dictées par l'Empereur en vue de la missio Gourgaud.

(Extrait des *Récits de la Captivité*, II, 251).

XVIII. Extraits des dépêches du comte Balmain relatif à une communication que l'Empereur eût désir faire à l'empereur Alexandre.

(Extraits des *Archives russes*, du copie-lettres d comte Balmain et des Archives des Affaire étrangères de Russie.)

XIX. Instructions que l'Empereur eût données a général Gourgaud.

(*Journal*. Appendice 22, II, 581).

XX. Communications que l'Empereur aurait reçues d général Gourgaud après qu'il eut quitté Longwoo (*Récits de la Captivité*, II, p. 260, 263, 264, 317, 419 et Réfutations.

GROUPE I

LES PUBLICATIONS DE SIR WALTER SCOTT

PIÈCE N° I

EXTRAITS DE LA *VIE DE NAPOLÉON BUONAPARTE EMPEREUR DES FRANÇAIS*, PAR SIR WALTER SCOTT[1]

Comme il (le général Gourgaud) était auprès de l'Empereur au moment de sa chute, il crut qu'il était de son devoir de l'accompagner à Sainte-Hélène. Lorsqu'il fut dans l'île, il prit moins de part aux plaintes et aux querelles de Napoléon avec le gouverneur que les généraux Bertrand, Montholon et le comte Las Cases ; il évita toute apparence d'intrigue avec les habitants et fut regardé, par sir Hudson Lowe, comme un brave et loyal soldat qui avait suivi son empereur dans l'adversité, sans intervenir dans toutes les discussions que le gouvernement considérait comme préjudiciables à sa propre autorité. C'est ainsi que sir Hudson Lowe en parle constamment dans ses dépêches au gouvernement.

Cet officier avait laissé en France une mère et une sœur auxquelles il était vivement attaché et qui l'aimaient avec la plus vive tendresse. Par amitié pour elles et par suite du désir qu'il avait de les revoir, le général Gourgaud souhaita de revenir dans sa patrie. La mésintelligence qui régnait entre lui et le comte Bertrand (?) donnèrent (*sic*) plus de force encore à sa résolution. Il demanda au gouverneur et obtint la permission d'aller directement à Londres. Avant de quitter Sainte-Hélène, il parla à sir Hudson Lowe et au baron Sturmer, le commissaire autrichien, des secrètes espérances et des

[1] Paris 1827. Tome IX, p. 188.

plans que l'on formait à Longwood. Lorsqu'il arriva en Angleterre, au printemps de 1818, il ne fut pas moins sincère envers le gouvernement et l'informa des divers projets de fuite qui avaient été proposés à Napoléon, des facilités et des difficultés qu'offraient ces plans et les raisons qui lui faisaient préférer de rester dans l'île plutôt que de tenter de s'évader. A cette époque, ou supposa que le général Gourgaud désirait rentrer en grâce auprès du roi de France; peu importe; quelles qu'aient été ses intentions particulières, les minutes de l'information qu'il avait donnée à sir Hudson Lowe au baron Stürmer et ensuite, à Londres, au sous-secrétaire d'État de la Guerre, sont conservées aux Archives. Ces informations sont conformes entre elles et leur authenticité ne saurait être mise en question. Tous les détails y sont indiqués avec le plus grand soin, mais la plus grande réserve est observée à l'égard des noms, afin que personne ne pût être inquiété pour aucune des choses qui y sont relatées; en général, ces minutes, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, ont un air de simplicité et de véracité. Nous aurons souvent occasion d'en référer à ces documents, afin que le lecteur puisse mettre les projets réels de Napoléon en opposition avec le langage dont il se servait pour les exécuter. Nous n'avons copié de ces minutes que ce qui concernait Napoléon. Nous apprenons que le général Gourgaud, en revenant sur le continent, a repris toute sa tendresse pour la mémoire de l'Empereur, ce qui peut lui faire regretter d'avoir communiqué les secrets de sa prison à des oreilles moins amies. Mais ce changement de sentiments ne peut diminuer en rien la vérité de son témoignage, ni détruire le droit que nous avons de mettre au jour les communications qu'il a faites.

Ayant ainsi indiqué la source dans laquelle nous puisons, nous revenons aux querelles de Napoléon avec sir Hudson Lowe.

Ce ne fut pas, selon le général Gourgaud, faute de moyen de s'échapper que Napoléon resta à Sainte-Hélène. Une fois on avait formé le projet de l'emmener dans une malle de linge sale. On avait supposé les sentinelles anglaises tellement stupides qu'une autre fois on proposa de le faire sortir hors du camp, déguisé en domestique portant un plat

Lorsque le baron Stürmer représenta l'impossibilité que des projets aussi extravagants eussent été même préparés, Gourgaud répondit qu'il n'y avait pas d'impossibilité pour ceux qui avaient des millions à leur disposition. « Oui, je le répète, continua-t-il, il peut s'évader seul et aller en Amérique quand il le voudra. — Eh! pourquoi reste-t-il ici ? » répliqua le baron Stürmer. Gourgaud répondit que tous ceux qui l'entouraient le pressaient de s'échapper, mais qu'il préférait rester dans l'île. Il trouvait un secret orgueil à l'importance qu'on mettait à le garder et à l'intérêt que son sort inspirait généralement. Il disait très souvent : « Je ne puis plus vivre en particulier; j'aimerais mieux être prisonnier ici que libre aux États-Unis. »

Le général Gourgaud dit cependant que l'événement sur lequel Napoléon comptait le plus pour recouvrer la liberté, était un changement de politique à la cour d'Angleterre, lequel porterait au ministère le parti qui formait alors l'opposition et qu'il supposait, trop témérairement sans doute, devoir lui rendre la liberté. Les ministres anglais reçurent du général Gourgaud les mêmes assurances; elles sont exprimées ainsi dans l'original :

« Au sujet de la fuite du général Buonaparte, M. Gourgaud a certifié que, bien que Longwood, par sa situation, fût en état d'être parfaitement protégé par les sentinelles, cependant il était assuré qu'il n'y aurait aucune difficulté à éluder en tout temps la vigilance de celles qui étaient placées autour de la maison et de l'enclos; et enfin qu'il ne lui paraissait nullement impossible de s'évader de l'île. Il a avoué que ce projet avait été discuté à Longwood parmi les gens de Napoléon qui désiraient donner là-dessus chacun leur plan; mais il a observé qu'il croyait que le général Buonaparte était tellement persuadé qu'il pourrait bientôt quitter Sainte-Hélène, soit qu'il y eût un changement de ministère, soit que les Anglais s'ennuyassent de supporter la dépense que sa captivité leur occasionnait, qu'il ne voulait pas courir les chances auxquelles une tentative de fuite l'exposerait. Il paraît aussi, par l'aveu même du général Gourgaud et par plusieurs circonstances qu'il nous a fait connaître, que Bonaparte avait toujours considéré l'époque du départ des armées alliées du territoire français

comme devant être la plus favorable à son retour et qu'il fît valoir, auprès du général Gourgaud, les conséquences d'un tel événement pour l'engager à ne quitter Sainte-Hélène qu'après cette époque.

Les communications du général Gourgaud portent de plus, ce que d'ailleurs d'autres circonstances indiquent suffisamment, que, comme Napoléon espérait obtenir sa liberté de l'opinion publique en Angleterre, il était jaloux que sa condition ne fût pas oubliée et encore plus que l'attention fût soigneusement éveillée là-dessus par une série de publications se succédant l'une à autre, et modifiées suivant le caractère et le talent des divers auteurs, mais portant toutes le même cachet qui indiquait qu'elles avaient été rédigées, en tout ou en partie, dans l'intérieur de Longwood. En conséquence, les divers ouvrages de Warden, O'Méara, Santini, la lettre de Montholon et quelques autres pamphlets furent publiés, l'un après l'autre, pour fixer les esprits sur ce sujet, et, bien que ces ouvrages parussent être faits par des mains différentes, ils visaient tous au même but et semblaient autant de flèches tirées d'un même carquois. Gourgaud a mentionné cette espèce de feu de file et son but; même le *Manuscrit de Sainte-Hélène*, recueil dans lequel les dates et les faits sont intervertis et confondus, fut l'ouvrage de Buonaparte, selon le général Gourgaud, et composé pour embarrasser et mystifier le public anglais. Il dit à sir Hudson Lowe qu'il ne devait pas considérer ces pamphlets comme dirigés contre lui personnellement, mais bien comme dictés par des calculs politiques, et dans le but d'obtenir quelque relâchement de vigilance en réitérant les plaintes. Suivant la même autorité, la fameuse lettre de Montholon fut écrite en grande partie par Napoléon; il en fut de même de l'écrit de Santini, quoique si grossièrement déguisé qu'il le désavoua ensuite. D'autres écrits, dit-il, devaient paraître sous des noms de capitaines, de marchands, car Napoléon était possédé d'une manie d'écrire qui ne lui laisait pas de relâche.

Les communications[1] que donna le général Gourgaud à sir Hudson Lowe, lorsqu'il le quitta, firent connaître à celui-ci les curieux détails de ce fait que la vente de l'argenterie ne fut qu'une comédie à laquelle on avait eu recours pour

[1] *Ibid.*, p. 222.

›roduire en Angleterre et en Europe une très forte impres-
ion : car, à cette époque, l'argent ne manquait pas à Long-
vood. Sir Hudson Lowe croyait que le général Gourgaud
aisait allusion aux fonds appartenant à Las Cases et que ce
›artisan dévoué avait mis à la disposition de Napoléon, mais
e général Gourgaud répondit : « Non ! Non ! Avant cela ils
vaient reçu 240 000 francs, presque tout en doublons d'Es-
›agne. » Il dit de plus que c'était le prince Eugène qui avait
onné de l'argent aux banquiers. A Londres, le général fit
es mêmes communications. Nous copions ici les termes
ans lesquels ces communications furent faites à Lord
Bathurst.

Le général Gourgaud a dit : « Je m'étais aperçu que le
énéral Bonaparte avait reçu une somme considérable en
oublons d'Espagne, c'est-à-dire dix mille louis, au moment
ième où il disposait de sa vaisselle ; lui ayant demandé
vec instance quelles étaient les personnes qui avaient pris
art à cette transaction, Napoléon se contenta de m'assurer
ue le mode de transmission avait été purement accidentel
t que, tel étant le cas, il croyait que je ne chercherais point
faire une découverte qui trahirait ceux qui l'avaient obligé,
ans autre effet que de les faire punir, ou d'empêcher qu'une
elle chose arrivât à l'avenir. Cette possession d'argent ne
ui était pas nécessaire pour ajouter aucun moyen de cor-
ompre la fidélité de ceux qu'il jugerait profitable de
duire ; car on savait, à n'en pouvoir douter, que toutes les
ettres de change, n'importe de quelle valeur qu'elles fus-
ent, que Napoléon tirerait sur le prince Eugène ou sur toute
utre personne de sa famille, seraient scrupuleusement
quittées. » Le général Gourgaud a dit, de plus, que Napo-
on avait eu la politique de se créer *un moyen* pour l'exécu-
on de ses plans, en plaçant des sommes d'argent à la dis-
›sition de lui, Gourgaud, et qu'il avait eu à supporter la
auvaise humeur de Napoléon et les importunités de Ber-
and parce qu'il avait refusé de se prêter à faciliter une
›rrespondance secrète... »

Il est à remarquer [1] que cette communication avec les habi-
nts et ceux qui visitaient Sainte-Hélène n'offrait pas un

[1] *Ibid.*, 244.

danger imaginaire... Les révélations du général Gourgau sont sur ce point très décisives. Le général avoua volontie qu'il avait toujours existé une communication non inte rompue entre les habitants de Longwood et ceux de l'il sans l'intervention du gouverneur et même à son insu qu'on s'était servi de ce moyen pour recevoir et transmetti des lettres, mais aussi pour les imprimés, de l'argent divers objets dont les habitants de Longwood pouvaie avoir besoin, et que la correspondance avait lieu en gran partie directement avec la Grande-Bretagne : que les pe sonnes qui s'y employaient étaient les Anglais qui visitaie de temps en temps Sainte-Hélène, auprès desquels les pe sonnes de la suite de Bonaparte et ses domestiques avaie un libre accès et qui, généralement parlant, se mo traient disposés, les uns par pure obligeance, les autr pour de très légères sommes, à porter en Europe les lettr ou les paquets qu'on leur confiait. Il paraîtrait aussi que l capitaines et ceux qui étaient à bord des vaisseaux ma chands qui touchaient à l'île, soit que ces vaisseaux appa tinssent ou non à la Compagnie des Indes, étaient consid rés à Longwood comme particulièrement accessibles à séduction des talents de Buonaparte, de façon que les hab tants de Longwood ont envisagé comme une affaire de p de difficulté d'obtenir un passage sur un de ces bâtimen pour le général Buonaparte lorsqu'il voudrait sortir de l'Il

. . . . . .

Gourgaud [1] a avoué qu'il n'avait aucune foi à la maladi Il dit que « Napoléon était tellement abattu qu'il parla de se détruire, lui et ses fidèles serviteurs, en les réunissai dans un petit appartement où brûlerait du charbon de boi genre de mort assez doux et que le chimiste Bertholet avai je crois, recommandé ». Néanmoins, le général Gourgau prétendit « qu'on en imposait aux Anglais sur l'état du génér Bonaparte, parce que sa santé n'était pas réellement alt rée et que les représentations à ce sujet ne méritaient q peu ou point de croyance. Le Dr O'Méara était certaineme la dupe de l'influence que le général Buonaparte exerce to jours sur ceux avec lesquels il a de fréquentes communic

[1] *Ibid.*, 295.

tions, et, quoique le général Gourgaud ait eu lieu de se louer de M. O'Méara, sa connaissance intime du général Buonaparte le mettait à même d'affirmer que son état de santé n'était nullement pire qu'il ne l'avait été pendant quelque temps avant son arrivée à Sainte-Hélène ».

PIÈCE N° II

PIÈCES PUBLIÉES EN 1827 PAR SIR WALTER SCOTT [1]

On a vu qu'à la suite de la publication faite par sir Walter Scott de la *Vie de Napoléon Buonaparte*, le général Gourgaud protesta contre les passages le concernant, qu'on vient de lire, par une lettre en date du 28 août 1827. « Je défie qui que ce soit, écrivait-il de présenter un écrit, une simple note, une seule ligne de moi qui ne se trouve empreinte des sentiments de fidélité, de dévouement que je dois au grand homme qui daigna m'honorer de son estime et de sa familiarité, et me continuer ses bienfaits au delà du tombeau. »

Sir Walter Scott n'avait point connaissance du *Journal* de Gourgaud, dont la publication eût été la plus opportune des répliques; il n'avait en mains que les témoignages officiels rapportant ses déclarations orales. « J'avoue, écrivit-il, qu'il ne me vint pas à la pensée que ce qui était affirmé avoir fait le sujet d'assertions et d'attestations positives, dût être mis en doute parce que cela n'était appuyé que par une communication verbale, faite devant des témoins responsables, et que la signature de la personne ne se trouvait pas au bas. J'ai été accoutumé à considérer la parole

[1] Pièces justificatives de la lettre de Sir Walter Scott à l'éditeur du *Weekly-journal* d'Edimbourg réimprimées par le général Gourgaud dans sa *Réponse à sir Walter Scott*. Paris, 1827 in-8°.

d'un homme d'honneur comme aussi digne de foi que sa signature. »

Décidé à mettre les preuves sous les yeux du public, afin qu'on vît jusqu'à quel point elles justifiaient ce qu'il avait écrit dans l'*Histoire de Napoléon*, sir Walter Scott publia : « 1° une suite d'extraits et de notes de passages que, disait-il, je ne juge pas nécessaire de transcrire tout au long, parce que je les ai trouvés épars dans une correspondance très étendue et parce que les faits qu'ils contiennent, en tant que j'ai cherché à m'appuyer sur eux, sont plus amplement détaillés » dans la pièce n° 2 : lettre écrite par M. Goulburn, sous-secrétaire des Colonies, au ministre lord Bathurst.

Bien que les *Notes* extraites par sir Hudson Lowe doivent se trouver la plupart publiées *in extenso* avec les documents d'où elles furent prises, il m'a paru essentiel de les donner ici, telles que sir Walter Scott les imprima en 1827, ne serait-ce que pour montrer qu'il n'a rien imaginé, que, lorsqu'il s'est perdu dans le dédale d'affaires qui paraissaient fort compliquées, telles que la pension faite à Gourgaud, ce fut de bonne foi et sans dessein de nuire, et que, le plus souvent, il a suivi scrupuleusement l'esprit des textes, en laissant de côté toutefois, comme il l'a dit, « tout objet d'une nature plus inférieure, le général Gourgaud ayant, dans ses communications avec nos ministres et d'autres, fait allusion à des affaires d'une nature plus secrète, et personnelles soit à lui, soit à d'autres individus qui résidaient à Sainte-Hélène ». Je n'ai fait d'exception que pour le rapport du baron Sturmer dont l'analyse par Walter Scott équivaut presque à une copie et dont

on trouvera le texte complet à la Pièce IV (B) et pour le rapport de Balmain dont on trouvera le texte complet à la pièce V, (E).

F. M.

A

NOTES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS DU GÉNÉRAL GOURGAUD A SIR HUDSON LOWE ET AUX COMMISSAIRES DES PUISSANCES ALLIÉES RÉSIDANT A SAINTE-HÉLÈNE

Gourgaud, officier très instruit, ayant été nommé aide de camp du duc de Berry, fut néanmoins un des premiers à l'abandonner dans les Cent-Jours. Il accompagna Bonaparte à Sainte-Hélène, parce qu'il se trouvait attaché directement à sa personne lors de sa chûte. Il a pris moins de part dans les querelles avec le gouverneur que Bertrand et Montholon, etc., et n'est nullement entré dans les débats que ces deux officiers eurent l'un avec l'autre. Il avait reçu plusieurs lettres touchantes de sa mère et de ses sœurs auxquelles il était très attaché. Sa conduite a paru à sir Hudson Lowe celle d'un brave officier qui suit son chef dans l'adversité. En conséquence, sir Hudson Lowe le fait passer directement en Angleterre.

Gourgaud, en prenant congé de sir Hudson Lowe, lui donna sa parole d'honneur qu'il n'était jamais entré dans aucune intrigue politique, dit qu'il ne voulait accuser personne, mais qu'il devait tous les tracas et les mortifications qu'il avait éprouvés à son refus de prendre part à des choses qu'on lui avait proposées ; que la vérité serait connue un jour et qu'alors sir Hudson Lowe apprendrait qu'il avait quitté Longwood plutôt que de participer à aucune affaire politique.

Bertrand avait donné à Gourgaud une traite de 500 £ sur M. Balcombe, que celui-ci ne voulut pas payer. Cette circonstance était ignorée de Bertrand, qui, lorsque le général

Gourgaud demanda de l'argent, déclara, dans une conversation avec un officier anglais, que l'Empereur avait donné à la mère de Gourgaud une pension de 12 000 francs. Gourgaud pensait que cette allégation avait pour objet de lui porter préjudice auprès des Bourbons. Il déclara qu'on avait tenté de faire de lui l'exécuteur de quelques ordres. Il convenait qu'il avait une fois reçu un bon de 12 000 francs, mais à la condition de placer cet argent au compte de Bonaparte et que son refus de le faire lui occasionna beaucoup de mauvais traitements de la part de Napoléon et toutes sortes de persécutions de celle de Bertrand. On finit par lui déclarer qu'à moins qu'il ne se prêtât à la chose, on ne lui permettrait pas de rester à Sainte-Hélène. Finalement, il envoya cette lettre par le 53e régiment (*Il y en a beaucoup plus long sur cette querelle.*)

Gourgaud parla de la vente de la vaisselle comme d'une supercherie, parce qu'on avait de l'argent en abondance. Sir Hudson Lowe, ayant fait observer que ce pouvait être celui qui avait été fourni par Las Cases, Gourgaud répondit : Oh ! non ! Avant cela, ils ont eu 240 000 francs en or, une grande partie en quadruples d'Espagne. Il dit en outre que c'était le prince Eugène qni avait fait remettre cette somme entre les mains de MM. Andrew, Street et Parker. Il parla ensuite des pamphlets que l'on faisait circuler et du dessein de s'en faire un moyen en France et en Angleterre, chose à laquelle il avait été invité à prêter les mains.

Il rapporta que Bonaparte avait dit à Talleyrand que le comte Bertrand était l'homme le plus faux et le plus dissimulé de la France.

Dans une certaine occasion, Bonaparte avait dit que Las Cases avait plus de talent que Talleyrand ; une autre fois que c'était plutôt un homme médiocre.

Gourgaud communiqua également au baron Stürmer la circonstance des 240 000 francs.

Napoléon fit part au général Gourgaud de l'idée de se détruire et Bertrand appuya la chose. Le plan était de se renfermer tous avec du charbon allumé, genre de mort doux et qui avait été recommandé par Bertholet le chimiste.

Gourgaud a dit que le général Wilson devait être l'éditeur
1 pamphlet de Santini.

Piontkowski était soupçonné par Gourgaud d'être espion
Fouché.

Le livre de M. Ellis sur Sainte-Hélène frustra considéra-
ement l'espérance de Napoléon qui attendait beaucoup de
conversation avec Lord Amherst. Gourgaud ajouta que plu-
eurs pamphlets devaient paraître ; que sir Hudson Lowe ne
vait pas considérer les injures dirigées contre lui comme
ncées avec l'intention de l'outrager personnellement, *mais*
r politique; que Napoléon comptait obtenir quelque chose
force de plaintes.

Les ouvrages que Napoléon pensait lui avoir fait le plus
mal étaient *l'Itinéraire de Paris à l'île d'Elbe* par Truch-
ss et l'*Ambassade à Varsovie* par de Pradt.

Mélange qu'offrait son caractère. Quelquefois il parlait
mme une divinité, quelquefois dans un style très infé-
eur.

Ces assertions sont transmises à lord Bathurst par sir
udson Lowe qui semble avoir conçu une opinion très favo-
ble de la franchise de caractère du général Gourgaud. Elles
arurent réclamer un redoublement de vigilance et de là les
glements du 9 octobre 1816[1].

Rapport adressé à S. A. le prince Metternich par le baron
urmer le 14 mai 1818[2].

---

[1] Il y a là soit une inadvertance, soit une erreur de copiste.
ertes, les déclarations du général Gourgaud, faites en 1818, n'ont
1 motiver les restrictions de 1816 : elles en ont motivé d'autres.
1818, qu'on verra ci-dessous. Mais Gourgaud triompha
1 lapsus : « Ceci, dit-il, prouve évidemment la mauvaise foi
sir Walter Scott. C'est du 9 octobre 1816 que datent les mesu-
s oppressives prises contre Napoléon, et c'est en 1818 que j'ai eu
ur la première fois l'occasion de parler avec sir Hudson Lowe!
nsi tombe toute la justification du ministère anglais, imaginée
r un romancier trop habitué à compter sur la facile crédulité
ses lecteurs. »

[2] Voir le texte complet, Pièce n° IV, B.

Rapport du comte Balmain au major Gorrequer, le 26 mars 1818 [1].

Gourgaud a dit à Balmain qu'il avait envoyé un cartel à Czernitcheff quand les Alliés étaient à Paris en 1814 et aussi qu'il avait provoqué Montholon à Sainte-Hélène parce que celui-ci siégeait plus près que lui de Napoléon. On exprime une très médiocre opinion de la véracité de Gourgaud ; mais on convient qu'il avait des talents comme officier d'artillerie.

Bertrand a fait à des officiers anglais des rapports contre Gourgaud, disant qu'il insistait pour avoir autant de bougies que lui, qui avait une femme et des enfants avec lui, et que Gourgaud ne rendait aucune portion des provisions qui lui étaient allouées.

Mention d'une conversation entre Gourgaud et Napoléon, appuyée, je suppose, quoique ce ne soit pas explicitement rapporté, sur l'autorité de Gourgaud.

On prétend que, dans une dispute avec Gourgaud, Napoléon lui dit : « Après tout, vous seriez content de rentrer à mon service, si je débarquais de nouveau en France ? — Non, répondit Gourgaud, si la France était affligée d'un malheur tel que votre retour, on me trouverait dans les rangs opposés, combattant jusqu'au dernier soupir pour empêcher le rétablissement de votre pouvoir. » Ceci est mentionné d'une manière incidente après que le général Gourgaud eut quitté l'Angleterre.

B

LETTRE DE M. GOULBURN, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU DÉPARTEMENT DES COLONIES AU COMTE BATHURST, PRINCIPAL SECRÉTAIRE DE CE DÉPARTEMENT.

Downing Street, le 10 mai 1818.

Milord, conformément à vos ordres, j'ai eu plusieurs con-

[1] Cf. Pièce n° V, E.

férences avec le général Gourgaud, dans le but de nous assurer s'il était disposé à fournir quelques nouveaux détails sur les divers points mentionnés dans les dépêches les plus récentes de sir Hudson Lowe.

Les renseignements que j'ai reçus de lui, d'une manière extrêmement détaillée, présentent en substance ce qui suit : Le général Gourgaud n'a fait aucune difficulté de nous avouer qu'il a toujours existé une communication libre et facile entre les habitants de Longwood et ce pays, et qu'on en a fait usage, non seulement pour recevoir et transmettre des lettres, mais encore pour se procurer des pamphlets, de l'argent et d'autres objets dont on pouvait, de temps en temps, avoir besoin à Longwood ; que la correspondance a eu lieu, pour la plus grande partie, directement avec la Grande-Bretagne, et que les personnes employées à l'entretenir sont ces Anglais qui, de temps en temps, visitent Sainte-Hélène, auprès de tous lesquels les personnes de la suite ou les domestiques de Bonaparte ont un libre accès et qui, généralement parlant, sont disposés, beaucoup d'entre eux sans exiger aucune rémunération et d'autres pour une très petite récompense pécuniaire, à faire passer en Europe toute lettre ou paquet confié à leur charge. Il paraîtrait aussi que les capitaines et autres individus à bord des vaisseaux marchands qui touchent à l'île, qu'ils appartiennent à la Compagnie des Indes orientales ou à d'autres personnes, sont considérés à Longwood comme étant particulièrement accessibles à la séduction qu'exercent les talents du général Bonaparte et à tel point en effet que les habitants de Longwood ont regardé comme un chose très peu difficile de procurer le passage à bord d'un de ces vaisseaux au général Bonaparte, si, à une époque quelconque, il avait en vue de s'évader.

Le général Gourgaud a déclaré avoir eu personnellement connaissance que le général Bonaparte avait reçu une somme considérable en argent d'Espagne (10 000 £) dans le temps même où il vendit sa vaisselle, mais, étant pressé par la loi concernant les personnes qui avaient pris part à cette affaire, il se contenta de m'assurer que le mode de transmission de l'argent avait été purement accidentel ; et que,

la chose étant ainsi, il espérait que je n'insisterais pas sur une révélation qui ne pourrait avoir aucun effet, ni pour ce qui regardait la punition des personnes impliquées dans l'affaire, ni pour empêcher que pareille chose n'arrivât à l'avenir. D'un autre côté, dans la manière d'envisager ce sujet, la possession effective de fortes sommes d'argent ne pouvait ajouter aux moyens de corrompre la fidélité de ceux qu'on serait tenté de séduire, puisqu'il était bien connu que toute lettre de change, quel qu'en fût le montant, tirée par le général Bonaparte sur le prince Eugène ou certains autres membres de la famille serait scrupuleusement acquittée.

Il m'assura toutefois, en réponse à mes questions, que ni M. Balcombe, ni M. O'Meara n'eurent la moindre part à l'affaire mentionnée plus haut, et que le premier, quoiqu's'étant trouvé depuis peu très mécontent, n'avait jamais dans aucune affaire d'argent, trahi la confiance qu'on avait mise en lui. Il refusa au reste très positivement de me donner la même assurance relativement à la part qu'auraient pris prendre l'un et l'autre aux actes tendant à favoriser une correspondance clandestine.

Sur le sujet de l'évasion du général Bonaparte, il me dit en confidence que, bien que Longwood fût, par sa situation, dans le cas d'être bien gardé par des sentinelles, il était certain qu'on n'éprouverait, en aucun temps, de difficulté à éluder la vigilance des factionnaires placés autour de la maison et de ses dépendances et, en un mot, qu'une évasion de l'île ne lui paraissait nullement impraticable. Il avoua que ce sujet avait été discuté à Longwood et que les personnes de l'établissement avaient été invitées à présenter séparément leur plan pour l'exécution de la chose ; mais il exprima la croyance que le général Bonaparte était si fortement pénétré de l'idée qu'il lui serait permis de quitter Sainte-Hélène, soit par suite d'un changement de ministère en Angleterre, soit parce que les Anglais ne voudraient pas supporter les frais de sa détention, qu'il ne se décidera certainement pas à courir les hasards auxquels une tentative d'évasion pourrait l'exposer. Il parait néanmoins, d'après la déclaration du général Gourgaud et d'autres circonstances

mentionnées par lui, que le général Bonaparte a toujours envisagé l'époque où les armées alliées quitteraient la France comme étant la plus favorable à son retour, et que la probabilité de cette évacuation et les conséquences qui s'ensuivraient furent employées par lui comme un argument pour dissuader le général Gourgaud de le quitter avant cette époque.

Au sujet de la santé du général Bonaparte, le général Gourgaud a déclaré qu'on nous en avait beaucoup imposé ; que le général Bonaparte, pour ce qui regardait son physique, n'était aucunement changé, et qu'il n'y avait nulle vérité dans ce qu'on avait dit à ce sujet ; que le Dr O'Meara était certainement dupe de l'influence que le général Bonaparte exerce toujours sur les personnes avec lesquelles il a de fréquentes relations ; et que, bien que lui, Gourgaud, n'ait personnellement qu'à se louer de M. O'Meara, la connaissance intime qu'il avait du général Bonaparte, le mettait à même d'affirmer avec confiance que sa santé n'était pas du tout plus mauvaise qu'elle n'avait été antérieurement à son arrivée à Sainte-Hélène.

J'ai l'honneur, etc.,

Signé : Henry Goulburn.

Dans le cours de ma conversation avec le général Gourgaud, il a été nécessairement question de beaucoup de choses qui n'avaient que peu ou point de rapport à l'évasion du général Bonaparte, mais qu'il n'est peut-être pas sans intérêt de rapporter [1]...

Quant aux mémoires qu'on dit que le général Bonaparte a écrits, pendant son séjour à Sainte-Hélène, le général Gourgaud m'a appris qu'il n'y en avait encore qu'une très petite partie de terminée ; que Bonaparte avait beaucoup dicté à différentes époques ; mais qu'il s'occupait plutôt à dicter des chapitres particuliers, à différentes reprises et avec des variantes plus ou moins importantes, qu'à avancer l'ouvrage ; que les seules parties complètes sont la campagne d'Égypte

[1] Suit un long récit de la bataille de Waterloo et des circonstances qui la suivirent inutile à reproduire ici.

et la bataille de Waterloo, une campagne en Italie et un en Russie, mais qu'il s'est montré dernièrement moins act dans ce genre de travail, par la crainte de compromettre de individus avec lesquels il ne peut s'ôter de l'idée qu'il aur de nouveaux rapports à une époque peu éloignée.

Entre autres choses incidentes, il rapporta que le *Manus crit venu de Sainte-Hélène*, qui fut publié il y a quelque temp était l'ouvrage d'une personne de l'établissement de Long wood et non, comme on l'avait supposé, de Mme de Staël o de M. de Constant ; que les anachronismes qui s'y trouvaien y avaient été mis à dessein, et que ce n'était pas, à beau coup près, le seul écrit envoyé de Sainte-Hélène pour êtr publié en Angleterre, en fait d'ouvrages détachés ou d'a ticles de journaux.

Pour ce qui regarde la manière de vivre du général Bona parte à Sainte-Hélène, il paraît qu'il exige impérativemen des personnes de sa suite, les mêmes respects et la mêm obéissance qu'ils lui témoignaient lorsqu'il était empere de France, et qu'il a constamment l'habitude d'interrompr les discussions où le nom de général est prononcé, en disan que, dans Longwood, il est encore et sera toujours empe reur. Les principaux officiers de sa suite sont toujours e dissidence et les querelles entre le général Bertrand et l comte Montholon ont été quelquefois si loin que chacu d'eux avait insisté auprès du général Gourgaud pour qu'il n fréquentât pas l'autre, menaçant dans le cas contraire d rompre toute société avec lui. Le général Gourgaud repré sente Bonaparte comme beaucoup plus sujet à des accès d colère qu'il ne l'était autrefois et comme ayant éprouvé u changement considérable dans son moral, quoique sa santé dans l'opinion du général, ne soit aucunement détériorée « Vous le croiriez quelquefois une divinité même. C'est u dieu qui vous parle ; mais il y a des occasions où vous l trouveriez au-dessous de l'ordinaire. » Tels sont les terme dans lesquels il me transmit son opinion générale du caractère de Bonaparte.

H. G.

GROUPE II

CONFIRMATION DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR SIR WALTER SCOTT

TÉMOIGNAGE DES RÉSIDENTS A SAINTE-HÉLÈNE [1]

PIÈCE N° III

EXTRAIT DE : *EVENTS OF A MILITARY LIFE* BY WALTER HENRY, SURGEON OF THE FORCES [2]

Vers ce temps, le général Gourgaud se querella avec Napoléon, quitta Longwood et alla résider à l'autre extrémité de l'île. Diverses versions circulèrent en ce temps à Longwood sur les causes de la rupture, qui n'étaient pas favorables au général et il fut même ouvertement accusé par les Français d'avoir menacé de divulguer certains secrets au gouvernement anglais, s'il ne recevait pas une somme d'argent pour garder le silence. A toute occasion, les compagnons de Napoléon firent tout ce qu'ils purent pour infirmer sa véracité en dénigrant son caractère après qu'il les eût quittés ; mais certaines des histoires qu'ils contaient étaient trop improbables pour être crues ; ainsi, M. O'Méara m'assura que Gourgaud, lorsqu'il trouva qu'il ne pouvait extorquer de l'argent, employa cette extraordinaire menace concernant les complots formés à Longwood pour l'évasion de Napoléon : « J'écrirai ce que je sais et ce que je ne sais pas. »

Maintenant, dans toute cette matière, je crois qu'ils trai-

[1] Pièces III, IV A et B, V (A, B et annexes, C, D, E et annexes), VI (A, B, C, D, E), VII, (A, B, C, D, E), VIII.

[2] London, 1843. T. II, p. 46 (traduction).

taient Gourgaud avec grande injustice et, dans cette opinion, j'ai été récemment confirmé par un officier qui a eu de meilleurs moyens de connaître les faits réels qu'aucune autre personne qui servit à Sainte-Hélène. Ce qui suit est l'extrait d'une communication que me fit la personne en question, dont le caractère est digne de tous les respects.

« Tant d'absurdités ont été écrites sur le général Gourgaud que je me sens porté à vous raconter brièvement quelles furent les circonstances qui entourèrent sa séparation d'avec Napoléon. A Longwood, aussi bien que sur le trône, la politique machiavélique « *Divide et Impera* », était la règle de l'ex-empereur; le résultat lui en était cependant extrêmement préjudiciable, car, ainsi livrée à la jalousie, à la méfiance, à l'inimitié, la petite bande des gens de sa suite trouva bientôt que leur position n'était rien moins qu'agréable. J'imagine que le comte de Las Cases fut très heureux de sortir de ce gâchis et le général Gourgaud trouva à la fin sa situation isolée si pénible qu'elle n'était pas supportable plus longtemps. Officier d'ordonnance actif et intelligent, il avait rapidement obtenu des grades lors des luttes de Napoléon en Allemagne, avant la bataille de Leipzig (il est mentionné très favorablement dans les mémoires de Caulaincourt (?) et j'estime qu'il suivit son maître en exil par attachement pour sa personne. Je ne connais pas exactement l'origine de sa mésintelligence avec Napoléon à Longwood, mais j'ai des raisons de penser que leurs relations n'étaient rien moins que cordiales, presque depuis le temps de l'arrivée à Sainte-Hélène. Au moment où Gourgaud demanda permission pour quitter l'île, le comte Bertrand et Montholon formaient avec lui-même, toute la suite. Si les deux premiers étaient encore en termes suffisants pour se parler, Montholon et Gourgaud étaient en inimitié ouverte, ainsi que l'a souvent déclaré ce dernier. Bertrand et Montholon avaient leurs établissement distincts, et vivaient confortablement avec leurs familles, tandis que Gourgaud restait dans la solitude. J'allais souvent le voir et causer avec lui et toujours il se lamentait sur la rigueur de sa destinée et soupirait après *la belle France*, Paris et les boulevards.

A la fin la « maladie du pays » prit le meilleur de lui et il

se détermina à quitter Longwood. Sir Hudson Lowe m'envoya chercher et, m'ayant annoncé le désir de Gourgaud, me demanda s'il me serait agréable de demeurer avec lui jusqu'à ce qu'une occasion se présentât pour lui de quitter Sainte-Hélène. « Je vous propose cela, ajouta le gouverneur, parce que je pense qu'un tel arrangement serait agréable au général Gourgaud, et en considération que sa conduite a été tout à fait sans reproche au point de vue de nos règlements, aussi loin qu'ils le pouvaient concerner ; je serais donc fort aise de lui être agréable en telle matière. » En conséquence, le général Gourgaud et moi fûmes installés dans une maison confortable, dans laquelle la table et les domestiques nous furent donnés aux frais du gouvernement. Nous vivions près des résidences des commissaires russe et autrichien que nous visitions à l'occasion et rien ne pouvait surpasser l'attention et les prévenances hospitalières de sir Hudson Lowe pour le général Gourgaud. Si celui-ci vit encore, je suis certain qu'il garde un agréable souvenir du traitement qu'il reçut.

Pour rendre justice à cet homme excellent et si grossièrement calomnié, sir Hudson Lowe, je dois rapporter à présent une circonstance que, j'en suis sûr, le général Gourgaud serait tout prêt à confirmer. Lorsque celui-ci quitta Longwood, je l'accompagnai à la résidence du gouverneur, et je saisis un moment favorable pour le laisser en tête-à-tête avec sir Hudson. A peine sortions-nous à cheval de Plantation-House que le général me témoigna par ses exclamations sa surprise que sir Hudson eût reçu simplement sa visite comme un général recevrait celle d'un autre gentleman, sans faire aucune allusion à Longwood : « Je m'attendais, ajouta-t-il, que le gouverneur eût saisi avec avidité une occasion aussi favorable que la lui offrait mon état d'excitation pour tirer de moi des informations sur les agissements à Longwood. Je ne reviens pas de mon étonnement, non, je n'en reviens pas. » Ces expressions de surprise, il les répétait encore et encore durant notre courte retraite. Je dois ajouter que j'eus plusieurs occasions de remarquer la délicatesse vraiment chevaleresque de sir Hudson vis-à-vis du général Gourgaud.

Quoique l'Empereur et le général ne se fussent pas séparés les meilleurs amis, cependant, quand il fut connu à Long-

wood que ce dernier était dépourvu d'argent, une somme considérable lui avait été offerte par Napoléon et il avait été très pressé de l'accepter lorsqu'il quitta Longwood; il refusa de la recevoir. Mais, peu après, quand il fut sur le point de s'embarquer pour l'Angleterre, le pauvre général éprouva les habituels inconvénients d'une situation de pénurie et m'envoya à Longwood pour demander au maréchal Bertrand un prêt de deux à trois cents livres et le maréchal refusa, disant que l'Empereur lui avait offert une somme beaucoup plus grande que Gourgaud ne pouvait refuser sans manquer de respect; mais il ajouta que, si le général Gourgaud acceptait le don de l'Empereur, il lui prêterait aussi la somme qu'il demandait. Les mots de Bertrand furent: « Qu'il ne me mette pas dans la position de manquer à l'Empereur. »

Gourgaud fut totalement décontenancé par le refus de Bertrand, qui était tout à fait inattendu, mais il continua de se refuser à se mettre lui-même dans le cas d'une obligation pécuniaire vis-à-vis de Napoléon, et il eût fait voile pour l'Europe sans un shilling, si sir Hudson Lowe, aussitôt qu'il apprit cette circonstance, ne lui avait envoyé par moi un billet pour une somme de cent livres sur son banquier à Londres[1]. »

PIÈCE N° IV

EXTRAIT DE : *HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE NAPOLÉON A SAINTE-HÉLÈNE* PAR W. FORSYTH[2]

A

Le 6 février, O'Méara informa le gouverneur que le généra

[1] On sait que Gourgaud avait finalement accepté la somme de 12 000 francs offerte par l'Empereur ; que ce fut par suite d'un concours de malentendus qu'il ne put la toucher à Sainte-Hélène et qu'il la toucha à Londres où l'Empereur avait aussitôt envoyé l'ordre qu'on la lui payât. Voir à ce sujet, pièce V, annexe 2.

[2] Paris, S. d. H, p. 399. Forsyth résume les minutes du major Gorrequer, les dépêches d'Hudson Lowe, et les rapports de Baxter. N'ayant point en mains les matériaux dont il s'est servi je me crois obligé de donner ici la plus grande partie de son texte

Gourgaud lui avait dit la veille, qu'il était dans l'intention de demander la permission de quitter l'île. Sir Hudson Lowe l'ayant questionné sur le motif de cette détermination du général Gourgaud, O'Méara dit que ce devait être par suite de sa mésintelligence avec le comte Montholon qui l'avait mis en disgrâce auprès de Napoléon, que, d'ailleurs, depuis quelque temps, sa santé était fort mauvaise ; il avait perdu l'appétit ; il maigrissait beaucoup et appréhendait une autre attaque de dysenterie. O'Méara ajouta que Gourgaud, en lui disant cela, avait les larmes aux yeux et qu'il était extrêmement abatttu. Il était depuis longtemps excessivement malheureux et le découragement l'avait pris. O'Méara pensait même que, dans l'état où se trouvait actuellement le général, une attaque de dysenterie ou quelque autre maladie l'emporterait probablement. Le gouverneur fit la remarque que le général Gourgaud et le comte Montholon avaient été fort longtemps mal ensemble, mais que sa détermination était plutôt une conséquence de sa mésintelligence avec Napoléon Bonaparte qui avait pris le parti de Montholon contre lui. O'Méara dit que cela devait être ainsi, que Gourgaud vivait misérablement et qu'il était presque toujours isolé ; il voyait rarement Napoléon et dînait seulement avec lui, de temps en temps, le dimanche, quand on l'invitait, mais non pas à beaucoup près aussi souvent que les Montholon ou les Bertrand. Le 7, le général Gourgaud lui-même vint trouver sir Hudson Lowe à Plantation-House et lui demanda de quitter Longwood le plus tôt possible. Il dit : « Je ne puis pas vivre ici plus longtemps sans déshonneur. On m'a traité comme un chien. J'aimerais mieux mourir dans une prison en France que rester ici à jouer le rôle de chambellan entièrement privé de mon indépendance. Napoléon a voulu me faire faire des choses contraires à mon honneur ou me forcer par de mauvais traitements à le quitter. J'ai dit au maréchal (Bertrand) que je ne parlerais pas contre l'Empereur, parce que cela me ferait du tort à moi-même, mais qu'ils ne m'attaquent pas ! »

Le gouverneur fit observer au général que son départ de Longwood l'exposerait à de fausses interprétations ; on pourrait le regarder comme étant chargé d'une mission secrète

de Napoléon ou on lui reprocherait de l'avoir abandonné. Quant au premier point, Gourgaud dit qu'il savait bien qu'il serait exposé à des soupçons et que, en conséquence, il demandait d'être traité avec beaucoup de rigueur ; qu'il serait très satisfait si, à son arrivée en Angleterre, on l'envoyait prisonnier en France. A l'égard de la seconde imputation, il dit : « Quant à cela, j'y suis tout à fait indifférent. Qu'on m'attaque, je répondrai. J'aimerais mieux aller en prison que de vivre de la manière dont nous vivons. »

. . . . . .

Une correspondance pleine d'irritation avait eu lieu entre ces deux officiers (Gourgaud et Montholon) avant que Gourgaud demandât la permission de quitter Longwood et il avait même envoyé un cartel à Montholon. Sir Hudson Lowe craignait tellement que leur querelle se terminât par un duel qu'il avait particulièrement recommandé à l'officier d'ordonnance d'être aux aguets pour l'empêcher.

Le 8 février, sir Hudson Lowe écrivit à Gourgaud qu'il serait heureux de lui faciliter la réussite de sa demande d'une autorisation pour retourner en Europe, aussi promptement que la nature de ses instructions le lui permettrait et qu'en attendant, il donnerait ordre qu'on lui assignât un appartement pour y demeurer jusqu'à ce qu'une occasion de quitter l'île se présentât.

Le 16, M. Baxter alla voir le général Gourgaud qui demeurait alors dans la maison de M. Beale et il a fait le mémorandum suivant de la conversation qui s'établit alors entre eux : « Je suis allé voir aujourd'hui le général Gourgaud pour m'informer de sa santé et je l'ai trouvé parfaitement bien. Dans une longue conversation que nous avons eue relativement au mauvais traitement qu'il a reçu de Bonaparte et à l'influence que cela a eu sur sa détermination de quitter Longwood, il m'a dit entre autres choses que Bertrand s'était efforcé de le persuader de déclarer, dans sa lettre à Bonaparte pour lui annoncer son intention de le quitter, que sa mauvaise santé seule l'y obligeait. Il s'y est positivement refusé et m'a prié de lire la lettre qu'il a

adressée à Bonaparte pour lui notifier son désir de le quitter[1]... »

Conformément aux règlements, tous les papiers du général Gourgaud furent examinés par le major Gorrequer. Pendant le temps que dura cet examen, le général conversait librement, et quelques-unes de ses remarques dont le major Gorrequer fit une minute pour le gouverneur sont fort intéressantes. Le major dit qu'il trouva dans les papiers du général Gourgaud le brouillon de son récit des événements qui eurent lieu pendant l'année 1815. Le général lui dit que la bataille de Waterloo étant un sujet qui blessait profondément les sentiments de Napoléon Bonaparte et sur lequel l'ex-empereur ne pouvait pas écrire lui-même, il lui avait ordonné d'en rédiger le récit; lorsqu'il fut prêt, Bonaparte lui dit de le garder, parce que, en le publiant en son propre nom, il se ferait une réputation dans le monde. En conséquence, le général Gourgaud avait résolu de l'envoyer en Angleterre pour y être publié; mais, plus tard, comme on voulut exiger de lui d'agir d'une manière (qu'il n'expliqua point au major Gorrequer) qui l'aurait compromis, il divisa en plusieurs parties la bonne copie de cet ouvrage, qu'il mit dans des bouteilles, avec l'intention de les enterrer dans le jardin de Longwood. Il fit part de son projet au général Montholon, et, comme ensuite il refusa de faire ce qu'on lui demandait, Montholon parla de cette circonstance à Napoléon qui envoya chercher Gourgaud et lui ordonna de lui remettre tout le récit de la bataille de Waterloo. Le général Gourgaud voulut s'en dispenser en disant que Napoléon lui-même avait désiré qu'il le gardât et le publiât en son propre nom, cet ouvrage ayant d'ailleurs été composé par lui; mais Napoléon insista pour l'avoir et il fut forcé de le lui

[1] Voir cette lettre, pièceV, avec la lettre de Gourgaud au gouverneur et celle de Napoléon à Gourgaud, où le prétexte de santé est donné pour motiver le départ du général. Comme il est admis que ce prétexte, adopté d'abord par Gourgaud et accepté par l'Empereur, n'a été, selon aucune des deux versions, le motif véritable, il paraît inutile d'insister sur la discussion de textes que Forsyth institue à ce sujet.

donner [1]. Le général Gourgaud dit aussi au major Gorrequer qu'il avait en sa possession la carte identique de Belgique, dont Napoléon s'était servi lors de la bataille de Waterloo et sur laquelle les positions des troupes avaient été marquées au crayon par Napoléon lui-même la veille de la bataille. Il dit que, depuis le départ de Las Cases, toutes les campagnes d'Italie avaient été revisées et augmentées par Napoléon, particulièrement celle d'Égypte, *qu'il caresse beaucoup*, dit-il, comme son ouvrage favori. D'après une quantité de feuillets détachés et de brouillons de notes, il paraît que Napoléon avait écrit quelques essais sur les relations politiques de l'Angleterre et de l'Amérique, sur l'expédition de Copenhague et d'autres sujets. Il y avait aussi de nombreuses notes sur l'invasion russe, mais il ne s'y trouvait rien sur les événements de Moscou, ni sur la subséquente histoire de cette campagne ; le général Gourgaud dit qu'il lui laissa cette partie à préparer, ne pouvant pas s'occuper lui-même d'un sujet aussi triste pour lui.

La plus grande partie des notes et des brouillons étaient à

[1] Il résulte du *Journal* que l'Empereur a formellement fait réclamer au général Gourgaud, par le grand maréchal, les notes sur Waterloo (II, 468); qu'il avait antérieurement, le 4 septembre 1817, exigé que Gourgaud lui remît la copie au net du même manuscrit. Gourgaud n'en avait pas moins gardé le brouillon qu'il publia à Londres, chez Ridgway, sous le titre: *La Campagne de* 1815 *ou relation des opérations militaires qui ont eu lieu en France et en Belgique pendant les Cent-Jours*. Cet ouvrage parut la même année en France, chez Mongie aîné (format in-8°) et chez Plancher (format in-12). On trouve dans les *Souvenirs de Lord Holland* (p. 275) cette lettre d'O'Méara à Lord Holland, en date de Lyon's Inn, 17 janvier 1823. « Lorsque Gourgaud était sur le point de quitter Sainte Hélène on lui demanda de rendre tout ce qu'il avait d'écrit sous la dictée de l'Empereur et de donner sa parole d'honneur que rien de ce qui avait été ainsi écrit n'était resté entre ses mains. Il remit quelques papiers et donna sa parole qu'il avait tout rendu ; mais, environ trois semaines après son départ, on découvrit qu'il avait furtivement emporté quelques brouillons de la dictée de l'Empereur, avec lesquels il a composé le récit de la bataille de Waterloo qu'il a publié peu de temps après son arrivée en Angleterre. »

Cette assertion d'O'Méara se trouve confirmée par la lettre sui-

peine lisibles, surtout ceux écrits sous la dictée rapide de Napoléon. Ceux écrits de la main de Napoléon étaient à peu près indéchiffrables pour une personne non accoutumée à son écriture. Le général Gourgaud dit qu'à Longwood tout le monde croyait que le gouverneur avait ouvert le paquet adressé à lord Liverpool, ce que, cependant, le major Gorrequer nia positivement. Le général l'assura alors que, même avant que la lettre fût donnée à sir Hudson Lowe pour être transmise en Angleterre, plusieurs copies en avaient déjà été envoyées à Londres pour y être publiées. On s'attendait à Longwood à la voir imprimée dans les derniers journaux qui étaient arrivés et l'on voulait que le général Gourgaud en emportât une copie en Angleterre, ce qu'il avait refusé de faire. Il ajouta qu'on en attendait un grand effet et il se servit de cette expression : « C'est une pièce de 48 pour Longwood. » Il dit que cette lettre était certainement très bien écrite, la meilleure chose de ce genre que Napoléon eût composée depuis qu'il était à Sainte-Hélène. Il prit ensuite sur la table dans ses deux mains plusieurs paquets de papiers et dit : « J'aurais pu, si j'avais

vante de William Holmes à Green Mühlens (Holmes est l'intermédiaire à peu près unique choisi par O'Méara pour recevoir et transmettre aux éditeurs les manuscrits envoyés de Sainte-Hélène). Cette lettre est en date de Londres, le 21 octobre 1818. « Le général Gourgaud n'a point été autorisé de publier la bataille de Waterloo : il est vrai, il a apporté quelques fragments de Sainte-Hélène que l'Empereur lui avait dictés, dont il a formé un ouvrage, mais il n'a pas bien agi, car c'est moi qui possède l'ouvrage comme l'Empereur veut le publier, qui est en entier dicté par lui-même ; à présent je ne peux le donner au public parce qu'il diffère en plusieurs points de celui de Gourgaud. Conseillez-moi quoi faire ? » (SCHLITTER, *Kaiser Franz und die Napoleoniden*, p. 261.)

En 1820 parut à Paris, chez Barrois l'aîné, sous le titre : *Mémoires pour servir à l'Histoire de France en* 1815, le manuscrit réel de Napoléon qui avait été transmis à Barrois par O'Méara. Le volume, in-8°, de 336 pages, fut saisi à la requête du ministère public et rendu à la circulation par arrêt de la Cour d'assises du 21 mars 1820. Bien que rien n'y fasse allusion à la publication du général Gourgaud, c'est, en fait, le désaveu et la réfutation du livre de celui-ci.

voulu, envoyer chaque semaine un aussi gros paquet que cela en Angleterre. » Il assura qu'il n'était nullement difficile à Longwood d'envoyer des lettres par d'autres voies que celle du gouverneur, ajoutant que, quant à lui, il n'en avait envoyé qu'une qui était à sa mère ; mais qu'il aurait pu en envoyer trente si cela lui avait plu... Dans le cours de la conversation, le général Gourgaud répéta : « J'ai été traité comme un chien. Les Français à Longwood voulaient me compromettre, afin que je fusse obligé de rester ici toute ma vie. » . . . . . .

. . . . . .

La seule autre particularité qui mérite d'être rapportée, c'est que le général Gourgaud dit au major Gorrequer que le capitaine Poppleton qui était autrefois officier d ordonnance à Longwood, avait reçu à son départ, en présent de Napoléon, une tabatière en or qu'il avait vue.

Le lendemain, le général Gourgaud dit au gouverneur que, quant à lui, il ne doutait pas que la lettre à lord Liverpool eût été envoyée en Angleterre sans être ouverte ; mais qu'on ne croirait jamais cela à Longwood ; il savait très bien ce qu'on répondrait à une pareille assertion et il pouvait même dire par anticipation les mots dont on se servirait : « *Voilà un nouveau mensonge du gouverneur.* » Mais les mêmes plaintes auraient eu lieu lors même qu'un ange eût été envoyé comme gouverneur à Sainte-Hélène ; c'était une conséquence inévitable de la situation ; satisfaire les exilés français était une chose impossible. Si l'on eût accordé à l'*Empereur* l'île dans toute son étendue, il aurait été également mécontent ; ce n'étaient pas seulement Longwood et les restrictions qui lui déplaisaient, c'était Sainte-Hélène tout entière : « *Enfin, il a été empereur, il ne l'est plus et voilà ce que c'est.* »

Le général Gourgaud ajouta : « Il veut toujours être empereur. Sa maison se composerait de deux personnes seulement qu'il n'en voudrait pas moins être empereur *chez lui ;* il semble être né, si je puis m'exprimer ainsi, avec ces idées impériales ou royales qu'il ne pourra jamais abandonner. » Le général dit encore que la meilleure manière de faire sa cour à l'Empereur était de mal parler du gouverneur ; mais

les invectives que Napoléon se permettait contre ce dernier devaient être attribuées à un motif politique et non personnel, il espérait toujours obtenir quelque chose *à force de plaintes*. Gourgaud assura que la raison pour laquelle Napoléon gardait le silence au sujet de la construction d'une nouvelle maison, était que, tant qu'il restait dans sa demeure actuelle, il se flattait de l'idée que son séjour à Sainte-Hélène serait seulement temporaire, tandis que la construction d'une nouvelle maison semblerait indiquer que sa résidence devait y être permanente. »

Un jour, chez le baron Stürmer, Gourgaud dit que Napoléon lui avait une fois fortement conseillé de mettre un terme à sa vie, lui en donnant pour raison l'existence insupportable qu'il menait à Sainte-Hélène, et que Bertrand avait employé les mêmes arguments dans le même but. Il déclara aussi que lui-même (apparemment par manière de réciprocité) avait proposé à Napoléon de se détruire tous les deux ensemble, en s'enfermant dans une chambre avec du charbon de bois. Il dit que l'Empereur pouvait faire croire à Bertrand que la nuit était le jour. Il assura aussi que le livre de Warden avait été écrit sous la direction de Napoléon et qu'il en avait vu plusieurs lettres à Longwood. Il expliqua comment il se trouvait des anachronismes dans le livre, en disant qu'on les avait mis exprès pour que l'ouvrage parût une compilation de Warden. Cela est fort difficile à croire et c'est justice de déclarer que le comte Balmain, le commissaire russe, avait une pauvre opinion de la véracité de Gourgaud. Il le regardait comme un vantard et il faut reconnaître que ce défaut paraît avoir été une des principales ombres de son caractère.

Le comte Balmain, se trouvant à dîner, le 26 mars, à Plantation House, avec le major Gorrequer, dit à celui-ci que Gourgaud aimait prodigieusement à lui parler de ses duels et à se vanter. Le comte raconta ensuite que le général prétendait avoir eu une fois une querelle avec Montholon parce que ce dernier avait l'habitude de se placer à table plus près que lui de Napoléon, à propos de quoi il avait dit à Montholon que, s'il prenait de nouveau la préséance sur lui à table, il lui faudrait se battre en duel avec lui. Le comte Balmain

ajouta que le général Gourgaud s'était comporté très ridiculement depuis qu'il avait quitté Longwood. Il parlait inconsidérément et l'on ne pouvait pas ajouter foi à ce qu'il disait...

Il ne nous reste qu'à rapporter ici quelques particularités d'une conversation remarquable que le gouverneur eut avec le général Gourgaud, le 14 mars, jour où il s'embarqua pour l'Angleterre. Elle est contenue dans deux lettres de sir Hudson à lord Bathurst datées, l'une du 14, l'autre du 15 mars 1818. Sir Hudson Lowe rapporte que Gourgaud lui dit qu'on avait reçu à Longwood une forte somme en or, à l'époque où l'argenterie fut brisée. Le général parlait de cela comme d'une ruse indigne, puisqu'on avait de l'argent en abondance et qu'on ne manquait pas de ressources. Le gouverneur, voulant connaître la manière dont les Français s'étaient procuré cet argent, fit la remarque qu'ils avaient tiré du comte Las Cases une forte somme vers l'époque où l'argenterie avait été mise en pièces. « Oh ! ce n'était pas cet argent-là, s'écria Gourgaud. Avant, ils avaient 240 000 francs en or, dont une grande partie en doublons d'Espagne. Oh ! ils ne manquent pas d'argent ! »

Sir Hudson Lowe dit dans une de ses lettres : « Il m'a informé que le prince Eugène est la personne qui a remis de l'argent entre les mains de MM. Andrew, Street et Parker pour l'usage de Napoléon Bonaparte ; et il a dit au baron Stürmer que le comte Las Cases a reçu un mandat de 200 000 francs, de sorte que les 4 000 £ lui auront été plus que remboursées... Gourgaud est exaspéré de quelques traits de la conduite du comte Bertrand ; il m'a répété une remarque de Napoléon Bonaparte sur la justesse d'une observation faite sur lui (Bertrand) par Talleyrand, « que « c'était l'homme le plus faux et le plus dissimulé de France ». En résumé, la brouillerie est complète ; et il en résultera, j'imagine, quelque impression sur le reste de l'Europe.

« Le général Gourgaud m'a parlé avec indignation du subterfuge dont on s'est servi pour briser l'argenterie à une époque où les Français avaient en leur possession une grande quantité d'argent ; il a aussi fait allusion à un projet de former en France ou en Angleterre un *noyau* auquel on lui

avait proposé de prendre part; mais il parlait avec tant de volubilité, et parfois d'une manière si ambiguë (paraissant désirer éviter toute explication précise), que je ne pouvais pas bien saisir sa pensée sur tous les points ; mais je crois que tout ce que j'ai dit sera plus clairement raconté par lui, si, à son arrivée en Angleterre, il ne tombe pas trop tôt en de mauvaises mains. »

B [1]

LE BARON DE STURMER AU PRINCE METTERNICH

S. d.

Le général Gourgaud part aujourd'hui pour l'Angleterre sur le *Camden*. Depuis qu'il a quitté Longwood, il est venu me voir presque tous les jours. J'ai mis à profit ses visites pour me procurer de nouveaux détails sur Bonaparte et son existence à Sainte-Hélène. Voici, mon prince, le résumé des conversations que nous avons eues ensemble :

« *Qu'a dit Bonaparte de la mort de la princesse Charlotte ?* — Il l'a regardée comme un malheur de plus dans sa position. Tout le monde sait que la princesse de Galles a pour lui une admiration presque fanatique. Il espérait que, lorsque sa fille serait montée sur le trône, elle profiterait de l'empire qu'elle avait sur elle pour le faire transporter en Angleterre. « Une fois là, disait-il, je suis sauvé. » Il m'a dit, en apprenant cette nouvelle : « Eh bien ! voilà encore « un coup imprévu, c'est ainsi que la fortune déjoue tous nos « projets. »

« *Parle-t-il quelquefois de son avenir ?* — Il est persuadé qu'il ne restera pas à Sainte-Hélène et s'obstine à croire que le parti de l'opposition parviendra à l'en tirer. Il paraît

[1] Forsyth, IV, 366 (pièce 118). Je reproduis ici in extenso ce document dont des extraits importants ont été donnés dans la pièce II, alors que la substance en avait été exactement rendue dans la pièce I. Le même document se trouve cité par Balmain (pièce V avec adjonction), par Stürmer (pièce VI avec adjonction) et par Montchenu (pièce VII).

n'avoir pas renoncé pour toujours à remonter sur le trône. « Si je reviens en France, m'a-t-il dit lorsque nous nous « sommes séparés, venez me trouver, je vous accorderai de « nouveau ma protection. »

« *Que pense-t-il des Bourbons ?* — Il prétend que Louis XVIII est révolutionnaire et que, par sa conduite, il s'expose aux plus grands dangers. « Ce n'est pas ainsi, dit-il, que « s'opèrent les changements de dynastie. La prudence vou- « lait qu'il se défît de tous mes maréchaux. Il fallait mettre « hors d'état de nuire tout ce qui n'était pas de son parti. « Labédoyère et le maréchal Ney n'étaient pas seuls dange- « reux. »

« *Parle-t-il de sa femme et de son fils ?* — Il se plaint de Marie-Louise. Selon lui, elle n'aurait jamais dû quitter Paris en 1814. « Au lieu de Mme de Montebello, c'était, dit-il, Mme de Beauvau que j'aurais dû placer auprès « d'elle. Elle l'aurait dirigée autrement et les choses n'en « seraient pas là. » Il est persuadé qu'il serait encore sur le trône. Il parle souvent de son fils ; surtout depuis quelque temps.

« *Qu'a-t-il dit de l'affaire du colonel Latapie et de cette prétendue tentative de l'enlever ?* — Il dit que cela peut être vrai, mais qu'il connaît ces gens-là, que ce sont des aventuriers et que jamais il ne se serait confié à eux.

« *Pensez-vous qu'il puisse s'échapper d'ici?* — Il en a eu dix fois l'occasion et il l'a encore au moment où je vous parle.

« *Je vous avoue que cela me paraît impossible.* — Eh ! que ne fait-on pas quand on a des millions à sa disposition. Au reste, quoique j'aie à me plaindre de l'Empereur, je ne le trahirai jamais. Je le répète, il peut s'évader seul et aller en Amérique quand il le voudra. Je n'en dirai pas davantage.

« *S'il le peut, que ne le fait-il ? L'essentiel est d'être hors d'ici.* — Nous le lui avons tous conseillé. Il a toujours combattu nos raisons et y a résisté. Quelque malheureux qu'il soit ici, il jouit secrètement de l'importance qu'on met à sa garde, de l'intérêt qu'y prennent toutes les puissances de l'Europe, du soin que l'on met à recueillir ses moindres paroles, etc. Il nous a dit plusieurs fois : « Je ne peux plus

« vivre en particulier; j'aime mieux être prisonnier ici que « libre aux Etats-Unis. »

« *Continue-t-il à écrire son histoire?* — Il en écrit des fragments, mais il est probable qu'il ne l'achèvera jamais. Quand on lui demande s'il ne veut pas que l'histoire le peigne tel qu'il a été, il répond qu'il est souvent plus avantageux de se laisser deviner que de se mettre trop à découvert. Il paraît aussi que, ne regardant pas ses grandes destinées comme finies, il ne veut pas dévoiler des plans dont l'exécution n'a pas été entièrement achevée et qu'il peut reprendre un jour avec succès.

« *Qui de vous a rédigé la fameuse lettre de M. de Montholon*[1]*?* — L'Empereur lui-même. Il nous en a dicté la plus grande partie. Il serait heureux qu'il s'en fût tenu là, mais vous verrez incessamment paraître à Londres de prétendues lettres écrites par des capitaines de vaisseaux marchands et dans lesquelles on parle beaucoup de l'Empereur. Elles sont de lui. Le style en est plat, les détails puérils, la conception mauvaise. Vous aurez peine à croire par exemple que l'ouvrage publié sous le nom de Santini était de lui. Il se fait par là beaucoup plus de tort qu'il ne le croit; mais personne ne peut le guérir de cette manie d'écrire. En général, ce n'est ni Bertrand, ni Montholon qu'il fallait à l'Empereur. C'était le duc de Rovigo, le duc de Bassano, des hommes à caractère en un mot, qui l'eussent empêché de faire des sottises. Combien n'en avons-nous pas fait depuis que nous sommes ici?

« *Comment est-il dans son intérieur?* — Excellent avec ses domestiques, cherchant à donner du relief à tout ce qui l'entoure; élevant très haut les petits talents de ceux qui en ont et en prêtant à ceux qui n'en ont pas.

« *Quelle est son attitude avec les personnes de sa suite?* — Celle d'un souverain absolu. Je l'ai souvent vu jouer

[1] Stürmer dit : « Avant de lui (Hudson Lowe) laisser prendre copie de mon rapport, j'avais substitué à cette question : *Qui de vous a rédigé les observations sur le discours de lord Bathurst?* celle-ci : *Qui de vous a rédigé la fameuse note de M. de Montholon?* (*Die Berichte des Freihern von Stürmer*, p. 128.) » Voir ci-dessous PIÈCE nº VI.

cinq heures de suite aux échecs et souffrir que nous fussions debout pendant tout ce temps à le regarder.

« *Comment Mme de Montholon est-elle parvenue à lui plaire*[1] ? — Elle joue la femme savante, sait assez bien l'histoire de France et ne cesse de répéter à l'Empereur que l'on devrait guillotiner tous les jours quatre-vingts Parisiens pour les punir de l'avoir trahi : que la France mérite d'être vingt-cinq fois plus malheureuse qu'elle ne l'est, etc. Il écoute tout cela avec plaisir.

« Agréez etc.

« *Signé :* STURMER. »

PIÈCE N° V

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DU COMTE BALMAIN, AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES[2]

A.

Sainte-Hélène, 25 janvier 1818, n st., par le *Leveret*, cap. Theed.

... Étant malade depuis environ quinze jours, je n'ai vu personne ni rien appris de nouveau. On m'a dit seulement que Gourgaud, ne pouvant s'accorder avec Montholon, a demandé à Bonaparte la permission de retourner en Europe et que celui-ci a répondu : « Ce n'est pas la peine, mon ami, patientez un peu. Encore douze mois et vous m'enterrerez. »

B.

Sainte-Hélène, 18 février 1818, n st., *William Pitt*, de la Compagnie des Indes, cap. Grame.

... Le général Gourgaud qui depuis longtemps est en que-

[1] Cette dernière question et la réponse sont rayées sur le copie-lettres du comte Balmain. (V. ci-dessous Pièce n° V.)

[2] Publiées *Russkie Archiv.*. Année 1869. p. 655 et suiv. Collationnées sur le *copie-lettres* du comte Balmain. Les pièces annexes sont inédites.

relle avec le comte Montholon fit, ces jours derniers, la sottise de l'appeler en duel. Bonaparte défendit à celui-ci de se battre et voulut faire arrêter l'autre. Il y eut bien du vacarme à ce sujet. Enfin Gourgaud, désespérant de donner à Montholon un coup d'épée, quitta brusquement Longwood le 13 de ce mois. Le gouverneur l'a établi dans une petite maison de campagne près de Plantation House. Il y déclame contre son ancien maître d'une manière indécente. On ne parle pas encore de son retour en Europe. Bonaparte ne regrette pas cette perte. Gourgaud est un peu mauvaise tête. C'est un vrai soldat qui ne se retient sur rien. Ne connaissant pas encore tous les détails de son affaire avec Montholon, je me réserve d'en écrire longuement à la première occasion. Votre Excellence trouvera sous ce pli la copie de plusieurs lettres qu'il vient de me communiquer.

ANNEXES

Pièces communiquées par le général Gourgaud [1].

A M. le général comte Montholon, chambellan, etc. etc.

Longwood, le 4 février 1818.

J'avais oublié vos anciens torts, Monsieur, ou plutôt je vous les avais pardonnés. J'avais espéré que vous changeriez ; je me suis trompé. Vous paraissez destiné à me nuire dans toutes les circonstances. Avant que vous ne fussiez auprès de l'Empereur, depuis longtemps j'étais déjà bien avec lui ; depuis que vous y êtes, j'y suis mal. Vous êtes la cause des mauvais traitements dont il m'accable ; ils sont tels qu'il ne m'est plus permis de les supporter sans me déshonorer. C'est vous, Monsieur, qui êtes l'auteur de tous mes malheurs.

[1] Bien que ces pièces n'aient point été publiées dans le *Russkie Archiv.*, je les laisse jointes à la dépêche dont elles sont l'annexe. Elles sont prises sur le copie-lettres du comte Balmain.

Elles ont été publiées déjà par Forsyth (tome IV, nos 114, 115, 116 et 117), mais sans les annotations de Gourgaud et sans qu'il soit dit qu'elles aient été communiquées par Gourgaud.

Je vous en demande satisfaction. J'espère que vous savez pourquoi j'ai différé jusqu'à ce jour. Par ce que j'ai souffert on pourra apprécier l'attachement que j'avais pour l'Empereur.

Vous avez cru triompher en me réduisant à cette dure extrémité de partir. Vous avez cru que mon départ serait attribué au manque du courage nécessaire dans une situation comme la mienne ici. Vous avez cru que cela vous ferait valoir davantage, vous qui restez, vous qui n'éprouvez que de bons traitements, etc., etc. Vous voilà détrompé; forcé de me séparer de l'Empereur à qui j'avais sacrifié toute mon existence, pour qui j'ai tout quitté, pour qui j'ai tout perdu, je ne partirai qu'après m'être vengé du succès de vos intrigues et de vos manœuvres, ou bien je tomberai sous vos coups, mais au moins d'une manière plus honorable et plus digne d'un homme de cœur que celle que vous avez employée jusqu'ici, et, quel que soit mon sort, j'emporterai l'estime des honnêtes gens. Voilà, Monsieur, comment je veux quitter Longwood.

Signé : GOURGAUD.

P.-S. — Je suis en droit de choisir les armes, je vous laisse cet avantage ; mais, vu les circonstances où nous nous trouvons, il est, je crois, nécessaire de nous concerter sur les autres dispositions. Je vous prie donc de me dire où nous pourrons avoir une entrevue à ce sujet.

Cette lettre n'a pu être remise le 4, qu'à cinq heures du soir. Aussitôt que M. de Montholon l'eut entre ses mains, il la porta sans l'ouvrir à Sa Majesté et, à dix heures du soir, la lettre suivante me fut remise.

A M. le général Gourgaud, chez lui.

Longwood, le 4 février 1818.

J'ai reçu votre lettre, Monsieur. Plusieurs fois, depuis dix-huit mois, nous nous sommes mutuellement provoqués. L'Empereur en ayant été instruit, a exigé ma parole d'hon-

neur que je n'accepterais aucun cartel tant que je serais près de lui. En effet, tout duel entre nous serait un grand scandale et un surcroît d'affliction à ajouter à sa position. Dans d'autres circonstances, quand je serai libre de ces devoirs, j'accepterai votre cartel.

Signé : MONTHOLON.

Aussitôt j'ai répondu ce qui suit :

A M. le comte Montholon.

Longwood, le 4 février 1818.

Il me semble, Monsieur, que, s'il était vrai que l'Empereur eût exigé votre parole d'*honneur* de n'accepter aucun cartel, il aurait aussi exigé votre parole d'*honneur* que vous vous conduiriez en honnête homme, car vous avouerez qu'il y aurait eu de la lâcheté d'en avoir agi comme vous avez fait avec moi, lorsque vous pensiez n'avoir rien à craindre. Réfléchissez, je vous prie, à tout le mal que vous m'avez fait. Vous parlez de scandale. Pourquoi le provoquez-vous ?

Signé : GOURGAUD.

Je vous renouvelle encore la demande d'une entrevue.

Le comte Montholon n'a pas répondu.

A Sir Hudson Lowe.

Longwood, le 8 février 1818.

Monsieur le général,

Depuis la maladie grave que j'ai essuyée il y a deux ans, ma santé a toujours été plus ou moins chancelante. Très souvent, j'ai été tourmenté par de nouvelles attaques de dyssenterie et de mal au foie. A ces peines physiques, se sont jointes des peines morales. J'ai éprouvé de grands chagrins : leur influence m'a été fatale. Elle a détruit le peu de santé qui me restait, au point que je suis forcé de vous prier de

vouloir bien faciliter mon retour en Europe où l'air de ma patrie et les soins de ma famille soulageront tous mes maux.

J'ose espérer, monsieur le général, que vous aurez de moi assez bonne opinion pour croire que je n'en agis ainsi que par les motifs les plus puissants.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : GOURGAUD.

P.-S. — Je vous serais bien obligé si, en attendant mon départ de l'île, vous pouviez me placer dans un autre lieu que Longwood. Je crois que le changement d'air me ferait du bien.

A l'Empereur Napoléon.

Longwood, ce 11 février 1818.

SIRE,

Au moment de m'éloigner de ce séjour, j'éprouve un sentiment bien douloureux. J'oublie tout ; je ne suis occupé que de la pensée que je vais me séparer pour jamais de celui à qui j'avais consacré toute mon existence. Cette idée m'accable. Je ne puis trouver de consolation que dans la persuasion où je suis que j'ai toujours fait mon devoir. Je cède à la fatalité. Dans mon malheur, j'ose espérer, Sire, que vous conserverez quelque souvenir de mes services et de mon attachement, que même vous rendrez justice à mes sentiments et aux motifs de mon départ, et qu'enfin, si j'ai perdu votre bienveillance, je n'ai pas perdu votre estime.

Daignez, Sire, recevoir mes adieux, et agréer les vœux que je fais pour votre bonheur. Plaignez mon sort, et, qu'en pensant quelquefois à moi, que Votre Majesté dise : Celui-là, au moins, avait un bon cœur.

Je suis, etc.

Signé : GOURGAUD.

Réponse du 12 février.

Monsieur le général baron Gourgaud, je vous remercie des sentiments que vous m'exprimez dans votre lettre d'hier. Je

regrette que le mal de foie qui est si funeste dans ce climat ait nécessité votre départ. Vous êtes jeune. Vous avez du talent. Vous devez parcourir une longue carrière. Je désire qu'elle soit heureuse. Ne doutez jamais de l'intérêt que je vous porte.

Signé : NAPOLÉON.

Le lendemain, 13 février 1818, j'ai quitté Sa Majesté pour toujours.

Signé : GOURGAUD.

C.

Sainte-Hélène, le 27 février 1818, par le *Camden*, de la Compagnie des Indes, cap. Larking.

Le Dr O'Méara et Mme Bertrand m'ont donné sur l'affaire du général Gourgaud les détails suivants :

Il y a longtemps que Bonaparte le voit de mauvais œil et l'a éloigné d'auprès de lui. L'humeur inquiète et chagrine de cet officier l'en ont dégoûté. Il l'a même en aversion et prend plaisir à le vexer, à le bien mortifier et à le pousser à bout. Gourgaud, désolé de sa disgrâce, ne cessait de s'en plaindre à Bonaparte. « Je vous ai servi, lui dit-il un jour, avec zèle et fidélité. Je vous ai sacrifié ma liberté, mon existence entière, et vous m'abandonnez. — Bah ! répondit l'autre, où sont vos pertes, vos malheurs ? Votre sort est heureux. J'ai perdu mon empire, ma gloire. Voilà des revers et je ne dis mot. Mais vous êtes mou, faible. Vous me faites pitié. »

Gourgaud eut beau pleurer et lamenter, il ne rentra plus en faveur et tomba dans le désespoir. Il s'en prit d'abord à Bertrand de ce qui lui arrivait, puis à Las Cases, enfin à Montholon et il les appela l'un après l'autre en duel. Jaloux de Bonaparte comme de sa maîtresse, il s'attaquait à tous ceux qui en étaient bien vus et mieux traités que lui. Il accusa jusqu'aux valets de cabaler, d'intriguer contre lui, de cons-

pirer sa perte. Nul Français à Longwood n'échappa à son humeur noire et mélancolique. On a cru un moment que sa tête s'embarrassait, qu'il devenait fou, On avait peur de lui et, à cause de cela, il n'est pas regretté du tout. Avant de s'en séparer, Bonaparte lui offrit 500 £ d'argent de voyage, lui donna 12 000 francs de pension et lui dit : « Si le sort me ramène en Europe, venez m'y trouver, je vous accueillerai. — Oui, s'écria Gourgaud, j'irai à la rencontre de Votre Majesté, mais avec un fusil à deux coups. » C'est une incartade bien extravagante.

Le gouverneur fait un pompeux éloge de Gourgaud ; il l'élève jusqu'aux nues. « C'est un homme, dit-il, de grand jugement, incapable d'intrigue, de bassesse et qui jamais n'a violé les règlements. » Que n'ajoute-t-il un homme qui, étant brouillé avec Bonaparte et en querelle avec ses compatriotes, parait-il approuver ma conduite illibérale envers eux, me donner raison sur tout, être ma créature ? Voilà au fond ce qui lui fait aimer, estimer, prôner ce géneral...

D.

Sainte-Hélène, le 14 mars 1818, n. st.
par le *Camden*, de la Compagnie
des Indes, cap. Larking.

... Le général Gourgaud est parti ce matin pour l'Angleterre à bord d'un vaisseau de la Compagnie des Indes. On ne l'a pas envoyé préalablement au Cap de Bonne-Espérance. C'est une faveur toute particulière. On croit à Sainte-Hélène qu'il a une mission secrète de Bonaparte, que sa brouillerie à Longwood n'est qu'une pure comédie, un moyen adroit de tromper les Anglais et qu'on devrait se méfier davantage. Je ne suis point de cet avis-là. Gourgaud est imprudent ; il connaît peu les hommes, encore moins les affaires. On ne peut, sans risquer infiniment, le charger d'un rôle si difficile. Il se trahirait lui-même à chaque instant.

E.

Sainte-Hélène, le 16 mars 1818, n. st., par le *Bombay*, de la Compagnie des Indes, cap. Hamilton.

... Lorsque le général Gourgaud quitta l'île de Sainte-Hélène, il n'avait que 17 £ en poche. Bonaparte, ainsi que je l'ai mandé à Votre Excellence dans mon rapport m^le^ n° 6, lui en offrit 500 ou 12 000 francs, mais il les refusa net en disant : » Je ne veux devoir à Votre Majesté que la pension de 12 000 francs qui sert aux aliments de ma famille. » Bertrand voulut aussi lui en prêter 200 et il les refusa également. J'eus beau lui représenter qu'en donnant trop d'essor à sa mauvaise humeur, à son ressentiment, il s'exposait à être à sec en Angleterre. « Ces 500 £, me disait-il, sont trop pour mes besoins et pas assez pour mon honneur. L'Empereur en a donné autant à son piqueur, à des valets qui retournaient chez eux, et Las Cases en a obtenu 200 000 francs. Je vendrai ma montre, mes habits, mais je ne ferai pas de bassesse. Pour le comte Bertrand, priez-le de me rendre 20 pounds qu'il me doit. Je ne lui en demande pas davantage et rappelez-lui surtout que je suis dans une position à jouer l'Empereur par-dessous jambe, que je puis révéler ses secrets, que mon journal de Longwood vaut à Londres 15 000 £ et qu'il est important de ne pas me pousser à bout. »

Trois jours avant son départ, n'ayant pas de quoi payer ses gens, son équipement, il devint sombre, mélancolique, baissa furieusement de ton et se décida enfin à écrire au grand maréchal la lettre que Votre Excellence trouvera ci-joint en copie. Bertrand lui fit répondre que la maison Balcombe and C° serait autorisée à lui délivrer 500 £ ; que, s'il s'obstinait à les refuser, personne ne lui prêterait le sol, vu que ce serait manquer à l'Empereur. Il lui renvoya en même temps sa dette de 20 pounds. Gourgaud, ne sachant où donner de la tête, alla à cheval jusqu'à la grande porte de Longwood et pria le lieutenant Jackson, son surveillant, d'entrer chez Bertrand, de lui faire mille protestations d'amitié et de le lui amener, mais celui-ci refusa de le voir,

de l'entendre, de lui écrire et fut inexorable. Votre Excellence trouvera sous ce pli la copie d'un rapport de Jackson relatif à ce fait.

Réduit à la dernière nécessité, Gourgaud accepta les 500 £ de Bonaparte, courut incontinent chez Balcombe, ne le trouva pas à son comptoir, le chercha inutilement en ville, à la campagne, de tous côtés, et partit le même jour sans savoir où ni quand il les toucherait.

Le lendemain, Bonaparte, en les lui assignant sur un banquier à Londres, dit à Bertrand : « Qu'on ne me parle plus de cet homme, c'est un fou. Il était jaloux, amoureux de moi. Que diable ! Je ne suis pourtant pas sa femme et ne puis coucher avec lui. Il écrira contre nous. Je le sais et m'en moque. Si on le reçoit en France, il y sera enfermé, pendu ou fusillé. » Il est sûr que Gourgaud, quand il a la tête montée, peut courir à sa perte.

« A Waterloo, me disait-il un jour, j'ai voulu tuer l'Empereur, lui tirer un coup de pistolet. Je ne sais ce qui m'a arrêté. » — « A Paris, en 1814, j'étais parmi les tapageurs. J'ai crié vive Napoléon ! et me suis battu en duel avec les étrangers. » Ceci achève de le peindre.

Après son éloignement de Longwood, il eut toute liberté de nous voir et était fort assidu auprès de M. de Stürmer. Il lui parlait sans cesse souvent à tort et à travers de Bonaparte et de sa suite. Le commissaire d'Autriche a pris note de tous ces entretiens, et voici, mot pour mot, ce qu'il a écrit au prince Metternich[1] :

. . . . . .

[1] Voir plus haut, Pièce IV (B), la dépêche de Stürmer telle que la rapporte Forsyth. Balmain ajoute seulement cette note à l'article de l'évasion. « Il a fait à d'autres personnes la même confidence et leur a dit, en outre, que Bonaparte pouvait s'échapper dans un panier de linge sale, dans un tonneau de bière, une caisse de sucre, que ce moyen avait été proposé et mis en délibération à Longwood. Il a répété ces sottises à tous les coins des rues, en assurant toujours qu'il ne trahirait pas l'Empereur, mais il n'a rien su dire de plus et on s'est moqué de lui. »

Balmain ajoute les deux paragraphes ci-contre qui ne paraissent pas empruntés à Stürmer.

A Varsovie, Bonaparte disait : « Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas. » A Sainte-Hélène, il répète cent fois par jour : « Du Capitole à la Roche Tarpéienne, il n'y a qu'un pas. » Quand il est de bonne humeur et fort en train de parler, ce qui ne lui arrive pas souvent, il fait signe à Bertrand ou Montholon de s'asseoir près de lui et ne manque jamais de leur dire :

Prends un siège, Cinna, prends, et sur toute chose...

Il aime la tragédie, surtout l'*Iphigénie* de Racine, et déclame assez bien. Quand il est d'humeur chagrine ou seulement ennuyé, il se promène autour de son billard, s'exerce à en chasser les billes de la main et chante un petit air italien : *Fra Martino, Fra Martino, Suona la Campana, Suona la Campana.* Quelquefois ausssi, il fait appeler Marchand, son valet de chambre, et lui parle des nouvelles et caquets de la ville ou bien de détails de la cuisine et du ménage.

P.-S. — Le gouverneur m'envoie à l'instant même la copie ci-jointe d'une lettre qu'il a écrite au marquis de Montchenu pour lui recommander le général Gourgaud et faciliter son retour en France.

ANNEXES

1

Lettre du général Gourgaud au comte Bertrand.

Monsieur le maréchal,

Mon départ de cette île étant fixé à vendredi, c'est-à-dire à après-demain, et me trouvant dans une grande détresse, je prends le parti de recourir aux offres obligeantes que vous avez bien voulu me faire, lorsque j'ai quitté Longwood, de me prêter quelque argent sur vos fonds d'Angleterre, car, réellement, je ne sais où donner de la tête. Je puis bien partir d'ici sans un sol, mais, arrivé en Angleterre, que ferai-je surtout si je ne puis rentrer en France d'un an ou plus?

Tout en vous priant de me rendre le service que je vous demande, je dois vous prévenir que je m'acquitterai le plus tôt que je pourrai, mais je ne puis vous fixer l'époque, car, depuis longtemps, je n'ai aucune nouvelle de ma famille, peut-être même, en ce moment, est-elle en prison. D'ailleurs, sans cette circonstance, je n'aurais pas attendu si longtemps pour faire la démarche que je fais à présent : mais vous me connaissez assez pour être bien persuadé combien il doit m'être pénible d'emprunter sans savoir quand je pourrai rendre. La nécessité seule pouvait vaincre ma répugnance.

Je vous serais bien obligé de m'envoyer un reçu des 29 volumes que l'on m'avait donnés et qu'on m'a redemandés[A]. J'en avais donné reçu. J'ai bien renvoyé les livres, mais on ne m'a pas rendu mon reçu.

Les 20 £ dont je vous ai donné les reçus en quittant Longwood ne m'ont pas été remises. Je vous prie de me les faire passer. J'en ai grand besoin.

Vous m'aviez promis de me venir voir. Permettez-moi de vous rappeler votre promesse, car le temps passe. Aujourd'hui et demain à Sainte-Hélène, après demain en mer. J'ose espérer que vous ne me forcerez pas de croire que les malheureux n'ont plus d'amis.

Agréez, etc.

Signé : GOURGAUD.

P.-S. — Présentez, je vous prie, mes hommages respectueux et reconnaissants à madame la Maréchale. Embrassez-la de ma part ainsi que vos enfants. Mon cœur n'est pas celui d'un ingrat et je ne puis me persuader que tout le monde m'a déjà oublié. Adieu ! Adieu !

A *Note du comte Balmain :* « Bonaparte lui avait donné tous les doubles de sa bibliothèque, mais lorsqu'il le vit décidé à partir, il les lui redemanda en disant que ces livres appartenaient de droit au petit Napoléon. »

2

Rapport du lieutenant Jackson au gouverneur sir Hudson Lowe (traduction).

Sainte-Hélène, 15 mars 1818.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, en conformité de vos instructions, j'ai accompagné le général Gourgaud à la barrière d'entrée de Longwood dans la matinée du 13 courant. Là, il me demanda d'aller trouver le général Bertrand, de lui dire qu'il l'attendait et qu'il désirait le voir quelques minutes parce qu'il n'avait pas reçu de réponse à la lettre qu'il lui avait envoyée le 11 courant. Je trouvai le général Bertrand en conversation avec deux commandants de navires de la flotte de Chine dont aucun ne parlait français. Il m'invita à m'asseoir et me demanda où était le général Gourgaud. Je lui dis que je l'avais laissé à la barrière et qu'il serait heureux si le général Bertrand voulait bien venir l'y voir. Je lui demandai s'il avait reçu une lettre du général. Il répondit : « Oui, mais je ne sais ce qu'il veut. Il me parle d'argent. N'en a-t-il pas reçu de Balcombe ? » Je répliquai que non. « Mais comment ? Je lui ai dit quatre fois que l'Empereur avait mis 12 000 francs à sa disposition et qu'il n'avait qu'à les demander à Balcombe. Il y a à présent un mois que cette somme est dans ses mains. Pourquoi ne l'a-t-il pas reçue ? Il me dit qu'il a besoin d'argent ; qu'il reçoive donc les 12 000 francs que l'Empereur a eu la bonté de lui ordonner. Si cette somme ne lui suffit pas il n'a qu'à me le dire. Enfin, tout ce que j'ai est à son service. Mais qu'il ne me mette pas dans la position de manquer à l'Empereur : je suis homme de l'Empereur. Les ennemis de l'Empereur sont les miens. J'estime Gourgaud. Longtemps je lui disais qu'il ferait des bêtises. Je ne suis pas instruit de beaucoup des choses qui se sont passées entre lui et Sa Majesté, mais je sais qu'il a tort. Il doit tout à l'Empereur. Elevé à côté de l'Empereur. L'Empereur a tout fait pour lui. Il était, je crois, lieutenant... Etait-ce à lui à s'opposer à l'Empereur ? Entrer

en discussion avec lui? Si, à présent, je lui prêtais de l'argent, ce serait l'aider contre l'Empereur. Moi contre l'Empereur! Si je m'oubliais à un tel point, mes amis me donneraient tort, les siens me donneraient tort et, lui-même, après quelque temps, me donnerait tort. C'est une tête chaude, sans réflexion. Il s'en va, que fera-t-il? Qu'en résultera-t-il? Le monde est divisé en deux partis : les amis et les ennemis de l'Empereur. Ses amis lui donneront tort et ses ennemis se moqueront de lui.

« Dans sa lettre, il dit que j'avais promis de l'aller voir. Ce n'est pas vrai. Jamais je ne lui ai fait telle promesse. Je ne pourrais le voir que devant un officier anglais et, dans une telle situation, que lui dirais-je? Je ne pourrais que lui dire : Mon cher Gourgaud, je vous conseille telle ou telle chose. Impossible. Le monde entier nous regarde dans notre île et c'est une justice que je dois à mon caractère, à ma position, à ma conduite et, si vous voulez, à ma fierté. Il est vrai que j'ai été une fois voir M. de Las Cases, mais c'était pour une affaire très importante. Il s'agissait de lui persuader de rester à Sainte-Hélène. Je ne pourrai pas non plus lui écrire sans que ma lettre ne fût lue d'un officier anglais, et d'ailleurs, il sait que je n'écris à personne. Retournez au général Gourgaud. Racontez-lui ce que je viens de vous dire, et tâchez, si vous prenez intérêt à lui, de lui faire accepter l'argent que lui accorde l'Empereur. Et alors, je serai tout à ses ordres et tout ce que je possède sera à son service. Il me parle de rendre l'argent quand il le pourra : s'il en prend, qu'il me le restitue quand il sera en état de le faire ou à mes enfants si je n'existe plus. Mais, je vous le répète, s'il ne prend pas les 12 000 francs de l'Empereur, il n'en aura pas de moi. L'Empereur lui a donné une pension de 12 000 francs pour sa mère. Si elle n'est pas payée régulièrement, qu'il m'écrive, j'en ferai mon affaire. »

Signé : J.-B. Jackson.

3

Lettre du gouverneur sir Hudson Lowe au marquis de Montchenu. commissaire de France.

Sainte-Hélène, 13 mars 1818.

Monsieur le marquis,

Le général baron Gourgaud étant sur le point d'embarquer pour l'Europe, je crois un devoir envers lui de vous faire connaitre que son départ ne vient d'aucune mésintelligence avec les autorités anglaises, que c'est un effet de son propre choix, qu'il m'a paru toujours tenir une conduite égale et convenable aux circonstances où il se trouvait, ne se mêlant pas, à ma connaissance, d'affaires politiques, ni ne donnant aucun motif à soupçonner qu'il ait aucun dessein caché contraire aux intérêts de votre souverain en quittant cette île.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : HUDSON LOWE.

PIÈCE N° VI

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DU BARON STURMER[1] AU PRINCE DE METTERNICH

A

Sainte-Hélène, ce 23 février 1818.

Mon prince,

Le nombre des Français attachés à l'ex-empereur vient de subir une nouvelle diminution. Le général Gourgaud a quitté Longwood le 13 de ce mois à la suite d'une querelle qu'il a eue avec le comte de Montholon. Ennemis depuis

[1] Extraits de : *Die Berichte des Kais. Kön. Commissärs Bartholomæus Freiherrn von Stürmer aus St Helena*, herausgegeben von Dr HANNS SCHLITLER. Vienne, 1886, p. 121 et suiv.

longtemps, ils avaient été plusieurs fois sur le point de se battre. Le général Gourgaud, jaloux de voir la faveur de M. de Montholon croître à mesure que la sienne baissait et attribuant à celui-ci les mauvais traitements qu'on lui faisait essuyer, jura de se venger ou de s'en aller. Bonaparte exigea de M. de Montholon sa parole d'honneur qu'il n'accepterait aucun cartel tant qu'il serait auprès de lui. Irrité par ce refus, Gourgaud menaça d'assommer son rival à coups de cravache. Bonaparte cria à l'assassinat et voulut le faire arrêter. Il ne resta à Gourgaud d'autre parti à prendre que d'aller mettre son sort entre les mains du gouverneur. « Faites de moi ce que vous voudrez, lui dit-il, j'aime mieux aller en prison que de rester à Longwood. » Sir Hudson Lowe l'établit dans une maison de campagne près de Plantation House ; il y est traité à merveille et peut aller partout avec un officier anglais qui loge avec lui et ne le quitte pas. Ses papiers ont été examinés, mais on n'y a rien trouvé qui pût le compromettre. Le gouverneur me pressa avec instance, il y a quelques jours, de lui dire ma façon de penser sur cet esclandre. « Croyez-[vous] me demanda-t-il que Gourgaud soit de bonne foi et que sa brouillerie avec Napoléon soit réelle ? » Je lui répondis que personne ne pouvait en juger mieux que lui; mais que, d'après mes propres observations le général Gourgaud gardait trop peu de mesure pour le supposer chargé d'une mission secrète. « Je suis du même avis, me répliqua-t-il, d'ailleurs je l'ai toujours vu le même. Je le crois homme d'honneur. Sa conduite et ses principes n'ont jamais varié. »

Le général Gourgaud ignore encore combien de temps il restera ici et si on l'enverra directement en Europe ou s'il devra d'abord aller au Cap de Bonne-Espérance. Son intention est de se rendre en France et d'y vivre dans le sein de sa famille, si on lui permet d'y rester. Il s'estimerait heureux de rentrer au service, mais il n'ose se flatter d'être employé de nouveau. Il a déclaré à Bonaparte, en le quittant, qu'il lui conserverait un attachement éternel, mais qu'il se battrait contre lui, si son devoir le lui ordonnait. Celui-ci paraît le regretter peu. Sa présence à Longwood y causait de trouble et du désordre. Officier brave et distingué, il n'es-

·ien moins que courtisan. Il a eu des scènes avec M. de Las :ases dont il était jaloux et, jusqu'aux domestiques, il s'est nis mal avec tout le monde. Bonaparte lui a reproché que :'était à cause de lui que Las Cases était parti.

Le général Gourgaud se plaint d'être entièrement démuni l'argent. Il m'a dit que le comte Bertrand lui avait prêté 50 £ et que c'était là toute sa fortune : mais je iens de bonne part que Bonaparte vient de lui faire n don de 500 £ et qu'il a assuré à sa mère une pension de 12 000 francs réversible sur lui après la mort de Mme Gour-:aud. Le gouverneur paraît ignorer cette circonstance.

B.

Sainte-Hélène, le 23 février 1818.

...Je demandai hier au général Gourgaud ce qu'il pensait de a santé de Bonaparte : « Il nous enterrera tous, me répon-lit-il, il a un corps de fer. » Je lui parlai de l'enflure des ambes. « Cela date depuis Moscou, me dit-il, il en est de nème de ses insomnies. Depuis que je le connais, il n'a amais dormi plusieurs heures de suite. Quant à son mal de côté, personne n'a pu savoir encore au juste ce qui en est. »

C.

Sainte-Hélène, le 23 février 1818.

Je m'étais proposé d'envoyer à aujourd'hui à Votre Altesse quelques réflexions qui doivent servir de commentaire aux observations de Bonaparte sur le discours de lord Bathurst; mais le hasard m'ayant mis en rapports suivis et presque journaliers avec le général Gourgaud qui loge à côté de moi, je vais mettre à profit cette circonstance pour vérifier quelques particularités qui ne me sont connues qu'imparfaitement.

D.

Sainte-Hélène, le 14 mars 1818[1].

(*Voir ci-dessus, Pièce II. Pièce IV. B et Pièce V.*)

E.

Sainte-Hélène le 31 mars 1818.

... Le général Gourgaud a quitté l'île le 14 de ce mois, comme j'avais eu l'honneur de l'annoncer à V. A.

Entièrement dépourvu d'argent et ayant refusé celui que Bonaparte lui avait fait offrir, il pria le comte Bertrand de lui en prêter de ses propres fonds et lui écrivit à cet effet la lettre ci-jointe[2]. Il n'a reçu aucune réponse. La veille de son embarquement, il prit le parti d'aller le voir; ne voulant pas entrer dans l'enceinte, il convint avec M. Jackson (c'est le nom de l'officier anglais qui était chargé de l'accompagner partout) que celui-ci irait seul chez le grand maréchal et le prierait de sa part de venir à la barrière. Votre Altesse verra par le rapport de M. Jackson ci-joint[3] que le gouverneur m'a communiqué, que le comte Bertrand a décliné cette entrevue et qu'il a fait dire au général Gourgaud qu'il ne pouvait, sans offenser son maître, lui prêter de l'argent, tant qu'il se refuserait d'accepter les 500 £ que celui-ci avait mis à sa disposition.

Cette réponse déconcerta le général Gourgaud. Le gouverneur voulut le tirer d'embarras, mais il lui répondit qu'il ne

[1] Le baron de Stürmer ajoute en fin de sa relation : « Le général Gourgaud m'a dit que Bonaparte lui avait fait offrir de l'argent au moment du départ de Longwood et qu'il ne l'avait pas accepté. « Je ne veux rien devoir à l'Empereur, me dit-il, ce serait me lier volontairement. Je veux être maître de mes actions et de mes discours. » Il m'est revenu d'autre part que le général Gourgaud a en effet refusé les 500 £ qu'on lui avait offertes. »

[2] Voir Pièce V, E. annexe 1.

[3] Voir Pièce V, E. annexe 2.

ouvait profiter de ses offres. « On m'accuserait, lui dit-il, m'être mis à la solde de l'Angleterre ; ce serait le moyen me discréditer entièrement et de me mettre hors d'état répondre aux calomnies que Bonaparte fera répandre ntre moi. » Enfin, quelques heures avant son départ, il se cida à faire demander les 500 £ que Bonaparte lui avait it assigner chez Balcombe. Celui-ci assura qu'il n'avait ni dre ni fonds. Le gouverneur fit écrire au comte Bertrand, ais la réponse n'ayant pu arriver avant la nuit, le *Camden* it à la voile et le général Gourgaud partit sans avoir son gent. Ce ne fut que le lendemain que l'on envoya à sir dson Lowe une lettre de change de 500 £ payable à ondres. Il l'endossa en faveur du général Gourgaud et xpédia par un bâtiment de la Compagnie des Indes qui fit ile le même jour pour l'Europe.

Quant à la pension de 12000 francs accordée à la mère de ourgaud, je n'ai pu savoir au juste ce qui en est. Le gouverneur a dit que ce dernier lui en avait parlé confidentiellement, ais qu'il lui avait promis de garder le secret. « Je me suis rné, me dit-il, à en rendre compte à mon gouvernement. » ut ce que j'ai pu découvrir, c'est que Gourgaud a obtenu tte pension au mois de juillet dernier, dans le temps de sa us grande faveur, à force de sollicitations et de représenta- ons sur la gêne où se trouvait sa mère.

Je ne m'appesantirai pas sur ce qu'on dit à Longwood de n départ ; le rapport de M. Jackson ne laisse rien à désirer et égard. Bonaparte paraît s'en féliciter ; il n'en est que us tranquille. Il se livre maintenant sans réserve au goût il paraît avoir pris tout à coup pour Mme de Montholon et e Gourgaud avait pris à tâche de contrarier et de tourner ridicule. Après avoir flatté pendant quelque temps les prices de l'ex-empereur en remplissant auprès de lui les bles fonctions de pourvoyeuse, Mme de Montholon a su ompher de ses rivales et s'est élevée jusqu'au lit impé- al. Son mari, dit-on, en est tout fier. Bonaparte a dit der- erement en parlant de Gourgaud : « Je crois en vérité que homme était amoureux de moi ; cela commençait à me tiguer. Je ne pouvais pas coucher avec lui. Sa tête se range ; il se fera prendre ou fusiller en France, c'est le

sort qui l'attend. Il dira du mal de moi ; je m'en moque un libelle de plus ou de moins, que m'importe ! »

J'ai cru devoir communiquer au gouverneur le rappor que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Altesse le 14 de c mois[1] parce qu'il contient quelques détails relatifs à l surveillance. Il l'a lu avec la plus grande attention. « C'est m'a-t-il dit, la pièce la plus intéressante que j'aie vu depuis que je suis ici. » Il m'a su tant de gré de lui avoir fai cette communication qu'il m'en remercie chaque fois qu nous en parlons. Voyant le prix qu'il y attachait, je lui e ai laissé prendre une copie qu'il a envoyée aussitôt à mylor Bathurst. Nous avons beaucoup causé de la possibilité d'un évasion dont il y est fait mention. Il croit qu'elle n'existe pa et assure qu'il ne comprend rien à tout ce qu'en a dit Gour gaud...

PIÈCE N° VII

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DU MARQUIS DE MONTCHEN COMMISSAIRE DU ROI DE FRANCE A SAINTE-HELÈNE[2]

A[3].

Sainte-Hélène, 26 janvier 1818.

... M. de Montholon est actuellement l'homme qui jou de toute la confiance, ce dont Bertrand enrage. Il use de s faveur avec beaucoup de hauteur. Gourgaud qu'il traite tr mal et que son maître ne traite guère mieux a eu envie d partir. Il a osé, la semaine dernière, faire part de sa résolu tion au grand homme qui lui a répondu très froidemen d'attendre encore : « Prenez patience, dans douze mois vou

[1] Pièce IV, B.

[2] Les parties de ces dépêches qui ont été publiées par M. Georg Firmin-Didot en 1894, sont placées entre crochets. Elles ont to tefois été collationnées sur les originaux du ministère des Affair étrangères, rectifiées et corrigées.

[3] (Inédit).

r'aurez enterré ou je ne serai plus ici. » Je croirais assez à . première partie; quant à la seconde c'est une autre ffaire...

B.

Sainte-Hélène, 18 février 1818 [1].

[Gourgaud était depuis longtemps odieux à Montholon et, uoique ce dernier soit aussi brouillé avec Bertrand, il avait ni par lui persuader que le moyen le plus sûr pour faire arler d'eux et faire croire aux plaintes que leurs amis ne essent de porter contre la prétendue manière dont ils sont raités, était *d'engager l'un d'eux à se tuer*.

[Le caractère faible de Gourgaud leur parut admirable our ce projet; depuis longtemps, il était très maltraité par n doux maître et très affecté. Il était entièrement brouillé vec les Montholon et il ne voyait plus que les Bertrand. outes les fois qu'il se plaignait de son sort, Bertrand couait tout doucement, et avec un air pensif : « Oh ! quand n est réellement malheureux et qu'on n'a pas de famille, 'n peut... un coup de pistolet !... » Après avoir répété plusieurs fois cette phrase, à laquelle Gourgaud ne répondait umais, on le crut déterminé. Alors, Buonaparte le fit venir

[1] Comme annexes à sa lettre du 18 février, Montchenu reproduit s lettres de Gourgaud à Montholon (4 fév.), Montholon à Gourgaud (même date), Gourgaud à Montholon (même date) [1]. Il joute : « A cela le plat Montholon n'a rien répondu; » puis, il imule une ligne de mots barrés : « Ce qui est effacé, écrit-il, 'est une déclaration de coups de fouet sur la figure en cas de efus. Cette déclaration a été répétée plusieurs fois publiquement. » En marge, Montchenu écrit : « Bonaparte dit : Vous oyez bien qu'il est fou ; il faut le faire arrêter. »

Viennent ensuite les lettres de Gourgaud à Hudson Lowe du février, de Gourgaud à l'Empereur du 12 février [2]. En face des ots : *Mal au foie*, Montchenu annote « donf il n'a pas dit un ot. » Puis il ajoute : « Après cette réponse, Gourgaud va disant artout que M. de Montholon craint plus les coups d'épée que es coups de cravache. »

[1] V. ci-dessus Pièce V, B, annexes.
[2] *Ibid.*

un matin, sur le prétexte de discuter un objet de mathém tiques; le point fut éclairci. Puis, Buonaparte se mit à cause prit un ton doucereux, eut l'air de le plaindre et finit p s'attendrir en apparence, ce qui fit un grand effet. Quand crut l'avoir assez touché, il finit par lui dire : « Nor sommes ici tous bien malheureux... Je crois que vor auriez un moyen grand, noble de vous en tirer... » Il e l'air d'hésiter et puis il finit par dire : « Un coup de pi tolet termine bien des choses ! »

[« Gourgaud répondit sur-le-champ : « Oui, Sire, nor sommes tous malheureux, notre sort nous est commun, faut le finir ensemble et d'une manière douce. Pour cel je propose que nous nous retirions tous dans le cabinet d Votre Majesté, portes et fenêtres bien fermées, et que nor nous fassions apporter une grande quantité de vin de Chan pagne; nous ferons allumer un grand feu de charbon a milieu de la chambre; nous boirons beaucoup et nor serons tous asphyxiés en même temps. »]

[La réponse ne plut pas, on lui tourna le dos et on ne l reparla plus.]

Parmi tous les moyens de dégoût qu'on a cherché à l donner le plus amer et celui qu'on croyait le plus propre lui faire adopter le parti qu'on voulait lui faire prendr connaissant son grand attachement et son dévouement a grand homme était de le faire venir de lui. En conséquen [Bonaparte lui avait dit plusieurs fois « : Vous changez à vu d'œil, je crains pour votre tête! » Enfin, un jour, il lui d plus sérieusement : « Mon cher Gourgaud, prenez garde vous s'il en est encore temps; je vous en avertis, votre tê est absolument déménagée ! » Et puis le conseil ordi naire[1]...

[Le coup[2] a manqué à leur grand étonnement, car tous le amis, et surtout ceux de l'opposition, n'auraient pas manqu de dire : « Voyez comme ils sont traités ! Gourgaud, homm de cœur et d'un courage brillant à la guerre, n'a pu sup porter les outrages dont on les abreuve; il a mieux aimé s

[1] Cf. *Journal* I, 345, II, 67, 130.

[2] Firmin-Didot, 134.

brûler le cervelle ! » Cette mort aurait fait assurément un grand bruit.]

C.

Sainte-Hélène, le 12 mars 1818[1].

... Gourgaud qui, depuis longtemps, était brouillé ouvertement avec les Montholon et très maltraité par son doux maître, a enfin pris le parti de la retraite. Il a quitté Longwood le 13 février dernier. Le gouverneur lui a loué une petite maison qu'il habite avec un officier qu'on lui a donné et qui ne le quitte jamais ; du reste, il est parfaitement libre de voir qui il veut. Son histoire est assez plaisante pour que je vous la donne. Elle vous amusera peut-être un moment et vous fera faire des réflexions. Je la joins ici séparément. Il tient des propos assez déplacés sur l'ingratitude de son maître, et tous les habitants de l'île sont convaincus que son départ n'est qu'un jeu pour envoyer un émissaire en Europe. Le gouverneur ne le croit pas, ni moi non plus, parce qu'il n'a rien de ce qu'il faut pour être chef de parti, à moins que la bravoure seule pût suffire. Il ne parait pas douter de sa rentrée en France et même au service. Il assure qu'en prenant congé de Bonaparte, ce dernier lui dit :

[« Si jamais les circonstances me ramènent en France, je vous ferai appeler et je me souviendrai de vos services », et qu'il lui répondit : « J'irai au-devant de vous, mais avec un fusil à deux coups pour vous brûler la cervelle. »]

Votre Excellence sait sans doute qu'il avait été fait colonel de l'artillerie à cheval de la Garde en 1814, commandant de tout le dépôt de Vincennes et chevalier de Saint-Louis, fait général pendant les Cent-Jours, et enfin actuellement à Sainte-Hélène par suite de son attachement à Bonaparte dont il était officier d'ordonnance depuis une douzaine d'années. C'est un homme d'un caractère faible, qui a beaucoup de valeur et encore plus de jactance ; qui n'a que deux noms

[1] Aff. Etr. Inédit sauf le passage entre crochets.

dans sa bouche, le sien et celui de l'Empereur. Sa mère, sœur de Dugazon, habite Versailles. Il dit encore que, si on ne l'emploie pas, il se fera maître de mathématiques dans une école publique, car il ne met aucun doute à sa rentrée en France.

Il n'a pas encore osé m'en parler, mais tout le monde m'en parle pour lui. Je réponds simplement qu'il y a trop longtemps que j'ai quitté Paris pour avoir une opinion, et surtout que je ne connais nullement le ministre actuel de la Guerre.

Vous sentez bien, monsieur le duc, que je ne m'aviserai pas de vous donner un avis, je me bornerai à dire que, si l'on veut entendre parler à toute heure de Bonaparte, et surtout par un homme venant de Sainte-Hélène, ce qui redoublera la curiosité, on ne pourra pas mieux s'adresser qu'à lui. C'est pour cela qu'il serait encore plus dangereux dans une école qu'au service. C'est un bavard, très fanfaron, très suffisant; mais je suis du très petit nombre de personnes qui croient ici à la sincérité de sa retraite. Dès que son départ sera fixé, j'aurai l'honneur de vous en prévenir (Ce 13).

Le gouverneur vient de m'annoncer son départ, par le bâtiment qui vous portera ma lettre. Il est très décidé, à ce qu'il dit, d'aller droit en France à tous risques.

M. et surtout Mme de Montholon sont dans ce moment les seuls en faveur. Madame, après s'être contentée d'abord du titre de pourvoyeuse, est enfin montée jusqu'au lit impérial. Elle a tout fait changer: on dîne maintenant à deux heures, au lieu de huit. Ses désirs sont des ordres. On travaille dans ce moment à faire renvoyer les Bertrand, qui sont furieusement dégoûtés. Mme Bertrand n'a plus, depuis le départ de Gourgaud, aucune société (ils ne voient point les Montholon). Mme de Montholon a fait, il n'y a pas longtemps, un extrait de fille. Leur but, en restant ici les derniers, est d'enterrer leur patron dont ils espèrent la meilleure part de la succession. Voici cependant un trait assez frappant de sa part. Quand Gourgaud est parti, Buonaparte lui a dit: « Vous êtes appliqué, studieux, prenez dans ma bibliothèque tous les doubles, cela vous servira d'occupation. » Il le fit sur-le-champ et emporta les livres avec lui

Deux jours après son départ, Bonaparte envoya son bibliothécaire pour les reprendre, avec un mot de sa main où il dit qu'il n'a pas pu les donner, parce qu'il les doit à son fils, et on les a remportés. Je sais positivement que Buonaparte s'occupe beaucoup de la France, qu'il parle très souvent du Roi dont il ne dit jamais de mal, mais il blâme son administration, et alors il s'étend longuement sur ce qu'il aurait fait... Vous voyez que je n'aurais jamais pu rentrer en 1815. Je connais les Français mieux que le roi, etc. Comme il revient souvent sur cette conversation, et que tout ce qui est fait est fait, je crois inutile d'entrer dans des détails minutieux sur tout ce qui ne peut pas se refaire. Ce sera tout au plus le sujet de quelques conversations quand j'aurai le très grand bonheur de vous revoir, monsieur le duc.

J'ai aussi appris qu'il y avait eu un petit conseil tenu le matin du jour de la bataille de Waterloo, où il fut décidé que Fouché serait fusillé. Sa fuite fit retarder le projet qui fut remis sur le tapis après son arrivée à Paris. Mais alors on ne trouva plus l'exécution possible. Causant encore des grands revers qu'il a essuyés dans les dernières années, il a dit : « J'ai fait une grande bêtise quand j'ai épousé cette... sacrée Marie-Louise. Elle m'a toujours porté malheur. »

Ce 14 matin, une heure avant le départ.

Je dînai avant-hier chez le gouverneur, il me recommanda beaucoup Gourgaud qu'il aime ; je lui demandai le motif de son attachement, il me répondit : « C'est le seul qui n'ait jamais violé les règlements. » Je le regardai d'un air qui l'étonna, il me répéta la même chose, et je lui dis avec le plus grand sang-froid : « Je ne crains pas beaucoup un homme qui viole mes règlements quand j'ai la force nécessaire pour les faire exécuter, mais je crains beaucoup celui qui viole ses serments. » Il resta étonné. Je reçois dans le moment une lettre de lui dans laquelle il énonce son opinion sur Gourgaud ; je lui ai promis de l'envoyer à M. d'Osmond comme il m'en a prié, et j'y joins deux mots sans observations, en engageant l'ambassadeur de vous la transmettre purement et simplement avec son mémoire. Mais voici une autre chose, trois officiers de l'état-major général sont venus hier soir faire une

visite chez moi, ils m'ont raconté des choses effroyables sur sa conduite des trois premiers mois de 1815, après que Monseigneur le duc de Berry lui eût fait avoir la croix de Saint-Louis, ils m'ont assuré les tenir de lui; ce n'est rien moins que de l'argent donné et distribué au nom de son doux maître, et autres choses semblables sur lesquelles je ne m'étends pas, ne pouvant fournir aucunes preuves, mais qui doivent réveiller la suspicion. Mon devoir, monsieur le duc, est de prévenir Votre Excellence, et le vôtre de décider, c'est un homme à qui les habitants de Longwood accordent beaucoup de bravoure et de talents — mais une bien mauvaise tête.

Je suis, etc.

De Montchenu.

D [1].

Sainte-Hélène, le 28 mars 1818.

Monseigneur, j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence il y a huit jours et elle croira facilement que notre rocher ne fournit pas toutes les semaines des événements à raconter. Voici cependant ce qui me paraît assez intéressant pour devoir vous être mandé sur-le-champ.

Le vaisseau de la Chine parti il y a huit jours et qui a emmené Gourgaud vous porte en même temps mon opinion sur lui.

Dînant hier chez le gouverneur avec le baron de Stürmer, le premier me dit : « Il faut que je vous donne copie du rapport de Jackson (ce Jackson est l'officier auquel Gourgaud avait été confié). Je vous préviens que je l'envoie par l'escadrille de la Chine qui part demain et je vous conseille d'en faire autant. »

Quelques moments après Stürmer me dit aussi : « Il faut qu'à mon tour je vous fasse mon cadeau. Je vous donnerai demain matin le résultat de mes conversations les plus importantes. »

[1] La partie entre crochets seule publiée par M. G. Firmin-Didot.

Gourgaud occupait une petite bicoque à côté du baron et il allait y passer presque toutes les soirées. On ne jouait point, on y buvait du punch, et il se livrait assez facilement, car, je le répète, il est très bavard, très fanfaron et très mauvaise tête. Les deux pièces ci-jointes vous le feront mieux connaître que tout ce que je pourrais dire. [Buonaparte a été fâché de sa désertion, mais il est aussi très aise d'en être délivré. « Il m'aime trop ; il m'obsède. Que me veut-il ? Je ne puis pourtant pas coucher avec lui ! — Et puis que fera-t-il ? Quelques pamphlets ? Je suis au-dessus de cela. Ira-t-il se jeter en France entre les mains d'un gendarme, comme il le dit, ou faire quelque autre étourderie, il se fera fusiller.] Comme il le mérite, ce sera bien fait. »

Vous verrez, monsieur le duc, par les réponses de Bertrand, que Mme Gourgaud a une pension de Buonaparte de 12 000 francs et Mme Bertrand assure qu'elle est *reversible au fils*.

Voici actuellement ce qui s'est passé au moment de son départ et que je n'ai pu vous mander parce que le paquet était fermé et embarqué.

Gourgaud, au moment du départ, n'avait que vingt louis ; il alla le matin chez le gouverneur pour le consulter et se décider à prendre ou à refuser les 12 000 francs. Le gouverneur lui conseilla de les prendre. Il ne se décida pas ; il vint chez moi et il me demanda mon avis. Ma réponse fut que je n'en avais pas à donner. Il insista. Je lui dis : « Comment voulez-vous que je vous donne un conseil ? Je ne connais ni votre position, ni vos relations. » Il voulut alors affecter un grand mépris pour Buonaparte, une grande franchise et finit par me dire : « Je n'ai point de droits pour vous demander votre avis comme ami, mais je vous le demande comme général. » Je lui répondis : « Si j'étais obligé de quitter un service parce que le chef m'aurait fait essuyer trop de mécontentements, rien ne me ferait accepter une gratification de sa part, car je ne voudrais pas contracter des obligations au moment de la séparation. — Eh bien, vous me décidez, je ne les prendrai pas. »

Il est bon que vous sachiez qu'il était très piqué parce que Bonaparte lui avait donné autant qu'aux valets qui l'avaient

quitté et 10 000 £ à Las Cases : c'est de lui que je l'ai su et le gouverneur m'a assuré que c'était vrai. Il était alors environ deux heures. On venait (d'embarquer) tout ce qui restait à terre. Tout était prêt pour le départ. Quelques moments après, le gouverneur qui était venu en ville le fit appeler. Il changea alors d'avis, et ils allèrent ensemble chez Balcombe pour toucher. Balcombe était absent. Son associé et commis soutint qu'il n'y avait plus de fonds et qu'il ne pouvait pas payer. Le temps pressait. On avertit Longwood par le télégraphe, mais point de réponse. Le vaisseau était sous voile ; il fallut s'embarquer, mais sans argent. Il jeta les hauts cris tint beaucoup de propos et fut bien mortifié d'avoir fait sa dernière démarche sans avoir rien reçu.

Cependant, le lendemain, le gouverneur reçut un bon de 12 000 francs qu'il endossa et il le fit partir le même jour par un vaisseau des Indes qui retournait en Angleterre.

En lui parlant de l'opinion de Buonaparte sur les différents ouvrages qui ont paru depuis sa chute, il nous a dit : L'Empereur avoue que ceux qui l'ont le mieux peint sont l'*Itinéraire de Fontainebleau à l'Ile d'Elbe* par le comte de Truchsess, commissaire prussien, et l'*Ambassade de Varsovie* par l'abbé de Pradt. C'est pourquoi ils sont tentés de lui attribuer le *Manuscrit venu de Sainte-Hélène*. . . . . .

E

Jamestown, île Sainte-Hélène, 5 mai 1818.

. . . . . .

J'ai appris toute l'histoire de Gourgaud et je crois pouvoir vous en garantir la vérité [1].

« Gourgaud, fils d'une berceuse de Mgr le duc de Berry

[1] L'on pouvait penser que cette dépêche avait été publiée par M. G. Firmin-Didot (*loc. cit.*, 146). Mais à chaque phrase il y a mauvaise copie, omission, adjonction ou changement de mots, de membres de phrase, parfois de phrases entières!

F. M.

et neveu de Dugazon qui était très lié avec le Premier Consul, était entré à l'École Polytechnique où il avait fait de bonnes études. En en sortant, il fut placé dans un régiment d'artillerie à cheval et y parut très distingué. Buonaparte devenu empereur, voulut avoir pour officiers d'ordonnance des officiers distingués dans toutes les armes. L'amitié que l'on avait alors pour Dugazon fit nommer son neveu qui n'était que lieutenant. Il fut fait capitaine quelque temps après et enfin chef d'escadron. En 1814, il était à Fontainebleau au départ de Buonaparte et fit mine de le suivre. Celui-ci qui désirait emmener le plus d'officiers possible, lui donna le brevet de colonel ; mais, sous prétexte du non-consentement de sa mère, il resta et Mgr le duc de Berry lui fit confirmer son brevet de colonel. Il eut, dans l'intervalle, une scène très scandaleuse dans laquelle se trouvèrent impliqués beaucoup d'officiers à demi-solde et qui fit du bruit. (Il me l'a racontée très ingénuement.) Le duc de Berry l'apprit, lui lava la tête et lui pardonna. Il le fit employer quelque temps après comme colonel dans la Garde. En sortant du cabinet de Mgr le duc de Berry, Gourgaud rencontra le maréchal Soult qui lui dit : « Mon cher, il faut bien prendre garde, car il y a des traîtres parmi nous. »

Le 22 ou le 23 de mars, il reprit ses fonctions comme premier officier d'ordonnance auprès de Buonaparte, le suivit à Waterloo et le rejoignit à Paris. Buonaparte ayant abdiqué pour la seconde fois, se retira à la Malmaison. Gourgaud s'y rendit et sollicita la permission de le suivre; elle lui fut refusée, en disant qu'il n'était point dans l'intimité, que Buonaparte, en se retirant, n'emmenant point d'artillerie, n'avait pas besoin d'officiers de cette arme. — Il vanta alors son attachement, la manière dont il avait trahi Mgr le duc de Berry, l'argent qu'il avait distribué aux canonniers pour l'en débaucher, (l'on ne croit pas à Longwood à ce dernier article) et il insistait sur ce que, si on l'abandonnait, c'était vouloir le faire fusiller. (Car, à cette époque, jugeant du Roi d'après leur doux maître, ils croyaient tous que l'on serait bien plus sévère.) Enfin, pour s'en défaire, on lui donna le grade de général et le maréchal Davout se prêta à l'intercaler... Buonaparte parti, il le suivit de manière à arriver à

Rochefort en même temps. Là il y eut encore des contestations, mais il s'embarqua bon gré mal gré et se trouva ainsi sur le *Bellérophon*.

Arrivé ici, il fut assez modeste dans le commencement, mais, petit à petit, il eut des prétentions et il finit par être en faveur, ce qui dura jusqu'à l'arrivée d'un livre imprimé sous le nom du chirurgien du *Northumberland*. Le chirurgien raconte que, pendant la traversée, Gourgaud lui montra un sabre, sur lequel était gravé : *Tel jour, à Brienne, j'ai sauvé la vie à l'Empereur en tuant un cosaque qui était prêt à le percer*. Buonaparte, très irrité, fit assembler toute sa suite, fit venir Gourgaud, et, lui montrant le livre, il lui dit : « Lisez et vous serez indigné. » Gourgaud lut ou fit semblant de lire et dit : « Je ne comprends pas bien. — Eh bien, M. de Las Cases va vous l'expliquer. » Après cette explication, Buonaparte lui dit : « Sans doute vous allez prendre la plume pour réfuter cet article et requérir l'insertion dans toutes les gazettes. — Mais, Sire... — Mais quoi ! Si vous m'aviez sauvé la vie, est-ce que je ne l'aurais pas vu ? Ne vous en aurais-je pas récompensé ?... Allez me chercher ce sabre. » — Il l'apporta, et Buonaparte lut l'inscription ; très courroucé, il lui dit : « Cassez ce sabre ou je le casserai moi-même. — Mais, Sire, ce n'était pas tout près de vous, c'était à une vingtaine de pas. — Vous êtes un imposteur, nous n'avons pas vu un seul cosaque et il n'y en avait pas à cette armée ! » Contrit et humilié, il remporta son sabre sans être cassé, car je l'ai vu embarquer pour l'Europe [2].

[1] Voir *Journal*, I, 531.

[2] « Parmi les témoignages de sa bravoure il aimait surtout à nous montrer une épée, sur la lame de laquelle étaient gravées ses prouesses, dans une inscription qui attestait que c'était avec cette arme fidèle et glorieuse qu'il avait, en Russie, sauvé les jours de Napoléon, sur la tête duquel était déjà levé le bras énorme d'un cosaque. »

WARDEN. *Ed. Cabanès*, 157.

Gourgaud répond : « Comment M. Warden a-t-il pu lire sur la lame de ce sabre que c'était avec lui que j'avais sauvé la vie de l'Empereur en 1812, tandis que l'inscription porte que c'est le

« Depuis lors, les charmes de Mme de Montholon ayant attiré la faveur sur son mari, Gourgaud a éprouvé beaucoup de dégoût ; ne pouvant plus les supporter, il alla trouver Bertrand et lui annonça l'intention de partir ; Bertrand lui répondit : « Vous connaissez l'Empereur ; il est inconstant ; vous avez été en faveur, maintenant c'est Montholon ; attendez, votre tour viendra. » Quelques jours après, il reparla à Bertrand et lui déclara positivement qu'il voulait partir. On lui dit qu'il en était le maître. « En ce cas je m'en irai et je ferai un libelle foudroyant. — Eh bien, ce ne sera qu'un de plus ; vous n'apprendrez rien de neuf, car vous n'avez jamais su aucun secret. » Il revint encore à la charge quelque temps après ; Bonaparte lui donna les conseils que j'ai déjà eu l'honneur de vous mander (voyez ma dernière dépêche). Croyant qu'on voulait le retenir, il devint plus hardi et fit par écrit les propositions suivantes : « Je demande 300 000 francs et je veux être fait lieutenant général. »

On les montra à Bonaparte qui était bien décidé à le laisser partir, car il en était fort las. Il lui fut répondu par Bertrand, de la part de son maître, qu'il fallait être totalement *fou* pour oser lui demander un grade dans la position où il était, que, si on venait à le savoir, il serait déshonoré aux yeux de l'Europe. Il répondit : « Je sais bien que l'Empereur n'a pas d'armée, mais je veux avoir mon brevet *en poche* pour en faire usage quand l'occasion s'en présentera et je le demande ». — Quant aux 100 000 écus, Bertrand lui dit : « Votre mère a eu, l'année dernière (le 27 juillet 1817), une pension de 12 000 francs, et vous demandez encore de l'argent ! — Mais ma mère peut être en prison ou morte ! — Eh bien ! Si votre mère est morte, je m'engage à vous la faire payer pendant votre vie très exactement ; écrivez-moi seulement si elle éprouve des difficultés... C'est-à-dire, cependant, tant que l'Empereur vivra ou que les fonds qu'il laissera

29 janvier 1814, à Brienne, que j'ai arrêté d'un coup de pistolet un cavalier qui se précipitait sur l'Empereur ? »

Journal. Annexes. II, 520.

Donc, le sabre porte réellement l'inscription. Au surplus, Gourgaud a fait inscrire la même mention dans ses états de services.

pourront y suffire, car je n'entends pas prendre l'engagement sur ma fortune. — Mais je n'ai point d'argent pour partir. — Eh bien, voulez-vous une, deux annees d'avance ? On va vous les donner. » Il insista toujours sur ses demandes et eut une audience ; il y fut très maltraité. Bonaparte lui dit : « Vous osez me menacer d'un libelle ? Qu'est-ce que vous apprendrez ?... Vous voulez aller en France, vous y serez fusillé. Je vous connais, le premier officier mécontent que vous rencontrerez tournera votre pauvre tête ! Vous êtes un ingrat, vous me trahissez ; vous avez déjà trahi le Roi qui vous avait placé dans sa garde. Vous serez puni comme vous le méritez. Allez où vous voudrez, vous êtes né canaille, canaille vous mourrez. » Il quitta Longwood le lendemain.

Le gouverneur qui s'était engoué de lui, lui avait loué une petite maison où il a été très bien entretenu pendant un mois. On poussait même la recherche jusqu'à lui donner cinq bouteilles de vin de Constance par semaine. Le gouverneur espérait que, pendant ce temps-là, il pourrait raccommoder ses affaires, mais on n'a plus voulu le recevoir à Longwood. Au bout du mois, on l'a fait partir et Bonaparte lui a donné douze mille francs à toucher à Londres.

Faites-vous rapporter, monsieur le duc, ma dernière dépêche pour lier toute l'histoire que je ne veux pas recommencer pour ne pas vous ennuyer. Pendant ce mois, je lui ai donné deux fois à déjeuner, j'ai été une fois chez lui et je l'ai vu deux fois chez le gouverneur. Je voulais en tirer quelque chose. Le baron de Stürmer qui, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, était logé tout près de lui s'en chargea et j'ai eu l'honneur de vous envoyer le résumé de ses principales réponses. J'ai eu, en outre, l'honneur de vous envoyer, monsieur le duc, le rapport du lieutenant Jackson dont le gouverneur m'a donné une copie... »

PIÈCE N° VIII

A EXTRAIT DE : *NOTES ET REMINESCENCES OF A STAFF OFFICER RELATING TO WATERLOO AND St HELENA* BY LIEUT. COL BASIL JACKSON[1].

L'animosité de Gourgaud contre Montholon était violente, et il protestait que s'il le rencontrait jamais en Europe, il l'appellerait en duel. Je n'ai jamais pu obtenir d'élucider quelle avait été la cause réelle de cette inimitié, mais j'ai été amené à penser qu'elle venait de jalousie au sujet de la situation prépondérante de Montholon dans la maison de Napoléon et de la faveur dont il jouissait.

Pour en finir avec Gourgaud, je dois ajouter que, à son débarquement en Angleterre, après une ou deux entrevues avec le sous-secrétaire d'Etat, il tomba aux mains de quelques radicaux de marque qui lui représentèrent l'insanité de sa conduite en se tournant contre Napoléon ; que, comme son serviteur, il était réellement quelqu'un, tandis qu'il se ruinait seulement lui-même en se montrant son ennemi. Bref, ils travaillèrent si bien le pauvre homme faible, qu'il fut induit à montrer et à rendre éclatant qu'il était toujours l'*homme de l'Empereur*, ce qu'il fit en adressant une lettre à Marie-Louise, dans laquelle il s'indignait contre le traitement que subissait Napoléon aux mains du gouvernement et de sir Hudson Lowe ; et, ayant publié cette lettre, Gourgaud tomba à zéro dans l'opinion de toutes les personnes qui pensaient droit.

La conséquence immédiate fut que le gouvernement le fit arrêter, et le mit dehors du pays, à la charge d'un constable de police, en vertu de l'Alien-Act alors en vigueur. Il fut débarqué à Hambourg où il tomba dans des difficultés pécuniaires. . . . . .

[1] Londres, 1903, in-8°, p. 148 et suiv. Le récit donné par Jackson dans ses *Notes and Reminiscences*, ajoute peu de chose à la lettre qu'il avait ci-devant écrite à Henry sous le coup des événements et il ne paraît utile de conserver que la conclusion.

Eventuellement, il retourna en France où, selon sa propre impression, il devint un homme d'importance, épousa de l'argent ou, comme il l'exprimait, fit *un mariage de convenance*, mena un *tilburie anglaise* (*sic*) et monta au sommet de la société élégante de Paris ; mais, ce qui me surprit le plus, fut d'apprendre des Montholon qu'il était devenu un *homme raisonnable ;* bien plus, mon étonnement fut au comble lorsque j'appris qu'ils étaient à présent en termes de visite avec leur archi-ennemi de Sainte-Hélène.

GROUPE III

CONFIRMATION DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR SIR WALTER SCOTT

TÉMOIGNAGE DES RÉSIDENTS A LONDRES

PIÈCE N° IX

RAPPORT DE M. GOULBURN A LORD BATHURST

Londres 10 mai 1818.

(Voir Pièce II. B. Forsyth reproduit la lettre de M. Goulbourn telle qu'elle a été publiée par sir Walter Scott, moins le post-scriptum, d'après la copie qui fut envoyée par lord Bathurst à sir Hudson Lowe.) Le post-scriptum publié par le Dr Hanns Schlitter (*Kaiser Franz und Die Napoleoniden*. Vienne, 1888, in-8°, p. 237.

PIÈCE N° X

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DU MARQUIS D'OSMOND, AMBASSADEUR A LONDRES AU DUC DE RICHELIEU [1]

A

Londres, 5 mai 1818.

... Plusieurs vaisseaux des Indes ont touché à Sainte-Hélène. L'un d'eux a débarqué M. Gourgaud; il sera bientôt

[1] Dépôt des Affaires étrangères, France, Mém. et Doc., 1804 et Angleterre (Corr). Deux des documents cités ont été donnés par M. Frémeaux, *Les derniers jours de l'Empereur*, p. 373. Les parties publiées sont placées entre crochets. Le duc de Richelieu ayant signifié le 30 septembre au marquis d'Osmond, par une dépêche chiffrée, sans numéro, que les communications relatives au personnel de Sainte-Hélène devaient être transmises avec des pré-

ici. Aux détails que nous donne M. de Montchenu j'en joindrai d'autres pris dans les volumineuses dépêches de sir Hudson Lowe...

S'il faut en croire sir Hudson, ce Gourgaud doit nous révéler des choses utiles à savoir.

Je crains que, refroidi par le voyage, il ne soit plus retenu qu'il ne s'est montré au général et celui-ci avoue n'avoir compris qu'à moitié sa conversation entrecoupée au moment où l'on se rendait à bord. Je tâcherai de tirer parti des demi-mots. Ayez surtout la bonté de m'envoyer sans retard la mesure d'indulgence que vous voulez employer.

B

Londres, 8 mai 1818.

J'ai l'honneur de vous adresser les extraits ci-joints des dépêches du général Lowe à lord Bathurst ; celui-ci a pris toutes les précautions permises en Angleterre pour soustraire Gourgaud à l'influence des bonapartistes réels ou simulés ; ces gens-là vont redoubler d'activité jusqu'au mois d'octobre. L'imprimé que je vous envoie est un échantillon de leur savoir-faire ; on le vendait hier dans toutes les rues avec un fracas infernal.

Gourgaud serait pour le parti un trésor que les ministres veulent bien mettre à notre usage. Ce que nous en saurions, ce que les autres n'en sauraient pas, surtout ce qu'ils ne pourraient point en dire, tout cela deviendrait des gages de tranquillité et je ne vois aucun inconvénient à nous les assurer si la traversée n'a rien changé aux dispositions du voyageur dont la bonne foi ne sera pas longtemps douteuse.

Dans le cas où Gourgaud voudrait rejoindre sa mère et vivre près d'elle sous la surveillance du ministre de la Police, est-ce que le Roi n'y consentirait pas ? Je le trouverais

cautions particulières, hors de la correspondance officielle, c'est en quelque sorte par hasard que quelques-unes des lettres de l'ambassadeur se trouvent au dépôt des Affaires étrangères : on n'y a trouvé aucune minute des réponses du ministre.

là moins dangereux qu'ailleurs, lors même qu'il serait inutile. Eugène, inquiet de ce rapprochement, deviendrait sans doute plus discret et ses aboiements seraient bâillonnés pour quelque temps.

Un messager d'Etat prendra Gourgaud à bord du bâtiment, le conduira chez lord Bathurst qui, après lui avoir parlé, me l'enverra ; j'exigerai de lui une solitude complète en attendant les ordres que j'ai demandés par le dernier courrier ; leur importance m'en garantit l'expédition.

C

Londres, 12 mai 1818.

Samedi en arrivant au bureau des Colonies, M. Goulburn me demanda si j'avais vu le général Gourgaud ; il m'apprit qu'on le lui avait amené ; après avoir causé quelques moments avec lui, l'ayant engagé à dîner, il me l'avait expédié. Rentré chez moi, je trouvai en effet le nom de M. Gourgaud, sa demande et son adresse, à laquelle j'envoyai sur-le-champ le billet joint au sien (nº 1).

Dimanche, à l'heure indiquée, M. Gourgaud entra dans mon cabinet, tenant à la main une lettre du marquis de Montchenu, elle renfermait celle du général Lowe.

L'opinion de sir Hudson devint le texte de mes premières paroles. L'interlocuteur entreprit l'apologie de sa conduite ; spirituelle et modeste, elle me parut franche ; aussi l'entretien se prolongea jusqu'à cinq heures, Une si longue conférence ne m'a pas appris tout ce que je voudrais savoir. La crainte de passer pour traître (vrai ou faux) produit sans cesse dans la conversation de cet homme des réticences pour lesquelles il demande pardon et que je n'ai pas cru devoir brusquer, voulant obtenir une confiance qui nous instruira *plus et mieux*, si le Roi me permet de la captiver. En attendant les moyens d'échange, j'ai pris ce que l'on m'a donné et le triage que je puis faire pour l'intérêt du moment n'ajoute pas grand'chose à la dépêche de sir Hudson Lowe, Les doutes que lui a laissés M. Gourgaud auront sûrement multiplié ses préventions et prévu les

ordres qu'on se hâtera d'expédier sans que je les sollicite.

Le rôle qu'a joué Bonaparte, ce que nous coûtent ses crimes, le mal qu'il peut faire encore, tout se réunit pour rendre importants les moindres détails de ses Cent-Jours, de sa catastrophe, du voyage qui en a été la suite, de son existence actuelle, de ses projets et de ses espérances. Aussi, malgré les points d'arrêt, ai-je été fort intéressé par le récit de M. Gourgaud. Il deviendrait, sans lacunes, le sujet d'un mémoire bien curieux; voilà pour le besoin pressant ce que j'en ai tiré de positif.

Le prisonnier de Sainte-Hélène n'est point malade; il se ménage; ses correspondances assez nombreuses sont facilitées par les habitants et des militaires. Je crois O'Méara et Balcombe parmi ces derniers. Le dernier est à Londres avec sa famille; peut-être n'est-ce pas de son plein gré.

L'argent ne manque pas à Longwood pour aucune entreprise; l'évasion serait effectuée si l'on savait où porter ses pas; l'embarras de les diriger est la constante occupation des exilés qui flattent leur maître du retour en France et se déchirent entre eux. Chaque bâtiment aperçu devient un motif de crainte ou d'espérance. La perte de Cipriani, mort en trois jours, a fort affligé son patron; il regrette moins le maître d'hôtel qu'un confident actif, intelligent, discret et enthousiaste. Bonaparte avait d'abord entrepris ses mémoires, mais bientôt il n'y a travaillé que par boutades et sans suite, traitant d'époques différentes, selon les ouvrages qui lui parviennent; il dicte de verve, le secrétaire rédige ensuite et c'est un chapitre à placer quand l'ordre des matières l'appellera. En tout, il paraît qu'il s'occupe plus à Longwood de l'avenir que du passé : sauf l'ambition trompée, le présent y est assez doux; le climat, le logement, la nourriture, les procédés ne justifient en rien les plaintes des *camarades*. La mortalité à Sainte-Hélène est, ainsi qu'à Londres, d'un individu sur 30.

Gourgaud, non moins empressé que les autres à briser les fers de Bonaparte, l'aurait tué, dit-il, au premier pas fait sur notre territoire; il attribue sa disgrâce à cette détermination française. Cela est facile à croire, mais, pour l'admettre et la concilier avec un plan d'évasion, il fallait donc que

d'autres points fussent agités. C'est selon les ordres qui me parviendront, ce que je découvrirai probablement ou ne saurai jamais.

Ci-joint une lettre pour la mère de Gourgaud. En la lui faisant parvenir par une personne intelligente qui offrirait le moyen économique et sûr de répondre par la même voie, peut-être obtiendrait-on des lumières dont il serait possible de m'aider.

ANNEXE

Le général Gourgaud venant de l'île Sainte-Hélène est chargé d'une lettre de M. le marquis de Montchenu pour M. le marquis d'Osmond ; il prie son Excellence de lui faire savoir quand il pourra avoir l'honneur de la lui remettre.

M. Gourgaud loge chez M. Princkney, Wolburn place n° 10. Royal Square.

Vers une heure, demain dimanche 10 mai, l'ambassadeur de France recevra très volontiers M. Gourgaud déjà annoncé par M. de Montchenu.

Portland place, samedi 9 mai.

D

15 mai 1818.

[La lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 12 aura confirmé l'opinion dont vous me faisiez part la veille relativement aux projets sur Sainte-Hélène ; mais elle vous aura donné l'espoir d'une surveillance redoublée. Malgré ses réticences, Gourgaud avait dit à sir Hudson Lowe et aux commissaires plus qu'il ne fallait pour éveiller leur attention. Stürmer ne croyait pas, le 14 mars, à la facilité du départ, cependant il avait appris (comme je l'ai su) ce qu'en penseraient les prisonniers. Gourgaud semble ne pas douter du succès si l'entreprise était tentée ; et, quand j'ai insisté avec intention sur les obstacles à surmonter : « Eh ! mon

Dieu! Monsieur l'ambassadeur, a-t-il dit, rien de plus aisé à vaincre. — En parole, ai-je repris. — Non, en action et de toutes les manières. Supposez par exemple que, Napoléon mis dans un des tonneaux qui, venus à Longwood remplis de provisions, retournent chaque jour à la ville sans visite, croyez-vous impossible de trouver un capitaine de barque qui, à l'appât d'un million transporté avec lui, se chargeât de remettre le tonneau à bord d'un bâtiment en croisière. Je pourrais indiquer d'autres moyens encore si ma position ne me commandait le silence. Au surplus, à cette heure, le coup est fait ou manqué. »

En réfléchissant à la *supposition*, j'ai pensé qu'elle pourrait bien être la *réalité* et j'attendrai avec impatience les nouvelles de Sainte-Hélène.]

Bonaparte regrette la princesse Charlotte, il la croyait son amie; il fondait de grandes espérances sur son avènement au trône. Cela prouve qu'il n'a pas fait de grands progrès dans la connaissance de ce pays-ci. Pas plus que son père, la princesse n'aurait été favorable à Bonaparte et je crois que, s'il était libre, le nombre aujourd'hui *très grand* de ses partisans se réduirait beaucoup.

En devisant sur la situation de la France, Buonaparte blâmait l'indulgence du Roi. *Dans son intérêt*, disait-il, *Louis XVIII aurait dû chasser tous mes maréchaux et partager l'armée de la Loire entre les différents souverains*. Cette opinion n'a pas besoin de commentaire.

Le pamphlet qu'a publié Santini est l'ouvrage de son maître comme la lettre adressée à lord Bathurst.

Piontkowski n'était pas fort avant dans la confiance dont personne ne jouit entièrement.

Je suis vis-à-vis de Gourgaud tout à fait en mesure et libre de suivre la direction qu'indiquera votre lettre du 12. Je persiste à croire que cet homme, utile en France s'il est de bonne foi, y serait moins dangereux qu'ailleurs dans le cas contraire, mais qu'en tout état de chose, on peut temporiser sans inconvénient.

Je n'ai pas le temps, Monsieur le duc, de répondre à votre lettre du 11 sur l'article Gourgaud; je n'ai encore rien à

ajouter parce que j'attends pour le revoir ce que vous pensez de mes observations[1].

E

E Londres, 26 mai 1818.

... Gourgaud est toujours fort réservé. Cependant, les termes dans lesquels il s'est exprimé vis-à-vis du comte Lieven[2] ne sont pas ceux de la soumission qu'il m'a témoignée. Quelque chose ressemblait au projet de joindre Eugène si on faisait difficulté de l'accueillir en France. Il est possible que la vanité satanique ait pris le dessus vis-à-vis d'un étranger. Il l'est aussi que M. de Montesquiou[3], venu avec son beau-père et qui a vu Gourgaud, ait fait le voyage pour recevoir des nouvelles de Sainte-Hélène et que le transfuge, ayant rempli une partie de sa mission, aille la continuer en Bavière. On peut tout soupçonner de ces gens-là. Gourgaud a été le premier à me dire qu'il avait reçu une visite de Montesquiou : ni celui-ci, ni Perron ne se sont présentés chez moi.

F

Londres, 12 juin 1818.

... Toutes les nouvelles de Sainte-Hélène, postérieures au départ de Gourgaud, sont de nature à le justifier du rôle qu'on peut le supposer avoir joué. On en parle avec mépris à Longwood. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

[1] Les minutes des lettres du duc de Richelieu n'ont pas été retrouvées.

[2] Voir ci-après, pièce XI.

[3] Il s'agit ici de l'ancien officier d'ordonnance de l'Empereur marié à Mlle Cuillier-Perron, la fille de cet étrange Perron qui avait fait aux Indes une fortune immense.

G

LE MARQUIS D'OSMOND A LORD BATHURST [1]

31 octobre 1818.

« Je ne suis pas moins étonné que Votre Excellence des variations de M. Gourgaud. J'ai vu quelquefois cet officier ; il me paraissait constamment occupé du projet de rentrer en France pour y acquérir des droits à l'oubli de ses fautes. Convaincu de sa bonne foi, j'étais devenu son avocat auprès de M. le duc de Richelieu et j'avais l'espoir que ce ne serait pas sans succès, quand a paru la lettre à l'archiduchesse de Parme ; d'abord je l'ai cru fabriquée par les ennemis de Gourgaud... M. Gourgaud aurait-il donné le titre d'Empereur à l'homme qui naguère avait provoqué de sa part une noble réponse aux offres de bontés nouvelles *quand il retournerait en France?* Si la fortune, dit Gourgaud à Bonaparte, destinait ma patrie à l'horrible malheur de vous revoir jamais, vous me trouveriez dans les rangs de vos ennemis et je ne vous aborderais que les armes à la main. Chaque souvenir m'autorisait à nier que M. Gourgaud eût écrit la lettre du 25 août ; mais, puisqu'il en revendique la gloire, il n'y a plus moyen de la lui refuser ; reste à savoir si M. Gourgaud a joué un *rôle*, ou s'il faut attribuer à l'instabilité de son caractère une conduite dont on ne peut apprécier tout le mérite sans savoir ce qu'elle doit à l'art ou à la nature. »

PIÈCE N° XI

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DU COMTE LIEVEN, AMBASSADEUR DE RUSSIE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [2]

A

Londres, 13/23 mai 1818.

Monsieur le comte, en transmettant aujourd'hui à Votre Excellence les derniers rapports que M. le comte de Bal-

[1] Publiée par Ph. Gonnard. *Les origines de la légende napoléonienne*, p. 351, note 2, d'après les Mss. du Record Office.

[2] Archives du ministère des Affaires étrangères. Pétersbourg.

main m'a adressés de Sainte-Hélène pour le ministère impérial et qui contiennent des détails relatifs à la querelle survenue entre le général Gourgaud et le comte de Montholon, et le départ subséquent du premier pour l'Europe, je me trouve appelé à compléter ces données par les communications que le gouvernement anglais vient de me faire des rapports du gouverneur de l'île sur cet objet, et des révélations verbales faites par le général Gourgaud lui-même, depuis son arrivée en Angleterre qui a eu lieu il y a quinze jours.

Sir Hudson Lowe rapporte aux mêmes circonstances citées dans les dépêches du comte de Balmain, les causes du désir énoncé par le général Gourgaud de se séparer de Bonaparte et de retourner en Europe. Voici à peu près les détails qui s'y rattachent et que mande le gouverneur.

Le général Gourgaud, étant venu l'informer des motifs de plainte et de vengeance qu'il avait contre le comte Montholon et de sa détermination de quitter en conséquence le service de Bonaparte, le général Lowe, pour prévenir tout scandale ou conséquence tragique de la querelle, crut prudent de proposer au général Gourgaud de venir habiter la partie de l'île où il demeure et lui y assigna en conséquence un logement. Gourgaud passa néanmoins encore cinq jours à Longwood, au bout desquels, étant venu prendre possession de sa nouvelle habitation, il déclara au gouverneur son désir de retourner en Europe ; l'assurant en même temps qu'il n'aurait point le droit de réclamer contre les mesures de précautions les plus sévères qu'on pourrait prendre contre lui à cette occasion, non plus que contre son envoi préalable au Cap, auquel il était tout préparé.

Cette résignation volontaire parait avoir désarmé le général Lowe qui se détermina dès lors à le faire retourner en droiture en Europe. Ses entretiens avec Gourgaud, et, en général, la conduite de cet officier pendant tout son séjour à Sainte-Hélène, l'avaient déjà disposé favorablement pour lui. Il crut trouver en lui de la bonne foi, beaucoup de franchise et un détachement complet des intérêts de Bonaparte, sur le compte duquel il s'exprimait même sans le moindre ménagement. — Il fit part au gouverneur des moyens qu'on avait à Longwood d'éluder toute sa vigilance ; de lettres envoyées et

reçues ; d'argent fourni abondamment par le prince Eugène Beauharnais ; des moyens d'évasion même que pouvait avoir Bonaparte, mais dont il n'avait point voulu profiter, sûr qu'il était de se voir libéré de sa détention, sans courir les risques qui pouvaient, dans le moment actuel, accompagner sa fuite. — Il a traité Gourgaud de fou de le quitter à la veille probablement de son retour en Europe ; attendu que, soit les efforts du parti de l'opposition en Angleterre, soit un changement dans l'administration, soit enfin la difficulté du gouvernement anglais de pourvoir plus longtemps aux frais considérables qu'exigeait sa détention, décideraient sous peu sa mise en liberté. Mais il trouve surtout une chance presque certaine en sa faveur dans la circonstance de la retraite des troupes étrangères de France : cette évacuation devant, à son sens, amener indubitablement des commotions dans le royaume et son rappel s'ensuivre comme conséquence immédiate.

Le général Lowe, sans entrer dans d'autres détails relatifs aux révélations que lui a faites Gourgaud, la veille de son embarquement, sur les intelligences secrètes de Bonaparte en Europe, se réfère à cet égard à l'occasion qu'aura le secrétaire d'État d'interroger lui-même cet officier à Londres sur cet objet. Il s'excuse de n'avoir point eu le temps de s'occuper d'un plus long examen sur ce que le vaisseau qui devait porter le général Gourgaud en Angleterre était prêt à mettre à la voile. La seule précaution que sir Hudson Lowe a cru devoir prendre avant de s'en séparer, a été de lui demander un écrit par lequel il engage sa parole d'honneur qu'il n'emporte en Europe aucune lettre ou papier quelconque relatif à quelque intelligence en faveur de Bonaparte. Il a en outre pris connaissance de tous les papiers du général Gourgaud dans lesquels il n'a trouvé que des lettres indifférentes et des brouillons de la main de cet officier avec quelques notes de celle de Bonaparte lui-même, sur des fragments d'un journal de ses campagnes. Cette écriture a été indéchiffrablé pour les Anglais et Gourgaud leur en a donné verbalement l'explication.

Telle est, monsieur le comte, la masse des données envoyées par le gouverneur de l'île de Sainte-Hélène sur le

mpte du général Gourgaud. — Aussitôt après son arrivée, a subi un long interrogatoire de l'un des sous-secrétaires Etat au département des Colonies. Gourgaud y a répété ut ce que mande sir Hudson Lowe. Il y a ajouté quelques tres détails sur les ressources pécuniaires de Bonaparte et mmé les maisons de commerce, à Londres et à Sainte-lène, par la voie desquelles des remises ont été faites. Il a signé le prince Eugène comme la source principale de quelle elles découlaient. Bonaparte a fixé une pension via-re de douze mille francs à la mère de Gourgaud qui se uve en France. — Las Cases ayant, à son départ de inte-Hélène, laissé dans la caisse de son ancien maître un pôt de quatre mille guinées, il lui a remis en équivalent s lettres de change pour la valeur de 240 000 francs, ce i fait environ le triple de la première somme. — La rrespondance a eu généralement lieu par la voie des mestiques. On s'est servi également de l'occasion du part des troupes qui formaient la garnison de l'île et qui t été relevées il y a de cela quelques mois, pour faire un voi. — Le général Gourgaud assure que la santé le Bona-rte n'est pas telle que les rapports du Dr O'Méara la repré-ntent : elle est aussi bonne que possible.

L'opinion du gouvernement anglais sur l'individu du néral Gourgaud est absolument la même que s'est for-ée sir Hudson Lowe. On le croit franc, honnête et sincère ns ses révélations. Les commissaires étrangers à Sainte-lène partagent cette opinion. L'ambassadeur de France s'explique dans le même sens sur son compte.

Toutes ces autorités sembleraient devoir écarter tout upçon de dessus le général Gourgaud ; néanmoins, lors-'on rapproche différentes circonstances de cet événement, peu d'éclaircissements satisfaisants qu'offrent les motifs la querelle avec le comte Montholon, les cinq jours pas-s encore à Longwood sans que Gourgaud ait trouvé l'oc-sion de laver la prétendue injure qui lui a été faite ; ses vélations au gouverneur qui, toutes concluantes qu'elles raissent être à celui-ci pour la probité et la délicatesse du néral français, ne semblent cependant offrir aucune don-e claire et n'impliquent que des individus contre lesquels

on ne peut pas sévir (en effet, il n'a nommé à sir Hudson Lowe que le prince Eugène) — tous ces faits réunis devraient ébranler un peu la confiance qu'il inspire. Ses aveux cependant ont eu un résultat que lui-même n'osait pas espérer, on l'a laissé retourner en Europe en droiture sans autre précaution que sa parole d'honneur, qui a parfaitement contenté la probité anglaise : et le gouverneur a passé, des habitudes de surveillance les plus scrupuleuses, à une confiance presque imprudente. Il est assez curieux de remarquer que, depuis la détention de Bonaparte à Sainte-Hélène, il est arrivé à peu près tous les six mois en Europe un individu de sa suite et que le départ du général Gourgaud de Sainte-Hélène a eu lieu à cette distance de l'époque à laquelle Las Cases avait quitté cette île. Son arrivée en Europe a été plus rapprochée en conséquence de l'indulgence que lui a accordée le gouverneur de s'y rendre en droiture sans la station du Cap de Bonne-Espérance.

Lorsque sir Hudson Lowe fit, il y a de cela quelques mois, son premier rapport relativement au désir de Gourgaud de se séparer de Bonaparte, le ministère lui enjoignit d'user des mêmes précautions qui avaient été observées à l'égard des autres individus de sa suite qui l'ont quitté et de le faire préalablement séjourner pendant quelque temps au Cap. Cet ordre ayant tardé à arriver à Sainte-Hélène, le gouverneur crut pouvoir prendre sur lui de laisser partir le général Gourgaud sans attendre les réponses d'Europe à son égard. Cette précipitation a été désapprouvée par le gouvernement, il vient de le témoigner à sir Hudson Lowe en lui prescrivant en outre (et par suite des dénonciations du général Gourgaud) d'apporter des restrictions aux relations des personnes de la maison de Bonaparte avec les habitants de l'île. Leurs rapports semblent avoir été assez libres jusqu'ici et l'accès auprès des individus de sa suite également facile aux indigènes et aux Anglais qui abordent à Sainte-Hélène. Souvent les capitaines des vaisseaux marchands, venant des Indes, sont admis à Longwood et s'entretiennent librement avec les Français.

Ces indulgences déplacées doivent être rapportées à la responsabilité gênante dans laquelle se trouve le gouverneur

ment anglais et la crainte constante qu'il a des attaques publiques de l'opposition au sujet de Bonaparte.

L'ambassadeur de France ayant demandé les ordres de son gouvernement sur le retour de Gourgaud en France, il lui a été intimé de suspendre encore toute réponse à cet égard et de s'éclairer au préalable avec plus de précision sur les intentions et les principes de cet officier.

Il me reste...

(*La suite et fin de la dépêche au corps du livre*, page 101.)

LE COMTE LIÉVEN AU COMTE BALMAIN

Londres, 21 mai/2 juin 1818.

... Le général baron Gourgaud, arrivé ici depuis une quinzaine de jours, m'a remis la lettre dont vous l'aviez muni pour moi... J'ai appris avec bien du plaisir par lui, que votre santé, monsieur le comte, s'est beaucoup améliorée. — Il m'est revenu que les révélations faites par ce général ont instruit le gouvernement britannique de l'existence de communications entre les habitants de Longwood et le continent de l'Europe dont sir Hudson Lowe ne connaissait point toute l'étendue, circonstance qui ne justifie que trop les mesures de prudence et de sûreté que le gouverneur met en vigueur, qui ne les rend nullement aussi extravagantes qu'on le lui reproche peut-être avec exagération. Une certaine restriction dans les relations actuelles des alentours et des serviteurs de Bonaparte avec le reste des habitants de l'île pourrait bien avoir lieu à la suite des révélations du général Gourgaud et ne saurait être taxée de rigueur inutile.

M. le général Gourgaud s'est adressé à l'ambassadeur de France à Londres pour solliciter la permission de rentrer dans sa patrie : M. le marquis d'Osmond n'a point encore reçu à cet égard de réponse définitive de son gouvernement...

GROUPE IV

CONSÉQUENCES DES COMMUNICATIONS DU GÉNÉRAL GOURGAUD

PIÈCE XII

RESTRICTIONS IMPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DE LORD BATHURST A SIR HUDSON LOWE[1]

Downing Street, 5 mai 1818.

A

Monsieur, j'ai reçu et mis sous les yeux du Prince Régent vos différentes dépêches jusqu'au n° 121 inclusivement. Il paraît clair, par la confession du général Gourgaud, aussi bien que par d'autres informations que j'ai reçues, qu'une correspondance clandestine, entretenue par les habitants de Longwood, a pris un développement considérable. Or, comme il y a peu ou point de communications entre Bonaparte et aucun individu dans l'île, cette violation de votre règlement doit s'effectuer grâce aux occasions dont les généraux Bertrand et Montholon et les serviteurs de la maison de Longwood jouissent d'avoir de fréquents rapports, non seulement avec les personnes qui visitent Longwood, mais avec les autres habitants de l'île. Il devient donc nécessaire de mettre des restrictions à une liberté dont on a évidemment tant abusé, mais j'éprouve beaucoup de satisfaction à croire que vous pourrez appliquer ces restrictions aux personnes de la suite du général Bonaparte sans les étendre à lui-même, car vous devez, j'en suis sûr, trouver toujours une grande répugnance à lui imposer des entraves, bien qu'il n'existe indu-

[1] Forsyth, IV, 373 et suiv.

bitablement pas le même scrupule à l'égard des personnes de sa suite et de ses domestiques, dont la résidence dans l'île est volontaire et dont la conduite inconvenante et sans réserve ne mérite pas les mêmes concessions. Vous établirez donc, au reçu de cette dépêche, en ce qui regarde les communications entre les personnes de la suite du général Bonaparte et les habitants de Sainte-Hélène, toutes les restrictions qui vous paraîtront nécessaires pour empêcher la continuation des correspondances clandestines. S'ils font quelque remontrance au sujet de ces restrictions additionnelles et disent qu'on ne peut les leur appliquer sans les étendre au général Bonaparte lui-même, attendu qu'il se sont seulement obligés à se soumettre aux mêmes règlements que lui, vous les informerez que, s'ils ne se soumettent pas également aux restrictions nouvelles, vous leur interdirez tous rapports avec le général Bonaparte, mais vous ajouterez que vous êtes prêt à transmettre les représentations qu'ils croiraient convenables de faire au gouvernement, pourvu qu'ils se conforment au règlement qui ordonne de vous envoyer la lettre sans être cachetée.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : BATHURST.

B [1]

Downing Street, 16 mai 1818.

Monsieur, j'ai tout lieu de croire d'après les informations données par le général Gourgaud à M. Goulburn et dont la substance vous est communiquée dans ma dépêche n° 9, que la santé du général Bonaparte n'a en aucune manière souffert de sa résidence à Sainte-Hélène ; que l'enflure des jambes n'a été ni plus fréquente, ni plus étendue qu'elle ne l'était parfois antérieurement et d'habitude, et que les rapports fournis par M. O'Méara sont très mensongers. La manière dont vous disiez que le général Gourgaud avait accueilli vos questions a engagé M. Goulburn à lui en faire de plus particulières encore à ce sujet, lors de sa première

[1] FORSYTH, IV, 375.

entrevue avec lui ; et la détermination montrée par le général Bonaparte de ne recevoir la visite d'aucun des médecins sur l'habileté et l'intégrité desquels il pouvait compter et de ne se laisser voir par aucun Anglais, à l'exception de M. O'Méara, au moment où l'on disait sa santé le plus attaquée, confirme fortement la vérité des informations données par le général Gourgaud.

Il n'est pas besoin d'examiner si M. O'Méara a été conduit à faire ces rapports mensongers par ignorance de sa profession ou par un dévouement aveugle aux désirs de Napoléon Bonaparte. Je suis pourtant conduit à attribuer sa conduite au dernier motif, d'autant plus que le refus positif du général (Gourgaud) d'admettre sa non-participation à la correspondance clandestine qui est depuis si longtemps entretenue entre Longwood et l'Europe (quoiqu'il l'absolve très distinctement de toute connaissance de certaines autres menées criminelles) me donne trop raison de croire qu'en ce qui touche la correspondance, M. O'Méara, s'il n'a pas été directement employé par le général Bonaparte, a du moins prêté volontiers sa connivence à cette violation des règlements établis. Dans tous les cas, il ne saurait rester plus longtemps auprès de la personne de Napoléon Buonaparte et je n'éprouve plus, par conséquent, la répugnance que j'avais jusqu'ici, vous le savez, à faire cesser ses fonctions et à lui interdire tout rapport ultérieur avec les habitants de Longwood. L'amiral Plampin recevra les ordres nécessaires pour sa future destination...

Signé : BATHURST.

C [1]

Downing Street, 18 mai 1818.

Mon cher monsieur, ma lettre particulière du 29 du mois dernier vous aura expliqué ce qui m'avait induit à refuser mon consentement à votre proposition d'éloigner M. O'Méara de Longwood. L'information donnée par le général Gour-

[1] FORSYTH, IV, 377.

gaud a changé la situation des choses et je ne vois plus aucune difficulté à vous permettre de lui retirer les fonctions auxquelles il s'est montré si impropre. Je ne crois pas que vous soyez autorisé à saisir ses papiers, mais vous pourrez, si vous le jugez convenable, l'envoyer chercher, lui annoncer le contenu de mes instructions et, cela fait, lui interdire de voir le général Buonaparte ou toute personne de sa suite, excepté en présence d'un officier anglais. Vous pourrez aussi l'empêcher de retourner à Longwood dès qu'il l'aura quitté.

J'espère que ma dépêche au sujet de Rosemary Hall vous parviendra avant que vous en ayez terminé l'achat. Le général Gourgaud regarde Longwood comme la situation la mieux adaptée « à la surveillance », et les restrictions que vous vous sentirez autorisé à imposer aux personnes de la suite du général Bonaparte obvieront, j'en ai la confiance, aux objections que vous paraissiez commencer à avoir contre cette résidence. Comme le général Buonaparte ne profitera pas des libertés qu'il a, on peut l'en laisser sans crainte en pleine possession ; et, par le fait, dans sa situation, il n'aura plus autant de facilité pour en abuser. C'est par l'entremise des personnes de la suite de Buonaparte que toute la correspondance clandestine a lieu et il n'y a rien dans leur caractère et leur situation qui vous oblige à leur montrer la même indulgence ou doive vous empêcher de leur imposer les restrictions nécessaires. Je suis sûr que vous ne serez pas enclin à faire plus.

Nous devons nous attendre à ce que l'éloignement de M. O'Méara occasionne une grande sensation et l'on essaiera de donner une mauvaise tournure à cette affaire. Vous ferez mieux de laisser généralement connaître la substance de mes instructions, dès que vous les aurez exécutées, pour qu'on ne puisse pas faire croire que M. O'Méara a été éloigné par suite d'une querelle avec vous et que l'on sache, au contraire, que c'est en conséquence des informations fournies par sa conduite par le général Gourgaud en Angleterrre.

Je suis, etc.

Signé : BATHURST.

D

LORD BATHURST A LORD CASTLEREAGH [1]

Downing Street, 25 septembre 1818.

Cher lord Castlereagh, par une lettre interceptée, dont M. de Neumann a été assez bon pour m'envoyer copie, il apparait que c'est l'intention de Las Cases et de certains amis du général Bonaparte d'appeler l'attention des souverains assemblés à la Aix-la-Chapelle sur le traitement auquel il est soumis à Sainte-Hélène. Je pense donc qu'il est désirable que vous soyez en possession de quelques papiers par lesquels vous serez en état de réfuter les exposés grossièrement inexacts qui circulent sur ce sujet.

Le premier document contient les règles existantes ; le deuxième, les communications faites par le général Gourgaud à son arrivée de Sainte-Hélène. Je regrette qu'il n'ait pu être amené à en dire davantage, ce qu'il eût été facilement persuadé de faire, j'imagine, si l'espoir avait pu lui être donné que le gouvernement français voulût lui pardonner. Le troisième papier est la copie d'une lettre que sir Hudson Lowe a pensé qu'il était désirable d'envoyer au comte Balmain en reproche de sa conduite, vu qu'il appréhende que les fréquentes entrevues entre le comte Balmain et les personnes de la suite du général Bonaparte aient donné au comte une opinion défavorable. Je l'envoie, parce que c'est la plus succincte défense de sir Hudson Lowe que j'aie en ma possession. Le quatrième papier est la copie de ma lettre à sir Hudson Lowe qui parle de cela même. Et j'y ai ajouté la dépêche qui rend compte de la dépense de la cuisine par le général Bonaparte et d'autres particularités qui sont au moins amusantes. Le dernier papier est la minute d'une dépêche que je suis pour envoyer à sir Hudson Lowe, à la suite de ce qui ressort d'une de ses dernières dépêches relativement au relâchement dans une de ses instructions que je pense nécessaire de lui notifier.

A vous très sincèrement.

Signé : BATHURST.

[1] *Correspondance, Despatches and ther Papers of viscoumt Castlereagh, second marquess of Londonderry*, 3e série. T. IV, p. 41

PIÈCE N° XIII

RÉSOLUTION PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT RUSSE ET PRISE PAR LE CONGRÈS D'AIX-LA-CHAPELLE[1]

A

MÉMOIRE DES PLÉNIPOTENTIAIRES RUSSES. ANNEXE AU PROTOCOLE N° 31.

Aix-la-Chapelle, 13 novembre 1818.

Le cabinet de Russie a examiné la question relative au mode d'existence de Napoléon à Sainte-Hélène et aux clameurs excitées en Angleterre et répétées dans quelques parties de l'Europe concernant un homme dont la funeste célébrité n'a pas encore cessé d'agiter le monde.

L'odieux que les révolutionnaires de tous les pays cherchent à jeter sur la mesure de sa détention, quoique autorisée par la justice et commandée par la nécessité, l'accord que ce mot de ralliement produit entre les ennemis de l'ordre, quels que soient les doctrines et les intérêts qui les séparent, l'impression qu'ils produisent et le dessein qu'ils osent avouer ouvertement, donne lieu aux observations suivantes.

La guerre soutenue contre Napoléon Bonaparte et les résultats qui en ont été la conclusion n'ont jamais eu aucune personnalité pour objet. *C'est le pouvoir de la Révolution française concentré dans un individu qui s'en prévalait pour asservir les nations sous le joug de l'injustice que les alliés ont combattu et qu'ils sont heureusement parvenus à détruire.* Ce principe a constamment caractérisé les délibérations des cabinets, dans toutes les circonstances où il a été possible de le mettre en pratique. Arrivés à Paris au mois de mars 1814, et au moment où la fortune des armes avait permis pour la première fois d'annoncer d'une manière positive l'époque de la délivrance générale, les souverains s'empressèrent de décider, ce que l'incertitude des événement avait mis en question jus-

[1] Pièces extraites de : *Kaizer Franz und die Napoléoniden* von Dr Hanns Schlitter. Vienne, 1898, in-8°, p. 239 et suiv.

qu'alors : la destruction de la puissance politique de Bonaparte.

En proclamant qu'ils ne feraient jamais la paix, ni avec sa personne, ni avec aucun individu de sa famille, tout l'échafaudage de l'usurpation s'écroulait, et l'Europe voyait, dans cette immense ruine, le commencement de sa propre réédification.

Renvoyé à l'île d'Elbe, Bonaparte en sortit contre la teneur de son abdication et la foi des traités. La même cause produisit les mêmes effets. Sa présence en France excita la Révolution dont on venait à peine de sortir, et les espérances de la paix que le congrès de Vienne travaillait à rétablir, se flétrirent et s'évanouirent à son aspect.

La lutte qui s'établit alors entre les forces destinées à conserver l'ordre public et celles qui s'efforcaient de le détruire était d'un caractère différent de toutes celles qui avaient précédé. Dans les premières, Bonaparte avait été considéré et traité comme souverain, par le fait du pouvoir qui le maintenait à une hauteur aussi éminente; dans celle-ci, au contraire, il ne se présentait que comme le chef d'une force informe, sans caractère politique reconnu, et en conséquence sans avoir aucun droit de prétendre aux avantages et aux égard dus à la puissance publique par les nations civilisées, même lorsqu'elle est plongée dans l'infortune.

Cette distinction a été la base de toutes les precautions prises et des mesures exercées contre un homme, qui, ayant cessé d'être reconnu comme le souverain de la France, devait nécessairement en être traité comme le perturbateur.

Bonaparte, avant la bataille de Waterloo, était un rebelle redoutable, après la défaite un vagabond dont la fortune a trahi les projets, un fugitif à Rochefort et dépendant de la justice de l'Europe à bord du *Bellérophon*.

Les cabinets alliés ont délibéré sur le sort de leur prisonnier.

Le résultat de leur délibération a été le traité du 2 août 1815.

Napoléon Bonaparte prisonnier de l'Europe est confié à la garde du gouvernement britannique.

... L'attention du cabinet de Russie s'est portée sur le

mérite des clameurs réitérées avec tant de persévérance et reproduites sous des formes si différentes au sujet du traitement exercé envers le prisonnier par ceux qui sont chargés de sa garde à Sainte-Hélène.

La libéralité et la douceur du caractère et des lois de l'Angleterre auraient suffi pour faire apprécier à leur juste valeur ces cris de la calomnie ou d'une fausse compassion ; mais un examen approfondi des documents relatifs aux faits qui se rapportent à cet objet, combiné avec les vices et la conduite politique des auteurs des dénonciations, dévoilent le projet formé de leur part, non d'améliorer la condition de Bonaparte, considéré comme détenu, mais de multiplier les chances de son évasion, en fatiguant, s'il leur était possible, la vigilance du gouvernement et de ses agents. Cette tactique leur offre, en attendant, l'avantage de faire supposer à tous les ennemis de l'ordre le retour du chef qui convient le plus à leurs desseins ou à leurs passions criminelles, et d'infecter ainsi la France et les pays encore agités par les suites de la Révolution, d'une infinité de spéculations qui, quoique vagues, sont encouragées par ceux qui cherchent à trouver dans la corruption ou les folies de la société les moyens de la bouleverser entièrement.

Il n'existe nul doute que, depuis l'arrivée de Bonaparte à Sainte-Hélène, on ne se soit efforcé de lui rendre sa captivité moins pénible. Elle le serait devenue en effet, si, décidé à se considérer comme un particulier relégué dans cette île, il avait eu le courage ou la volonté de renoncer aux prétentions de la grandeur et aux exigences qui sont incompatibles avec sa situation et sa fortune actuelles.

Napoléon veut être considéré comme souverain, lorsqu'il est décidé qu'il est rentré dans la condition d'homme privé et qu'il doit être traité comme tel.

Il rejette des facilités qui lui sont offertes pour se distraire ou prendre l'exercice auquel il paraissait vouloir s'accoutumer puisqu'il dédaigne d'être observé par un officier anglais. Il peut avoir des correspondances par la voie du gouvernement, soit pour nourrir sa curiosité ou occuper son loisir, soit pour entretenir ses affections, et il n'en cherche que des secrètes et d'indépendantes de la surveillance publique.

Il se dit malade et il refuse la visite d'aucun autre médecin que de celui qui était devenu son complice et qui même n'a jamais pu certifier que le général Bonaparte fût travaillé d'aucune indisposition sérieuse ou apparente dont quelques jours d'exercice ne le délivreraient complètement.

Le traité porte que les commissaires des puissances s'assureront de sa présence, et, jusqu'à ce moment, il ne sont pas encore parvenus à le voir une seule fois parce qu'il ne consent à les laisser approcher de lui qu'en qualité d'ambassadeurs.

De ces difficultés, Napoléon descend à d'autres aussi fausses que puériles ; les aliments, les provisions, le logement et enfin tous les détails minutieux du ménage deviennent à chaque instant un objet de plaintes et d'intrigues. Loin de nous de vouloir aggraver son sort par aucune privation de ce genre, mais la vérité est que ces privations n'ont jamais existé et qu'elles ne sont présentées à la curiosité et à la malignité publique que comme un moyen de plus pour réveiller l'intérêt et revivre dans la mémoire de ses partisans.

Cette tactique n'est pas restée absolument sans effet : A des temps donnés, on a vu arriver de Sainte-Hélène quelqu'un de sa société, porteur de détails que les perturbateurs de tous les pays ou ceux qui croient follement de se donner une sorte de célébrité en se faisant ses apologistes ne manquent pas de publier en Europe. Si l'émissaire est un homme ignoré et de condition servile, il trouve des rédacteurs et des compositeurs zélés ; si, au contraire, il appartient à une classe plus relevée ou mieux instruite, il devient lui-même le narrateur de ses propres inventions.

Les membres de la famille du prisonnier, établis sur plusieurs points principaux de l'Italie ou de l'Allemagne, ne manquent pas d'accueillir les nouveaux venus et de recevoir les informations ; ils fournissent l'argent et maintiennent, par des correspondances, cette sourde activité qui travaille encore les esprits et la fait envisager par les débris de toutes les factions révolutionnaires comme le centre d'union où ils pourront s'appuyer un jour. Leur correspondance secrète avec Sainte-Hélène est prouvée au-dessus de toute contradiction,

l'envoi de sommes clandestines et l'acquittement de toute lettre de change endossée par Bonaparte sont également avoués et hors de doute.

Ces vérités, qui résultent des documents fournis par le gouvernement anglais, n'ont jamais échappé à la vigilance des autres cabinets; très souvent ils se sont fait à ce sujet des confidences réciproques, mais jamais les mesures et les précautions n'ont suivi le mal qu'on venait de dénoncer.

Parmi les émissaires venus de Sainte-Hélène, le général Gourgaud se trouve au nombre des plus notables : ayant pris un ton de franchise suspect, il a révélé néanmoins des particularités qui ne peuvent manquer de fixer l'attention des Alliés.

Napoléon, selon lui, n'excite, envers le gouverneur de Sainte-Hélène, toutes les tracasseries dont il le fatigue que pour mieux cacher ses véritables desseins.

Les correspondances secrètes avec l'Europe et le trafic d'argent ont lieu dans toutes les occasions qui se présentent.

Le projet d'évasion a été agité par les gens attachés à sa suite et il aurait été exécutable si leur chef n'avait pas mieux aimé le différer.

Le moment de l'exécution de ce projet devait coïncider avec celui de l'évacuation du territoire français par les troupes alliées et avec les troubles que cet événement aurait fait naître.

Ces renseignements, combinés avec les espérances et les sentiments de tout ce résidu criminel des temps révolutionnaires, méritent une attention suivie de la part des gouvernements et il appartient aux souverains réunis d'en donner l'exemple...

C'est dans cette conviction que le cabinet de Russie regarde comme principes desquels il ne lui est pas permis de se départir :

1° Que Napoléon Bonaparte s'était mis par l'effet de sa conduite hors la loi des nations et que les mesures de précaution prises à son égard et toutes celles de ce genre qu'on serait autorisé de prendre dépendront entièrement de la discrétion et de la prudence des puissances alliées ;

2° Que le traité du 2 avril le constitue expressément et for-

mellement prisonnier des puissances signataires du traité du 25 mars 1815 ;

3° Qu'une telle cause ne permet à aucune d'entre elles, et encore moins à celles qui en est la dépositaire, de se départir de l'engagement contracté ou de l'exposer par des considérations quelconques à le voir frustré au détriment de la paix publique ;

4° Que les précautions mentionnées dans les déclarations primitives, et renouvelées par la lettre de lord Bathurst au chevalier Lowe en date du 1er septembre 1818, rencontrent l'assentiment de toutes les puissances intéressées à l'exécution du traité ;

5° Qu'aussi longtemps que les commissaires de ces puissances prolongeront leur séjour à l'île de Sainte-Hélène, le gouvernement sera tenu de les mettre à même d'exécuter l'objet de leur mission par les moyens qu'il jugera les plus convenables ;

6° Que les membres de la famille Bonaparte seront obligés de se rendre dans les lieux qui leur avaient été assignés comme séjour par les délibérations précédentes insérées aux protocoles arrêtés à cet effet ;

7° Que les ministres des puissances signataires du traité du 2 août et des protocoles subséquents accrédités aux cours où ces individus résident, sont chargés d'en demander le départ et se concerteront entre eux sur les moyens d'exécution de cette mesure ;

8° Que toutes les correspondances avec le prisonnier de Sainte-Hélène, envoi d'argent ou communication quelconque qui ne serait pas soumise à l'inspection du gouvernement anglais, sera regardée comme attentatoire à la sûreté publique et qu'il sera porté des plaintes et pris des mesures contre quiconque se rendra coupable d'une telle infraction.

Si MM. les ministres de cabinet des souverains alliés partagent, etc. — les plénipotentiaires de Russie sont prêts à se joindre à eux, afin de donner à leur décision commune la forme d'un protocole, etc.

B

PROTOCOLE N° XLII

Aix-la-Chapelle, 31 novembre 1818.

MM. les plénipotentiaires de Russie ont donné lecture d'un mémoire destiné à faire connaître les points de vue sous lesquels leur cabinet envisage la position de Napoléon Bonaparte à l'île de Sainte-Hélène, l'esprit et la teneur des instructions réglant la conduite des commissaires de S. M. B. à l'égard de ce prisonnier et les rapports mensongers répandus sur son compte par une malveillance active, recueillis par l'esprit de parti ou la crédulité ;

Et MM. les plénipotentiaires des autres cours, partageant entièrement les principes et la manière de voir du cabinet de Russie et jugeant utile d'énoncer explicitement leur opinion, tant sur les faits consignés dans les dernières communications de MM. les plénipotentiaires britanniques que sur les aperçus présentés avec autant de vérité que de force dans le susdit mémoire ;

Ont unanimement reconnu et déclarent en conséquence :

1° Que Napoléon Bonaparte s'est par son propre fait privé de tous les droits autres que ceux que l'humanité réclame en sa faveur et que les mesures de précaution que le repos et le salut public peuvent exiger à son égard sont entièrement soumises à la discrétion éclairée des souverains alliés ;

2° Que la convention du 2 août 1815 le constitue expressément prisonnier des puissances signataires du traité du 25 mars 1815 ;

3° Qu'une telle clause ne permet à aucune des puissances, et moins qu'à toute autre à celle à laquelle la garde de sa personne a été exclusivement confiée, de s'écarter de l'engagement contracté ou de s'exposer, par quelque considération que ce soit, à ce que l'effet de cet engagement puisse être frustré aux dépens de la paix publique ;

4° Que les précautions ordonnées dans les instructions primitives du gouvernement de S. M. B. et renouvelées par la dépêche de lord Bathurst à sir Hudson Lowe du 1er sep-

tembre 1818, ont obtenu l'assentiment unanime des puissances signataires de la susdite convention et qu'elles approuvent les ménagements que l'humanité et la générosité peuvent suggérer dans l'exécution de ces instructions, vu la position où se trouve S. A. R. le prince Régent par le fait que Bonaparte s'est rendu au gouvernement britannique ;

6° Qu'aussi longtemps que les commissaires des puissances qui ont concouru au traité du 2 août 1815 prolongeront leur séjour à l'île de Sainte-Hélène, le gouverneur sera invité à les mettre à même de remplir l'objet de leur mission par les moyens qu'il jugera les plus convenables ;

6° Que toute correspondance avec le prisonnier, envoi d'argent ou communication quelconque qui ne serait pas mise à l'inspection du gouvernement britannique ou de ses commissaires, sera regardée, sans exception, comme attentatoire à la sûreté publique et quiconque se rendrait coupable d'une pareille infraction, sera dénoncé et poursuivi par les voies légales.

Signé : METTERNICH. HARDENBERG.
RICHELIEU. BERNSTORFF.
CASTLEREAGH. NESSELRODE.
WELLINGTON. CAPO D'ISTRIA.

GROUPE V

TENTATIVES POUR JUSTIFIER LE GÉNÉRAL GOURGAUD

PIÈCE N° XIV

DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LES ÉDITEURS DU *JOURNAL*

A

LE GÉNÉRAL GOURGAUD A L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE

MADAME,

Si Votre Majesté daigne se rappeler l'entretien que j'ai eu avec elle en 1814, à Grosbois, lorsque, la voyant, malheureusement pour la dernière fois, je lui fis le récit de tout ce qu'avait éprouvé l'Empereur à Fontainebleau, j'ose espérer qu'elle me pardonnera le triste devoir que je remplis en ce moment, en lui faisant connaître que l'Empereur Napoléon se meurt dans les tourments de la plus affreuse et de la plus longue agonie. Oui, Madame, celui que les lois divines et humaines unissent à vous par les liens les plus sacrés,

[1] A l'exception des protocoles d'Aix-la-Chapelle qui sont, comme il ressort de leur texte même, la conséquence directe des rapports du général Gourgaud, toutes les pièces ci-dessus publiées et qui établissent d'une façon indéniable quelles furent les confidences et quelles en ont été les suites, toutes ces pièces sont comprises entre février et mai 1818. Les pièces publiées *pour rétablir la vérité méconnue par moi* sont officiellement en date des 25 août, 2 et 25 octobre, c'est-à-dire postérieures de trois mois pour le moins aux révélations du général Gourgaud. C'est là la réflexion qui s'imposa à M. Goulburn en 1818, comme elle doit s'imposer au lecteur de 1908.

celui que vous avez vu recevoir les hommages de presque tous les souverains de l'Europe, celui sur le sort duquel je vous ai vu répandre tant de larmes lorsqu'il s'éloignait de vous, périt de la mort la plus cruelle, captif sur un rocher, au milieu des mers, à deux mille lieues de ses chères affections, seul, sans amis, sans parents, sans nouvelles de sa femme, de son fils, sans aucune consolation.

Depuis mon départ de ce roc fatal, j'espérais pouvoir aller vous faire le récit de ses souffrances, bien certain de tout ce que votre âme généreuse était capable d'entreprendre. Mon espoir a été déçu ! J'ai appris qu'un individu pouvant vous rappeler l'Empereur, vous peindre sa situation, vous dire la vérité, ne pouvait vous approcher, en un mot, que vous étiez au milieu de votre cour, comme au milieu d'une prison. L'Empereur en avait jugé ainsi. Dans ses moments d'angoisses, lorsque, pour lui donner quelques consolations, nous lui parlions de vous, souvent il nous a répondu : « Soyez bien persuadés que, si l'Impératrice ne fait aucun grand effort pour alléger mes maux, c'est qu'on la tient environnée d'espions qui l'empêchent de rien savoir de tout ce qu'on me fait souffrir, *car Marie-Louise est la vertu même.* »

Privé donc du bonheur de me rendre près de vous, j'ai cherché, depuis mon arrivée ici, à vous faire parvenir ces nouvelles ; ce n'est qu'à présent qu'une occasion sûre vient de m'être offerte et je me hâte d'en profiter pour vous faire parvenir cette lettre, plein d'espoir et de confiance dans la générosité de votre caractère et la bonté de votre cœur.

Le supplice de l'Empereur peut durer encore longtemps, il est temps de le sauver. Le moment présent semble être bien favorable. Les souverains vont se réunir au congrès d'Aix-la-Chapelle ; les passions paraissent calmées. Napoléon est loin d'être à craindre, il est si malheureux que les âmes nobles ne peuvent que s'intéresser à son sort. Dans de telles circonstances, que Votre Majesté daigne réfléchir à l'effet que produirait une grande démarche de votre part, celle, par exemple, d'aller à ce congrès, d'y solliciter la fin du supplice de l'Empereur, de supplier votre auguste père de joindre ses efforts aux vôtres pour obtenir que Napoléon lui soit confié,

si la politique ne permet pas encore de lui rendre la liberté.

Lors même qu'une telle démarche ne réussirait pas en entier, le sort de l'Empereur en serait bien amélioré ; quelles consolations n'éprouverait-il pas en vous voyant agir ? Et vous, Madame, quel serait votre bonheur, combien d'éloges, de bénédictions, vous attirerait une telle conduite, que vous prescrivent la religion, votre honneur, votre devoir, conduite que vos plus grands ennemis seuls peuvent vous engager ne pas suivre ! On dirait : Les souverains de l'Europe, après avoir vaincu le Grand Napoléon, l'ont abandonné à ses plus cruels ennemis ; ceux-ci le faisaient mourir du supplice le plus long et le plus barbare ; la durée de son agonie le réduisait à demander des bourreaux plus prompts. Il paraissait oublié et sans secours, mais Marie-Louise lui restait et la vie lui a été rendue [et cette auguste fille des Césars, digne fille rejeton de Marie-Thérèse, a sauvé son mari ! Que dirait de vous l'histoire, Madame, si, après avoir été unie à Napoléon heureux, vous l'abandonniez quand il est malheureux, vous refusiez de le secourir, de diminuer ses souffrances lorsque cela vous est si facile [1] ?]

[Grand Dieu ! Si Napoléon meurt sur son rocher sans même avoir la pensée consolante qu'il ne s'était pas trompé sur vous, sans que vous ayez fait tous vos efforts pour le sauver, de combien de regrets, de remords vous serez alors tourmentée ? Que pourriez-vous répondre à ce juge souverain devant qui le rang, la grandeur ne sont rien [2] ?]

Ah ! madame, au nom de ce que vous avez de plus cher au monde, de votre réputation, de votre devoir, de votre avenir, faites tout pour sauver l'Empereur... l'ombre de Marie-Thérèse l'ordonne.

Pardonnez-moi, Madame, pardonnez-moi d'oser vous parler ainsi, je me laisse aller aux sentiments dont je suis pénétré pour vous, je voudrais vous voir la première de toutes les femmes.

Que Votre Majesté daigne se rappele que lors du voyage de [Hollande [3]] Amsterdam, où j'étais resté malade, j'allais

[1] Biffé.
[2] Rayé en travers.
[3] Biffé.

périr faute de soins [au milieu d'étrangers[1]], lorsque Votre Majesté, en ayant été instruite, m'envoya son médecin avec ordre de me prodiguer tous les secours de son art. Vous m'avez sauvé la vie, Madame; ce souvenir ne s'effacera jamais de mon cœur et je crois ne pouvoir mieux vous témoigner ma reconnaissance qu'en ayant le courage de vous écrire cette lettre.

Daignez me permettre de mettre aux pieds de Votre Majesté les hommages du plus profond respect avec lequel je suis, etc.

Londres, ce 25 août 1818.

Le général baron GOURGAUD.

B

LE GÉNÉRAL GOURGAUD A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR ALEXANDRE (minute).

SIRE,

Plusieurs journaux ont assuré que Votre Majesté Impériale, touchée de l'affreuse situation du malheureux Napoléon, en a fait un objet de considération dans l'auguste assemblée des monarques réunis à Aix-la-Chapelle. La facilité avec laquelle ce bruit s'est accrédité est peut-être le témoignage le moins équivoque que les peuples puissent donner à Votre Majesté Impériale de sa grande âme; le même motif doit me tenir lieu d'excuse pour la liberté que je prends d'adresser cette lettre à Votre Majesté Impériale.

Arrivé depuis quelques mois de Sainte-Hélène, après en avoir partagé trois ans la captivité, je crois, dans une pareille circonstance, faire connaître à Votre Majesté Impériale ce que peu de personnes ont été si à même d'observer que moi.

Sire, il est trop vrai, celui qu'après de si grands succès le sort des armes a mis à la merci de ses ennemis n'est pas traité par eux comme devrait l'être un grand homme trahi par la fortune; il ne l'est pas même comme un obscur pri-

[1] Biffé.

sonnier de guerre a le droit de l'attendre d'un peuple civilisé ; on l'accable de rigueurs inutiles à la sûreté de sa détention et dont le but ne paraît être que de le priver de tout ce qui, en donnant quelque ressort à son âme, quelque exercice à ses facultés physiques, pourrait l'empêcher de succomber à ses maux. On l'a placé sous la garde d'un homme dont l'unique occupation est d'inventer chaque jour quelque restriction ou quelque humiliation nouvelle. Enfin, Sire, c'est à coups d'épingles qu'on fait mourir, pendant qu'on le tient dans les fers, celui que, pour le vaincre, l'Europe entière coalisée n'a pas eu trop de ses armées !

Un état si pénible pour celui qui le souffre, si barbare pour celui qui le cause, si révoltant pour ceux qui, un jour, l'apprendront de l'histoire, ne peut pas durer longtemps encore. La santé de Napoléon s'épuise et se consume ; il marche à grands pas vers le tombeau ; loin de s'en plaindre, il s'en réjouit, et s'il pouvait se résoudre à implorer une grâce de ses ennemis, il ne leur demanderait qu'une mort plus prompte.

Telle est, Sire, la vérité ; je ne me permettrai pas d'y joindre une seule réflexion, j'ai rempli, en l'exposant à Votre Majesté Impériale, un devoir sacré.

Au milieu de tous mes malheurs, la seule pensée consolante qui me soutienne est d'avoir toujours été fidèle à l'honneur, mais je me trouverais heureux si Votre Majesté Impériale, qui se connaît si bien en sentiments généreux, daigne ne pas me croire indigne de son estime.

Je suis avec respect, etc.

Le général baron Gourgaud.

Londres, 2 octobre 1818.

C

LE GÉNÉRAL GOURGAUD A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR D'AUTRICHE (minute).

Sire,

Votre Majesté a su que j'étais du petit nombre de ceux qui, ayant été attachés à la personne de l'Empereur Napo-

léon, n'ont pas voulu s'en séparer dans son infortune et l'ont accompagné à Sainte-Hélène ; peut-être Votre Majesté a-t-elle été informée de mon retour en Europe depuis quelques mois. Les motifs de ce retour ont été dans le public le sujet d'interprétations bien diverses ; la vérité est que, bien que le délabrement de ma santé depuis mon arrivée à Sainte-Hélène me fit envisager une mort prompte en y prolongeant mon séjour, cette raison n'eût jamais eu assez de force pour me déterminer à partir, si, par suite de manœuvres et d'intrigues, on n'était parvenu à indisposer l'Empereur contre moi. La réclusion, l'isolement absolu dans lequel nous vivions tenaient sans cesse en fermentation des humeurs qui ne pouvaient jamais s'exhaler au dehors. J'avais tout quitté pour l'Empereur (parents, fortune, patrie), je lui aurais fait sans murmurer le sacrifice de ma vie, mais il voulut plus..., il fallut nous séparer et j'eus l'extrême douleur de penser que celui à qui j'avais consacré toute mon existence, celui que je quittais pour me trouver sans fortune, sans état, sans patrie, ne voyait peut-être en moi qu'un homme que le mécontentement a aigri, ou que la constance de ses malheurs a lassé !

Malgré le désir d'exposer à Votre Majesté les raisons de ma conduite, osant me flatter qu'elles ne me rendront pas indigne de son estime, je n'aurais jamais osé prendre la liberté de lui écrire si des considérations bien plus importantes que celles qui me sont personnelles ne m'en faisaient une obligation.

Les vertus de Votre Majesté Impériale, ses principes religieux ne permettent pas de supposer, quelles que puissent être les raisons qui dirigent sa politique, que celui qu'elle a honoré de la main de sa fille soit devenu tellement étranger à Votre Majesté Impériale que sa vie ou sa mort soient devenues des objets indifférents pour elle, ni qu'elle puisse consentir à avancer le terme de ses jours. Libre enfin de parler, je trahirais le plus sacré des devoirs et les intentions de Sa Majesté Impériale en lui taisant la vérité ou même en la lui disant tout entière.

Sire, l'Empereur Napoléon se meurt dans les horreurs de la plus affreuse agonie. La persécution dirigée contre lui

attaque à la fois le moral et le physique. Il succombera bientôt, cela est sûr. Lui-même le désire, il voit avec joie les symptômes de dépérissement devenir de jour en jour plus nombreux : il ne dort plus. Le défaut total d'exercice auquel il s'est condamné, plutôt que de souscrire aux humiliations qu'on a voulu lui imposer, fait à sa constitution un mal incurable. Son médecin a annoncé [dernièrement][1] que sa vie était en danger; encore un peu de temps et il ne restera de Napoléon que le souvenir de ses faits et de ses malheurs.

Peut-être, Sire, serait-il encore temps de le sauver; l'air de l'Europe pourrait le rendre à la vie, mais, si l'on diffère seulement d'un an, cette ressource même sera superflue.

Napoléon aura une lueur d'espérance lorsqu'il apprendra que Votre Majesté se rend au congrès d'Aix-la-Chapelle, car il rend justice à ses vertus. Combien de fois l'ai-je entendu déplorer la fatalité qui l'a empêché de se remettre entre ses mains, de la faire seule arbitre de son sort; il se flattera que Votre Majesté, dans cette auguste assemblée, réclamera des adoucissements à son sort, qu'elle diminuera la durée de son supplice; il le croira d'autant plus que les sentiments nobles et généreux de l'empereur Alexandre lui ôteront la crainte qu'il y mette obstacle. Ce n'est pas une existence politique qu'il ambitionne, il y a renoncé pour toujours; c'est la quantité d'air vital indispensable à son existence physique.

Sire, bien des détails, bien des développements n'ont pu entrer dans cette lettre; si Votre Majesté Impériale daigne le permettre, je me rendrai auprès d'elle et n'attends pour cela que ses ordres. Ce voyage n'aura d'autre but que de l'instruire plus particulièrement de ce qu'elle désirerait apprendre et je n'en demande d'autre récompense que celle de mettre moi-même aux pieds de Votre Majesté l'hommage du plus profond respect avec lequel je suis, etc.

Le général baron Gourgaud.

Londres, le 25 octobre 1818.

[1] Biffé.

D

LE GÉNÉRAL GOURGAUD AU PRINCE EUGÈNE

(minute sans date.)

J'aurais, aussitôt mon arrivée en Angleterre, eu l'honneur d'écrire à Votre Altesse Impériale, si je n'avais craint de la compromettre en confiant ma lettre à la poste. J'ai attendu jusqu'à présent, qu'une occasion vînt se présenter ; je suis heureux qu'elle me permette de joindre à l'hommage de mes sentiments pour Votre Altesse Impériale celui de l'ouvrage qu'après l'avoir presque entièrement écrit sous la dictée de Sa Majesté à Sainte-Hélène, je viens de publier. Nos ennemis y trouvent la réfutation de toutes leurs assertions, parce qu'ils ont voulu obscurcir la gloire des armées françaises et de leur héroïque chef.

J'ai également l'honneur de renfermer dans cette lettre les copies de celles que j'ai écrites à Marie-Louise, à François et à Alexandre pour leur faire connaître l'état dans lequel se trouve le malheureux Napoléon et tâcher d'en obtenir au moins quelque adoucissement à ses maux; depuis que je suis ici, je n'ai rien négligé de ce qui peut tendre à ce but, et si le succès ne répond pas à mes efforts, ce ne sera pas faute de zèle, ce ne sera pas non plus sans la consolation d'avoir contribué à entraîner l'esprit public en sa faveur.

On peut dire aujourd'hui que la grande majorité des Anglais se prononce contre la conduite de leur gouvernement à l'égard de leur illustre prisonnier.

Pour moi, après avoir perdu fortune, état et la possibilité de revoir ma patrie, je viens de faire à mon attachement à l'Empereur le dernier sacrifice qui me reste à lui faire, celui de mon unique refuge contre la persécution ; je crains que la publication de ma lettre à Marie, qui vient d'être insérée dans tous les journaux, n'aigrisse tellement le gouvernement contre moi qu'il ne profite de l'*Alien Bill* pour m'expulser du territoire anglais. Le peu d'amis que j'ai m'ont conseillé de me tenir extrêmement sur mes gardes ; au milieu

de tant de peines présentes et de tant d'inquiétudes sur l'avenir, je ne forme qu'un seul vœu, celui d'aller rejoindre Votre Altesse Impériale.

Je n'ai pas besoin de lui dire si elle trouvera devant moi moi un cœur reconnaissant et un dévouement à toute épreuve; la conduite de ma vie entière en est le plus sûr garant; j'ose donc prier Votre Altesse Impériale de me faire savoir si mon désir est indiscret ou si l'accomplissement en est impossible. Si elle daigne l'agréer, je mettrai à me rendre auprès d'elle tout l'empressement qui ne sera pas contraire à l'utilité dont je pourrais être ici à Sa Majesté et aux ordres que Votre Altesse Impériale voudra bien me faire parvenir.

Je la prie, en attendant, de me permettre de mettre à ses pieds l'hommage de mon respect.

Le général baron GOURGAUD [1].

[1] A qui peut-on faire penser que le général Gourgaud écrivant à Son Altesse Impériale le Prince Eugène ait désigné par leurs simples prénoms : Marie ou Marie-Louise, Alexandre ou François, l'Impératrice, et les empereurs de Russie et d'Autriche? Il y eût eu là une de ces aberrations qui exaspéraient l'Empereur, et une violation du protocole que le Prince Eugène n'eût point tolérée. Rien que par là, la pièce est suspecte.

PIÈCES RELATIVES A LA MISSION ATTRIBUÉE AU GÉNÉRAL GOURGAUD

PIÈCE N° XV

PROJET DE DÉPART DU GÉNÉRAL GOURGAUD AU MOIS DE SEPTEMBRE 1817.

A

SIR HUDSON LOWE A LORD BATHURST [1]

5 août 1817.

Le général Bonaparte et l'un de ses officiers, le baron Gourgaud, sont à présent dans de très mauvais termes. Ils ne se sont pas vus ni parlé depuis cette quinzaine. Le général Gourgaud m'a adressé une lettre, requérant d'être envoyé au Cap, mais il a été avisé par les Bertrand de la retirer. Le général Bonaparte a dit qu'il ne serait pas surpris que Gourgaud mit fin à ses jours. Ce dernier est depuis longtemps profondément mécontent de sa situation dans la suite du général Bonaparte et en même temps il est mis hors de sens à la pensée de la disgrâce qui suivra, à son idée, l'abandon qu'il fera de lui. Il est jaloux de l'influence exercée sur le général Bonaparte par le général Montholon et qui a été constamment exercée à son préjudice. Le général Gourgaud qui a l'habitude d'exprimer ses sentiments avec plus d'indépendance qu'aucun des membres de la suite du général Bonaparte, a fortement désapprouvé la lettre écrite par le général Bonaparte au comte Las Cases, disant que

[1] Forsyth, éd. angl., II, 188.

ce dernier ne méritait pas l'éloge fait de lui. Le comte Montholon qui était dans de pires termes avec le comte Las Cases que ne fut jamais le général Gourgaud, a répété ces remarques au général Bonaparte, et, à ce que je pense, a ajouté quelque chose de plus de son cru. L'irritation produite par cela et par diverses autres causes a été excessive et Gourgaud a dit qu'il ne voulait pas quitter l'île sans s'être mesuré le sabre en main avec le comte Montholon ou l'avoir souffleté.

B

LORD BATHURST A SIR HUDSON LOWE

Bureau des colonies, 13 décembre 1817.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 5 septembre, en renfermant une adressée par le général Gourgaud à sa mère, dans laquelle il exprime son vif désir d'obtenir la permission de retourner en Europe et d'y résider avec sa famille.

La convenance avec laquelle cet officier s'est conduit pendant toute la durée de sa résidence à Sainte-Hélène me fait désirer de lui prouver, par toute l'indulgence praticable, le sentiment que j'entretiens d'une ligne de conduite si différente de celle des autres personnes de la suite du général Bonaparte, et j'ai saisi la première occasion pour informer Mme Gourgaud que j'étais prêt, autant qu'il dépendait de moi, à donner toute facilité à l'exécution du dessein de son fils.

Je suis conduit à croire, par la réponse de Mme Gourgaud, que ses désirs coïncident entièrement avec ceux de son fils et que sa seule crainte est qu'on puisse l'empêcher à son retour de résider en France, auquel cas le désir de sa famille serait de résider en Angleterre.

Je n'ai pour le moment aucun moyen de savoir quels peuvent être les sentiments du gouvernement français relativement au séjour du général Gourgaud en France, mais je ne vois pas d'objection sérieuse à ce qu'il réside dans ce

pays-ci avec sa famille. Je vous donne donc sans difficulté pour instructions de lui permettre de retourner en Angleterre par la voie du Cap de Bonne-Espérance, et de lui faire connaitre que, dans le cas où sa conduite continuerait d'être caractérisée par la convenance qui l'a distinguée jusqu'ici, nulle objection ne serait faite à sa résidence en Angleterre, si le gouvernement français, auquel on adressera une demande à cet égard, refusait de l'admettre en France.

J'ai l'honneur, etc.

Signé : BATHURST.

PIÈCE N° XVI

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DU COMTE BALMAIN CONTENANT LE DÉTAIL DE SES RELATIONS AVEC LE GÉNÉRAL GOURGAUD DEPUIS LE MOIS DE JUILLET 1817 JUSQU'EN JANVIER 1818.

A

Sainte-Hélène, le 23 juillet 1817 n. st.

Monsieur le comte, je crois devoir informer Votre Excellence que, depuis ma dernière explication avec le gouverneur, j'ai de nouveau rencontré le général Gourgaud près de Longwood. Comme je n'étais pas seul et que le général Bingham me suivait à quelques pas, rien ne m'obligeait cette fois à me retirer et je continuai ma promenade avec ces messieurs.

Gourgaud me parla de ma visite à Bertrand. « Le *Conqueror* est arrivé, me dit-il, pouvons-nous espérer de voir les commissaires ? »

Je lui déclarai tout uniment que j'en avais écrit au gouverneur selon la coutume à Sainte-Hélène, mais qu'il formait des difficultés sur cette affaire et que je devais me soumettre à sa décision.

« Comment, reprit-il, pas même un petit bonjour à Mme Bertrand ?

[1] Pub. *Arch.. Russes*, 1869, p. 1953.

— Non, répondis-je, tant que Longwood et Plantation House seront en guerre, que la porte de Bonaparte sera fermée à sir Hudson Lowe, pas même un petit bonjour à Mme Bertrand. Faites la paix avec lui ; c'est un brave homme ; il n'est pas méchant ; il désire se rapprocher de vous. Vous serez de ses dîners, de sa société. On ira chez vous de fois à autre et le temps vous paraîtra moins long.

— Ah ! Monsieur, dit Gourgaud, il a pris de fausses directions au commencement. Le mal est sans remède. »

Ici finit notre entretien. J'en ai rendu compte au ministère impérial parce que la circonstance est assez délicate et que le gouverneur met de l'importance aux plus petites choses.

J'ai l'honneur d'être, etc. [1]

B

Sainte-Hélène, le 10 septembre 1817.

Conversation de Balmain avec sir Hudson Lowe.

... *Le gouverneur* — Ma position vis-à-vis de vous est vraiment embarrassante. C'est tout ce que je puis dire : la vôtre n'est pas agréable, mais à Longwood notre position est la même. Je ne vois jamais Bonaparte et cela doit vous consoler.

— Quant à mes rencontres avec Gourgaud que vous me reprochez dans cette note [2], veuillez m'expliquer votre intention, vos désirs ; établissez de suite un règlement là-dessus, je vous promets de m'y conformer, mais je vous préviens qu'il me cherche partout et j'avoue de bonne foi que je n'aime pas à me détourner de son chemin. C'est humiliant. Il serait plus naturel, ce me semble de défendre à ces messieurs de nous suivre.

Le gouverneur. — Otez-vous de l'esprit que j'aie songé à vous

[1] Pub. *Arch. Russes*, 1869, p. 1955.

[2] Voir au texte, page 95, la partie de la note relative aux rencontres avec Gourgaud et les réfutations de Balmain.

en faire un reproche. Vous êtes parfaitement en règle avec moi et Gourgaud est un brave homme, un franc militaire. Ce n'est pas lui que je crains. Mais, si je n'y prends pas garde, on vous décochera Bertrand ou Montholon et je n'ai pas d'eux la même opinion. Ce sont des intrigants.

— Ce que Gourgaud m'a communiqué ne peut vous intéresser. Il m'a parlé de son service, de ses campagnes, de la bataille de Waterloo. Je lui débitai tout au long des minuties...

C

Sainte-Hélène, le 1er octobre 1817.

Monsieur le comte, lorsque Bonaparte apprit que les commissaires des puissances alliées ne pouvaient, même comme particuliers, le voir par le canal de Bertrand, que le gouverneur s'y opposait à toute force, sa mauvaise humeur le prit à un tel point que personne n'osait l'aborder. Il fut dix jours sans sortir de sa chambre, dînant seul, ne s'occupant à rien et brusquant ses entours. Gourgaud surtout en essuya de rudes bourrasques et ne parlait alors que de se tuer, de se détruire.

« L'Empereur, me disait-il, est méconnaissable. Quand il était à la tête de ses armées, on le servait avec plaisir. Aujourd'hui, les malheurs lui ont aigri l'esprit. C'est un autre homme. » Aujourd'hui, cet orage a passé. Bonaparte s'est consolé de ce contre-temps et n'y pense plus...

D

Sainte-Hélène, ce 14 octobre 1817.

... MM. Gourgaud et Montholon m'ont assuré que Bonaparte souffrait beaucoup et que le manque total d'exercice lui altérait le tempérament. « Pourquoi, leur demandai-je, ne sort-il jamais, ne monte-t-il pas à cheval? Tâchez donc de l'y engager. — Chaque fois, me dirent-ils, que Bertrand,

[1] Pub. *Arch. Russes*, 1869, p. 1961.

nous ou d'autres lui en parlent, il répond avec colère : « Laissez-moi donc tranquille. Puisqu'on veut me tuer, qu'on me tue et que cela finisse... »

E

Sainte-Hélène, le 2 novembre 1817[1].

... Le général Gourgaud, que j'ai vu ce matin à la promenade, m'a assuré que Bonaparte devenait mélancolique et tombait par degrés dans une complète apathie : « Il ne travaille plus, me dit-il, à son histoire. Il a tout abandonné et passe sa vie à niaiser ou ne rien faire. Il lui en coûte même de se raser. Depuis cinq semaines, il dîne seul, s'isole entièrement et ne parle que de sa mort. Hier, il nous fit un tableau de son infortune qui me déchira le cœur. J'eus peine à retenir mes larmes...

F

Sainte-Hélène, le 25 janvier 1818.

... Etant malade depuis environ quinze jours, je n'ai vu personne ni rien appris de nouveau. On m'a dit seulement que Gourgaud, ne pouvant s'accorder avec Montholon, a demandé à Bonaparte la permission de retourner en Europe et que celui-ci a répondu : « Ce n'est pas la peine, mon ami, patientez un peu. Encore douze mois et vous m'enterrerez[2] ».

PIÈCE XVII

INSTRUCTIONS QUE LE COMTE DE MONTHOLON PRÉTEND AVOIR ÉTÉ DICTÉES PAR L'EMPEREUR DANS LA NUIT DU 10 AU 11 FÉVRIER 1818[3].

Ceci devra servir de bases à toutes communications verbales ou écrites.

[1] Pub. *Arch. Russes*, 1870, 655.

[2] A la date du 11 janvier Montholon écrit : « Communication importante du comte Balmain transmise par le général Gourgaud. Rêves d'un retour en Europe et d'une hospitalité royale en Russie. » (II, 246).

[3] Montholon. *Récits* II, 251 (édition française). Il est remar-

J'ai toujours regardé la paix générale comme la première condition de la régénération de l'Europe.

Comme consul, ma première pensée a été d'ouvrir des négociations pour la paix.

Je n'ai point à me reprocher d'avoir rompu la paix d'Amiens, ni aucun des traités que j'ai signés.

Comme empereur, toutes mes victoires ont été l'occa-

quable qu'aucune allusion n'est faite dans l'édition anglaise à cette pièce d'une si grande importance. Et ce n'est point pour abréger que Montholon agit ainsi. Les *quatre* volumes de l'édition anglaise renferment une série de dictées de l'Empereur d'une étendue extrême, et certaines d'un intérêt médiocre : Tome I. Le Roi Louis et la Hollande. — Sur les Bourbons. Tome II. Première campagne d'Italie. — Consulat. — Prisons d'Etat. — Politique des gouvernements étrangers. — Affaires de Rome et Concordat de Fontainebleau. — Corse. — Russie. — Egypte. — Paul Ier. — Kléber. Tome III. Retour de l'Ile d'Elbe. — Position de la France vis-à-vis des puissances étrangères. Tome IV. Fragments sur les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Russie. — Sur l'Armée. — Projet de Constitution. — Sur l'Expédition d'Egypte. Certaines de ces dictées font double emploi avec les publications antérieures et ne semblent avoir été reproduites que pour grossir les volumes. On est donc en droit de penser que ces *Instructions* — en admettant qu'elles ne soient pas apocryphes — ont été *retrouvées* par Montholon, entre la publication de l'édition anglaise et la publication française. De même est-il remarquable que nul passage des rapports de Balmain ne semble se rapporter aux trois questions qui, selon ces *instructions*, auraient été posées par lui.

Si l'on veut admettre que ces *instructions* émanent de l'Empereur, on ne saurait les prendre que comme suggérées par des illusions bien étranges, puisque l'Empereur pose « qu'il accepte comme étant d'un frère les assurances qui lui ont été transmises de la part de l'empereur Alexandre par le comte Balmain ainsi que l'hospitalité qu'il lui offre dans ses Etats » ; puisqu'il prend comme un fait que l'empereur Alexandre le rétablira sur le trône et qu'il lui offre son alliance. Tout en regardant ces *instructions* comme une rêverie qui ne ferait point honneur à l'Empereur, on ne saurait en tous cas les tenir que comme une dictée de premier jet, échappée dans la fièvre, où le prisonnier de l'Europe s'est retrouvé le maître qui lui dictait des lois et dont l'alliance était la plus précieuse garantie des empires.

sion du renouvellement de mes intentions pacifiques. Après Austerlitz, après Friedland, après Wagram, enfin avant de franchir le Niemen, j'ai offert la paix au roi d'Angleterre.

Toutes mes conquêtes, je les destinais à des arrangements conciliateurs entre tant d'intérêts rivaux, lors de la négociation pour la paix générale. Mes dépêches à mes ambassadeurs ne peuvent laisser aucun doute à ce sujet, notamment la correspondance du duc de Bassano avec lord Castlereagh et ma correspondance personnelle avec mon ambassadeur à Varsovie pendant mon séjour à Dresde, avant la campagne de Russie : il est facile de se la procurer.

Si j'avais eu une autre ambition que celle d'employer l'ascendant de mes armes à la réorganisation de l'Europe dans l'intérêt des nations qu'elle renferme, je n'aurais pas hésité à ratifier par ma signature le projet de pacte secret que m'expédia de Saint-Pétersbourg le duc de Vicence avec la signature *ne varietur* de l'empereur Alexandre, puisque ce traité m'assurait le partage du monde et plaçait sur ma tête la couronne de l'Empire d'Occident. On doit pouvoir s'en procurer la copie dans les archives des Affaires étrangères ou dans les papiers personnels du duc de Vicence.

Je n'ai jamais fait la guerre par esprit de conquête ; j'ai accepté les guerres que le ministère anglais a soulevées contre la Révolution française.

J'ai fait beaucoup de mal à l'Angleterre ; je lui en aurais fait beaucoup plus encore si la guerre avait duré plus longtemps, mais, toujours, j'ai eu une haute estime de la nation anglaise. Malgré le martyre que ses ministres m'imposent, mon estime reste au peuple anglais.

Si Fox avait vécu, la paix eût été durable entre la France et l'Angleterre, car j'ai toujours reconnu à l'Angleterre le sceptre des mers, je voulais seulement qu'un vaisseau français fût respecté sur mer comme un fourgon anglais le serait dans les Etats soumis à mon sceptre : réciprocité entière dans les rapports de ces deux grands peuples entre eux.

Quand j'ai reçu de la nation française le mandat de la gouverner, j'ai compris la nécessité de mettre son organisation sociale en harmonie avec celle des autres nations de

l'Europe, afin de fermer le gouffre des révolutions et d'opérer la réorganisation de tous en me servant des rois pour satisfaire les besoins légitimes des peuples. Ce système, exécuté avec fermeté, modération et bonne foi, devait avoir pour résultat infaillible d'accroître la splendeur et la sécurité de la royauté, tout en donnant aux libertés publiques toute satisfaction : seulement, son application devait être plus ou moins libérale suivant le degré de développement de l'intelligence et de la civilisation des peuples auxquels il s'appliquerait.

Jamais pensée plus vaste et, tout à la fois, plus royale et plus populaire, ne fut conçue pour la réconciliation des deux grands intérêts devenus ennemis par les effets de la Révolution française : les vieilles royautés et les peuples.

L'oligarchie anglaise s'est laissée aveugler par quelques émigrés incorrigibles ; elle ne m'a pas compris. Elle le regrettera, si elle persiste à vouloir imposer au peuple français le joug d'une dynastie qui renie toute une ère de gloire immortelle et d'affranchissement du servage féodal.

La Pologne et Constantinople m'ont toujours apparu comme deux intérêts français. La Pologne, parce que, aussi longtemps que ce royaume ne sera pas rétabli, l'Europe occidentale serait sans frontières du côté de l'Asie ; Constantinople parce que c'est le marais qui empêche de tourner la droite française.

Cependant, ni la question polonaise, ni la question de Constantinople n'étaient insolubles, du moment où je ne voulais pas en faire des annexes de mon empire et que tout ce que je désirais était simplement d'en faire des barrières de sécurité réciproques, comme le Congrès de Vienne lorsqu'il a créé le royaume hollando-belge.

J'ai la conscience de n'avoir jamais trahi la foi jurée à Tilsitt et à Erfurth. Je rends à l'empereur Alexandre la justice de croire qu'il a été dominé par des circonstances plus fortes que sa volonté personnelle et j'accepte, comme étant d'un frère, les assurances qui m'ont été transmises, de sa part, par le comte Balmain, ainsi que l'hospitalité qu'il m'offre dans ses Etats, en exprimant le regret que je ne la lui ai pas demandée au lieu de me fier à la foi britannique.

Ceci bien établi, *répondre aux trois questions posées par cet agent par ordre de l'empereur Alexandre :*

1° L'occupation du duché d'Oldembourg n'a pas eu lieu par mon ordre. C'est l'initiative du prince d'Eckmühl qui était, par sa nature, homme de police et de vigueur et qui, sachant que ce duché était l'entrepôt et l'embouchure de l'écoulement des marchandises anglaises en Allemagne, malgré ses quatre vingt mille soldats et ses douaniers, en prit de l'humeur et se persuada qu'il me plairait en occupant militairement le littoral d'Oldembourg par ses troupes légères. Il savait bien que je me refuserais à autoriser ce manque d'égards vis-à-vis d'une princesse du sang impérial de Russie, mais il espérait que j'accepterais un fait accompli, lorsque j'aurais acquis la preuve de son utilité par l'immense valeur des produits anglais saisis dans le pays d'Oldembourg.

Le maréchal Davout se persuadait que la couronne de Pologne serait un jour sa récompense, parce que je lui avais donné 200 000 francs de rente en Pologne et son ambition interne le poussait à tous les actes qui pouvaient amener une complication dans mes rapports avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. Je désapprouvai sévèrement la violation du territoire d'Oldembourg, et j'étais décidé, malgré les grands avantages qu'en retirerait évidemment l'industrie française, à ordonner le retrait de mes troupes, lorsque je fus arrêté par le ton de menace de la note remise à cette occasion par le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui demandait l'évacuation immédiate et la cession de Dantzick comme port russe ou ville libre pour le commerce russe, comme réparation de l'occupation du territoire oldembourgeois. C'était évidemment vouloir rompre tout rapport de bonne entente. Du moment où l'honneur français entrait en cause, je ne pouvais plus désapprouver le maréchal Davout, quoi qu'il m'en coûtât.

Si l'intervention de la Russie avait été celle d'un cabinet ami, je lui aurais donné satisfaction complète. Que me faisait, au bout du compte, qu'il entrât quelques marchandises anglaises par le Oldembourg puisqu'il m'était facile de les

saisir à la sortie de ce petit pays ? Et puis, moi-même, n'en faisais-je pas entrer en France au moyen des licences ?

Sur la deuxième question, répondre :

Que j'ai prouvé à l'empereur Alexandre ma répugnance à lui faire la guerre et la sincérité de la foi fraternelle que je lui avais jurée à Erfurth, quand je lui ai envoyé le comte de Narbonne, mon aide de camp, pour lui tendre encore une main amie et lui proposer une entrevue qui rétablirait la bonne harmonie entre nous. Ce n'est pas ma faute s'il n'a voulu recevoir ni Lauriston, ni Narbonne. Ce n'est pas davantage ma faute si la mission de l'aide de camp Balacheff n'a pas eu la paix pour résultat. Il est faux que je lui aie dit : « Il est trop tard, le gant est jeté ! » puisque, loin de là, j'ai offert de neutraliser Wilma pour y traiter personnellement de la paix avec l'empereur Alexandre, en lui faisant dire que, du moment où il me ferait donner l'assurance qu'il était disposé à rentrer dans le système continental, il n'y avait plus de questions sérieuses de discussions et que mon armée se retirerait derrière le Niemen, si l'armée russe se retirait derrière la Dwina. Pouvais-je faire plus ?

Il est vrai qu'après avoir passé le Niemen à la tête de quatre cent mille hommes, j'ai dit dans mon intérieur : « Il est trop tard, le gant est jeté et ramassé. » Mais, du moment où j'avais reçu et écouté le messager de l'empereur, la paix devenait possible et elle aurait été rétablie sans qu'une goutte de sang eût été versée, si l'empereur Alexandre l'avait voulue franchement, ou, pour mieux dire, s'il avait pu la vouloir contrairement à la volonté de ses boyards qui, eux, voulaient la guerre à tout prix, parce qu'ils étaient ruinés par le système continental et qu'ils voulaient, coûte que coûte, vendre leur suif, leur chanvre et leur cuivre à l'Angleterre.

En résumé, j'ai fait, malgré moi, la guerre à la Russie. Je savais mieux que personne que l'Espagne était un chancre dévorant qu'il me fallait guérir avant de me lancer dans une lutte terrible dont le premier coup serait donné à cinq cents lieues de mes frontières.

La Pologne et ses ressources n'étaient que de la poésie dans les premiers mois de 1812. L'empereur Alexandre le sait aussi bien que moi et il ne peut me croire assez idiot pour avoir compté sérieusement sur l'aide d'une armée polonaise.

Sans doute je comptais sur la bonne foi de l'empereur François. Les liens de famille m'ont toujours paru sacrés, et, encore aujourd'hui, je ne puis pas me décider à croire qu'on puisse les rompre sans déshonneur et sans manquer à ce qu'il y a de plus saint pour l'homme. Mais je ne comptais sur la Russie qu'autant que je serais vainqueur. Et certes, je n'avais pas la folie de croire, comme Charles XII, que je vaincrais la Russie sans d'immenses efforts. Je connaissais la valeur de l'armée russe; la guerre de 1807 m'avait prouvé, du reste, qu'il n'y avait rien à espérer de l'influence des idées françaises sur ces peuplades à demi civilisées. Je ne pouvais pas oublier que, lorsque je parlais de liberté aux serfs polonais, ils me répondaient : « Oui, nous en voulons bien; mais qui nous nourrira ? qui nous logera ? qui nous habillera ? » etc. J'aime le soldat polonais, mais j'aime avant tout la France et je n'aurais pas fait la guerre de Russie uniquement pour servir les intérêts de la noblesse polonaise et pour faire un Poniatowski roi de Pologne. Sans doute, la Pologne est la barrière naturelle de l'Europe occidentale contre la Russie. Le rétablissement du royaume de Pologne avec la Galicie, le littoral de la Baltique, était dans ma pensée l'œuvre de ma diplomatie. L'empereur peut se rappeler que ce fut le sujet de nos conversations à Erfurth et qu'il m'offrit alors d'échanger les provinces polonaises contre Constantinople. Dans cette combinaison, la Syrie et l'Egypte auraient remplacé pour la France la perte de ses colonies. Constantinople, qui était en 1811 une difficulté énorme, en est à peine une aujourd'hui.

J'aurais été fou si j'avais fait la guerre de 1812 pour faire une chose que je pouvais avoir comme résultat facile de négociations amicales.

Sur la troisième question :

Je désirais franchement épouser la grande-duchesse. Si

le comte Balmain dit vrai, on a indignement trompé la religion de l'empereur Alexandre et la mienne dans toute cette affaire. Il est vrai que j'ai consulté un conseil privé, mais cela n'a eu lieu que pour sauver les apparences du refus que dictait l'impératrice mère et qui déjà commençait à être l'objet des confidences des salons diplomatiques; et seulement quand j'avais perdu l'espoir de ce mariage que mon amitié pour l'empereur Alexandre et ma politique me conseillaient également et que je désirais fort.

En résumé : 1° Si l'empereur Alexandre a franchement reconnu que le règne des Bourbons est un état de chose forcé et que ma dynastie est la véritable garantie de l'intérêt royal comme de celui des peuples, il peut compter sur la sincérité de mon alliance.

2° Si un traité de commerce est le chaînon nécessaire d'un entendement avec l'Angleterre, dire que j'ai toujours été d'opinion d'une réciprocité complète et que, si nous ne nous sommes pas entendus, c'est la faute de l'Angleterre; que d'ailleurs les circonstances ne sont plus les mêmes.

PIÈCE N° XVIII

EXTRAITS DES DÉPÊCHES DU COMTE BALMAIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES SUR UNE COMMUNICATION QUE L'EMPEREUR EUT DÉSIRÉ FAIRE A L'EMPEREUR ALEXANDRE[1].

A

Sainte-Hélène, le 15 janvier 1818, n. st.

... On a dit en Europe que lord Amherst avait remis au Prince Régent une lettre de Bonaparte. Cela est faux. Il n'y a eu de lettre envoyée de Longwood que celle à lord Liverpool dont il est fait mention dans mon rapport S. l. n° 22. « L'Empereur, me dit Bertrand à ce sujet, a l'âme fière, élevée. Il est entier dans ses opinions et ayant à se plaindre du Prince Régent, il ne s'abaissera pas à lui écrire. C'est à l'empereur Alexandre, si l'occasion s'en présentait, qu'il

[1] Extraits des *Archives Russes*, année 1869.

ferait un tableau de nos malheurs, car il aime ce prince ; il a grande confiance en son secours et lui reconnait de belles qualités. » Bertrand voulait m'insinuer qu'on me chargerait volontiers d'une lettre pour notre auguste maître, mais je feignis de ne pas deviner sa pensée et je gardai un silence qui les dérouta...

B

Sainte-Hélène, le 10 avril 1818, n. st. [1]

... Ces jours derniers, le comte Bertrand me fit une étrange proposition. En me parlant des souffrances et malheurs de Bonaparte, il me dit tout à coup : « L'Empereur, accablé d'ennuis, traité inhumainement sur ce rocher, abandonné de l'univers entier, veut écrire à l'empereur Alexandre, son seul appui. Chargez-vous de sa lettre, je vous en conjure. » Et il fit un mouvement pour la tirer de sa poche.

— Non, lui répondis-je, cela m'est impossible. Ce serait manquer à mon devoir.

— Nullement, reprit-il, car l'Empereur Napoléon fait à l'empereur Alexandre des révélations importantes. Il ne s'agit pas uniquement de protéger un grand homme opprimé, mais de servir la Russie. On y lira cet écrit avec plaisir, empressement. On en sera ravi. Ne pas l'envoyer à votre cour est négliger, perdre de vue ses intérêts ou plutôt les sacrifier aux Anglais. Je vous observe en outre qu'on a fait de vous un portrait qui va pousser votre fortune.

— Je vous promets, lui dis-je, de rapporter fidèlement à ma cour ce que vous me dites de vive voix. Mais je ne puis me charger d'aucune lettre. Je n'en ai pas le droit et, si je le faisais, on me désavouerait.

— Bah ! s'écria-t-il, on vous désavouera à Sainte-Hélène

[1] On doit se souvenir que Gourgaud a quitté Longwood le 13 février et s'est embarqué pour l'Europe le 14 mars. La première tentative dont Balmain rende compte est donc postérieure d'un mois au départ de Gourgaud.

pour la forme et, en Russie, on vous récompensera. J'en suis sûr. Enfin, pensez-y mûrement. »

Et là-dessus il me quitta.

F. M.

C

Sainte-Hélène, le 11 juillet 1818.

Par le *Northumberland*, de la Compagnie des Indes.

... Napoléon est indigné que l'Autriche eût rappelé son commissaire. Il m'a fait dire par Montholon qu'il se réjouissait de me conserver près de lui ; que j'exerçais sur ce rocher un contrôle indirect et tacite, essentiel à sa sûreté ; qu'il espérait de la magnanimité de notre auguste maître qu'il n'abandonnerait pas un prince malheureux ; qu'il le conjurait, par le souvenir d'une ancienne amitié, de l'arracher à cet affreux exil, de lui en désigner un autre moins insalubre ; qu'étant l'arbitre de l'Europe, il le pouvait aisément et que la postérité la plus reculée admirerait sa conduite noble, sublime, envers un homme qui a porté la guerre dans le sein de son empire. En même temps, il permit à Montholon de me communiquer divers écrits curieux et intéressants, entre autres :

1° Les anecdotes de son mariage avec Marie-Louise (cette pièce a été insérée dans les journaux anglais ou le sera incessamment).

2° Une relation de la bataille de Waterloo (celle que le général Gourgaud veut publier en France n'est pas la véritable).

3° Une revue des campagnes du Grand Frédéric (c'est le héros de Napoléon).

4° La Campagne de 1814 et les particularités secrètes de son retour à Paris en 1815.

Pour recueillir et copier tous ces écrits, il faudrait être plus libre que je ne le suis, et de voir les Français à Longwood, et de les recevoir chez moi.

D

Sainte-Hélène, le 14 août 1818, n. st.

... Ces jours derniers, le comte Montholon me sollicita avec toutes les instances possibles de me charger d'une lettre de Napoléon à notre auguste maître. « Votre devoir, me dit-il, vous y oblige strictement et vous y trouverez aussi votre avantage. » Je ne lui répondis pas un mot. « Le baron Stürmer, reprit-il, s'est mal conduit à Longwood. Etant commissaire de famille, il pouvait y jouer un beau rôle. On ne lui demandait que des nouvelles de Marie-Louise et il a refusé d'en donner. Il est parti sans argent. L'Empereur désirait lui prêter cent mille francs ou lui remettre des mémoires historiques qu'il eût vendu 6 à 7 000 £. Mais il nous témoignait peu de confiance et s'est fait grand tort à lui-même. » On devine aisément ce que M. de Montholon voulait m'insinuer en parlant du baron Stürmer. « C'est, ajouta-t-il, en abandonnant le profit de nos rédactions à des voyageurs, officiers, marchands, capitaines de *Store Ships*, que tout passe et s'imprime en Europe. Les *Observations* sur le discours de Lord Bathurst y sont arrivées ainsi et nous avons maintenant un manuscrit précieux qu'on veut mettre au jour. Le voulez-vous? On vous l'offre de bon cœur. » Je l'assurai en plaisantant que, si j'étais en possession des écrits de Napoléon, je les enverrais de suite à l'empereur Alexandre.

E

EXTRAIT D'UNE DÉPÊCHE DU COMTE BALMAIN AU COMTE DE LIEVEN AMBASSADEUR A LONDRES

Sainte-Hélène, 18 août 1818[1].

... Le mauvais état de mes nerfs m'a forcé, monsieur le comte, de faire une courte absence de l'île. L'air vif de la

[1] *Affaires étrangères*, Pétersbourg.

mer et un peu de distraction me feront beaucoup de bien...

Le ministère impérial connaissant aujourd'hui la position des Français et le véritable état des choses à Sainte-Hélène, ma correspondance ne souffrira presque pas de cette tournée. De faits intéressants, il s'en présente rarement et je n'ose même penser à voir Napoléon, il y aurait de quoi tuer le gouverneur, tant ses relations avec lui sont hostiles. C'est même une des raisons qui m'a en partie décidé à faire ce voyage. Depuis le départ de Stürmer et d'O'Méara, les Français croient leurs affaires désespérées et sont toujours à mes trousses pour me faire prendre la lettre de Napoléon à notre auguste maître. J'ai beau refuser de m'en charger, les assurer que je n'ose me mêler de rien, ils reviennent sans cesse à la charge. « Vous êtes, me disent-ils, essentiel à notre repos. Vous êtes, sur ce rocher, la seule opinion publique..Sans vous, on ne rougirait de rien, on ferait des horreurs. » Je sais même que Napoléon, désespérant de me faire accepter sa lettre par ses entours, veut écrire de sa propre main et m'en prier. — Or il est bon, dans cette effervescence des esprits à Longwood et Plantation House, que je m'éloigne pour quelques semaines et ma santé m'en offre un excellent motif. Lorsque je reviendrai, les esprits seront un peu calmés et ce voyage ainsi n'aura pas été tout à fait inutile au service. Ma situation devient de jour en jour plus difficile et plus délicate. — Si on était mécontent à Pétersbourg de mon voyage, ce qui n'est guère probable, veuillez, monsieur le comte, être mon défenseur et faire valoir toutes ces raisons...

PIÈCE N° XIX

INSTRUCTION DE NAPOLÉON POUR GOURGAUD AU MOMENT DE SON DÉPART DE SAINTE-HÉLÈNE [1]

Aussitôt qu'il sera arrivé en Europe, il écrira cinq ou six lettres à sept ou huit jours à Joseph à Philadelphie, sous l'adresse de M..., négociant, et à M. Nego ou Noyon. Il alter-

[1] *Journal*. Appendice pièce 22, II, 531.

nera ces lettres, il lui dira la position vraie où nous sommes, sans charger dans un sens ou un autre. Il lui enverra copie de toutes les pièces, soit déclarations, soit lettres de M... et dira qu'il est important qu'on soit informé dans les journaux américains comme on est. S'il prévoit son séjour au Cap long et qu'il soit libre, il écrira au cardinal Fesch, sous le couvert du duc de Torlonia, banquier à Rome. Il lui écrira également à son arrivée en Europe : il serait bon qu'il écrive à Lucien, à Rome, à l'Impératrice duchesse de Parme. S'il débarque en Italie, il fera bien d'aller de suite à Rome, où Fesch et Lucien lui donneront des conseils pour qu'il se rende près la famille de Sa Majesté. Il pourrait être porteur d'une petite lettre relative à Mme Gu. Bèrtrand pourrait écrire deux mots à Eugène relativement à nos intérêts. Ces petits billets peuvent être placés dans des semelles de chaussures. Il les mettrait en mains propres. Du Cap, il pourrait écrire à Eugène et à Fesch et demander qu'on envoye des livres des derniers temps. Il prendra de mes cheveux qu'il portera à l'Impératrice [1].

[1] 1° L'Empereur n'avait aucun besoin de donner à Gourgaud, pour écrire à Joseph, des adresses qui n'ont aucune précision et qui ne visent que des êtres imaginaires.

2° Il résulte de la lettre de Joseph au cardinal Fesch en date du 18 juillet 1818, de la lettre du même à l'Empereur en date du 9 mai 1820 que toutes les communications qui lui sont venues de Sainte-Hélène ont passé par Rousseau et Archambault qui l'ont rejoint en juin 1817, par Balcombe, par Las Cases et par O'Méara. Si donc Gourgaud a reçu une mission, il ne l'a point remplie. Mais la Lettre de Bertrand adressée à Joseph le 15 mars 1818 — soit le lendemain du départ de Gourgaud — (*Mém. du Roi Joseph*, X, 231) prouve qu'il n'eut point de mission près de Joseph.

3° Jamais l'Empereur n'a dit *Fesch* en parlant du cardinal Fesch. Jamais il n'a omis de donner leurs titres aux princes de sa famille. Comment l'eût-il fait dans un tel document ?

4° Comment l'Empereur eût-il imaginé que Gourgaud venant du Cap, pût débarquer en Italie ?

5° De quelle utilité pouvait être cette correspondance par les semelles de souliers avec Eugène, lorsque l'Empereur faisait passer à Eugène tous les ordres qu'il voulait — et on en a la preuve certaine, en ce qui touche Gourgaud, par l'ordre de lui faire toucher une pension de 12 000 francs — et cela jusqu'au moment au

PIÈCE N° XX

COMMUNICATIONS REÇUES DU GÉNÉRAL GOURGAUD APRÈS SON DÉPART DE LONGWOOD[1].

EXTRAITS DES *Récits de la captivité*

13 *février*. — Gourgaud nous a quittés aujourd'hui. Il a été conduit à Plantation par le lieutenant Jackson que le gouverneur a désigné pour lui servir de garde jusqu'à son embarquement.

20 *février*. — Le comte Balmain nous a donné aujourd'hui des nouvelles de Gourgaud ; il est logé à Bayle-Cottage, avec M. Jackson, qui ne le quitte ni jour ni nuit ; mais il voit journellement les commissaires comme société. Il a demandé O'Méara comme médecin, mais ne l'a pas encore obtenu.

29 *février*. — Cipriani est mort cette nuit ; le grand maréchal et moi avons accompagné ce matin ses dépouilles mortelles au cimetière de Plantation House. Le gouverneur a refusé à Gourgaud de se joindre à nous[2].

moins où, sur les communications de Gourgaud, O'Méara fut enlevé de Longwood?

Il y a là toute une série d'improbabilités qui vicient radicalement un document, dont le premier et capital défaut est de ne présenter aucune utilité et d'être totalement oiseux.

[1] *Récits*, II, 260. Les éditeurs du *Journal* qui ont adopté la fable de la mission et qui y ont donné pour base le document cité plus haut, trouvé, disent-ils, dans les papiers du général Gourgaud, n'ont point fait état des *Instructions dictées par l'Empereur à Montholon* au sujet de la prétendue mission près de l'empereur de Russie ; par contre, ils se sont prévalus (préface, t. I, p. 15, note 2), des extraits des *Récits de la Captivité* que nous donnons ici. Il est à remarquer qu'aucune de ces allégations — à l'exception de celle qui viserait une communication reçue vers août 1820 (II, 419), — ne figure dans l'édition anglaise.

[2] *Récits*, II, 260. Cf. *Journal*, II, 477 en contradiction absolue avec Montholon.

4 *mars*. — Gourgaud est venu jusqu'à Deadwood avec le lieutenant Jackson, mais nous n'avons pu lui parler, quoiqu'il ait fait comprendre par signes qu'il avait quelque chose d'important à nous dire [1].

6 *mars*. — Le gouverneur a enfin cédé pour la permission qu'O'Méara voie Gourgaud. L'Empereur s'en est réjoui ; mais l'humeur remplaça la joie quand, au retour d'O'Méara, il apprit que le lieutenant Jackson ne les avait pas laissés seuls un instant [2].

7 *mars*. — Miss Schrewbury (*sic*) nous apporte une lettre de Gourgaud pour l'Empereur. C'est le compte rendu de ses conversations avec le comte de Balmain et le baron Stürmer. Il va partir directement pour l'Angleterre [3].

11 *mars*. — Lettre de Gourgaud à Bertrand par l'entremise du gouverneur. Il lui demande de venir le voir. Ber-

[1] *Récits*, II, 263. Cf. *Journal*, II, 478. « Le gouverneur lui permet (à Jackson) de m'accompagner à Deadwood pour dessiner, de là, Longwood. »

[2] *Récits*, II, 263. Cf. *Journal*, II, 479. « *7 mars*. J'écris à O'Méara pour le prier de venir me voir...» « *Dimanche*, *8 mars*. A deux heures, arrive O'Méara...» Ainsi, deux jours avant que Gourgaud eût vu O'Méara, l'Empereur était instruit de sa conférence avec lui. Ce que Gourgaud voulait dire à O'Méara, c'était d'ailleurs ce qu'il dit à Jackson (V. ci-dessus. Pièce V, E,rapport du lieutenant Jackson,, Annexe 2).

[3] *Récits*, II, 263. Le nom de miss Schrewbury — de quelque façon qu'on écrive ce nom si peu anglais, *Shrewsbury* à la bonne heure, c'est le titre des Talbot — ne se trouve ni dans le *Journal* de Gourgaud, ni dans celui d'O'Méara, ni dans le *Mémorial* de Las Cases, ni nulle part ailleurs dans les *Récits de la Captivité*. Balmain, Sturmer, Montchenu, Hudson Lowe, Henry, Jackson l'ignorent. Miss Schrewbury porte une lettre de Gourgaud pour l'Empereur, puis elle rentre dans le néant. On comprend qu'elle ait été foudroyée, cette personne qui aurait redit à Napoléon les confidences faites par Gourgaud à Stürmer et à Balmain — compris celles sur Mme de Montholon.

trand s'y refuse, si le gouverneur exige que ce soit en présence d'un officier anglais[1].

12 *mars*. — Le gouverneur exige de Gourgaud son engagement écrit et d'honneur qu'il n'est chargé de publier aucune accusation contre lui ou contre son gouvernement[2].

. . . . . .

Fritz, le domestique de Gourgaud, a réussi à nous apporter des lettres cette nuit ; mais, en rentrant chez son maître, il a été arrêté et l'on a fouillé tous les effets, malles, etc., de Gourgaud[3].

28 *décembre*. — Dès son arrivée à Londres, le général Gourgaud avait écrit au grand maréchal une lettre d'un grand intérêt politique et, *peu après*, il nous donna un nouveau témoignage de ses efforts par la lettre suivante qu'il écrivit à l'impératrice Marie-Louise et dont il nous fit passer la copie. Ces deux lettres nous sont parvenues dans le courant de décembre, elles donnèrent à l'Empereur quelques moments d'une détente morale dont il avait bien grand besoin.

(Suit le texte de la lettre à Marie-Louise en date du 25 août 1818[4].)

[1] *Récits*, II, 263. Voir ci-dessus, Pièce V. E Lettre de Gourgaud à Bertrand, Annexe 1 et rapport de Jackson annexe 2.

[2] *Récits*, II, p. 263. Cf. *Journal* II, 480 et 481.

[3] *Récits*, II, 264. Cf. *Journal*, II, 481. « Mon domestique se soûle en ville et on saisit *sa malle* pour savoir comment il a gagné les 200 £ qu'elle contient. »

[4] *Récits*, II, p. 317. Montholon étant, pour cette partie de la captivité, l'unique témoin du côté français dont les souvenirs aient été publiés, on ne saurait ni contrôler, ni contester ses dires. Le journal tenu par le général Gourgaud démontrerait seul s'il a écrit au grand maréchal dès son arrivée à Londres. On a vu ce qu'il fallait penser de la lettre à Marie-Louise écrite trois mois après que les confidences du général Gourgaud avaient produit leur effet. Cela n'empêche point les éditeurs du *Journal* d'écrire : « Faut il ajouter que celui-ci (*Gourgaud*), dès son débarquement en Angleterre (*8 mai*), n'eut rien de plus pressé que de

Vers août 1820[1]. — *Voir au texte*, page 67.

7 *avril* 1821[1]. — L'Empereur s'est fait apporter par le grand maréchal un testament qu'il avait fait depuis longtemps et qu'il lui avait confié. Il l'a fait brûler devant lui. Voici la note au crayon que j'ai trouvée dans les papiers de l'Empereur et que j'ai lieu de croire se rapporter à ce testament.

Edition anglaise, III, 170.			Édition française, II, 504.
« 150 000 × 40 = 6 000 000.			« 150 000 × 40 = 6 000 000.
1. Bertrand.	150 000		1. Bertrand.
2. Mme Bertrand . . .	150 000		2. Madame.
3. Napoléon	150 000	750 000	3. Napoléon.
4. Hortense, ...	150 000		4. Hortense.
5. Henri	150 000		5. Henri.
6. Montholon.	150 000		6. Montholon.
7. Mme Montholon. . .	150 000	600 000	7. Madame.
8. Tristan	150 000		8. Tristan.
9. The daughter . . .	150 000		9. Sa fille.
10. Marchand	150 000		10. GOURGAUD.
11. Pierron, Noverra .			11. Marchand.
Saint-Denis	150 000		

emplir les intentions de l'Empereur ; Il écrivit à Marie-Louise (*25 août*), au prince Eugène (*minute sans date, présumée de novembre*), à l'empereur d'Autriche (*minute datée du 25 octobre*), à l'empereur de Russie (*minute datée du 2 octobre*), et ces démarches auxquelles on attribua l'envoi à Sainte-Hélène de deux prêtres et du docteur Antommarchi (*demande formulée par l'Empereur le 22 mars — accueillie le 10 août par le gouvernement anglais*), eurent pour le premier résultat d'adoucir un peu les derniers jours de l'illustre captif. »

Ainsi, ce n'est pas assez de la mission que Montholon attribue à Gourgaud dans les *Récits ;* ce n'est pas assez de la mission que Montholon attribue à Gourgaud par les papiers dont il lui fait hommage et que les Éditeurs du *Journal* ont retrouvés dans ces archives, il faut encore la mission que les Rédacteurs de la *Biographie des Contemporains* avaient, dès 1822, attribuée à Gourgaud. Cela en fait trois, dont Gourgaud n'a point rempli une seule — et cela par une raison excellente : qu'il n'en avait reçu aucune.

[1] *Récits*. Ed. française, II. 504.

12. The Priests	150 000	12. Les Prêtres.
13. Las Cases	150 000	13. Las Cases.
14. The Duke of Bassano	150 000	14. Duc de Bassano.
15. Lavallette	150 000	15. Lavallette.
16. Mme Lavallette. . .	150 000	16. Mme Lavallette.
17. Drouot	150 000	17. Drouot.
18. Cambronne	150 000	18. Cambronne, etc.[1].

[1] En admettant l'authencité du document tel qu'il est publié dans l'édition anglaise, on constate qu'il est postérieur au départ de Gourgaud, puisque Cipriani, mort le 27 février 1818, n'y figure point et que les prêtres, arrivés le 20 septembre 1819, y figurent ainsi que Coursot et Chandelier. Montholon a donc voulu, en introduisant le nom de Gourgaud dans l'éditon française, donner la preuve que, postérieurement à mars 1818, et vraisemblablement dans le courant de 1820, l'Empereur s'était intéressé à lui. Cette interpolation, saisie sur le vif, suffit, elle seule, à frapper de nullité tous les passages de l'édition française où Montholon a inséré le nom de Gourgaud.

NOTES SUR ANTOMMARCHI[1]

Antommarchi est un personnage singulièrement fuyant, et qu'il est difficile de saisir : il a pris une habitude du mensonge si caractérisée qu'on ne saurait attacher une importance à ses allégations qu'au cas où elles se trouveraient corroborées par un document d'archives.

Mes recherches n'ont pas été si loin poussées que je prétende donner ici, depuis 1821, une biographie complète du personnage ; toutefois, sur certains points, en dehors de l'affaire du masque — la seule que j'essaie de résoudre et que je crois résoudre — je suis à même d'apporter des indications qui, vu l'état d'ignorance où l'on est de la carrière d'Antommarchi, peuvent avoir quelque intérêt.

Dans ce voyage en Italie dont j'ai parlé plus haut, Antommarchi a trois buts : Florence pour traiter avec les héritiers de Mascagni ; Rome, pour voir les membres de la Famille qui y résident et en particulier Madame Mère à laquelle il s'est annoncé lui-même par une lettre qu'il lui a adressée de Londres le 17 août 1821 ; Parme enfin, pour essayer de tirer de l'Impératrice-duchesse une pension et une place. Il est

[1] Les documents ici publiés proviennent de trois sources : des Archives Nationales où un certain nombre de pièces relatives à l'exécution du Testament de Napoléon Ier ont été déposées par ordre de Napoléon III, du livre du Dr Hanss Schlitter : *Die Stellung der Œsterreichischen Regierung zum Testamente Napoléon Bonaparte.* (Vienne, 1893. 8°) ; enfin d'une collection particulière.

muni en effet d'une lettre des exécuteurs testamentaires de l'Empereur, en date de Londres le 12 septembre 1821, portant déclaration, que « dans ses derniers moments, l'Empereur les a chargés de faire connaître à Sa Majesté qu'il la priait de faire payer à M. Antommarchi une rente viagère de 6 000 francs en récompense de ses services à Sainte-Hélène et qu'il désirait qu'elle l'attachât à sa maison comme chirurgien ordinaire... jusqu'à la majorité de son fils, époque à laquelle il désire qu'il lui soit attaché ».

Cette lettre que Antommarchi, à ce qu'il raconte, remit au comte Neipperg, qui lui donnait audience, ne produisit point l'effet qu'il en espérait.

Le comte Neipperg lui répondit qu'il ne pouvait donner suite à son désir d'être présenté à l'archiduchesse ; l'annonce de son arrivée n'ayant fait qu'augmenter le chagrin de Marie-Louise qui n'était point en état de le recevoir ; mais lui-même s'offrait pour lui dire ce qu'il lui avait raconté et lui remettre la lettre qu'il avait apportée. Antommarchi se confondit ; Neipperg s'éloigna et, très peu après, revint avec la réponse. Marie-Louise avait déclaré qu'elle ne pouvait prendre un étranger à son service et qu'elle n'était point disposée à payer la pension. Elle devait d'abord demander l'agrément de son père et être entièrement éclairée sur les dernières volontés de son mari. Sur ce point, Antommarchi n'en savait pas plus que l'abbé Vignali qui l'avait précédé à Parme. « Les exécuteurs testamentaires, dit-il, se sont fait une loi d'agir fidèlement suivant leurs instructions. » Lorsqu'il prit congé, Neipperg lui remit une bague de la part de l'archiduchesse : c'était tout ce qu'il devait tirer d'elle.

Il ne fut, comme on a vu, pas plus heureux à Rome, et, à Florence, il négocia, avec les héritiers de Mascagni, pour la publication des documents anatomiques, réunis et mis en valeur par celui-ci, un traité qui, après nombre d'incidents, ne fut point exécuté, Antommarchi ayant préféré s'emparer des planches en les contrefaisant purement et simplement par la lithographie.

Dans les premiers jours de janvier 1822, Antommarchi revint de Florence à Parme : il y était annoncé. Le ministre d'Autriche en Toscane, le comte de Bombelles, avait écrit à

Neipperg qu'à Florence Antommarchi s'était plaint amèrement de n'avoir pas été reçu par l'archiduchesse à son premier passage. S'il avait eu l'honneur de lui parler, disait-il, il aurait porté bien des choses à sa connaissance. Sans doute, l'homme était suspect. Des gens bien informés, tels que Tito Mansi, le présentaient comme un individu fort ordinaire qui n'avait jamais eu part à la confiance de Napoléon. « Arrivé en Angleterre presque entièrement dénué de moyens pécuniaires, il avait fait une assez grande dépense à Florence et cherchait même à y placer des capitaux. » Néanmoins, on ne devait rien négliger et que savait-on s'il ne donnerait point des lumières sur ce testament que les exécuteurs testamentaires s'étaient jusque-là obstinément refusés à communiquer à la veuve de l'Empereur, à la mère de son fils ? Mais Antommarchi n'en savait rien de plus qu'à son premier passage, et, lorsqu'il fut de nouveau reçu par Neipperg, ce fut, sans exprimer formellement le désir d'être présenté à la duchesse, pour insister sur la pension viagère que Marie-Louise était requise de lui payer. « Après avoir été chercher les ordres de Sa Majesté, écrit Neipperg à Metternich, le 11 janvier, je lui ai fait comprendre de la façon la plus claire que Sa Majesté était absolument décidée à ne pas vouloir entendre plus longtemps ni une prétention, ni une recommandation relative à cette affaire avant qu'elle ne fût éclairée sur le testament et sur les dernières dispositions de son mari. Cette réponse ne sembla pas l'avoir particulièrement satisfait et il est parti hier pour Paris. »

Neipperg omettait de dire à Metternich qu'il avait remis à Antommarchi, pour le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche à Paris, une lettre par laquelle il exprimait « les vues bienveillantes de Sa Majesté en faveur du médecin de son mari dont elle s'efforcerait de remplir le dernier désir ».

Il rentra donc à Paris le 6 février 1822, ayant fait à peu près partout buisson creux ; il déposa son passeport à la Préfecture de Police, obtint un permis de séjour et s'installa dans ses meubles, rue de Rivoli, n° 32. Selon un rapport de police « il reçoit souvent la visite de MM. Bertrand et Montholon et quelquefois celle de M. le comte Lavallette, et il voit aussi beaucoup d'Anglais. Il doit reprendre, dit-on, l'exercice

de sa profession, mais jusqu'à présent il n'a donné que des consultations gratuites » (28 mars). En juillet, il a ses vacances et va les passer à Châteauroux chez le général Bertrand dans la famille duquel il est particulièrement bien accueilli.

Si ces agréments sont notables, ils ne font pas vivre, et Antommarchi est déterminé à tirer tout le profit possible de son séjour à Sainte-Hélène. Il paraît assuré de la complaisance, même excessive, des exécuteurs testamentaires, lesquels ont acquis une facilité vraiment miraculeuse à faire parler — et au besoin écrire — l'Empereur défunt. En effet, pour seconder les réclamations qu'Antommarchi prétend introduire contre l'Impératrice duchesse de Parme et contre les légataires de l'Empereur, ils lui délivrent une série de certificats dont les termes, qui se contredisent, acquièrent plus de force à proportion que le temps a passé.

On possède une première version dans la lettre que MM. Bertrand et Montholon ont écrit de Londres, le 12 septembre 1821 à l'impératrice Marie-Louise et dont il faut peser les termes :

« Dans ses derniers moments, l'Empereur nous a chargés de faire connaître à Votre Majesté qu'il la priait de faire payer à M. Antommarchi une pension viagère de 6 000 francs en récompense de ses services à Sainte-Hélène et qu'il désirait qu'elle l'attachât à sa maison comme chirurgien ordinaire, ainsi que M. l'abbé Vignali en qualité d'aumônier, jusqu'à la majorité de son fils, époque à laquelle il désire qu'il lui soit attaché. »

Ici, point de codicile, une prière exprimée verbalement. Les exécuteurs testamentaires ont sous la main toutes les pièces, ils peuvent s'en prévaloir ; ils ne se réfèrent à aucune.

Le 17 octobre 1822, les mêmes exécuteurs testamentaires, plus Marchand, se sont déterminés, sur les demandes réitérées, d'abord de Ballouhey, puis du baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche à Paris à envoyer à celui-ci pour Marie-Louise : 1° la collection des testaments et codiciles de feu l'Empereur Napoléon signés et certifiés par eux exécuteurs testamentaires ; 2° une copie figurée du testament et des cinq codiciles enregistrés à Londres, contresignés des deux notaires qui les ont reçus en dépôt. Ils y joignent la note suivante :

« Outre les pièces copiées d'autre part, il existe une pièce non signée dont le commencement a été écrit par feu l'Empereur Napoléon et dont le reste a été écrit sous sa dictée par le général Montholon. Nous ne faisons mention que pour mémoire de cette pièce qui est encore à Londres. Nous n'en avons pas de copie, mais elle porte en substance les dispositions ci-après :

« Cet acte, intitulé 8e codicille, porte la date du 28 avril 1821.

« Par l'article 1er écrit de la main de l'Empereur Napoléon, il recommande à son auguste épouse M. Antommarchi, son chirurgien, lui demande de l'attacher à sa maison et de lui accorder une pension de 6 000 francs.

« Par l'article 2e également écrit de la main de feu l'Empereur, il recommande à son auguste épouse l'abbé Vignali, lui demande de l'attacher à sa maison comme aumônier jusqu'à la majorité du prince leur fils, époque à laquelle il exprime le désir que l'abbé Vignali passe au service de ce prince, comme aumônier.

Attesté et certifié avoir lu les deux premiers articles mentionnés ci-contre écrits de la main du testateur.

Paris, 17 octobre 1822.

Signé : Bertrand, Montholon, Marchand.

« L'article 3 dicté au général Montholon donne à Madame, mère de Sa Majesté, divers biens en Corse de peu de valeur, dans la supposition que, par acte de son règne, Sa Majesté n'en aurait pas disposé.

« L'article 4, également dicté au général Montholon, exprime le désir que la princesse Pauline rentre dans la possession de la villa Saint-Martin à l'île d'Elbe.

« Par l'article 5, feu l'Empereur Napoléon donne à la comtesse Bertrand et à la comtesse de Montholon la moitié d'un cabaret en porcelaine de Sèvres dont l'autre moitié reste au prince son fils, conformément aux dispositions du § 4 de l'état A joint au testament.

« L'article 6 donne au cardinal Fesch quelques biens en

Corse de peu de valeur, dont le partage était encore à faire, à ce que pensait Sa Majesté.

Paris, le 17 octobre 1822.

Signé : MONTHOLON.

Cette fois, voici que la volonté est écrite au lieu d'être verbale ; qu'elle porte une date formelle : 28 avril 1821 ; qu'elle est contenue en deux articles, relatifs l'un à Antommarchi, l'autre à Vignali. Celui-ci seul doit rester au service du fils de Napoléon.

Le 29 avril 1823, les exécuteurs testamentaires écrivent à Antommarchi : « Nous certifions très volontiers que feu l'Empereur Napoléon vous a légué avant de mourir, par son codicile du 27 avril 1821, une pension viagère de 6000 francs qu'il a recommandé à son auguste veuve de vous faire payer, pour les services que vous étiez venu lui rendre à Sainte-Hélène en votre qualité de médecin. »

Nulle indication si le codicile allégué est ou non signé, valable ou non ; les termes diffèrent à la fois du certificat du 12 septembre 1821, et de celui prétendu authentique du 17 octobre 1822.

Le 12 juin 1823, les exécuteur testamentaires ont, paraît-il, retrouvé le 8° codicile et ils en délivrent à Antommarchi une expédition qu'ils certifient conforme [1].

« *Aujourd'hui* 27 *avril* 1821.

Malade de corps et sain d'esprit j'ai écrit de ma propre main ce huitième codicile à mon testament :

1° J'institue mes exécuteurs testamentaires Montholon, Bertrand et Marchand et Las Cases ou son fils trésorier.

2° Je prie ma bien-aimée Marie-Louise de prendre à son service mon chirurgien Antommarchi, auquel je lègue une pension pour sa vie durant de six mille francs qu'elle lui paiera. »

POUR COPIE CONFORME :

Signé : MONTHOLON, BERTRAND, MARCHAND.

Paris, le 12 juin 1823.

[1] Expédition fournie par les exécuteurs testamentaires à Antommarchi et déposée aux Archives nationales.

Ainsi, ce n'est plus le 28, c'est le 27 que ce codicile a été écrit; il comporte deux articles, mais le premier ne concerne point Antommarchi, il renferme la nomination des exécuteurs testamentaires; le second article regarde Antommarchi, mais il n'est plus question du désir exprimé par l'Empereur que l'Impératrice attache Antommarchi à sa maison comme chirurgien ordinaire, moins encore que le fils de Napoléon le recueille. Aucune mention de Vignali.

Ce codicile n'a point été mentionné au procès-verbal dressé le 27 avril, à neuf heures du soir — le jour même où l'on prétend qu'il a été rédigé — par le grand-maréchal Bertrand, dans la chambre de l'Empereur et décrivant, sous neuf numéros, le testament, les sept codiciles et les instructions aux exécuteurs testamentaires.

Il ne figure point dans la copie authentique prise par Marchand à bord du *Camel* où sont reproduites toutes les dispositions, même celles du codicile secret, et tous les états de mobilier.

Il n'a point été déposé à la Cour des Prérogatives à Cantorbéry, lorsque les exécuteurs testamentaires ont requis l'authentication du testament et des codiciles.

Il est donc dépourvu de tout caractère authentique.

Il est en contradiction avec les termes du certificat délivré le 12 septembre 1821 par les exécuteurs testamentaires.

Il n'a point, jusqu'à la date au moins du 17 octobre 1822, été communiqué à la principale intéressée ainsi qu'en témoigne la lettre qu'adresse le 17 avril au comte de Neipperg M. Ballouhey, ancien secrétaire des dépenses des Impératrices Joséphine et Marie-Louise et chargé des affaires de la duchesse de Parme à Paris : « J'espérais bien, monsieur le Comte, vous adresser en même temps la copie du testament que vous m'avez fait demander par M. Amelin le 27 février dernier, mais il m'a été impossible de l'obtenir malgré toutes mes démarches à ce sujet.

« On m'avait d'abord promis un extrait un peu plus détaillé que celui qu'on a fait parvenir[1] en m'assurant en outre que

[1] Doc. parl.

[2] Cet extrait comprenait uniquement le codicile du 24 avril 1821

si on le demandait directement, on le donnerait en entier. Enfin, après m'avoir fait aller bien des fois pour obtenir cet extrait qu'on m'avait promis, on m'a dit qu'on ne pouvait rien me remettre parce qu'on m'avait fait parvenir ce qui pouvait être communiqué.

« S. Exc. M. le Baron de Vincent (ambassadeur d'Autriche) qui a bien voulu m'aider de ses conseils pour obtenir la copie du testament dont il s'agit a été d'avis, d'après mes vaines sollicitations à cet égard, qu'il ne convenait plus de faire des démarches pour cet objet et qu'il ferait bien de rendre compte du refus qu'on m'a fait de me donner cette copie après me l'avoir promise plusieurs fois ».

La première communication qui a été faite du codicile à l'Impératrice, est celle du 17 octobre 1822, dont on vient de voir les termes, en contradiction, et avec ceux du certificat du 29 avril 1823, et avec la copie figurée en date du 19 juin 1823.

Si ce codicile n'est pas un faux caractérisé, il est au moins dépourvu de toute valeur légale.

Pourtant, les exécuteurs testamentaires sont d'avis qu'il doit être admis, puisqu'ils délivrent des certificats attestant qu'il existe et qu'ils en donnent même une copie conforme.

A quels motifs obéissent-ils, il n'est point difficile de le deviner.....

Nombre de questions litigieuses se sont posées pour l'exécution du testament. Un compromis a été conclu entre les légataires. Un tribunal arbitral a été nommé par eux. C'est devant ce tribunal que Antommarchi, muni des certificats des exécuteurs testamentaires, présente sa cause qui eût dû être écartée *a priori*.

Par jugement arbitral rendu par le duc de Bassano, le duc de Vicence et le comte Daru « arbitres et amiables compositeurs nommés par le compromis fait entre les légataires de Napoléon Bonaparte... à l'effet de juger souverainement et en dernier ressort... toutes les contestations qui pourraient s'élever sur l'interprétation d'aucune des dispositions contenues aux testaments et codiciles de Napoléon Bonaparte..., etc. », « un secours provisoire annuel de 1 800 francs est

fixé en faveur du Dr Antommarchi qui a assisté le testateur jusqu'à ses derniers moments ; lequel secours provisoire sera de nature à cesser de l'instant où, conformément au vœu énoncé par le testateur, Sa Majesté l'Archiduchesse Marie-Louise se chargera de la pension attribuée à M. Antommarchi ».

C'est donc la reconnaissance par les arbitres de la validité d'une disposition, qui, *si elle existe*, n'a aucune valeur légale.

M. Antommarchi proteste contre ce jugement souverain des arbitres auxquels il a soumis sa cause, et, tant cet homme est, paraît-il, à ménager, les exécuteurs testamentaires introduisent de nouveau sa cause et, par un nouveau jugement arbitral, en date du 16 mai 1823, les arbitres mettent à la charge des légataires une pension annuelle de 3 000 francs en faveur de M. Antommarchi, « jusqu'au moment où Sa Majesté l'Archiduchesse Marie-Louise se chargera d'accomplir les intentions manifestées à cet égard par le testateur, en lui accordant une pension ».

Jusqu'ici, il a été uniquement question d'un legs de 6 000 francs de rente viagère que l'Empereur eût fait à Antommarchi par un codicile non signé, non déposé, qu'on ne représente pas, qui n'a aucune valeur légale et dont les termes, dans les diverses copies qu'en fournisent les exécuteurs testamentaires, varient au point qu'il est impossible d'en admettre l'authenticité.

Brusquement une nouvelle prétention surgit : Les exécuteurs testamentaires ont délivré le 14 février 1822 au docteur Antommarchi la déclaration suivante :

« Nous soussignés déclarons et attestons que feu l'Empereur Napoléon nous a dit peu de jours avant sa mort qu'il avait promis à son médecin le docteur Antommarchi de lui laisser cent mille francs.

Signé : Montholon, Bertrand, Marchand.

Antommarchi a envoyé aussitôt cette pièce aux arbitres en l'accompagnant d'une lettre où il les a priés « de vouloir bien prendre en considération cet acte de justice et de bienveillance de la part de l'Empereur envers le médecin qui a eu l'honneur de lui donner tous ses soins jusqu'à la dernière

heure ». Et il a ajouté : « J'ai l'honneur de vous faire observer qu'à Sainte-Hélène, Messieurs les exécuteurs testamentaires ont déjà exécuté un ordre semblable donné verbalement par l'Empereur en faveur de son médecin anglais consultant. »

Le docteur Arnott a reçu en effet, selon Hudson Lowe, 500 £ et une tabatière en or ; selon le compte des exécuteurs testamentaires 13 960 francs. Mais il n'était point le médecin aux gages de Napoléon ; il avait droit à des honoraires ; et Antommarchi a reçu deux années de son traitement, soit 18 000 francs avant de quitter Sainte-Hélène.

Les arbitres n'ont tenu aucun compte de l'allégation qui leur était ainsi fournie. Antommarchi ne paraît point s'y attacher dans la lettre, en date du 25 avril, par laquelle il sollicite du baron de Vincent l'autorisation d'aller à Vienne « à l'effet, dit-il, d'avoir l'honneur de soumettre à S. M. l'empereur ma position : les services que j'ai rendus au feu l'Empereur Napoléon dans ses derniers moments, les extraordinaires dépenses que je suis obligé de faire pour la publication de mon ouvrage sur l'anatomie et enfin pour humilier à Sa Majesté la demande pour obtenir une décision en ma faveur pour la pension de six mille francs que feu l'Empereur en mourant demanda à son auguste épouse de payer à son médecin pour les services qu'il avait eu l'occasion de lui rendre. »

Avant qu'il connût le sort de cette demande qui ne fut rejetée par l'empereur François que le 12 septembre, Antommarchi a fait intervenir le général Sébastiani qui, en qualité de député de la Corse, a écrit le 1er juillet au prince de Metternich une lettre contenant au sujet de la pension et du don de cent mille francs les plus étranges allégations : « L'Empereur Napoléon, écrit Sébastiani, n'a pas compris le docteur Antommarchi dans son testament, parce que les lois françaises annulent tous les legs faits par le testateur en faveur de leurs médecins. » Réclamant ensuite comme une assurance positive la déclaration faite en 1821 à Antommarchi par le comte Neipperg et le baron de Vincent que l'Impératrice Marie-Louise « accorderait à M. le docteur Antommarchi la pension viagère de 6 000 francs aussitôt que

les dernières dispositions de Napoléon lui seraient connues et que l'empereur François aurait accordé son agrément », Sébastiani ne mettait point en doute que « cette gracieuse promesse » ne fût réalisée ; puis, passant aux cent mille francs « qui devaient être payés au docteur sur la succession », il disait que « les légataires ayant plus qu'absorbé la portion disponible par le testateur » il convenait que le docteur fût « remboursé » sur la moitié réservée appartenant au duc de Reichstadt. Il demandait donc que « les dépositaires de la succession de l'Empereur Napoléon fussent autorisés à *rembourser* de cette façon la somme de cent mille francs qui lui avait été accordée. « Jamais, disait-il, demande ne fut plus juste et ne mérita davantage l'intérêt de Votre Altesse qui seule peut assurer le sort d'un homme d'un très grand mérite qui doit puissamment contribuer au perfectionnement des études anatomiques en Europe. »

Cette demande, si elle avait été accueillie, eût résolu la question réservée, depuis 1821, par la duchesse de Parme et surtout par le gouvernement autrichien, de l'acceptation de la succession ; il ne put donc y être fait aucune réponse.

Le 25 février 1826, M. le comte de Montholon, en son nom personnel, écrit à Antommarchi la lettre suivante :

Paris, le 25 février 1826.

Mon cher docteur Antommarchi,

Je regarde comme un devoir d'accéder au désir que vous me témoignez et je m'empresse de déclarer que l'Empereur Napoléon a ordonné, alors que l'épuisement de ses forces physiques lui défendait de continuer d'écrire ses dispositions testamentaires, de vous remettre la somme de 100 000 francs, Sa Majesté reconnaissant que la pension de 6 000 francs qu'elle chargeait l'Impératrice de vous faire était un trop faible témoignage de sa satisfaction des soins que vous lui aviez donnés depuis votre arrivée à Sainte-Hélène et de ceux surtout que votre dévouement vous inspirait depuis sa maladie.

L'Empereur était loin de prévoir que le sort de Louis XIV

lui était réservé et qu'à l'exemple de ce grand roi, ses dernières volontés devaient être méconnues par sa famille, par les tribunaux, et par les hommes mêmes comblés de ses bienfaits. J'ai été trop témoin et confident de ses bienveillantes intentions à cet égard pour n'être pas convaincu que, s'il avait pu supposer la plus minime partie des obstacles que l'exécution de ses dernières volontés a éprouvées, il eût, en votre faveur, fait un effort, peut-être surnaturel, pour *écrire et signer légalement* la récompense qu'il vous destinait : mais sa grande âme ne pouvait comprendre de semblables difficultés à l'exécution de son testament.

J'ignore, mon cher docteur, quel bénéfice vous pourrez tirer de cette lettre, mais croyez que je saisirai toujours avec empressement les occasions que vous m'offrirez de vous donner témoignage de l'estime particulière que m'a inspirée votre honorable conduite à Sainte-Hélène et qu'en ma qualité d'exécuteur testamentaire de Napoléon, je proclamerai, en tant qu'il dépendra de moi, qu'il ne fut pas ingrat à votre égard et vous a légué 100.000 francs, indépendamment d'une pension viagère de 6.000 francs. Si la fatalité n'a pas permis que sa volonté fût considérée comme légalement exprimée, devait-il donc penser qu'elle cesserait d'être sacrée pour sa famille ?

Signe : MONTHOLON.

On voit le chemin qu'a fait la promesse de 100.000 francs attestée le 14 février 1823 par les exécuteurs testamentaires (Encore cette attestation est-elle douteuse.) En 1823, les exécuteurs testamentaires, déclaraient que l'Empereur Napoléon *leur* avait dit qu'il avait promis à son médecin Antommarchi de lui laisser 100.000 francs. En 1826, Montholon affirme que l'Empereur a ordonné de remettre à Antommarchi sur les fonds libres de la succession la somme de 100.000 francs.

Quant aux attestations de dévouement que Montholon donne à Antommarchi, il suffit de les comparer aux pièces qu'il a publiées lui-même, vingt ans plus tard, dans les *Récits de la Captivité* et qu'ont confirmées les documents de source anglaise publiés par Forsyth.

Quelques mois plus tard, le 2 mai 1826, en vue d'un voyage qu'il projette à Parme, Antommarchi obtient, de Montholon et de Bertrand, la lettre suivante à l'adresse de Marie-Louise :

MADAME,

Celui qui eut, à l'île Sainte-Hélène, l'honneur d'être le médecin de votre illustre époux, le Dr Antommarchi, désirant se rendre à Parme nous a priés de lui donner une lettre pour Votre Majesté. Nous eûmes l'honneur, Madame, de vous informer, dès notre retour de Sainte-Hélène, que l'Empereur Napoléon, par un codicile écrit de sa main peu de jours avant son décès, avait adressé à Votre Majesté l'invitation de faire une pension viagère de 6.000 francs au médecin qui l'avait soigné pendant les dernières années de son existence. Cette pension, récompense si honorable des services et des soins que M. Antommarchi a donnés au prince objet de vos regrets, serait de plus une marque non moins flatteuse de votre bienveillante protection.

Nous prions Votre Majesté d'agréer avec bonté, Madame, les respects de vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : MONTHOLON, BERTRAND.

Le 29 juin 1826, Antommarchi obtient que la préfecture de police lui délivre un passeport pour Florence par Pont-de-Beauvoisin.

Ce qui a déterminé Antommarchi à entreprendre ce nouveau voyage dont le but réel est Parme, c'est sans doute le médiocre succès de son livre *Les derniers moments de Napoléon* imprimé en 1825, et le procès que lui ont intenté les héritiers du Dr Mascagni pour la reproduction lithographique, sous son nom, des planches gravées de Mascagni sous le titre : *Planches anatomiques du corps humain exécutées d'après leurs dimensions naturelles.* (Paris, Lasteyrie, 1823 à 1826, 15 livraisons). Cette contrefaçon a, dès 1823, été attaquée par une brochure : *Lettre des héritiers de feu Paul Mascagni à M. le comte de Lasteyrie à Paris* (Pise, chez Nicolas Capurro) où on lisait : « On a publié sous le nom du Dr Antommarchi des planches qui ne lui appartiennent pas.

Ces planches sont du fameux Paul Mascagni... Antommarchi, à qui quelques-unes de ces planches furent communiquées par leur auteur, s'en empara et les publia sous son nom. Il voulut aussi s'en approprier quelques autres gravées à Londres en 1819, mais il ne put y parvenir. »

Cette affaire avait mal tourné pour Antommarchi, et s'il avait tenté de faire de la clientèle, la clientèle n'était point venue. On ne trouve nulle part qu'il ait été même autorisé à exercer à Paris comme médecin étranger.

Le ministre de l'Intérieur auquel le préfet de Police a fait part de la délivrance du passeport s'est empressé d'écrire au ministre des Affaires étrangères pour l'aviser et au préfet de l'Isère pour que celui-ci signale le passage d'Antommarchi à Pont-de-Beauvoisin ; mais ces précautions paraissent être restées inutiles. Antommarchi ne semble pas s'être servi de son passeport, dont il demande le 8 mars le visa pour Vienne. On ne trouve pas qu'il ait davantage exécuté ce projet de voyage, peut être parce que le visa lui a été refusé à l'Ambassade d'Autriche.

En 1829 il publie à Paris, chez Didot, un *Mémoire sur la non-existence de la communication normale des vaisseaux lymphatiques et des veines.*

Aucune indication jusqu'en 1831 où, le 11 mars, il obtient un passeport pour Munich en Bavière. C'est la voie qu'il a prise, pour gagner la Pologne. « Il offrit, dit M. Gonnard, ses services à l'insurrection polonaise, arriva à Varsovie le 17 mai, fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital des officiers et inspecteur général des hôpitaux militaires. Mais il ne tarda pas à se brouiller avec ses confrères polonais qu'il traita de barbiers parvenus, et avec la Faculté de médecine de Varsovie et il démissionna le 23 août 1831. » Il revint en France, publia chez Barrois : *Mémoire et observations sur le choléra morbus régnant à Varsovie*, et, à ce qu'il semble, durant le choléra de 1832, essaya d'instituer un nouveau traitement de la terrible maladie qui affolait Paris.

Le duc de Reichstadt meurt le 22 juillet 1832. Antommarchi accourt à Parme et il écrit à Marie-Louise la lettre suivante :

Parme, le 10 septembre 1832.

« MADAME,

« Votre Majesté connaît ma position à Sainte-Hélène et les bienveillantes dispositions de l'Empereur Napoléon à mon égard. Elle sait aussi avec quelle parcimonie j'ai été traité par les exécuteurs testamentaires, quelle obstination ils ont mise à renvoyer à Sa munificence le soin d'acquiter les charges que la succession devait porter. Je ne reviendrai pas sur ces pénibles détails.

« Votre Majesté a daigné me promettre que les intentions de l'Empereur Napoléon seraient remplies. J'ai Sa parole ; j'y compte et me borne à Lui rappeler que la vie s'écoule et que j'attends depuis douze ans que d'augustes volontés s'accomplissent. »

En même temps il expose au baron Mareschall, ministre de la duchesse que la succession présentant un actif de cinq millions environ, l'héritier à réserve y a été compris pour moitié, que le banquier dépositaire doit donc deux millions aux héritiers du duc de Reichstadt : « C'est sur ces fonds, dit-il, que je mets sous la protection de S. M. l'impératrice Marie-Louise l'acquittement des dernières volontés de son auguste époux en ma faveur. »

Le gouvernement autrichien était formellement opposé à ce que Marie-Louise acceptât la succession de son fils ; toutefois il prétendait lui en laisser la responsabilité, « l'intention de l'empereur, notre auguste maître, écrit Metternich le 13 octobre 1832, étant que la solution des questions relatives à la succession de feu l'empereur Napoléon et qui, avant le triste événement que nous déplorons tous, auraient dû être fournies à la décision de la haute tutelle de Mgr le duc de Reichstadt, ait désormais à dépendre uniquement du bon plaisir de S. M. Madame l'archiduchesse duchesse de Parme. » Il convenait assurément qu'avant de prendre aucune décision, Marie-Louise eût reçu les informations qu'elle avait vainement demandées sur l'état dans lequel se présentait la

succession. Ces informations furent de telle nature que le 8 juin 1833, Metternich n'hésita plus à écrire : « Tout se réunit, me paraît-il, pour déterminer définitivement Madame l'archiduchesse à renoncer, ainsi que son auguste père et elle-même s'y étaient déjà décidés précédemment, à l'idée de pouvoir faire valoir les droits de S. A. le duc de Reichstadt à une partie de la succession de Napoléon et, dès lors, Madame l'archiduchesse trouvera sans doute avec moi que le moment le plus opportun pour déclarer cette renonciation est celui où on la demande comme un acte de condescendance à laquelle on devra lui tenir compte de s'être prêtée, ainsi qu'à notre gouvernement de la lui avoir conseillée. »

En conséquence, le 21 juin, l'archiduchesse approuva un rapport de son ministre le baron Mareschall concluant à la renonciation et Mareschall en donna avis à Metternirh « priant de donner acte de cette déclaration à M. l'ambassadeur de France ainsi qu'à tout autre qu'elle pourrait concerner. »

Cette renonciation diplomatique ne parut point plus tard suffisante à la justice française et il fallut que, le 12 mars 1837, Marie-Louise, princesse impériale, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, donnât pouvoir à M. Porcher de Lafontaine avocat à la Cour royale, chevalier de la Légion d'honneur, de renouveler la renonciation devant tel tribunal ou autorité qu'il appartiendra.

Antommarchi n'attendit point que la grand'mère du duc de Reichstadt, appelée à la succession par la renonciation de sa belle-fille, eût été régulièrement investie. Déjà, sur la nouvelle de la mort du docteur Burton, il avait lancé la *Souscription nationale* pour le masque de Napoléon et il avait, comme on l'a vu, sollicité les divers membres de la famille ; mais il ne se contenta point à si peu de frais. Dès qu'il apprit la renonciation de Marie-Louise, il se retourna contre Madame Mère et il lui adressa, le 24 février 1834, cette lettre comminatoire :

MADAME,

« Le Prince comte de Survilliers a dû vous instruire de ma démarche auprès de lui pour l'accomplissement des dernières

volontés de l'empereur Napoléon, votre auguste fils, à mon égard.

« Ces dispositions consistent à me faire jouir d'une pension viagère de *six mille francs* et de *cent mille francs* à titre de récompense pour les soins médicaux que j'ai été lui rendre à Sainte-Hélène.

« Pour que ces dispositions puissent recevoir leur exécution, il serait à désirer que Votre Altesse y joignît son approbation et m'envoyât une délégation *spéciale*, afin d'obtenir, sur la portion *héréditaire* de la succession de l'Empereur, le paiement du legs de cent mille francs et la constitution d'un capital pour servir la rente viagère de six mille francs.

« M. Laffite étant détenteur de cette *portion héréditaire* en 1826, j'ai formé opposition entre ses mains pour la conservation de mes droits, afin d'arriver à une solution *longtemps attendue*.

« Si je ne recevais pas, de Votre Altesse, la délégation que je la prie de m'adresser, je me trouverais donc dans la nécessité d'avoir recours aux tribunaux pour obtenir l'exécution des dernières volontés du Grand Homme ; j'ose espérer, Madame, que vous ne consentirez pas que ces choses prêtent à un éclat pareil qui ne manquerait pas de faire beaucoup de plaisir aux ennemis de l'Empereur et de sa famille.

« Par l'état des choses, si, après le délai probable, je n'avais pas l'honneur de recevoir une réponse favorable à cette lettre, je regarderais le silence de Votre Altesse comme un refus et, alors, je ferais valoir juridiquement mes droits. Voulant garder jusqu'à la dernière extrémite la mesure des convenances, je vais adresser copie de la présente lettre à M. le comte de Survillers.

« Je suis, etc.

Paris, 24 février 1834.

Malgré cette tentative de chantage qui ne pouvait réussir que par l'intimidation, puisque Antommarchi n'avait en main aucun titre qui présentât la moindre validité ; il ne s'en pose pas moins en défenseur de la mémoire de l'Empereur et, trois mois après avoir écrit cette lettre, il adresse à S. M. Louis-Philippe, roi des Français, cette requête (16 juin 1834)

à laquelle il donna la plus grande publicité, qu'il fit servir de réclame utile à la vente du Masque et qui dut faire suite à d'autres pétitions non retrouvées : « Sire, écrit-il, lorsque j'eus l'honneur de présenter à Votre Majesté l'offre de mes services pour aller recueillir la dépouille mortelle de l'Empereur Napoléon déposée à Sainte-Hélène, je me flattais que les nombreuses pétitions dont les deux Chambres avaient renvoyé l'examen à vos ministres pourraient avoir quelque droit à leur attention et qu'ils s'occuperaient de l'objet de ces demandes. Jusqu'à présent, ils ont gardé un profond silence ; il ne paraît pas qu'aucune décision ait été prise et l'Angleterre s'étonne de posséder encore ces cendres françaises.

« Permettez moi, Sire, de faire observer à Votre Majesté que cette restitution si ardemment désirée, proclamerait la bonne harmonie qui règne entre les deux cabinets, et l'heureuse sympathie qui unit les deux peuples, en imposerait aux éternels ennemis du repos de l'Europe, les forcerait de renoncer à leurs projets désastreux, et amènerait le rétablissement de la paix et de la tranquillité après lesquelles la France soupire depuis si longtemps.... »

A l'époque où le choléra avait éclaté à Paris, Antommarchi avait trouvé une certaine clientèle. Au moins, une Mme Caroline Delestre, dans une réclame qu'elle fit insérer dans *Napoléon*, journal anecdotique et biographique de l'Empire et de la Grande Armée (Paris 1835, in-4°, col. 46) écrivit-elle : « Ayant eu le bonheur de connaître beaucoup le Dr Antommarchi dont les soins affectueux me sauvèrent au moment du choléra d'une mort presque certaine... » Mais cette cliente fut sans doute l'unique à survivre et elle payait en phrases. Antommarchi était à bout d'expédients. Il touchait encore sa pension de 3 000 francs, mais elle était loin de suffire à ses dépenses — et surtout à ses ambitions.

En septembre 1834, en vue d'un prochain départ, il dressait et signait de sa main un inventaire des objets précieux qu'il possédait dont voici l'extrait relatif aux souvenirs qu'il avait rapportés de Sainte-Hélène ou qui se rapportaient à l'Empereur :

EXTRAIT

« Une petite malle couverte en peau, contenant une boîte verte, avec un masque modèle de l'Empereur (en plâtre).

« La chaîne.

« Une croix en filigrane que l'Empereur m'a donnée à Sainte-Hélène.

« Un petit sabre en argent et son fourreau en vermeil.

« Un petit Napoléon en or.

« Une caisse d'argenterie que le comte Bertrand m'a donnée à notre retour de Sainte-Hélène, contenant 12 cuillères à soupe, 12 fourchettes, 12 petites cuillers, le tout à filets ; 12 couteaux à l'anglaise. La théière en argent dont l'Empereur se servait à Sainte-Hélène, un sucrier idem, une pince à sucre idem, avec quatre godets en cristal et deux petites cuillers à sel en vermeil.

« Une lette autographe du comte Bertrand envoyant au Dr Antommarchi ladite caisse.

« Un télescope que l'Empereur Napoléon portait dans ses mémorables campagnes et dont il m'a fait cadeau à Sainte-Hélène en 1820.

« Un portrait de Mme Achille Murat.

« Un portrait de l'Impératrice Marie-Louise en portefeuille (aquarelle).

« Un masque de l'Empereur Napoléon en bronze, de la Souscription Antommarchi (1833) fondu par L. Richard et Quesnel à Paris.

« Un morceau de cire à cacheter ayant appartenu à l'Empereur.

Ces préparatifs furent suivis d'un prompt départ puisque, à la fin de 1834 Antommarchi arrive à la Nouvelle-Orléans. Il semblait vouloir y exercer la médecine homéopathique à laquelle il s'était converti, et pour obtenir un bon accueil il fit hommage à la cité d'un masque en plâtre de l'Empereur, qui fut solennellement déposé à l'Hôtel de Ville ; mais ce beau début ne lui servit à rien et, en 1836, il s'embarqua pour Cuba et se fixa à Santiago. Il semble y avoir eu des succès dans une spécialité que rien jusque-là ne l'avait préparé à exercer : celle de l'oculistique. « Il fit ici la

première opération de la cataracte [1] qu'on ait faite dans cette province, sinon dans l'île de Cuba, et il fut bien reçu et accepté par ce qu'il y avait de mieux dans la ville, et en particulier par le gouverneur général Moya dans la maison duquel il mourut de la fièvre jaune le 3 avril 1838. Il fut d'abord inhumé dans le tombeau de famille du marquis Tempu; puis, à ce qu'il semble, ses restes auraient été placés dans un monument que lui aurait érigé le gouvernement de l'Empereur Napoléon III. Il paraît du moins ressortir du document suivant, retrouvé dans les archives du Consulat de France à Santiago-de-Cuba qu'un tel projet fut formé en 1854, attestant une fois de plus combien peu l'empereur Napoléon III était instruit du drame de Sainte-Hélène.

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES — Paris, le 27 novembre 1854.

Direction politique.

Monsieur, Sa Majesté l'Empereur, informé que les restes du Dr Antommarchi gisaient abandonnés à Saint-Jacques de Cuba, dans le tombeau d'une famille étrangère, a décidé qu'une sépulture décente et honorable serait donnée aux dépouilles mortelles de ce fidèle serviteur de Napoléon Ier et que les frais de cette sépulture incomberaient à la liste civile impériale. Je vous prie en conséquence de vouloir bien me transmettre tous les renseignements propres à m'éclairer sur les dispositions qu'il paraîtrait convenable d'adopter pour l'érection d'un tombeau destiné à recevoir les cendres

[1] Ces renseignements m'ont été envoyés par le capitaine Henry D. Thomason « du National Sanitary Department », détaché près la République de Cuba « under the provisional administration of the United States ». Le capitaine Henry D. Thomason s'est occupé avec un grand zèle de rechercher la tombe de François Antommarchi dans le cimetière de Santiago et c'est à ce sujet qu'il est entré en correspondance avec moi. Je regrette de lui apporter ici quelques désillusions sur un personnage qu'il estime parce « qu'il dévoua sa vie à l'Empereur et qu'il fut son plus intime compagnon durant les deux dernières années de la vie du héros. »

du Dr Antommarchi et sur le chiffre de dépense que ces travaux nécessiteraient.

Recevez, etc.

Signé : Drouyn de Lhuys.

Il a jusqu'ici été impossible au capitaine Thomason de retrouver dans quelle partie du nouveau cimetière auraient été transportés les restes d'Antommarchi.

« Après sa mort, écrivait de Romans, le 15 juin 1892, au *Salut public*, de Lyon, M. Stella, capitaine en retraite, son neveu, le Masque passa (avec les autres objets désignés dans l'inventaire de 1834) aux mains de son frère Dominique, propriétaire à Morsiglia (Corse). A la mort de ce dernier, ce fut son frère, Joseph-Marie, domicilié à Caracas (Venézuela) qui hérita du Masque et sa veuve, qui vit toujours et qui se trouve à Santa-Fe de Bogota, est en possession du vrai masque moulé à Sainte-Hélène. »

Le bruit se répandit, au début de 1902, que les descendants du Dr Antommarchi avaient l'intention de faire vendre aux Etats-Unis les reliques impériales qu'ils détenaient. Le ministre de France à Bogota en avait averti le département, en envoyant l'extrait de l'inventaire de 1834 et la photographie des objets qui y étaient désignés.

« On ne sait, écrivait-il, ni dans quelle ville ils ont été envoyés, ni par les soins de qui la vente devra se faire. »

Le *Figaro* du 23 avril 1902 renfermait des informations analogues.

Si les objets n'ont point été partagés, ils pouvaient se trouver, récemment encore, en la possession du baron Antommarchi qui a signé la lettre publiée par le *Temps* et qui y disait avoir en sa possession la lettre du grand maréchal désignée dans l'inventaire de 1834.

Divers journaux ont depuis lors annoncé la mort, à Santiago-de-Cuba, du baron Antommarchi.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA PREMIÈRE SÉRIE

Au lecteur. 1

LES MISSIONNAIRES DE SAINTE-HÉLÈNE

Impossibilité de faire l'histoire de la captivité vue de Sainte-Hélène. — Possibilité de l'envisager d'Europe. — Napoléon dès qu'il a mis le pied sur le *Bellérophon* a disparu dans le mystère. — Ce qu'est Sainte-Hélène pour les contemporains. — L'éloignement. — L'inconnu. — Les nations d'autant plus attentives. — Ce que pensent les peuples et les rois. — Complots pour l'évasion. — Formation de la légende. — *Les Lettres* de Guillaume Warden. — *Le manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue.* — L'atmosphère créé. — La prison devra au moins s'améliorer. — Les économies des ministres anglais. — On enlève à l'Empereur quatre de ses compagnons. — Santini. — Ce qu'il est. — Santini à Londres. — L'*Appel à la nation anglaise.* — La lettre de Montchenu. — Le récit de Lord Amherst. — Mouvement d'universelle pitié. — Reculade des souverains. 1

Arrivée en Angleterre du général Gourgaud. — Ce qu'il a dit depuis qu'il a quitté Longwood. — Ce qu'il a dit à Londres. — Ce qu'il devient. — L'irréparable 20

Arrivée de Las Cases. — Pourquoi et comment il a quitté Longwood. — Péripéties de son voyage. — L'opinion anglaise, européenne à l'arrivée de Las Cases. — Les démarches au Congrès d'Aix-la-Chapelle. — La réponse de la Russie. — Le Protocole 42. — La prison murée. . . 23

La santé de l'Empereur. — Le témoignage de Gourgaud. — O'Méara. — Stokoë. — Demande d'un médecin. — Madame, Fesch et la voyante allemande. — Départ de la caravane. 29

Arrivée en Europe de Mme de Montholon. — Elle cherche des remplaçants à Montholon et à Bertrand. — Efforts inutiles. — Planat. — L'Empereur décide de s'adresser au roi de France. — Pelletan. — Quelen 35

Arrivée de Buonavita. — Pauline veut partir. — Mort de Napoléon 39

Il vit pourtant. 41

LE CAS DU GÉNÉRAL GOURGAUD

Les publications de Walter Scott en 1827. — Réponse du général Gourgaud. — Réplique de Walter Scott. — Confirmations des documents allégués par Walter Scott. — La conférence : *Les missionnaires de Sainte-Hélène.* — Procès-verbal. — Publication de documents « démentant la version du conférencier ». — Dates de ces documents. — Dates des communications du général Gourgaud. — L'examen des dates infirme les documents invoqués 43

Hypothèse de la Mission. — Elle n'apparaît qu'en 1846. Explications du retour de Gourgaud données en 1819 — en 1822 — en 1824 — en 1827 — en 1836. — Edition anglaise des souvenirs de Montholon. — Première version de la Mission. — Edition française des *Récits de la Captivité.* — Pourquoi elle n'apparaît qu'en 1846. — Textes de Montholon au sujet de la *Mission.* — Pièces contradictoires publiées par Forsyth en 1853. — Publications diverses faites de 1853 à 1888. — Publication du *Journal* du général Gourgaud. — Contradictions directes aux *Récits* de Montholon. — Texte du *Journal.* — Préface du *Journal.* — Le *Journal* de Gourgaud a-t-il été fabriqué par lui ? — ou est-il sincère ? — Comparaison du *Journal* et des *Récits.* — Pièces publiées en appendice au *Journal.* — Leur authenticité. — Conclusion. 56

Examen de la légende de la *Mission* d'après des documents inédits. — Rapports de Balmain et annexes. — Balmain n'a aucune connaissance d'une mission Gourgaud. — Tentatives près de Balmain postérieures au départ de Gourgaud. — Gourgaud a-t-il tenté de remplir sa mission près du comte Lieven. — Dépêche du comte Lieven. — Conclusion 93

La vérité sur le départ de Gourgaud. — Origine et carrière militaire de Gourgaud. — Gourgaud à Sainte-Hélène. — Comment, depuis le 26 mai 1817, il aspire à quitter Longwood. — Son exaspération. — Gourgaud à Londres. — Son retour sur lui-même. — Jugement sur lui. — Conclusion 107

LE CAS DU CHIRURGIEN ANTOMMARCHI

Lettre adressée au *Temps* par un parent du docteur Antommarchi, le baron Antommarchi. — Réponse. — Antommarchi, docteur en philosophie et en médecine de l'Université de Pise. — Ce que vaut ce diplôme. — Valeur d'Antommarchi comme praticien et comme mémorialiste. — Le *Masque* de Napoléon. — Ce qu'en dit Lord Rosebery. — Le *Masque* est-il authentique ? — La polémique des phrénologues en 1834. — Anatole France et le *Masque*. — A quel moment le *Masque* a été pris. — Témoignage de Marchand. — Par qui a-t-il été pris ? — Récit d'Antommarchi. — Témoignage de Gorrequer. — LE MASQUE DE NAPOLÉON N'A PAS ÉTÉ FAIT PAR ANTOMMARCHI, *Leçon du docteur Gravel*. — Examen de la version du docteur Gravel. — Le docteur Burton. — Son récit confirmé par le récit d'Antommarchi. — par les extraits du *Times*. — Ce qu'il est advenu du moulage. — Antommarchi n'a pu l'emporter en Italie. — Première révélation à Joseph en 1833. — Les réclames. — Le masque en plâtre et le masque en bronze. — Conclusion. 127

LE CAS GOURGAUD. — PIÈCES JUSTIFICATIVES

GROUPE I

LES PUBLICATIONS DE SIR WALTER SCOTT

I. Extrait de la *Vie de Napoléon-Bonaparte, empereur des Français*, par Sir Walter Scott (1827). 171

II. Pièces publiées en 1827 par Sir Walter Scott . . . . . .

Note 177

A) Notes relatives aux communications du général Gourgaud à Sir Hudson-Lowe et aux commissaires des puissances alliées résidant à Sainte-Hélène 179

B) Lettre de M. Goulburn, sous-secrétaire d'Etat au Département des Colonies au comte Bathurst, principal secrétaire de ce Département — 10 mai 1818. 182

GROUPE II

CONFIRMATION DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR SIR WALTER SCOTT TÉMOIGNAGES DES RÉSIDENTS A SAINTE-HÉLÈNE

III. Extrait de *Events of a Military Life* by Walter Henry, Surgeon of the forces (1843) 187

IV. Extrait de : *Histoire de la captivite de Napoléon à Sainte-Hélène*, par W. Forsyth (1853).

A) Résumé par Forsyth des minutes de Gorrequer, des dépêches d'Hudson-Lowe et des rapports de Baxter .

B) Le baron de Stürmer au prince Metternich 199

V. Extraits des dépêches du comte Balmain au ministre des Affaires étrangères.

A) 25 janvier 1818 220

B) 18 février 1818. 202

ANNEXES

Pièces communiquées par le général Gourgaud 203

C) 27 février 1818. 207

D) 14 mars 1818. 208

E) 16 mars 1818. 209

ANNEXES

1. Lettre du général Gourgaud au comte Bertrand . 211
2. Rapport du lieutenant Jackson au gouverneur Sir Hudson-Lowe 213
3. Lettre du gouverneur Sir Hudson-Lowe au marquis de Montchenu, commissaire de France. . . 215

VI. Extraits des dépêches du baron Stürmer au prince de Metternich.

A) 23 février 1818. 215

B) 23 février 1818 217

C) 23 février 4818. 217

D) 14 mars 1818. 218

E) 31 mars 1818. 218

VII. Extrait des dépêches du marquis de Montchenu au ministre des Affaires étrangères.

A) 26 janvier 1818. 220

B) 18 février 1818 221

C) 12 mars 1818 223

D) 28 mars 1818 226
E) 5 mai 1818 229
VIII. Témoignage du lieutenant-colonel Jackson (1903). . . 233

GROUPE III

CONFIRMATION DES DOCUMENTS PUBLIÉS PAR SIR WALTER SCOTT. TÉMOIGNAGES DES RÉSIDENTS A LONDRES

IX. Rapport de M. Goulburn à Lord Bathurst 10 mai 1818. 235
X. Extraits des dépêches du marquis d'Osmond, ambassadeur à Londres au duc de Richelieu
A) 5 mai 1818. 235
B) 8 mai 1818 236
C) 12 mai 1818 237

ANNEXES

Billets échangés entre le marquis d Osmond et le général Gourgaud. 239
D) 15 mai 1818. 239
E) 26 mai 1818 241
F) 12 juin 1818 241
G) Le marquis d'Osmond à Lord Bathurst, 31 octobre 1818 242
XI. Extraits des dépêches du comte Lieven, ambassadeur de Russie au ministre des Affaires étrangères.
A) 13/23 mai 1818. 242
B) Le comte Lieven au comte Balmain, 21 mai/2 juin 1818 247

GROUPE IV

CONSÉQUENCES DES COMMUNICATIONS DU GÉNÉRAL GOURGAUD

XII. Restrictions imposées par le gouvernement britannique. Extraits des dépêches de Lord Bathurst à Sir Hudson-Lowe.
A) 5 mai 1818. 248
B) 16 mai 1818. 249
C) 18 mai 1818. 250
D) Lord Bathurst à Lord Castlereagh, 23 septembre 1818 252
XIII. Résolution proposée par le gouvernement russe et prise par le Congrès d'Aix-la-Chapelle.

A) Mémoire des plénipotentiaires russes 13 novembre 1818 253
B) Protocole n° 42, 31 novembre 1818 259

GROUPE V

TENTATIVES POUR JUSTIFIER LE GÉNÉRAL GOURGAUD

XIV. Pièces publiées par les éditeurs du *Journal*.
A) Le général Gourgaud à l'impératrice Marie-Louise. 25 août 1818 261
B) Le général Gourgaud à S. M. l'empereur Alexandre (minute) 2 octobre 1818. 264
C) Le général Gourgaud à S. M. l'empereur d'Autriche (minute) 25 octobre 1818. 265
D) Le général Gourgaud au prince Eugène (minute non datée) 268

PIÈCES RELATIVES A LA MISSION ATTRIBUÉE AU GÉNÉRAL GOURGAUD

XV. Projet de départ du général Gourgaud au mois de septembre 1817.
A) Sir Hudson-Lowe à Lord Bathurst, 5 août 1817. . . 270
B) Lord Bathurst à Sir Hudson-Lowe, 13 décembre 1817. 271

XVI. Extrait des dépêches du comte Balmain contenant le détail de ses relations avec le général Gourgaud depuis le mois de juillet 1817 jusqu'en janvier 1818.
A) 23 juillet 1817 272
B) 10 septembre 1817 (annexe) 373
C) 1er octobre 1817 274
D) 14 octobre 1817 274
E) 2 novembre 1817. 275
F) 25 janvier 1818 275

XVII. Instructions que le comte de Montholon dit avoir été dictées par l'Empereur dans la nuit du 10 au 11 fevrier 1818. 275

XVII. Extrait des dépêches du comte Balmain au ministre des Affaires étrangères sur une communication que l'Empereur eût désiré faire à l'empereur Alexandre.
A) 15 janvier 1818 282
B) 10 avril 1818 283
C) 11 juillet 1818. 284

D) 14 août 1818. 285
E) Extrait d'une dépêche du comte Balmain au comte Lieven, 18 août 1818 286

XIX. Instructions de Napoléon pour Gourgaud au moment de son départ de Sainte-Hélène 286
Réfutation 287

XX. Communications reçues du général Gourgaud après son départ de Longwood.
Allégations du comte de Montholon et réfutations 288

NOTES SUR ANTOMMARCHI

Le voyage en Italie. — Premier et second passage à Parme. — Retour à Paris. — Le legs de l'Empereur. — La pension. — Première version : lettre des exécuteurs testamentaires du 12 septembre 1821. — Deuxième version du 17 octobre 1822. — Troisième version du 29 avril 1823. — Quatrième version du 12 juin 1823. — Le jugement arbitral. — Le legs de cent mille francs. — Première version du 14 février 1822. — Deuxième version (Sébastiani) du 1er juillet 1822). — Troisième version (Montholon) du 25 février 1826. — Tentative de voyage d'Antommarchi en Italie. — Ses publications. — Voyage en Pologne. — Nouvelles tentatives à la mort du duc de Reichstadt (10 septembre 1832) près de Marie-Louise. — Lettre à Madame Mère, 24 février 1834. — Inventaire dressé par Antommarchi en septembre 1834. — Son départ pour la Nouvelle-Orléans. — Sa mort à Santiago-de-Cuba. — Son tombeau. — Napoléon III et Antommarchi. — Ce que sont devenues les reliques de Sainte-Hélène 293

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
Librairie Paul Ollendorff
50, CHAUSSÉE D'ANTIN. — PARIS

ŒUVRES COMPLÈTES DE FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française.

COLLECTION IN-8° A 7 FR. 50

Mémoires et Lettres du Cardinal de Bernis	2 vol. in-8°.
Le Cardinal de Bernis depuis son ministère	1 vol. in-8°.
Journal inédit du marquis de Torcy	1 vol. in-8°.
Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804)	1 vol. in-8°.
Diplomates de la Révolution	1 vol. in-8°.

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

I. Manuscrits inédits de Napoléon (1786-1791)	1 vol. in-8°.
Napoléon dans sa jeunesse (1769-1793)	1 vol. in-8°.
La série est complète en deux volumes.	
II. Napoléon et les Femmes. — L'Amour	1 vol. in-8°.
Joséphine de Beauharnais (1763-1796)	1 vol. in-8°.
Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809)	1 vol. in-8°.
Joséphine répudiée (1809-1814)	1 vol. in-8°.
L'Impératrice Marie-Louise (1809-1815)	1 vol. in-8°.
La série sera complète en six volumes.	
III. Napoléon et sa Famille	9 vol. in-8°.
L'ouvrage complet formera douze volumes.	
IV. Napoléon et son Fils	1 vol. in-8°.
V. Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries	1 vol. in-8°.
La série comprendra six volumes	
VI. Cavaliers de Napoléon	1 vol. in-8°.
Le Sacre et le Couronnement de Napoléon	1 vol. in-8°.
La série comprendra six volumes.	

COLLECTION IN-18 A 3 FR. 50

Jadis (1re et 2e Série)	2 vol.
Le Marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné	1 vol.
Souvenirs de Maurice Duviquet	1 vol.
L'Affaire Maubreuil	1 vol.
Jadis et Aujourd'hui	1 vol.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY ET FILS

Napoleon I, Emperor of the French 105307 HF.B
Author Masson, Frederic N216
.Ymb
Title Autour de Sainte-Hélène.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston